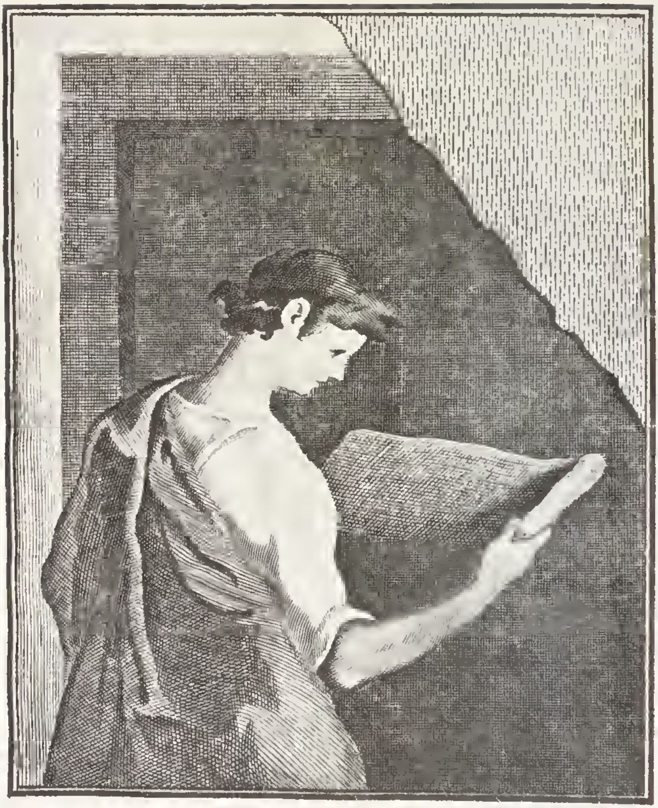

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1706unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1706.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

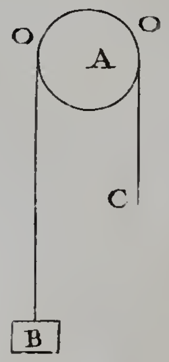

Fig. 1

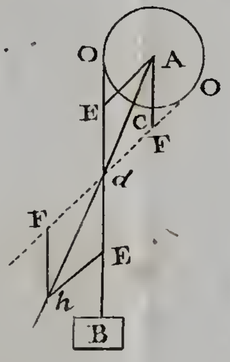

Fig. 2

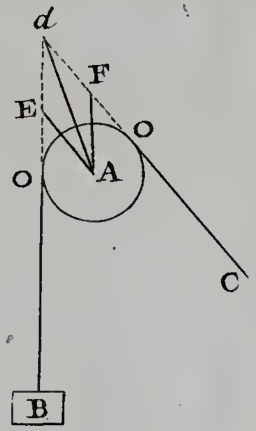

Fig. 3

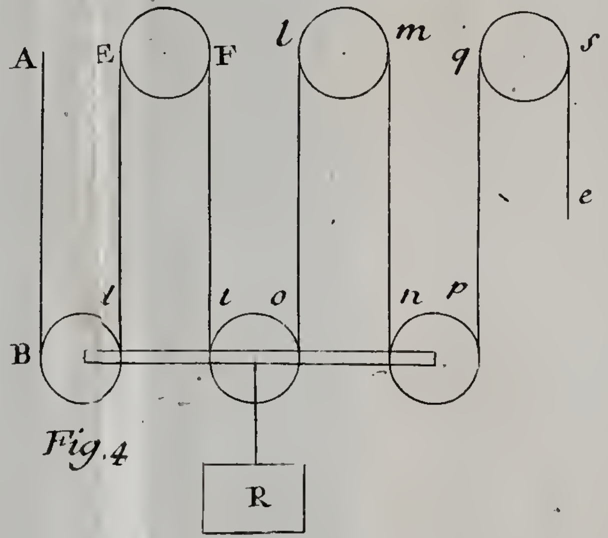

Fig. 4

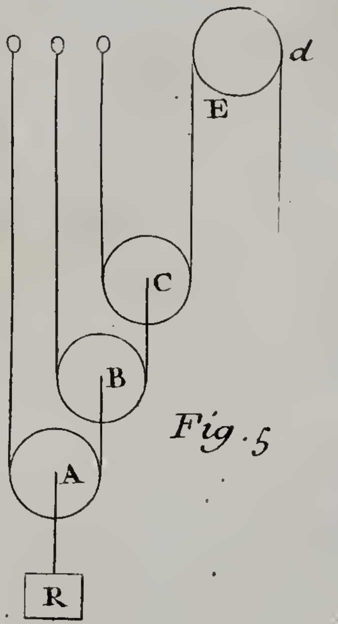

Fig. 5

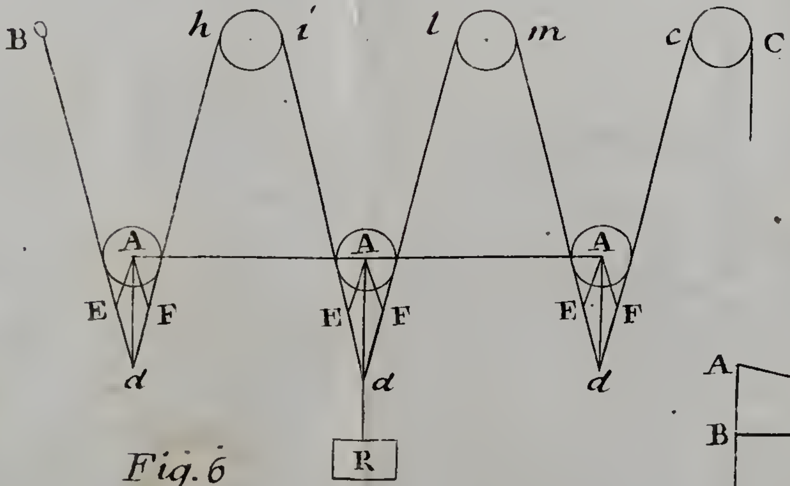

Fig. 6

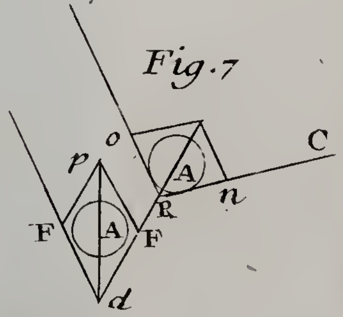

Fig. 7

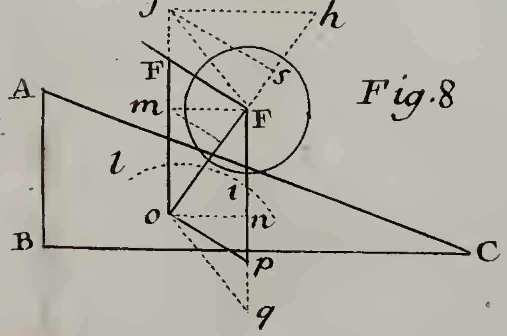

Fig. 8

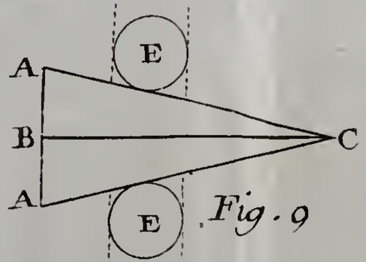

Fig. 9

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1706.

ARTICLE XXXVIII.

HISTOIRE DES ARTS, leur Origine, leurs progrés, leur Chute, & leur rétablissement. Ouvrage très-utile pour connoître ce qui s'est fait de plus considerable en tous les âges dans la Peinture, dans la Sculpture, dans l'Architecture &c. Avec des Remarques curieuses sur la belle Antiquité. A Paris chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques prés les Mathurins à l'image Sainte Therese, *in 12. pages 349.*

L'AUTEUR de cet Ouvrage qui est un Peintre remplit ce que promet le titre de son Livre ; Et ceux qui le liront, trouveront dans le corps

de l'Ouvrage & dans les Notes, de quoi former du moins une connoiſſance legére de ce qui s'eſt fait de plus conſiderable dans la Peinture, l'Architecture, & la Sculpture. Du reſte c'eſt moins une Hiſtoire que des Memoires, ſur leſquels on pourroit en compoſer une. L'Auteur Anonyme ſemble en convenir : ce ſont, dit-il, des conferences, que j'ai choiſies entre celles que j'ai lûes à l'Academie ſur les progrés, la chute, & le rétabliſſement des Arts du Deſſein. Sur ce pied là il faut lui paſſer quelques negligences de ſtyle, quelques redites, & même quelques phraſes peu regulieres. Tout cela ſe peut paſſer dans des Conferences & dans des Memoires, mais ne ſe permettroit pas dans une juſte hiſtoire. L'Auteur merite grace d'autant plus qu'il la demande de bonne foi. „ Il eſpere, dit-il, que les per- „ ſonnes d'eſprit ne regarderont „ point de ſi près à la politeſſe du „ diſcours, ni au choix des expreſ- „ ſions, puiſqu'il ne regarde tout „ cela que comme acceſſoire. Aprés lui avoir rendu ſur la maniere d'é-

crire la justice qu'il demande, on va encore la lui rendre sur le fond de l'Ouvrage. Commençons par la Préface qui est curieuse & mieux écrite que le reste.

Il faut d'abord se mettre dans le point de vûë pour juger de tout l'Ouvrage. L'Auteur se borne aux Arts qui ont rapport au Dessein, c'est à dire à la Peinture, à la Sculpture, & à l'Architecture. Et pour donner d'abord une haute idée de ces beaux Arts, il avance deux choses. La premiere que chez les Grecs, & depuis chez les Romains, ces trois Arts firent l'occupation, ou pour mieux dire le plaisir des premiers Hommes du monde; à la gloire desquels ils contribuérent à leur tour, par cette quantité d'édifices & de monumens, qui en furent les heureuses productions, & qui éternisérent la memoire des Heros, en faisant passer leurs hauts faits jusqu'à la posterité la plus reculée. Il avance en second lieu que l'usage de ces Arts est plus ancien que celui des Lettres, & il prouve ce dernier article par les Hieroglifes des

Egiptiens, qui n'étoient que des figures de differens animaux ou entiers, ou en partie, gravées & empreintes sur des pierres. Or il est constant, dit nôtre Auteur, que ces figures hieroglifiques étoient en usage avant l'invention des Lettres. Il appuïe ce sentiment de l'autorité de Tacite, qui donne évidemment aux Egiptiens l'avantage d'avoir inventé les premiers des figures propres à communiquer les pensées. *Primi per figuras animalium Ægyptii sensus mentis effingebant. Annal. l.* 2. Il cite encore l'Historien Lopes de Gomara, qui assure que les Indiens & sur tout les Mexiquains, qui n'avoient aucune connoissance des lettres, travailloient en Peinture & en Sculpture, & se servoient de Hieroglifes aussi bien que l'ancienne Egipte. Lopes en apporte une preuve qui fut heureuse pour le fameux Ferdinand Cortés, qui conquit le Mexique aux Espagnols. Les Seigneurs Indiens avoient formé une conspiration pour se défaire de ce grand Capitaine; mais un des conjurez l'en avertit, en lui

montrant une toile où étoient desſinez les portraits de tous ceux qui en vouloient à ſa vie. Ces preuves & quelques autres en faveur de l'antiquité des Arts du Deſſein ſont plus ſolides que celle que nôtre Auteur emprunte de la creation du premier Homme.

De l'excellence des Arts l'Auteur paſſe à la difficulté d'y réüſſir, qui demande non-ſeulement du genie & du naturel, mais encore de l'étude & de l'application. Et c'eſt, dit-il, ce qui a porté les Princes jaloux de leur gloire, & zelez pour les beaux Arts, à établir des Academies de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture. Il dit un mot des plus celebres, qui ſont celles de Florence, de Rome, de Bologne, d'Anvers, & de Paris; où Loüis le Grand au milieu d'un regne tout guerrier a voulu que les Arts fuſſent tranquilles & honorez comme dans le ſein de la paix.

L'Auteur finit ſa Préface par le plan de ſon Ouvrage, qu'il diviſe en trois livres. Le premier comprend les commencemens & les

progrés, le deuxiéme la décadence, & le troisiéme le rétablissement des Arts qui ont rapport au Dessein; car il faut toûjours se souvenir que c'est par rapport au Dessein que l'Auteur écrit. Le Dessein comprenant, ainsi qu'il le remarque judicieusement, non-seulement l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, mais encore la Gravûre sur le cuivre, celle en bois, & celle en creux pour frapper les Medailles, la Ciselure, la Damasquinure, la Broderie, la haute & basse Lisse, la Marqueterie, & plusieurs autres Ouvrages, qui supposent tous le Dessein, en sorte qu'un habile Dessinateur est capable d'y réüssir également: c'est ce que veut dire l'Estampe qui est à la tête de cet Ouvrage, & dans laquelle le Dessein est representé au milieu de tous les Arts avec ce mot Italien, *Il Disegno Padre delle Arti*, c'est à dire, le Dessein pere des Arts; Voila pour la Préface. Pour venir maintenant au Livre même, comme il nous a parû utile, nous avons essayé d'en donner un Extrait, dont nous esperons que l'Auteur ne sera pas mé-

content. On la partagé en trois Articles, pour ſoulager le Lecteur.

Article premier. La Naiſſance & les progrés des Arts du Deßein.

Le Deſſein étant la baſe & le fondement des Arts qui y ont rapport, nôtre Auteur s'efforce d'en donner une notion juſte dés l'entrée de ſon premier Livre. „ C'eſt une noble „ idée, dit-il, que la Divinité nous a „ donnée, par le moyen d'une con„ noiſſance naturelle, que nous „ avons de la forme des objets, & „ qui nous les fait diſtinguer les uns „ des autres. Cette diſtinction eſt le „ premier principe du Deſſein. Ce „ principe naît avec nous, & ſe rec„ tifie par l'étude de l'Art. Il ajoûte, „ qu'outre cette notion, que la Di„ vinité nous imprime de ce qui eſt „ viſible dans la nature, il faut en„ core le pouvoir d'executer à la fa„ veur de la main, ce que l'imagination a conçû: c'eſt à dire en moins de mots, que le Deſſein n'eſt autre choſe dans ſon principe qu'une idée nette & diſtincte de la forme, & de

la juſte proportion des objets, & dans l'execution, cette même idée fidellement renduë par une main habile, qui execute ce que l'imagination a conçû. D'où vient que ceux qui ont l'imagination plus vive & plus nette, ſont auſſi plus propres au Deſſein que les autres.

Cela une fois établi l'Auteur parcourt les differens âges du monde. Il regarde l'Arche de Noë comme une piece d'Architecture maritime très-bien entenduë, & dans toutes les regles de l'Art, & capable ſelon Paul Lomazzo de ſervir de modele pour la conſtruction des Vaiſſeaux. Il prétend que la Sculpture & la Gravûre n'étoient pas inconnuës aux enfans de Seth, & il cite à ce propos certaines colonnes que l'authorité de Joſephe ne ſoûtient pas beaucoup. Pour la Peinture il n'oſe décider qu'elle ait été pratiquée avant le deluge. La Tour de Babel, la ſtatuë de Belus qu'on veut être la même que l'Ecriture appelle Baal, & Belphegor, lui paroiſſent des preuves convainquantes en faveur de l'Architecture & de la Sculpture.

Il trouve même des eſpeces de Tableaux ou repreſentations colorées de divers animaux dès le tems de Semiramis. La montagne de Bagiſton taillée en Statuës à l'honneur de cette même Princeſſe, comme Dinocrate depuis le voulut faire de celle d'Athos, à l'honneur d'Alexandre ; Le fameux Labirinte du Roi Peteſucus, qui étoit, dit-on, d'une ſi vaſte étenduë qu'il renfermoit dans ſon enceinte les Temples de tous les Dieux que les Egiptiens adoroient, avec les colonades de Porphire & les Statuës des mêmes Dieux; auſſi bien que les Palais & les ſtatuës de divers Princes, les Piramides, Obeliſques, & autres Ouvrages; tout cela vrai ou faux, fait briller chez nôtre Auteur les Arts du Deſſein dès les premiers tems. Il n'oublie pas la figure Coloſſale du Sphinx dont la tête au rapport de Pline avoit ſix vints pieds de circonference : mais il ſe trouve en païs plus ſterile depuis Abraham juſqu'à la ſortie d'Egipte. Les ſtatuës de Laban lui font pourtant croire que la Sculpture étoit très-commu-

ne en ce tems-là. Il ſuit Moyſe dans le déſert, où les enfans d'Iſraël élevérent le Veau d'or. Il pouvoit ajoûter le Serpent d'airain élevé par ordre de Moyſe. Il n'avoit garde d'oublier l'Arche & le Tabernacle, chef-d'œuvres d'Architecture & de Sculpture dignes d'Ouvriers inſpirez de Dieu même.

Tant d'érudition n'empêche pas que l'Auteur n'ait de l'ordre ſur tout dans ce premier Livre. Il montre comme les Arts du Deſſein paſſérent des Aſſyriens aux Egiptiens, de ceux-ci aux Pheniciens, & des Pheniciens aux Grecs par Cadmus fils d'Agenor, qui bâtit Thebes en Beotie pour renouveller la memoire de l'ancienne Thebes ou Dioſpolis d'Egipte. Ce fut environ l'an deux mil ſix cens que les Grecs commencérent à cultiver les Arts : Et ce fut plus de cent ans aprés que parut le fameux Dedale excellent Sculpteur, habile Architecte, & très-intelligent dans les Mecaniques. Outre les beaux Ouvrages qu'il fit en Egipte, ſon Labirinte de Crete le rendit très-celebre, & fut depuis

un riche fond pour les Poëtes.

Nous ne rapporterons point ici tout ce que l'Auteur ramasse de toutes parts, sacré & profane, certain & douteux. Il va de Babylone à Tyr, de Tyr à Cartage, puis à Jerusalem, d'où il retourne à Babylone admirer la magnificence d'Artaxerces, qu'il suppose être l'Assüerus de l'Ecriture, ses lits d'or & d'argent, ses pavez d'Albâtre & marquetez d'Emeraudes; & il convient aprés s'être promené par tout, que rien ne fut comparable au Temple du vray Dieu, érigé par Salomon, qui employa, suivant l'opinion de quelques Auteurs, trente-fois cent millions d'or à la construction de ce superbe édifice. Hiran ou Chiram qui en eut la conduite possedoit parfaitement l'Art du Dessein, de la Fonte, de l'Architecture, & de la Sculpture; ainsi qu'on le peut voir par le témoignage que l'Ecriture rend à l'habileté de ce grand homme. *Paralip. l.* 2.

Pour ce qui est de la Peinture, ce que dit l'Auteur des enfans de Seth peut trouver place parmi les

fables : & les hieroglifes du tems de Semiramis n'étoient tout au plus que des crayons tres-grossiers. Bularque est le premier Peintre qui ait eu du nom. Il fleurissoit vers l'an 3400. environ 300. ans avant le grand Alexandre. Mais le grand nombre d'excellens Peintres dédommagea bien-tôt ce bel art de l'avantage que l'ancienneté pouvoit donner aux autres. Penée qui peignit la bataille de Marathon, Androcide qui donna celle de Leuctres, les Mirons, les Polignotes, Zeuxis distingué par l'excellence de son pinceau, Apelles le peintre d'Alexandre & regardé comme le premier de toute l'antiquité, tous ces Illustres ouvrent un beau champ à nôtre Auteur, qui est Peintre lui même. Nous n'oublierons pas de remarquer aprés lui que la liberalité des Princes & des Republiques contribua fort à la perfection de la Peinture. Polignote fut magnifiquement logé aux dépens du Senat d'Athenes. Zeuxis devint si riche qu'il donnoit ses tableaux pour rien. La Bataille des Magnesiens par Bularque fut

achetée au poids de l'or par le Roi Candaule. Les Habiles d'aujourd'hui en peinture & autres Arts n'ont pas ſujet de ſe plaindre & de rappeller la liberalité des tems paſſez. L'Epithete qu'on a quelque-fois donnée aux Peintres auſſi-bien qu'aux Poëtes, ne convient gueres maintenant qu'à ceux qui deshonorent la profeſſion.

Nôtre Auteur mêle ici ce qui regarde la Peinture & les autres arts. Le rapport que ces arts ont entre eux peut le juſtifier. Phydias Athenien de nation fut en Sculpture ce qu'Apelles fut en Peinture. Sa Minerve d'or & d'ivoire de 25. coudées de haut, ſon Jupiter Olympien de même matiere de quatre-vints pieds de haut, y comprenant les figures & bas reliefs, qui ornoient le trône de ce Dieu, dûrent faire mettre le Sculpteur auſſi-bien que ſon ouvrage parmi les miracles du monde. Auſſi un Capitaine Romain dit en voyant le Jupiter, que Phidias l'avoit fait tel qu'Homere l'avoit décrit. Le Coloſſe de Rhodes de 90. pieds, autre merveille du monde, fut du Sculpteur Charés. La gloire du

fameux Mausolée qu'Arthemise fit ériger à son mary pour éterniser l'amour conjugal, fut partagée entre les cinq plus celebres Sculpteurs de leur tems. Ce monument qui fut aussi une des sept merveilles avoit quatre-cens onze pieds de circuit, & soixante pieds de hauteur jusqu'à la plate forme, où fut élevée une pyramide de 24. degrez, soutenuë de trente-six colonnes. Enfin toute la hauteur de l'édifice étoit terminée par un char de marbre de la façon du Sculpteur Pitis.

Nous laissons le reste pour suivre nôtre Auteur à Rome, où la Peinture preceda la Sculpture. Cleophante est le premier Peintre qui vint de Corinthe à Rome, vers le tems du premier Tarquin. Il laissa une Helene & une Atalante, qui se sont long-tems conservées. Ce ne fut qu'aprés que Rome eut secoüé le joug de la Royauté, que la Sculpture y fût introduite. Mais ces Vainqueurs du monde, qui eurent du goût pour tout ce qui étoit beau, attirérent bien-tôt chez eux tout ce qu'il y avoit d'habiles Artistes, en

même tems qu'ils enrichirent Rome des belles dépoüilles de la Grece, de Tarente en particulier, & de Corinthe, de celles de Sicile, & de Carthage, d'où Scipion enleva une infinité de Statuës & de Bouchiers, qui firent un des plus beaux ornemens de son triomphe. Scaurus autre grand Capitaine Romain orna son magnifique theatre de trois mille statuës de metal. Pline parle avec admiration du beau grouppe de Sculpture qui formoit d'une même pierre la statuë de Laocoon, ses deux enfans, & le serpent qui les entortilloit de ses replis; & il dit que cette piece qui étoit dans le palais de l'Empereur Titus, étoit estimée le plus beau morceau de l'antiquité.

Rome ne se contenta pas de profiter des dépoüilles des nations subjuguées: Elle voulut faire naître dans son propre sein de quoy effacer ou du moins égaler ce qui lui venoit d'ailleurs. Rome réüssit en ce point comme dans le reste: Témoin l'Ampitheatre de Pompée capable de tenir quarante mille hommes: celui de Scaurus soutenu de 360

colonnes, dont celles du premier ordre étoient de marbre de la hauteur de 38 pieds; celles du second ordre de cristal, & les autres de bois doré: Le Temple de Jupiter Capitolin bâti par le vieux Tarquin, rebâti par Silla, & embelli des plus beaux morceaux de l'Olimpien de la Grece: Le grand Cirque de Jules Cesar, qui pouvoit tenir assises deux cens soixante mille personnes: La Place de Trajan, ses Arcs de triomphe & sur tout sa Colonne, ouvrage du celebre Apollodore, historié de tous les beaux faits de Trajan contre les Daces: *L'Antinous* en marbre piece des plus finies & des plus correctes, qui fait regretter que celui qui la travailla, n'ait pas travaillé sur un sujet moins infame. Tout ce que nous venons de dire & mille autres ouvrages d'un grand goût porterent à Rome l'art du Dessein à un haut point de perfection, où il se maintint durant tout le siecle d'Auguste, mais qui commença dans la suite à diminuer, comme l'Auteur le montre dans son second livre.

Avril 1706.

Article deuxiéme. La décadence des Arts du Dessein.

L'Empire de Commode est l'Epoque où nôtre Auteur fixe le commencement du déclin des Arts. La peinture & la Sculpture qui ont tant de liaison déchûrent les premiéres. Cela paroît par la statuë de ce Prince appellée, *l'Hercule Commode.* La tête en est d'une beauté tres-reguliere, mais il s'en faut bien qu'elle n'ait le tendre & le fini de *L'Antinous.* L'Architecture se soûtint plus longtems. L'Auteur en apporte la raison: „ c'est dit-il, que l'étude qu'on fait „ de la bonne Architecture sur les „ modeles antiques, consiste dans „ des mesures terminées par la Geo- „ metrie & l'Arithmetique, ce qui „ en rend l'imitation plus facile: „ au lieu que pour exceller dans la „ Peinture & dans la Sculpture, ou- „ tre les mesures & les belles pro- „ portions de la figure humaine „ qu'il faut observer, il faut enco- „ re étudier les differentes attitudes, „ les vives expressions, les mouve-

moins brutaux ſous le Roi Theodoric, introduiſirent dans le Deſſein une mauvaiſe maniere, qu'on appella Gothique du nom des Goths qui la mirent en uſage.

L'heréſie des Iconoclaſtes fut la quatriéme cauſe qui ruina les Arts, en particulier à Conſtantinople & dans tout l'Orient, où le grand Conſtantin & ſes ſucceſſeurs leur avoient conſervé encore beaucoup d'honneur & de réputation pendant le 3. le 4. & le 5. ſiécle. Enfin les Mahometans d'accord en ce point avec les Iconoclaſtes & les Juifs, non ſeulement achevérent de ruiner ce qui pouvoit encore reſter des beaux ouvrages, mais même étouffére nt juſqu'à la penſée d'en reproduire jamais de nouveaux, par la profonde ignorance qui eſt le fondement le plus ſolide de leur Secte, & en même-tems le poiſon fatal qui donne la mort à tous les beaux Arts.

Voilà à peu près, le fond de ce ſecond Livre, que nous finirons par une refléxion de l'Auteur très-juſte & très-importante. La maniere Go-

thique avoit inondé tout l'Occident. De-là cette multitude d'Edifices d'une pitoyable architecture, dont l'un des plus beaux est sans contredit Nôtre Dame de Paris, qui pourtant n'est guere considerable que par sa vaste grandeur, un beau plan, de belles roses vitrales, des coupes de pierres assez bien entenduës, propres à faire des membres delicats d'architecture, qui ne laissent pas de soûtenir de gros poids.

La raison fonciere de cette mauvaise maniere des Goths, est que leurs Ouvriers ignoroient les proportions de la figure humaine, qui est le fondement du dessein. De-là cet amas capricieux de figures disproportionnées, ces têtes monstrueuses ou par leur petitesse ou par leur grosseur, mains maigres, nulles attitudes, point d'expression, draperies taillées en tuyaux sans aucun plis naturel, aucune composition d'histoire qui fasse plaisir à l'œil. D'où nôtre Auteur conclut que pour réüssir dans les Arts du Dessein, il faut étudier de bonne heure

la Geometrie, la Perſpective, & les attitudes naturelles, qui peignent les paſſions, entendre l'anatomie à cauſe des muſcles &c. Et c'eſt cette étude qui reſſuſcita enfin les beaux Arts, & les remit dans le credit où nous les voyons.

Article troiſiéme. Le rétabliſſement des Arts du deſſein.

Les Arts commencérent à ſe relever vers l'an 1013. l'Egliſe de Saint Miniate de Florence eſt la premiere où l'on apperçoit des marques d'un meilleur goût. Les Toſcans avoient été les premiers à cultiver les Arts en Italie, ils furent les premiers à les y relever. La Peinture donna auſſi en ce tems-là quelque ſigne de vie, pour ainſi parler; mais ce ne fut qu'environ deux cens ans après, qu'elle reſſuſcita tout de bon par les ſoins du fameux Cimabué, qui par ſon application au Deſſein purgea ſes ouvrages des mauvaiſes manieres, qui avoient eu cours juſqu'à ſon tems. Le Chiolto ſon éleve le ſurpaſſa de beaucoup par

l'étude & l'imitation du naturel, & vint à un si haut point de réputation, que les Papes, & les Rois de Naples de la maison d'Anjou, le rechercherent à l'envi. Nôtre Auteur remarque ici à son sujet que si l'Italie fut le premier theatre, ou les Arts recommencerent à paroître, l'Italie fut redevable de cette gloire au bon goût & aux liberalitez des Rois François de la branche d'Anjou; & il ajoûte ce qu'il avoit déja dit ailleurs, que l'amour des grands pour les Arts, est en effet le premier moyen de les faire fleurir. Il parle ensuite d'un autre moyen, qui est l'établissement des Academies. Celle de Florence fut la premiere depuis le rétablissement des Arts; comme celle de Sicione avoit été la premiere dans leurs commencemens. C'est de cette fameuse Ecole de Florence & des autres qui ont été formées sur son modele en Italie, en France, & en Flandre, qu'est sortie cette foule d'excellens Hommes, qui ont heureusement dédommagé les Arts, sur tout depuis le commencement du

quinziéme siécle jusqu'à nos jours, de tout ce que l'injure des tems ou la fureur des barbares leur avoit ôté.

L'Historien ne garde pas tant d'ordre dans ce troisiéme livre que dans les précedens. La Peinture qui étoit tombée la premiere, ne se releva selon lui qu'au commencement du quinziéme siécle; au lieu que dans tout le quatorziéme l'Architecture étoit déja fort perfectionnée. Et cependant les peintres marchent dans son Histoire avant les Architectes.

Parmi ces derniers le Serbrunelleschi tient avec raison le premier rang. Il rétablit l'usage des Ordres Dorique, Ionique, & Corinthien. Mais Bramante alla bien plus loin; c'est lui qui après s'être essayé sur les plus belles Eglises de Rome, conçût enfin le dessein de celle de Saint Pierre, la premiere du monde. Il eût encore l'avantage d'avoir été le maître de Raphaël en Architecture.

Sansovino Florentin mit aussi en vogue l'Architecture à Venise, où il soûtint avec beaucoup d'honneur le Dome de Saint Marc, qui mena-

çoit d'une ruine prochaine. Le Joconde ne doit pas être oublié ; Il fut maître du grand Budée. C'eſt de lui qu'eſt le Pont Nôtre-Dame à Paris, qui a donné lieu à ſon ami Sannazar de dire en badinant.

Jucundus geminum impoſuit tibi, Sequana, pontem;
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Joconde à ſon retour de France fut chargé avec Raphaël & Sangal, de la conduite de la Fabrique de Saint Pierre de Rome : l'emploi & les Collegues lui font également honneur. San-Michel & Falkonnetti Veronois, auſſi bien que Joconde, meritérent comme lui un grand nom parmi les illuſtres Architectes.

L'Auteur repete en divers endroits de ſon Hiſtoire, que ce fut à la faveur des Antiques que ces grands Hommes ſe remirent eux-mêmes dans les bonnes regles de l'Art & les apprirent aux autres : & c'eſt ce qui parut beaucoup plus dans tout le quinziéme ſiecle, dans lequel nôtre Auteur ſe renferme

dans ce premier tome ; car il nous en fait eſperer un ſecond.

Nous ferions un Livre au lieu d'un extrait, ſi nous voulions rendre juſtice en particulier à tous les Illuſtres en Peinture, Sculpture, & Architecture, qui brillérent dans ce beau ſiécle des Arts. Nous nous contenterons de parler de ceux, qui ont eû quelque choſe qui leur a eté propre.

Laurent Ghiberto eſt de ce nombre. C'eſt de lui que nous avons les deux belles portes de bronze du Baptiſtére de Saint Jean de Florence. Michel-Ange dit en les voyant, qu'elles auroient merité d'être les portes du Paradis.

Leonard de Vinci eſt un de ceux à qui les Arts du Deſſein doivent davantage. Il les poſſeda tous, parce qu'il entendit parfaitement le Deſſein. Et il en fut redevable particulierement à l'étude de l'Anatomie, qu'il conſeille ſi fort dans le Traité de la Peinture que nous avons de lui. Vinci eſt diſtingué par ſes beaux airs de tête, par la rondeur & le fini de ſes Ouvrages. Michel-Ange

fut ſon rival, & c'eſt ſon panegyrique. Vinci ſembla quitter le champ de bataille, en quittant Rome pour ſe rendre en France auprés de François I. qui le combla d'honneurs, de biens, & même d'amitiez. Ce Prince pere des Arts viſita cet heureux Peintre dans ſa derniere Maladie, & ce fut entre les bras du Heros que le Peintre expira.

Le Correge, ainſi nommé d'une Ville de ce nom, eſt regardé comme le premier Peintre de Lombardie. Sa maniere eſt touchante, gratieuſe & naïve, ſur tout dans les Tableaux de Vierges, de Saints, & de petits enfans. Il eſt le premier qui ait fait de ces admirables Coupes à freſque, que le celebre Annibal Carache étudia depuis avec tant de ſoin.

Les deux Bellins qui formerent l'Ecole de Veniſe, introduiſirent dans ce païs-là le bon goût de la couleur. Jean Bellin eſt celui qui mit les Portraits à la mode. Il tira la plûpart des Nobles Venitiens. Mahomet ſecond le voulut voir & en fut charmé. Il voulut être tiré de ſa

main, & le renvoya comblé d'honneurs avec un magnifique Eloge de ſon merite, aprés lui avoir offert de lui accorder tout ce qu'il pourroit ſouhaiter.

De l'Ecole des Bellins ſortirent le Georgeon, le Titien, & le Tintoret. Les deux premiers ſont encore aujourd'hui regardez comme les plus grands Maîtres de l'Art dans le Coloris, dans la belle chair, dans l'oppoſition des Couleurs, & dans le Payſage. Le Titien l'emporte pourtant ſur le Georgeon dont il fut éleve. Il réüſſit ſur tout à peindre de jeunes enfans. Son Tableau des Amours en eſt une preuve, que nous ne loüerons pas.

Le Tintoret fut un de ces heureux genies qui ſont nez pour les Arts. Etant encore jeune il deſſinoit avec de la teinture qu'il trouvoit à ſa main, car il étoit fils d'un teinturier; enſuite il étudia le Deſſein lui ſeul ſur les plâtres de Michél-Ange, & il y joignit le Coloris du Titien avec l'obſervation du naturel.

Le Mutien excella dans le Payſa-

ge. Jean de Fiesoli en Miniature, le Carravage en Clair-obscur, Jean d'Udine en Grotesques, Daniel de Volterre en Tableaux à fresque. Il ne faut pas oublier que le Cheval de bronze de la Place Royale à Paris est de Volterre, qui étoit aussi habile Sculpteur.

Il n'y eut pas jusqu'aux filles qui firent honneur aux beaux Arts en Italie. Les trois sœurs Sophonisbe, Lucie, & Europe *Angosciola*, se distinguérent parmi les autres, & Sophonisbe sur tout : la Reine d'Espagne voulut l'avoir à son sericve, & le Pape Pie IV. souhaita d'avoir le Portrait de cette Princesse de la main de Sophonisbe.

Propertia de Rossi ne se fit pas moins admirer par ses beaux Desseins, & les beaux Ouvrages de Marbre qu'elle fit. La celebre Lavinia Fontana fut encore plus distinguée.

L'Article des celebres Artistes d'Italie ne peut être mieux terminé que par les deux grands Hommes qui ont passé tous les autres, & que ceux qui sont venus aprés, se font gloire de reconnoître pour Maîtres.

L'un eſt Bonarota iſſu d'une Ancienne Nobleſſe & connu ſous le nom de Michel-Ange ; l'autre eſt le fameux Raphael d'Urbin. Ils ſont l'un & l'autre trop connus pour en parler. C'eſt dommage que le beau de Michel-Ange en fait de Peinture, ait été la correction du nud ; ce qui lui fit chercher toutes les occaſions de faire des figures nuës au prejudice de la pudeur Chrétienne, qu'on n'appellera pas la vertu des Peintres d'Italie, ſi l'on en juge par leurs Tableaux. La mort de Raphaël à 37 ans, le propre jour qu'il étoit venu au monde, fut pleurée de tous les amateurs des beaux Arts : elle dût l'être encore davantage, ſi la cauſe de ſa mort fut telle qu'on la dit. Elle auroit dû rendre plus ſage Annibal Carache qui devoit ſe contenter d'imiter Raphaël, comme il l'a fait ſi bien en Peinture, ſans l'imiter encore dans ſes mœurs.

La France & la Flandre quoique dépourvûes de ces beaux reſtes de l'Antiquité, ne laiſſérent pas de cultiver les beaux Arts à l'imitation de l'Italie. La France ſuppléa par la li-

beralité de ſes Rois, à ce qui lui manquoit. Elle attira par ce moyen pluſieurs des plus celebres Artiſtes de l'Italie. Outre Leonard de Vinci dont nous avons parlé, elle engagea encore par ſes bienfaits Roſſo appellé communement Maître Roux, Vignole, & le Primatice. C'eſt de ce dernier qu'eſt le tombeau des Valois à Saint Denis. La Galerie d'Uliſſe à Fontainebleau fut faite ſur ſes Cartons par Nicolò de Modene. Le Primatice fut fait Abbé de Saint Martin de Troye, Valet de Chambre du Roi, & enfin Surintendant des Bâtimens ; ce qui montre que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Arts ſont honorez en France. Quoi qu'il en ſoit le ſeiziéme ſiécle à fait voir que les François ne manquoient que de modeles. Le ſeul Pouſſin peut être oppoſé à une infinité d'autres.

La Flandre fut plus heureuſe dans la renaiſſance des Arts. Jean de Bruges trouva en 1410. un nouveau verni compoſé d'huile de noix & de lin. Ce verni lui donna occaſion de trouver la maniere de Pein-

dre à l'huile; car ayant mêlé la couleur avec ces huiles, il remarqua que ce mélange donnoit plus de force à la couleur, & en même tems un beau luisant sans verni. Jean de Bruges garda quelque tems son secret pour lui seul, mais enfin il le communiqua au grand avantage de la Peinture.

L'Auteur dit peu de choses de la Sculpture en particulier, peut-être parceque les plus fameux Peintres & Architectes ont été aussi Sculpteurs. Il ne faut pas omettre Jacques d'Angoulême, qui osa le disputer à Michel-Ange pour un modele d'une figure de Saint Pierre, & qui l'emporta en effet sur ce grand Homme au jugement même des Italiens.

Jean Bolongne de Doüay fit à Florence des morceaux de Sculpture, des statuës de marbre, & des groupes de figures de bronze d'une beauté charmante. C'est de lui que nous avons à Paris le cheval de bronze qui porte la figure de Henry quatre.

Nous finissons avec l'Auteur par

un mot de la Gravûre qui a si fort contribué à la renaissance des Arts ; en communiquant par le moyen des Estampes, les belles idées des plus celebres Peintres, Sculpteurs, & Architectes, que les Curieux peuvent étudier sans sortir de chez eux. L'Auteur remarque fort à propos que ce fut par cette sorte d'étude que le fameux Poussin commença à goûter la belle maniere de Raphaël, c'est-à-dire, celle de la bonne & saine Antiquité, que ce grand homme suivit toûjours dans ses admirables ouvrages.

La Gravûre fut trouvée à Florence l'an 1460. par Maso Fineguerra Orfevre. Baldinelli la perfectionna, Martin d'Anvers la porta encore plus loin ; mais Albert Durero de Nuremberg les surpassa tous. Ce fut lui qui inventa la Gravûre en taille de bois, qui va bien plus vîte, & qui lui fit bientôt un grand nom dans toute l'Italie. Sa reputation piqua les Italiens. Marc Antoine Raimondi imita heureusement Durero ; & ses copies passérent à Venise pour les originaux. Baptiste

del Moro Peintre Veronois, grava à l'eau forte cinquante paysages qui furent estimez.

Mais le plus illustre de tous les Graveurs fut sans contredit Augustin Carache frere d'Annibal; parce qu'il sçût donner à la Gravûre toute l'excellence & la correction du Dessein. C'est, dit nôtre Auteur en finissant, à ces deux Illustres freres, & à Loüis Carache leur Cousin, que l'Academie du Dessein à Boulogne doit son établissement. Et c'est à cette Academie qu'on est redevable du bon goût, qui s'est conservé jusqu'à nous malgré les efforts de l'école de Joseph d'Arpino, & de celle de Carravage qui commençoient à prévaloir sur celle de Raphaël. Les Caraches ont donc le double avantage d'avoir fait fleurir les Arts du Dessein, & par leurs excellens ouvrages, & par les Eleves qui sont sortis de leur Ecole.

ARTICLE XXXIX.

INSTRUCTIONS PASTORALES de Monseigneur l'Evêque de Mire.
Avril 1706.

poix, aux nouveaux Réünis de son Diocéze sur l'Eucharistie, imprimées à Toulouse, chez Guillaume-Loüis Colomiés, & se vendent à Paris chez Florentin de l'Aulne, ruë Saint Jacques, à l'Empereur & au Lion d'or 1705. Premiere Instruction *in* 4°. *pp.* 132. Seconde Instruction. *pp.* 159. Troisiéme Instruction. *pages* 148.

De toute la Doctrine Catholique, ce qui fait le plus de peine aux Protestans; & de tous les sujets, qu'ils s'étoient faits de se séparer de nous, le plus important & presque le seul qui leur reste, c'est ce que nous croyons de l'Eucharistie. Comme il s'agit de la présence réelle de Jesus-Christ, qui se donne lui-même & réellement à nous dans la Communion, qui se rend présent lui-même & réellement sur nos Autels; cette créance emporte la grande difference, qui doit être d'un Catholique à un Protestant, dans les continuels exercices de la religion, & par consequent ne sçauroit ne pas faire de fortes

impreſſions ſur les eſprits, qui à la vûë du changement, qu'on leur propoſe, s'étonnent, & regardent avec frayeur le renoncement au Schiſme & la réünion à l'Egliſe.

Aprés ce que les Doctes Cardinaux Bellarmin & du Perron ont écrit ſur cette matiere, aprés le grand ouvrage de *la Perpetuité de la Foi*, & le Livre tant eſtimé du Pere Noüet, il n'eſt plus neceſſaire, & il ne ſemble pas permis de faire de nouvelles découvertes ou dans l'Ecriture ou dans les Peres. L'habileté eſt maintenant de bien employer ce qui a été trouvé avant nous, d'en former des preuves, de leur donner de l'ordre, du jour, de la grace, qui les rendent autant perſuaſives, qu'elles ſont ſolides en elles-mêmes. C'eſt ce qu'a fait admirablement Monſeigneur de la Broüe Evêque de Mirepoix, dans trois excellentes Lettres Paſtorales, renfermées ſous le titre d'Inſtructions. Un ouvrage comme celui cy, où la juſteſſe de la methode, la pureté du diſcours, la facilité & la nobleſſe de l'expreſſion, l'éloquen-

ce, ſont employées à perſuader les veritables ſentimens de l'Egliſe; un tel ouvrage, dis-je, fait honneur à ſon Auteur, & lui mérite les juſtes loüanges de tout ce qui a un ſincere attachement à la ſaine Doctrine.

Monſeigneur de Mirepoix ayant aſſuré, que demander aux Proteſtans de ſe réünir à l'Egliſe Romaine, c'eſt uniquement leur demander de rentrer dans les créances & dans les pratiques des quatre premiers ſiécles & les plus beaux de l'Egliſe; il entreprend de le montrer, touchant l'Euchariſtie, dans ces trois Lettres Paſtorales.

Dans la premiere après avoir exposé ſelon la Doctrine du Concile de Trente, ſeſſ. 13. ce qu'il faut croire de ce Myſtére; il ſe renferme à en faire voir la verité par les paroles de Jesus-Christ, quand il le promit, & quand il l'inſtitua; & enfin par les figures de l'ancien Teſtament, qui l'ont repreſenté.

C'eſt dans le chap. 6. de Saint Jean qu'eſt contenuë la promeſſe de l'Euchariſtie, à laquelle Jeſus-Chriſt ne vient qu'au verſet 53. aprés un long

discours sur l'Incarnation, qu'il recommande de croire au verset 29. sur lequel saint Augustin *tract.25. in Joan.* a dit : *C'est donc là*, en croyant l'Incarnation, *manger le pain qui ne perit point. Pourquoy prépares-tu les dents & l'estomac ? crois, & tu l'as mangé.* Les Capharnaïtes comprirent, que Jesus-Christ leur parloit de deux choses tout-a-fait différentes; & leur incredulité, qui s'étoit élevée contre l'Incarcation, se tourna contre l'Eucharistie. De celle-là ils avoient dit. *N'est-ce pas le Fils de Joseph, celui dont nous connoissons le pere & la mere : comment, dit-il, qu'il est descendu du Ciel ?* De celle-cy ils disent : *Comment celuy-cy peut-il donner sa chair à manger ?* Leur premiere erreur étoit, de n'estimer Jesus-Christ qu'un homme comme les autres : la seconde de s'imaginer, qu'il proposoit de leur donner sa chair morte & coupée par morceaux. Surquoy Mr. de Mirepoix s'addresse à ceux qu'il instruit. Re-„ marquez, mes freres, que si d'un „ côté le doute des Capharnaïtes „ (sur l'Incarnation) est fondé sur

„ une erreur, que vous ne condam-
„ nez pas moins que nous, qui eſt
„ que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un
„ homme ; de l'autre (touchant
„ l'Euchariſtie) il tombe ſur une
„ maniere de manger la chair de
„ Jeſus-Chriſt, que l'Egliſe Catho-
„ lique ne condamne pas moins que
„ vous : Et enſuite : Nous demeu-
„ rons en lui, & lui en nous par les
„ deux Myſtéres, que les Caphar-
„ naïtes refuſoient de croire....
„ Que les Juifs murmurent, à la
„ bonne heure, contre la verité du
„ Myſtere de l'Euchariſtie, eux qui
„ ne croyoient pas le Myſtere de
„ l'Incarnation. Mais vous, mes Fre-
„ res, qui faites profeſſion de croire,
„ que Jeſus-Chriſt nous fait tous de-
„ meurer en lui par l'union de la na-
„ ture Divine avec une nature en-
„ tiérement ſemblable à celle de
„ chacun de nous ; pourquoi refu-
„ ſerez-vous de croire, qu'il vienne
„ demeurer en nous par ſa chair &
„ par ſon ſang dans le Myſtere de
„ l'Euchariſtie ? Pourquoi voudrez-
„ vous, que ſon habitation au de-
„ dans de nous par l'Euchariſtie

„ ſoit moins réelle, que nôtre in-
„ habitation en lui par le Myſtere
„ de l'Incarnation ? Ne ſoyez pas
„ Chrétiens à demi, mes Freres:
„ embraſſez toute l'étenduë de l'u-
„ nité, que nous avons avec Jeſus-
„ Ch. & avec ſon Pere; & croyez ſe-
„ lon ces belles paroles de S. Hilaire
„ *l. 8 de Trinit.* que *Jeſus-Chriſt étant*
„ *dans ſon Pere par la nature de ſa Di-*
„ *vinité, & nous en lui par ſa naiſſance*
„ *ſelon la chair, il eſt auſſi lui même*
„ *en nous par le myſtere des Sacremens.*
„ Et encore dans un autre endroit:
„ *Nous croyons, il ſuffit, que vous*
„ *êtes le Fils unique de Dieu* .... &
„ nos Freres reünis le croyent com-
„ me nous; comme nous, ils ſont
„ perſuadez de vôtre Divinité ...
„ Et puiſqu'ils déteſtent avec nous
„ l'incrédulité des Juifs, qui vous
„ regardoient comme le Fils de Jo-
„ ſeph; qu'ils condamnent avec nous
„ tous les doutes que formoient ces
„ mêmes Juifs contre les myſteres
„ de vôtre chair. Mr. de Mirepoix
dans cette comparaiſon ſi juſte & ſi
bien pouſſée ſoûtient la foi de l'Eu-
chariſtie par celle de l'Incarnation.

Avril 1706.

Il passe aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, & demande qu'on ait en vûë, qui est celui qui les a dites, à qui & en quel tems il les a dites. C'est Jesus-Christ, qui parle aux Apôtres préparez à cette merveille, au nom desquels saint Pierre avoit répondu, lorsque les Capharnaïtes & les Disciples se retirérent, que pour eux ils le croyoient *le Fils unique de Dieu vivant, & qu'il avoit les paroles de la vie éternelle.* Enfin c'est pour établir la nouvelle alliance, comme l'ancienne avoit été arrêtée par le sang jetté sur le peuple. Moïse prévenant presque les paroles de Jesus-Christ, & disant *Exod.* 24. 8. *C'est ici le sang de l'alliance.* „ Aussi, ajoûte le sçavant Evê„ que, dans les trois Evangelistes, qui „ raportent l'institution de l'Eucha„ ristie, le texte Grec, qui est l'o„ riginal, marque, non pas que le „ sang sera répandu au futur, mais „ qu'il est actuellement répandu au „ présent. saint Luc & saint Paul s'expriment de même du corps; quil est donné, qu'il est rompu. En vain les Protestans ont ils avancé,

que le ſens réel eſt embarraſſé de contradictions, & que le figuré trouve beaucoup d'exemples dans l'Ecriture. Car ſelon la remarque de Mr. de Mirepoix, qu'il nous ſoit permis de raiſonner ici comme nous aurions fait, s'il avoit plû à Jeſus-Chriſt pour changer l'eau en vin à Cana, de ſe ſervir de cette propoſition : *Cecy eſt du vin* ; & il ne paroîtra nulle contradiction. La défenſe du ſens figuré fondée ſur de ſemblables textes, ſe renverſe auſſi aiſément ; puiſque celui de ces textes, le plus eſtimé des Proteſtans, ne porte point un ſens figuré *Exod.* 12. *L'agneau eſt le paſſage*, non parcequ'il repreſente le paſſage, mais parce qu'il eſt véritablement victime pour le paſſage, comme les victimes pour le peché s'appellent pechez comme Jeſus-Chriſt eſt appellé nôtre Pâque, & parmi nous la Communion paſcale eſt appellée Pâque.

Pour les figures de l'Euchariſtie répanduës dans les livres de l'ancien Teſtament, Mr. de Mirepoix promet ſeulement de les parcourir : mais tout ce qu'il touche, devient

clair & lumineux. Par exemple. Il „ fait obſerver, qu'il y avoit deux „ ſortes de Sacrifices à accomplir, „ ceux du ſacerdoce d'Aaron, & „ ceux du ſacerdoce de Melchiſe- „ dech. Ainſi il falloit que Jeſus- „ Chriſt s'immolât également ſous „ l'une & ſous l'autre figure. Il a ac- „ compli celle du ſacerdoce d'Aa- „ ron, en livrant ſon Corps & en „ répandant ſon Sang ſur la Croix. „ Mais pour celle du ſacerdoce de „ Melchiſedech, ſelon l'ordre du- „ quel il étoit Prêtre lui même, „ quand & comment l'aura-t-il ac- „ compli, s'il ne s'eſt offert lui-mê- „ me à Dieu dans la derniere Cene, „ ſous les apparences du Pain & du „ Vin? Il fait encore obſerver, que dans les ſacrifices de propitiation la Chair des victimes ayant été donnée à manger à ceux, pour qui elles étoient offertes, il a été neceſſaire pour le parfait accompliſſement de la Figure, que JESUS-CHRIST immolé pour nos pechez, nous nourriſſe de ſa chair.

Enfin le Prélat conclut ſa premiére inſtruction par la conſidera-

tion de l'état de l'Eglise. Placée entre la Synagogue & le Ciel, elle possede la Verité & la Réalité, qui manquoit à la Synagogue; mais cette Verité & cette Realité lui est cachée sous des apparences, qui ne seront plus dans le Ciel.

La suite des autres Lettres Pastorales sera pour les mois suivans.

ARTICLE XL.

PRIMA LETTERA INDIRIZZATA alla Dottissima è Chiarissima &c. c'est-à dire, *Premiere Lettre addressée à très-Docte & très-Illustre Dame Anne le Févre d'Acier, par le Marquis Orsi à l'occasion de son Livre intitulé, Considerations sur la maniere de bien penser.* A Bologne chez Constantin Pisarri 1705. *pag.* 184 *in* 8°.

NOus donnâmes l'an passé 1705 l'extrait d'un Livre Italien intitulé *Considerazioni sopra un famoso Libro* &c. composé par Mr. le Marquis Orsi; & nous divisâmes cet extrait en quatre parties qui se trou-

vent dans nos Journaux de Février & des mois ſuivans. La juſtice que nôtre emploi exige de nous, nous fit donner à ce Livre les loüanges qu'il merite ; & la part que nous prenons à la memoire du Pere Bouhours, dont ce Livre attaquoit un des principaux ouvrages, nous fit prendre la défenſe de ce Pere dans les endroits où nous le crûmes mal attaqué. Nous le fimes avec toute l'honnêteté qui doit accompagner les diſputes des gens de belles lettres : auſſi Mr. le Marquis Orſi eſt-il très-content de ce côté-là ; mais il ne l'eſt pas autant de tout ce qui regarde, ou la critique qu'on a faite de quelques endroits de ſon Livre, ou les réponſes qu'on lui a données pour la défenſe du P. Bouhours. C'eſt ſur ce ſujet qu'il a compoſé quatre Lettres Italiennes qu'il addreſſe à Madame d'Acier, ſi connuë par les belles Traductions qu'elles a données au public, & par les ſçavantes découvertes qu'elle a faites dans l'Antiquité. Nous ne donnerons ici qu'une idée de ces quatre Lettres, qui ſont au reſte extremément bel-

les, & qui brillent de cette délicatesse & de cette vivacité que donne à un Auteur ingenieux la passion de défendre ses ouvrages. Et comme nous passerons une grande partie de ce que l'Auteur Italien y dit pour la justification de son Livre, nous passerons aussi tout ce qu'on auroit pû répondre à ces endroits-là.

Mr. Orsi se plaint agreablement que nous l'ayons fait connoître pour Auteur d'un Livre qui ne portoit point son nom; mais il ne doit pas nous en sçavoir mauvais gré: c'est à nous à faire connoître au public les Auteurs ausquels il a l'obligation des beaux Ouvrages qui paroissent. Voici une seconde plainte: Mr. le Marquis Orsi dans son Ouvrage avoit accusé le P. B. de maltraiter les meilleurs Auteurs, & d'en faire des caracteres injurieux. Nous avions répondu que le P. Bouhours n'étendoit point aux Auteurs les épithetes qu'il donnoit à quelques unes de leurs pensées, & que pour avoir dit que Ciceron & Virgile repetoient quelque fois la même chose, il n'avoit pas prétendu donner par-là

leurs caracteres : l'Auteur Italien veut inferer le contraire ; mais il ne faut que lire le P. B. pour être convaincu de la place que tenoient Ciceron, Virgile, & les meilleurs Auteurs dans ſon eſprit ; toutes les pages de ſes ouvrages marquent l'eſtime qu'il faiſoit des penſées de ces grands hommes : s'il a reconnu dans eux quelques défauts parmi toutes les beautez dont il étoit admirateur, il n'eſt pas plus coupable que l'eſt Horace quand il reproche à Homere de s'endormir quelquefois. Mais quand le P. B. auroit dit de Seneque *qu'entre tous les Auteurs il n'y en a peut-être pas un qui ſçache moins réduire ſes penſées à la meſure du bon ſens*, ſeroit-il ſi blâmable ? Seneque n'a t'il pas bien dit la même choſe d'Ovide, & ne merite-t'il pas bien qu'on la diſe de lui ? Ainſi que Mr. Orſi ne ſe plaigne plus qu'on ne l'a pas entendu ; mais qu'il ſe plaigne de ce que nous avons entendu les ſentimens du P. B. autrement que lui. Il nous permettra de nous plaindre à nôtre tour de n'avoir pas été entendus. Voici le fait :

Le P. B. dans sa maniere de bien penser, attribuë à l'Arioste une pensée burlesque qui n'est point de lui, Mr. Orsi avoit fort bien relevé cette méprise. Peut-on lui rendre une plus exacte justice que nous l'avons fait dans nos Memoires, en reconnoissant *que le P. B. à tort en deux manieres ; la premiere en mettant sur le compte de l'Arioste une pensée ridicule, & la seconde en la citant comme une pensée sérieuse.* Mr. Orsi ne devoit-il pas être content d'un aveu si net & si clair ?

Il employe ensuite toute la subtilité possible, pour montrer que la pensée ingenieuse n'appartient pas moins à la troisiéme operation de l'ame qu'à la seconde ; mais il semble que tous ses raisonnemens ne le persuaderont pas à ceux qui sont convaincus, que toute proposition détachée de ce qui lui donne la force de consequence est un jugement, & appartient à la seconde operation de l'ame. Ainsi dans ce syllogisme, *un homme mortel ne doit point garder de haine immortelle ; or vous êtes un homme mortel : donc vous ne devez*

point garder de haine immortelle, personne ne croira que la premiere & la derniere proposition appartiennent également à la troisiéme operation de l'ame; bien que la premiere proposition en renferme deux, & soit au jugement d'Aristote *une pensée enthymematique* : ainsi que l'a reconnu l'Auteur de *la Logique*, ou *Art de penser*, lors qu'il dit, *que quelquefois on renferme les deux propositions de l'Enthymême dans une seule proposition* : or il est évident qu'une *seule proposition* est un jugement, & par consequent appartient à la seconde operation de l'ame : ce qui paroîtra encore plus manifestement, si l'on fait attention, que la seconde operation de l'ame se fait en affirmant ou en niant une idée d'une autre : Or dans cette pensée - cy, *un mortel ne doit point garder de haine immortelle*, que fait-on autre chose, que de séparer une haine immortelle d'un cœur mortel ? Au reste cette dispute ne merite pas qu'on la conduise plus loin.

L'Auteur des Lettres, après avoir fort habilement parlé des pensées

où la nature entre, paſſe à la juſtification de Lucain. Il faut avoüer que ſi cet Auteur pouvoit être juſtifié ſur ſon impieté, il le ſeroit par l'apologie qu'en fait Mr. Orſi; mais il eſt ſi décrié ſur cet article, que ces beaux vers qu'il met dans la bouche de Caton,

Eſtne Dei ſedes niſi terra & pontus & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter eſt quodcumque vides, quocumque moveris.

ne ſont peut-être qu'un atheïſme raffiné tel qu'il en regnoit dans ce tems-là. Et certainement Lucrece, Pline, Spinoſa, & Vaninus auroient volontiers ſouſcrit à ces vers, & ſur tout au dernier: ou ſi on veut que ces vers donnent une grande idée de Dieu; c'eſt que Lucain les met dans la bouche de Caton. Pour ce qui eſt de cet autre vers de ce même Poëte,

Si Numina naſci
Credimus , aut quemquam fas eſt
cœpiſſe Deorum.

Il marque ſeulement que Lucain étoit dégagé de l'erreur commune qui donnoit une naiſſance & un commencement à chaque Dieu; mais ce vers ne montre point que le Poëte ne fut pas dans une erreur peut-être plus dangereuſe.

Il eſt à propos de faire ici une obſervation qui ſervira de réponſe à pluſieurs plaintes que fait Mr. Orſi ſur les ſentimens que nous lui attribuons, & qu'il deſavoüe. La verité eſt que nous nous ſommes crûs en droit de mettre ſur ſon compte les ſentimens de ſes Interlocuteurs, quand ils ne ſont point refutez dans la ſuite; & nous nous ſommes perſuadez, que quoiqu'un Auteur de Dialogue adopte particulierement les ſentimens d'un de ceux qu'il fait parler dans ſon Livre, on peut neanmoins lui attribuer tout ce que les autres y diſent, lorſque celui qui repreſente l'Auteur ne s'y oppoſe

point & semble l'approuver par son silence.

Tout ce que dit Mr. Orsi pour justifier le *non languia* du Tasse, que nous avions critiqué dans nos Memoires est très - ingenieux, & les exemples des Anciens, dont il se sert paroissent du premier coup d'œil convaincans en sa faveur. Ces exemples font voir que les Anciens & les meilleurs Poëtes ne suivent pas exactement l'ordre des choses, mais le renversent quelquefois dans la narration ; ainsi qu'il paroît dans ces vers-cy:

Postea Phœbeâ lustrabat lampade terras,
Humentemque aurora polo dimoverat umbram.

Mais nous prions l'Auteur de faire refléxion avec nous, que ce renversement d'ordre ne se rencontre que dans les endroits où la narration ne s'éleve point : car lorsque le Poëte est attaché au récit de quelque chose d'animé, de grand, de terrible; il ne lui est plus permis de fi-

nir par où il auroit dû commencer ; parceque l'esprit du Lecteur attend quelque chose de nouveau qui le surprenne : ainsi la description du Tasse est vicieuse, quand il dit du fier Argant, *que son courage lui faisoit menacer en mourant son ennemi & ne s'affoiblissoit point*; parce qu'alors cette transposition fait tomber la narration, qui se seroit soûtenuë, si on avoit dit, *que le courage de ce Sarrasin mourant, bien loin de s'affoiblir, lui faisoit menacer son Vainqueur.* En un mot cette transposition n'est permise que quand elle ne préjudicie point au sens & à la beauté de la narration. Ce n'est pas après tout, que nous ne pardonnions aisément au Tasse un si leger défaut.

Nous avions dit dans nos Memoires, que Mr. Descartes ne seroit peut-être pas content, de la maniere dont Mr. Orsi expliquoit le rapport & la liaison qui est entre les sens. Ce qui nous avoit fait citer Mr. Descartes, c'est que dans cet endroit-là, Mr. le Marquis parle en Physicien, & prend effectivement le tour que

Mr. Descartes à si ingenieusement trouvé, pour expliquer de quelle maniere deux objets ayant en même-tems frappé les sens, ont fait des traces voisines dans la substance du cerveau, dont l'une dans la suite ne se rouvrant gueres sans l'autre, l'ame rarement a l'idée d'un de ces objets, que l'idée de l'autre ne se présente en méme tems. Mais Mr. le Marquis ayant fait entendre que l'*appetit avoit son siége dans le sentiment du goût*, on voit assez combien cette Doctrine est opposée à celle de Mr Descartes.

L'Auteur à tant apporté de raisons & tant d'exemples, pour justifier les Apostrophes que l'on fait à ses mains, à ses bras, à ses pieds &c. que nous voulons nous relâcher en leur faveur ; mais non pas jusqu'à pardonner au Tasse, celles que Tancrede à faites à sa main en lui disant : *O main timide & infame, pourquoi n'ose-tu pas maintenant couper la trame de ma vie, toi qui sçais si bien blesser & tuër?... passe moi ton épée au travers du corps.... Mais peut-être qu'étant accoutumée à des*

actions barbares & impies, tu crois que c'en seroit une de pieté de faire mourir ma douleur. Nous ne trouverons donc pas mauvais qu'on apostrophe ses pieds, ses mains &c. pourvû que ces apostrophes soient bien ménagées, ainsi que dans les anciens; qu'elles soient rares & seulement dans une violente passion; parce qu'alors comme on est hors de soi, on s'en prend à tout, on cherche du secours par tout, on s'addresse à tout: mais nous ne pouvons souffrir que Tancrede conjure sa main de le tuer, & qu'elle n'en fasse rien, parce qu'elle n'est accoutumée qu'à des actions barbares & impies.

Mr. Orsi auroit eu raison de railler de ce qu'on lit dans nos Memoires, que *la Grece ayant en quelque façon perdu sa liberté à la journée de Salamine, Lisias avoit droit de l'avoir enfermée dans le tombeau des Grecs qui furent tuez au combat*; il auroit eu, dis-je, sujet d'en railler, si nous ne l'avions fait pour entrer dans la pensée de Lisias. Cet Orateur prétendoit qu'en perdant ces genéreux défenseurs de la liberté; on avoit

perdu *en quelque façon* la liberté même : c'est pour cela qu'il l'avoit enfermée avec eux dans le tombeau. Personne n'ignore combien cette journée fut avantageuse à la Grece. Mr. le Marquis n'avoit pas besoin de la raconter fort au long : la Grece perdit neanmoins *en quelque façon* sa liberté, au sentiment de Lisias, par la perte qu'elle fit des grands hommes qui l'avoient défenduë ; & c'est ce que nous avions voulu faire sentir.

Pour ce qui est des jeux de mots, dont nous avons dit dans nos Memoires, que soit *qu'ils soient recherchez soit qu'il ne le soient pas, ils ont toûjours un certain air d'affectation que tout homme de bon goût leur trouve.* Nous n'ignorions pas qu'on en rencontre des exemples dans les meilleurs Auteurs, nous en avions même apportez ; mais après tout nous avons crû devoir suivre le sentiment de Ciceron, qui marque expressément que les *jeux de mots paroissent toûjours recherchez.* Ainsi il restera toûjours à l'*Ecuyer* & *à l'Ecu* du Tasse, & au *foudroyé* &

foudroyant du Guarini, un veritable air d'affectation ; & on aura beau dire que ces mots se sont présentez tout naturellement aux Poëtes qui les ont mis dans leurs Ouvrages ; on ne croira point ceux qui parlent ainsi sur leur parole, parceque *ces jeux de mots paroissent toûjours recherchez.*

Voilà une partie des choses que contiennent les quatre Lettres de Mr. le Marquis Orsi. Ces Lettres sont du goût de ses autres Ouvrages, écrites poliment, pleines d'érudition ; ensorte que nous nous sçavons bon gré de la critique que nous avons faites de son Livre, puisqu'elle devoit procurer au public le plaisir & l'utilité que la lecture de ces quatre Lettres peut lui apporter. Il y a cependant une chose que nous ne pouvons pardonner à l'Auteur Italien ; c'est de le voir traiter de bagatelles toutes ces disputes de belles Lettres dans lesquelles il reüssit si-bien, & de le voir prendre la résolution de ne plus écrire sur ces matieres : ceux

qui auront lû ses Ouvrages n'approuveront pas son dessein.

ARTICLE XLI.

TRAITE' DU DROIT ET DES *Prérogatives des Ecclesiastiques, dans l'Administration de la Justice séculiere. Par Mr. Nicolas Petit-pied, Docteur en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne, sou-Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, & Conseiller Clerc au Châtelet de Paris.* A Paris chez François Muguet 1705. *in 4°. pp.* 840. *sans la Table &c.*

UN different particulier a été l'occasion du Livre qu'on donne au public. Mr. Petit-pied Docteur en Theologie, exerçoit depuis long-tems la charge de Conseiller Clerc au Châtelet de Paris. Il se croïoit en droit de Présider en l'absence de Messieurs les Lieutenans, lors qu'il se trouvoit le plus ancien Conseiller. Ses Confreres disputérent au Docteur la Présiden-

ce, ſur ce qu'il étoit Conſeiller Clerc. Il crût pour l'honneur de la Clericature être obligé de ſoûtenir ſon droit, & après pluſieurs procedures avec la protection du Clergé il obtint un Arrêt du Conſeil le 17. Mars 1682. qui le confirme dans tous les droits & l'autorité de Préſider, quand il ſe trouvera le plus Ancien. Et il nous avertit que depuis ce tems-là il a Préſidé pluſieurs fois.

Mr. Petit-pied avoit été obligé de faire beaucoup de recherches pour l'inſtruction de ſon Procés, & il a voulu que le Clergé en profitât, & trouvât dans ſon Livre des armes toutes prêtes, pour ſe défendre contre ceux qui voudroient lui diſputer ſes prérogatives. Il ne s'eſt pas contenté de ce qui regarde ſa cauſe en particulier, il a voulu établir le droit general que les Clercs ont de *decanizer* auſſi bien que les Laïques. Il diviſe ſon Ouvrage en deux parties : dans la premiere il prouve que la qualité d'Eccleſiaſtique & de Clerc n'a rien d'incompatible avec la Préſiden-

ce. Dans la ſeconde il établit par des preuves poſitives & de fait, que les Clercs ont de tout tems joüi de ce privilege.

Autrefois le Sacerdoce & l'adminiſtration de la Juſtice étoient réünis. L'Auteur remonte juſqu'aux premiers hommes pour le prouver, de-là il paſſe au déluge : les deſcendans de Noë, dit-il, qui demeurerent fidelles à Dieu, attribuérent à l'aîné la qualité de Prêtre pour offrir les ſacrifices, & de chef de famille pour gouverner.

Moyſe, Aaron, Eleazar, réünirent les deux fonctions de Prêtre & de Juge, auſſi - bien dans les affaires civiles que dans celles de Religion. Tant il eſt vrai qu'elles n'ont rien d'incompatible, ni dans la Loi de nature, ni dans la Loy écrite.

Le Sanhedrin qui étoit le Conſeil Souverain des Hebreux, étoit composé du grand Sacrificateur, du Chef du peuple & d'un nombre de Prêtres & d'autres perſonnes : l'on y jugeoit les affaires Criminelles, Civiles, & de Religion.

Mr. Petit-pied paſſe même juſ-

qu'aux Payens, & montre par l'exemple des Grecs, des Romains, & des autres peuples, que souvent ces deux Puissances avoient été réünies : les Califes parmi les Mahometans, les Druides parmi les Gaulois, lui en fournissent des preuves.

Dans la Loi nouvelle nous voyons que Constantin ordonne de recevoir avec respect le jugement des Evêques sur quelque matiere que ce fût. Nos Rois n'ont pas donné depuis le commencement de la Monarchie moins d'autorité aux Ecclesiastiques ; & c'est ce qu'on prouve en détail dans la seconde partie de l'Ouvrage, où nous nous arrêterons un peu d'avantage : car elle est décisive sur ce point. Nous parcourrons avec l'Auteur les differens Tribunaux de Justice, & nous remarquerons avec lui que les Ecclesiastiques y ont toûjours tenu le premier rang, & y ont eu la principale authorité. En voici la preuve dans les 13. chapitres qui divisent sa seconde Partie.

1. Les Ecclesiastiques ont eû la préséance sur les Laiques dans les

Assemblées solemnelles des Grands du Royaume, & dans les Conseils de nos Rois de la premiere & seconde race.

Avant que le Christianisme fut établi dans les Gaules, les Prêtres des fausses divinitez assistoient comme moderateurs aux grandes Assemblées, qui se faisoient pour déliberer des affaires publiques. Les Gaulois convertis à la Religion Chrétienne, & les François unis depuis avec eux conservérent cet ancien usage. Les Prélats y avoient la principale autorité. Saint Remy inspira à Clovis de suivre le conseil des Prélats. Le different qui survint entre Clotaire le grand & Dagobert premier son fils, au sujet du Royaume d'Austrasie, fut terminé par un Conseil de Prélats, & de Seigneurs; Arnoul Evêque de Mets y présida.

Sous la seconde race ils joüirent du même avantage, comme on le voit par le celebre Capitulaire que fit Charlemagne, pour donner aux Evêques le même pouvoir sur les affaires temporelles, qui leur avoit été accordé par Constantin. On voit

les Evêques nommez les premiers dans tous les Actes, & leurs noms souscrits avant les autres.

Saint Remy, Saint Melaine, & tant d'autres ne furent-ils pas premiers Ministres du Royaume ? Les Evêques avoient la préséance même sur le Comte du Palais.

Quand nos Rois nommoient des Commissaires pour visiter les Provinces, il y avoit toûjours un Evêque qui tenoit la premiere place.

2. Le Clergé conserva les mêmes avantages sous la troisiéme race, il eût la préséance dans les Assemblées generales de la Nation ; & depuis dans les Etats generaux qui succedérent à ces Assemblées ; & il en joüit encore aujourd'hui dans les Etats particuliers des Provinces. L'Archevêque de Narbonne est Présìdent-né des Etats de Languedoc, & l'Evêque d'Autun des Etats de Bourgogne. L'Auteur établit tout cela par des faits autentiques & incontestables, en parcourant ce qui s'est passé depuis Hugues Capet jusqu'à present.

Il remarque que ce ne fut que

sous * Charles VI. que les Princes du Sang commencérent à préceder les Prélats dans ces Assemblées. Il ajoûte que dans ces tems les Evêques suivoient le Conseil & commandoient les troupes. Il n'oublie pas de faire remarquer la précaution de l'Evêque de Beauvais qui se trouvant à la Bataille de Bovines, pour ne pas répandre de sang, ne voulut combattre qu'avec une masse d'armes, dont il jettoit les ennemis par terre.

Il finit ce chapitre en faisant remarquer que cette coûtume n'est pas particuliere à la France ; mais que dans les autres Païs on a le même égard pour les Ecclesiastiques. L'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne lui en fournissent les preuves.

3. L'Abbé Suger, Guillaume de Champagne Archevêque de Reims, Matthieu de Vendôme Abbé de Saint Denis, ont rempli les premieres places dans le Ministere. Pendant la prison du Roi Jean, les Etats generaux établirent pour l'adminis-

* *Pag.* 99.

tration des affaires trente six personnes, dont Robert le Coq Evêque de Laon fut le Chef. Il montre dans le même chapitre, que les Ecclesiastiques avoient le premier rang dans la Cour des Pairs, & la Présidence dans le Parlement Ambulatoire. Il rapporte plusieurs Actes autentiques en preuve. Il fait en cet endroit une digression sur l'origine des Pairs.

4. Le seul chapitre cinquiéme contient plus de trois cens pages, & on y voit des preuves de la Présidence des Clercs en la Grand'-Chambre & aux Enquêtes. Il est à remarquer que le premier Président du Parlement étoit Clerc, que les Laiques n'y présidoient que par Commission, & que Simon Bucy est le premier qui étant Lai ait possedé cette charge en titre d'office vers l'année 1354. Les Présidens des Enquêtes devoient être Clercs, en sorte que le Parlement refusoit d'en recevoir qui n'eussent pas cette qualité, & il falloit une dispense particuliere pour cela.

5. Dans la Chambre des Comptes

pendant une très longue ſuite d'années le premier Préſident étoit preſque toûjours un Evêque, Archevêque, ou une autre perſonne conſtituée en Dignité Eccleſiaſtique. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que l'Office de premier Préſident de cette Compagnie eſt de ſa nature & par ſon inſtitution tellement affecté à un Clerc, que lorſque contre la regle & l'ancien uſage par diſpenſe on l'a donnoit à un lai, on faiſoit mention dans ſes proviſions, que c'étoit l'Office de premier Préſident Clerc de la Chambre des Comptes. Nous en avons un exemple memorable dans la perſonne de M. Nicolai, qui eſt aujourd'hui à la tête de cette illuſtre Compagnie. On avoit oublié de mettre dans les proviſions que l'Office étoit de Clerc, & ſur le requiſitoire du Procureur general de la Chambre, il fut ordonné que les Proviſions ſeroient reformées, & que ces termes y ſeroient inſerez.

Dans le chapitre ſuivant, l'Auteur examine avec la même exactitude les Coûtumes des autres Tribu-

naux, & il fait voir que dans la Cour des Aides, dans le grand Conseil, dans les Présidiaux, & dans le Châtelet de Paris, les Clercs sont en droit de présider, & de *décanizer.*

Dans le dernier chapitre il établit le droit de la Présidence des Ecclesiastiques dans les Conseils de nos Rois. Il y parle des personnes d'Eglise, qui ont été élevées à la charge de Chancelier, ou de Garde des Sceaux, mais ce détail nous meneroit trop loin.

L'Auteur ne pouvoit finir plus heureusement cet Ouvrage qu'en rapportant l'Arrêt du Conseil d'Etat donné en 1704. lequel maintient Mr. l'Archevêque Duc de Reims dans la qualité de Doyen du Conseil, comme le plus ancien des Conseillers d'Etat.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ci-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Avril 1706.

Monseigneur le Duc de Berry. Tome onziéme depuis l'an 858. jusques à l'an 925. A Paris chez Pierre Emery, quay des Augustins 1705. *in 4°. pages* 689.

CEt onziéme tome de l'Histoire Ecclesiastique a cet avantage sur les précedens dont nous avons parlé, qu'outre un grand nombre de faits curieux & importans sur differentes affaires d'Occident, il renferme encore dans une juste étenduë la naissance & une partie considerable d'un des plus memorables évenemens qui soient arrivez dans tout l'Orient. Il n'est personne qui ne doive prendre interêt au malheureux Schisme où s'obstine cette belle partie du monde Chrétien: & l'on ne sera peut-être pas fâché de voir en peu de mots & cependant dans un assez grand détail, l'origine de cette étrange division. Tout le monde n'a pas lû l'Histoire qu'en a donné au public un des meilleurs Historiens de nôtre siécle; & ceux même qui l'ont lûe trouveront du plaisir à s'assurer de n'avoir

pas été séduits dans la lecture d'un Ouvrage qui les aura sans doute agréablement occupez. Rien n'y contribuera davantage que la conformité qu'on appercevra entre cette histoire & ce qu'en a rapporté Mr. l'Abbé Fleury, sur l'exactitude & la fidelité duquel on peut ordinairement conter avec une pleine confiance. Pour donner au Lecteur le plaisir de voir la liaison qu'ont entre eux tous les faits qui ont produit ce funeste évenement, & pour ne pas en même tems rendre cet extrait d'une longueur démesurée, nous nous dispenserons pour cette fois de traiter des affaires qui regardent l'Eglise d'Occident. Nous ne ferons que rapprocher ce que l'Auteur à répandu du Schisme des Grecs dans differens endroits de son Livre, par la necessité qu'il s'est imposée avec raison de suivre l'ordre des tems dans une histoire universelle de l'Eglise.

Le jeune Michel Empereur de Constantinople ne gouvernoit en Orient que par le conseil & par l'autorité de Bardas Cesar son Oncle, un des plus

méchans & des plus ambitieux hommes du monde. Cet insolent Ministre trouva toûjours dans le Saint homme Ignace un obstacle insurmontable à ses débauches & à son ambition : car s'étant mis dans la tête d'éloigner absolument du gouvernement l'Imperatrice Theodora mere de l'Empereur ; le Saint Patriarche refusa constamment de lui donner le voile, quelques instances & quelques menaces qu'on pût lui faire. Il eut même assez de fermeté pour excommunier publiquement l'incestueux Bardas, qui malgré les frequentes exhortations de son Pasteur entretenoit à la vûë de tout C. P. Sa belle-fille dont il étoit devenu éperdûment amoureux, aprés avoir chassé sa femme legitime. Ces deux coups de vigueur furent les semences de la division : tant il est vrai, comme l'experience ne nous l'a que trop confirmé depuis, que les revoltes contre l'Eglise sont toûjours les fruits de la passion & du libertinage.

Bardas outré contre Ignace résolut de le perdre, il n'y trouva que

trop de facilitez. Le foible Empereur dont il s'étoit rendu le maître consentit à tout ce qu'il voulut, & souffrit qu'on chassât le Saint homme de son Palais Patriarcal, & qu'on le releguât dans l'Isle de Terebinte. Le dessein du Favory étoit d'obtenir plus aisément du Patriarche, pendant son exil, un acte de renonciation à son siége. On lui députa pour cela des Evêques qui malgré leurs sermens se chargérent de la commission; mais leur premier voyage fut inutile, aussi-bien qu'un second qu'ils firent dans le même dessein accompagnez des Patrices & des plus considerables d'entre les Juges. Cependant plusieurs Evêques firent du bruit, & menacérent de ne pas reconnoître le successeur qu'on prétendoit donner au Patriarche. Bardas les flatta tous en particulier d'une place si brillante, il se moqua d'eux dans la suite, mais il ne laissa pas de les gagner. Il lui falloit dans les circonstances du tems & dans l'éclat qu'alloit faire dans tout l'Orient sa temeraire entreprise un homme capable de faire approuver

ſon choix, & de diſpoſer par là les eſprits à une plus foible réſiſtance. Il jetta les yeux ſur Photius, l'homme du monde le plus digne d'être le premier Patriarche de l'Egliſe Grecque, s'il y eut été conduit par la deſtination de la Providence; & qui eut rendu à la Religion les plus importans ſervices, ſi la paſſion démeſurée qu'il avoit de dominer n'eût rendu fatales à l'Egliſe la grande capacité, l'eſprit éminent, & les excellentes qualitez dont il auroit pû ſe ſervir pour ſa défenſe. En effet il étoit d'une naiſſance illuſtre, mais d'un genie ſuperieur encore à ſa naiſſance; il avoit paſſé ſa vie dans les affaires & dans de grandes negociations, & toûjours honoré des plus grandes charges de l'Empire. Il n'avoit pas laiſſé de trouver au milieu de tout cela le tems de ſe rendre le plus habile homme de ſon ſiécle en tout genre de ſcience, juſques là même qu'il avoit acquis une aſſez grande connoiſſance dans la doctrine Eccleſiaſtique avant que d'avoir aucune prétention ſur le Patriarcat de Conſtantinople. Son ambition

l'avoit fortement attaché à Bardas, & il n'avoit pas eû de peine à réüssir dans le dessein où il étoit de s'attirer la protection du favori, qui avoit besoin d'un homme de tout son merite pour soûtenir son entreprise. Ce fut donc ce Photius si celebre dans toute cette Histoire, qui de simple Laique fut fait en six jour Patriarche du premier siége d'Orient, & sacré par un Evêque de Syracuse nommé Gregoire, que Saint Ignace avoit quelques années auparavant déposé pour ses crimes. Les Evêques se réveillerent encore une fois à cette effroyable injustice; mais une legere soûmission que fit Photius avec une promesse d'embrasser la Communion d'Ignace, & de ne lui jamais rien reprocher calma bien-tôt ces esprits foibles & timides, & fit même ceder au tems Metrophane Metropolitain de Smirne, qui fut cependant celui de tous qui se rendit le dernier, faisant semblant comme les autres de croire fort sincere la protestation que Photius venoit de donner par écrit.

Le nouveau Patriarche n'avoit

point cependant l'esprit en repos, tandis qu'il n'obtenoit point de celui qu'il venoit de déposer & d'anathematiser dans son Concile, une renonciation nette & précise à son siége. Il connoissoit la fermeté d'Ignace & sçavoit bien qu'il n'y gagneroit rien par les promesses les plus séduisantes. Il essaya donc avec le secours de son ami Bardas de l'intimider & de l'abbatre par les traitemens les plus barbares; mais Dieu qui permettoit qu'on vît dans Photius jusqu'où l'ambition porte un cœur dont elle s'est une fois renduë la maîtresse, vouloit montrer en même tems à son Eglise un exemple de la generosité & de la constance qu'inspire au milieu des tourmens la consolation de souffrir pour la Justice. Ignace ne se rendit point, mais Photius aussi ne perdit point courage, & chercha un autre moyen de s'affermir dans son injuste possession.

Comme son invasion faisoit un schisme dans Constantinople, & qu'on murmuroit hautement de sa procedure irreguliere, il s'avisa d'envoyer des Legats à Rome, & de de-

mander au Pape Nicolas I. d'en envoyer de ſon côté à C.P. ſous prétexte qu'il falloit éteindre les reſtes de l'hereſie des Iconoclaſtes. Il lui rendoit compte en même tems de ſon élevation au ſiége Patriarcal de Conſtantinople, où on l'avoit placé, diſoit-il, mal- gré toutes ſes remontrances & ſes oppoſitions, depuis qu'Ignace ſon prédeceſſeur, à cauſe de ſa vieilleſſe & de ſa mauvaiſe ſanté, s'étoit retiré dans un Monaſtere qu'il avoit fondé; où l'Empereur, toute la Ville, & lui-même rendoient à cet homme venerable tous les honneurs qui lui étoient dûs. L'Empereur Michel écrivit auſſi au Pape, & lui envoya une ambaſſade avec des préſens magnifiques.

Par malheur pour Photius, il avoit à faire à un Pape que toute ſon hypocriſie ne ſurprit point. Il reconnut dans les Lettres de l'Intrus, & dans celles de l'Empereur un air de diſſimulation, qui lui fit ſoupçonner un piége dont il devoit ſe défier. Il ne voyoit de Députez que de la part de Photius, & perſonne ne parloit au nom du Patriar-

che Ignace. Sur ces préjugez il envoya les Legats qu'on lui demandoit pour finir l'heréſie, mais avec une défenſe expreſſe de juger l'affaire du Patriarche, leur donnant ſeulement ordre d'en faire les informations juridiques, & de les lui rapporter. Ces deux Legats furent Rodoalde Evêque de Porto, & Zacharie Evêque d'Anagnie. Le Pape les chargea de deux lettres l'une pour l'Empereur, l'autre pour Photius, dans leſquelles il refuſe conſtamment d'approuver l'élection de ce dernier, pour les raiſons qu'il en rapporte aſſez au long.

Si les Legats avoient été un peu plus ſemblables à celui dont ils tenoient la place, & que la peur des perſecutions qu'on leur fit entrevoir, ne les eut pas déterminez à paſſer leur pouvoir, & à ne pas ſe conformer aux ſages inſtructions qu'ils avoient reçûës, ils auroient mis l'Uſurpateur dans de terribles embarras; mais ils conſentirent bien-tôt à être les inſtrumens de ſa paſſion, & il les fit ſervir à autoriſer en apparence ſon uſurpation,

par le premier ſiége du monde Chrétien. Photius aſſembla donc un Concile dans l'Egliſe des Apôtres, où ſe trouverent 318. Evêques, entre leſquels étoient les Legats du Pape. On y fit paroître le venerable Saint Ignace en habit de Moine, ayant eu défenſe de l'Empereur d'y paroître revétu des habits Pontificaux. On n'épargna rien pour l'engager à donner cette renonciation, qui faiſoit le ſujet de tant de mouvemens. Mais tout fut inutile; & le Saint Homme ſe tourna vers les Legats pour ſçavoir d'eux, s'ils n'avoient point de lettres du Pape pour lui : ils lui répondirent que non; parce qu'on ne le regardoit plus à Rome comme Patriarche, mais comme un homme déposé par le Concile de ſa Province, & qu'ils étoient prêts à proceder contre lui ſelon les Canons. Commencez donc, répondit il, avec une fermeté digne d'un Confeſſeur de JESUS-CHRIST, par chaſſer l'Adultere qui s'eſt emparé de mon Egliſe. Car vous n'ignorez pas que les Canons preſcrivent, qu'un un Evêque ne doit compa-

roître en jugement qu'après être rétabli dans ſon ſiége ; & quand le dépoſé prétend avoir dequoi ſe juſtifier , on ne doit point ſonger à remplir la place avant que l'Evêque de Rome ait prononcé. Les foibles Legats répondirent, en montrant de la main l'Empereur : *On veut que nous vous jugions.* En effet dix jours après on mena Ignace au Concile , où l'on prononça contre lui la Sentence de dépoſition , on lui arracha les habits Pontificaux dont on l'avoit revétu , en criant à haute voix : *ἀνάξιος.* Les Legats Zacharie & Rodoalde criérent comme les autres, en accablant ainſi par leurs ſuffrages un homme qui devoit trouver du moins en eux de l'appui & de la conſolation.

Après une conduite ſi injuſte & ſi déraiſonnable , les Legats s'en retournérent à Rome chargez pour le Pape de la part de Photius de la plus artificieuſe lettre qu'on puiſſe voir , & qui peut paſſer en ſon genre pour un chef d'œuvre de diſſimulation & même d'éloquence. Il y parle au Pape avec d'autant plus

d'aſſurance, qu'il ſçavoit bien que les Legats qu'il avoit engagez dans une fauſſe démarche ne manqueroient pas de la ſoûtenir par un rapport déguiſé, qu'ils ſe trouveroient obligez de faire au Pape, de ce qui s'étoit paſſé ſur l'affaire du Patriarche ; mais le Pape étoit inſtruit par un député qu'Ignace trouva moyen de faire paſſer à Rome, pour lui rendre compte des traitemens cruels qu'on continuoit de lui faire ſouffrir ; & cet habile Pontife démêla dans les lettres mêmes de Michel & de Photius, au milieu de tout l'art dont elles étoient pleines, la prévarication de ſes Legats & l'injuſtice de leur procedé. Il en fut ſenſiblement affligé, & ayant aſſemblé toute l'Egliſe Romaine, il déclara en préſence de Leon Ambaſſadeur de l'Empereur, qu'il n'avoit jamais envoyé de Legats pour la depoſition d'Ignace & la promotion de Photius, & que jamais il ne conſentiroit à l'une ni à l'autre. Il écrivit enſuite à l'Empereur Michel, & à Photius, le traitant toûjours comme un ſimple Laïque,

d'une maniere si forte & si digne de sa grandeur d'ame naturelle, qu'il leur ôta toute esperance ou de le surpreudre ou de l'intimider.

Le Pape ne crût pas que c'en fut encore assez pour réparer l'honneur de l'Eglise Romaine, que ses Legats avoient lâchement trahie; il assembla un Concile où Zacharie le seul des deux Legats, qui se trouvoit présent, fut déposé & excommunié, pour avoir consenti à la déposition d'Ignace & communiqué avec Photius: & le Pape voulut qu'on prononçât sur le fond de l'affaire; ce qu'on fit en cette maniere: Après avoir fait fort au long dénombrement de tous les crimes dont Photius se trouve coupable, le Concile le déclare privé de tout honneur Sacerdotal, & de toute fonction Clericale; en sorte que si après avoir eu connoissance de ce Decret il ose singerer à quelque fonction Sacerdotale, il est excommunié & anathematizé. On en use avec la même severité à l'égard de Gregoire de Syracuse, & le Concile déclare par l'autorité de Jesus-

Christ, qu'Ignace n'a jamais été déposé ni anathematizé, ne l'ayant éte que par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir.

Le Pape se préparoit à envoyer à C. P. un Legat avec une lettre à l'Empereur Michel pleine de douceur & d'une charité paternelle, pour lui faire agréer ce qu'il avoit été obligé de faire contre Photius; quand il en reçût une de ce Prince pleine d'injures & de menaces contre lui; car le parti le plus violent & le plus déraisonnable, étoit toûjours celui que Michel prenoit avec un emportement que rien n'étoit capable d'arrêter. Le Pape changea donc de stile, & prit dans sa réponse ce ton de Pontife, dont il sçavoit se servir avec tant de dignité quand la necessité l'y obligeoit. Il finit sa lettre en frappant d'anathême ceux qui la lisant, ou étant chargez de la traduire, en dissimuleroient quelque chose à l'Empereur, pour l'instruction & la correction duquel elle étoit écrite. Il ajoûta même quelque tems après dans une autre lettre addressée à l'Empereur une

menace terrible, qui marque avec quel zele le Pape ſoûtenoit les droits du Saint Siége. Voici en quels termes il s'explique:

„ Nous reçûmes l'année derniere une lettre portant vôtre nom, „ remplie de tant d'injures & de „ blaſphêmes, que celui qui l'a „ écrite ſemble avoir trempé ſa „ plume dans la gorge du ſerpent. „ Nous ne pouvons diſſimuler un „ tel mépris de nôtre dignité; c'eſt „ pourquoi nous vous exhortons à „ faire brûler publiquement cette infame Lettre, pour vous „ purger de la honte de l'avoir commandée: autrement ſçachez qu'en „ plein Concile de tout l'Occident, „ nous anathematizerons les Auteurs de cette Lettre. Enſuite „ nous la ferons attacher à un poteau ſous lequel on allumera un „ grand feu, pour la brûler à vôtre honte aux yeux de toutes „ les Nations qui viennent au tombeau de Saint Pierre.

Le Pape joignit pluſieurs autres Lettres à celle qu'il écrivit à l'Empereur, & ſur tout une à Photius, &

une à Bardas, qui étoit mort à Constantinople il y avoit plus de six mois, sans que le Pape en eut été averti. Cette mort étoit arrivée cependant avec des circonstances, qui marquoient qu'elle étoit une punition visible de toutes les violences qu'il avoit exercées contre le Saint Patriarche Ignace, & qui menaçoient l'Empereur d'un accident, sous lequel il succomba en effet quelque tems après.

Il sembloit que Photius dût perdre son autorité avec celui d'où il paroissoit la tenir toute entiere: Mais quand l'esprit, le merite & la necessité de soûtenir un crime, se trouvent joints ensemble, on découvre bien-tôt quelque moyen de se tirer d'un mauvais pas; parce qu'alors dans le grand nombre de ceux qui se présentent, on n'en reconnoit point d'illegitimes. Il commença donc à maudire & à détester Bardas son protecteur après sa mort, & à loüer la prudence de l'Empereur, de s'être délivré d'un homme qui commençoit à s'ennuyer de n'être que Cesar & la seconde per-

ſonne de l'Empire, faiſant par là adroitement ſa cour au nouveau Collegue, que Michel s'étoit aſſocié à l'Empire, qu'on nommoit communément Baſile le Macedonien, & qui avoit contribué plus que perſonne à la mort de Bardas. Il parut en effet quelque tems aprés, que Photius ne croyoit pas avoir rien perdu de ſa faveur auprés de l'Empereur, & de ſon pouvoir dans l'Empire. Car il fut tellement irrité d'un acte qu'il prétendoit que les Legats du Pape avoient fait dans la Bulgarie contre ſon autorité, qu'il entreprit de ſe venger de lui & de le dépoſer. Pour cet effet il ſuppoſa un Concile Oecumenique, où il faiſoit préſider les Empereurs Michel & Baſile, avec des Légats des trois grands ſiéges d'Orient : il y faiſoit aſſiſter un grand nombre d'Evêques, & aprés en avoir dreſſé tous les Actes ſelon ſa paſſion, & déclaré le Pape condamné & depoſé pour ſes crimes, il les fit ſouſcrire par 21. Evêques, en y ajoûtant tant de fauſſes ſouſcriptions, qu'il s'y en trouvoit prés de mille. Il

fit plus, il composa cette fameuse piéce, qui est le signal de la revolte & le modele du Schisme qui dure encore aujourd'hui. Elle est addressée aux Orientaux par forme de lettre circulaire, & contient tout le venin des reproches que les Grecs continuent de faire à l'Eglise Romaine. Le dogme de la procession du Saint Esprit, y est sur tout traité d'une maniere subtile & specieuse, & le siége de Rome est dépeint sur cet article avec des couleurs, que la seule passion dont il étoit transporté a pu faire couler de sa plume empoisonnée. Il est évident du moins qu'avant sa condamnation il ne s'étoit point encore apperçû, que la face de l'Eglise fut défigurée par des abus si visibles & des erreurs si intolerables.

L'insolence de ce faux Patriarche qui n'avoit pas été reprimée par la mort de Bardas, le fut enfin par celle de l'Empereur Michel. Ce miserable Prince ayant voulu faire assassiner Basile qu'il avoit fait son Collegue quelque tems auparavant, fut lui-même poignardé dans son

propre Palais par l'ordre de ſon Collegue, qui mit par-là ſa vie en ſureté, & délivra l'Empire d'un Tyran qui commençoit à lui devenir inſupportable.

Ce qu'il y eut de plus glorieux pour le nouvel Empereur, eſt que d'abord il commença par rendre la paix à l'Egliſe ; il fit venir Photius dés le lendemain de la mort de Michel, & lui ordonna de ſe retirer dans un certain Monaſtere où il pouvoit vaquer à ſes études en repos, tandis que le legitime Paſteur qu'il rappella honorablement de ſon exil, gouverneroit paiſiblement ſon Egliſe ſelon l'ordre établi de Dieu. On ſe ſaiſit auſſi de tous les papiers de Photius, parmi leſquels on trouva les Actes ſuppoſez d'un Concile contre Ignace, & la lettre ſynodique contre le Pape. Ces piéces ſéditieuſes furent jugées à Rome dignes du feu, & la Sentence fut approuvée par les Députez de la Grece.

Adrien qui avoit ſuccedé au Pape eut le plaiſir de voir rétablir par la pieté d'un Empereur zelé & Catholique, tous les deſordres qu'a-

voient causez dans l'Empire Grec, la foiblesse & la cruauté d'un Prince gouverné par des Ministres débauchez & ambitieux. Ses Legats furent reçûs avec tous les respects dûs au Souverain Chef de l'Eglise qu'ils representoient, & ils eurent toute la liberté qu'ils pouvoient esperer de l'Empereur, pour tenir un Concile general, où l'on confirma autentiquement le rétablissement d'Ignace, & où l'on s'appliqua avec succés à rendre la paix au monde Chrétien.

Photius cependant ne s'oublioit pas dans sa retraite forcée, & répandoit par des lettres insolentes contre le Concile, les semences de la division qui survint quelque tems après. Il entretenoit dans le Palais de l'Empereur des correspondances par lesquelles il parvint jusques à s'y faire appeller. Il n'en falloit pas d'avantage à un homme, dont l'esprit & l'artifice venoient à bout des plus difficiles entreprises, pour gagner les bonnes graces d'un Empereur qui quelques années auparavant s'étoit déclaré son

plus irreconciliable ennemi. Il flatta la vanité de Basile par une Genéalogie mysterieuse, qu'il eut soin de faire jetter dans la Bibliothéque de ce Prince, & que lui seul pouvoit expliquer. Il sçût se mettre par-là & par quelques autres avantures singulieres, si avant dans la confidence de Basile, aussi-bien qu'un de ses fourbes nommé Santabaren, qui lui rendoient de si grands services à la Cour, que l'Empereur séduit & enchanté par ces deux hipocrites, ne se conduisoit plus que par eux. Photius sçût bien profiter de la bonne volonté que ce Prince lui témoignoit; car en même-tems que Basile demandoit à Rome des Legats, pour terminer quelques difficultez qui restoient toûjours à l'occasion du Schisme, ce méchant homme eut l'insolence de se porter hautement pour Patriarche, & d'en exercer les fonctions à la vûë de de l'Empereur, & du vivant du Saint Homme Ignace, sans que le Prince entreprit de l'en empêcher. La mort du Venerable Saint Ignace arriva quelques jours après, tout

à propos pour Photius, qui ne trouvant plus d'obſtacle à ſes deſſeins, prit ſolemnellement poſſeſſion de l'Egliſe Patriarcale. Ce fut dans ce changement des affaires qu'arrivérent à Conſtantinople les Legats du Pape, qui trouvant Photius preſque univerſellement reconnu, attendirent pour agir de nouvelles inſtructions du Souverain Pontife. C'étoit pour lors Jean VIII. qu'on ne peut excuſer ſur l'extrême foibleſſe qui lui fit deshonorer ſon Pontificat, & trahir par des conſiderations humaines les veritables interêts de l'Egliſe. En effet il reçût parfaitement bien les Ambaſſadeurs de Baſile & les Députez de Photius, & aprés avoir aſſemblé une eſpece de Concile à Rome, il envoya à Conſtantinople Pierre Prêtre Cardinal, qu'il aſſocia à ſes premiers Legats Paul & Eugene, avec ordre de reconnoître Photius pour legitime Patriarche, à certaines conditions cependant, ſans leſquelles il le déclaroit excommunié. Photius n'en demandoit pas d'avantage, il avoit ſi bien ménagé les deux Le-

gats Paul & Eugene pendant qu'ils attendoient les réponſes de Rome, & le Cardinal Prêtre eut lui-même à ſon arrivée une conduite ſi foible & ſi indigne de ſon caractere, que non ſeulement il rétablit Photius ſelon les ordres du Pape, mais l'exempta même de la pénitence & des humiliations auſquelles le Pape l'avoit ſoumis en conſentant à ſon rétabliſſement. Photius fit aſſembler un Concile où il Préſida en chef, ne traitant les Legats que comme ſes aſſiſtans, & dans lequel tout ſembla ceder ſans réſiſtance à ſon autorité, ſans que rien fut capable de réveiller les Legats de la profonde letargie où les avoit jettez l'hypocriſie, & peut-être les préſens d'un fourbe qui les joüoit. Il eut même aſſez d'addreſſe pour faire inſerer un Canon dans ce Concile, par lequel on diſoit anathême à quiconque auroit la temerité d'ôter ou d'ajouter quelque choſe au ſymbole de Nicée & de Conſtantinople, ſans que les Legats s'apperçûſſent qu'on en vouloit par-là à l'addition du *Filio-que*,

qui s'étoit faite dans quelques Eglises d'Occident, & qu'on prétendoit se mettre en possession de renouvelle Schisme, dés qu'il se rencontreroit un Pape qui s'appercevroit de la tache qu'un de ses Predecesseurs venoit de faire au Saint Siége. Jean VIII. en eut honte lui-même & tâcha de l'effacer; mais il étoit tombé dans le mépris, & Photius se moqua des anathêmes du Pape, ayant pour lui les decrets d'un Concile qu'on regardoit alors à Constantinople comme un Concile Oecumenique.

Le Pape Marin successeur de Jean VIII. sentit ranimer, lorsqu'il fut élevé au Saint Siége, toute la fermeté qu'il avoit témoignée contre Photius lorsqu'il étoit Legat à Constantinople, & s'attira par là l'indignation de l'Empereur Basile, qui sembla perdre tout d'un coup toute la moderation dont il s'étoit fait honneur jusques-là. Photius en prit occasion de répandre avec amertume ses anciens reproches sur la procession du Saint Esprit, & tâcha d'attirer dans son parti le plus grand

nombre d'Evêques Grecs qu'il lui fut poſſible. Cela n'empêcha pas Adrien III. ſucceſſeur de Marin de renouveller tous les Anathêmes lancez contre Photius. L'Empereur écrivit à ce Pape des Lettres remplies d'injures & de calomnies; mais elles n'arriverent à Rome qu'aprés la mort d'Adrien. Le Pape Etienne y répondit avec une force & une moderation admirable ; mais ſa réponſe trouva auſſi l'Empereur mort, & fut renduë à ſon fils Leon ſurnommé le Philoſophe, qui en fut extremément touché. Auſſi commença-t'il, comme l'avoit fait ſon pere, à travailler à rendre la paix à l'Egliſe d'une maniere efficace, releguant Photius dans un Monaſtere, où il mourut quelque tems aprés, ſans que l'on ſache le genre de ſa mort, ni ce qu'il fit le reſte de ſa vie. Le Pape Formoſus qui avoit ſuccedé à Etienne approuva l'élection d'un autre Etienne frere de l'Empereur Leon, que leur pere Baſile avoit deſtiné à l'Egliſe. Il eut une ſenſible conſolation de voir à la place de Photius un homme qui par l'inno-

cence & la ſainteté de ſa vie pourroit réparer les dommages qu'avoit apportez cet Intrus à l'Egliſe de Conſtantinople par ſes deſordres & ſon ambition. C'eſt ainſi que l'union des Egliſes fut parfaitement rétablie, & le ſchiſme aſſez bien éteint, juſqu'à ce qu'aprés plus d'un ſiécle quelques diſciples de Photius trouvérent moyen de le renouveller d'une maniére infiniment plus dangereuſe, & d'exciter une revolte plus furieuſe & plus generale que n'avoit été celle de Photius.

M. Fleury ne conduit pas ici beaucoup plus loin l'Hiſtoire du Schiſme des Grecs, & il ne pouvoit en effet mieux finir ce qu'il en dit dans cette premiere partie, que par la mort de celui qui en avoit été le malheureux Auteur. La maniére dont il a traité ce morceau ne laiſſe pas lieu de douter, qu'on ne liſe avec un extrême plaiſir la ſuite de cet évenement dans la continuation de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique.

ARTICLE XLIII.

JOANNIS RAII SOCIETATIS Regiæ Socii, Historiæ Plantarum Tomus tertius &c. Accessit Historia Stirpium Ins. Lusonis &c. Item D. Jos. Pitton Tournefort Corollar. Institut. rei herbariæ. Londini apud Sam. Smith & Benj. Walford. 1704. *Troisiéme Tome de l'Histoire des Plantes par Jean Raïus associé de la Compagnie Royale, avec une Histoire des Plantes de l'Isle de Luzon & des autres Philippines, par George Joseph Camellus de la Compagnie de JESUS, & le Corollaire des Institutions sur la Botanique par Mr. Tournefort.* A Londres chez Sam. Smith & Benj. Walford 1704. *in folio.* Premiere Partie, *pages* 801. Seconde Partie, *pages* 254.

MOnsieur Raïus donna au public en 1688. une Histoire generale des Plantes, dont on avoit sujet d'être content dans le tems qu'elle parut. On y trouvoit toutes les

espéces de Plantes dont on avoit parlé jusques-là, à la reserve de quelques unes qui par oubli avoient échappé à ce diligent Auteur. Si les choses étoient demeurées dans cet état, une courte addition auroit aisément suppléé à ce qui manquoit à son Ouvrage. Mais la connoissance des Plantes est une de ces Sciences qui doit à nôtre siécle le degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Et peut-être que dans quelques années, de nouvelles découvertes rendront encore imparfaits les meilleurs Ouvrages sur cette matiere.

Depuis l'impression des deux premiers volumes de l'Histoire des Plantes de nôtre Auteur, une infinité de Sçavans avoient publié de nouveaux recueils. Mr. Henry Van-Rheede, Van-Draakensteyn, Breynius, Paul Herman, Mr. Tournefort, le Pere Plumier, Leonard Plakenetius, Paul Boccone, Commelin, Robert Morisson, François Cupanus, George Volekamerus, Auguste, Quirinus, Rivinus, & plu-

ſieurs autres étoient entre les mains du public.

On peut reduire à trois eſpéces les plantes dont il eſt parlé dans ces nouveaux Auteurs. Les unes ont été obſervées & décrites telles qu'elles naiſſent dans leur ſol naturel, ornées de leurs fleurs & chargées de leurs fruits. Les autres étant cultivées hors du pays où elles croiſſent dans des jardins publics ou particuliers, ne nous ſont repreſentées que dans l'état & la forme que leur donne une culture & une terre étrangere. Les dernieres enfin ont été apportées des pays éloignez, & ainſi on n'a pû les faire voir que ſeches & la plûpart tronquées de quelqu'une de leurs plus eſſentielles parties.

Tout ce qui s'eſt fait de nouvelles découvertes ſur des eſpeces particulieres, étoit du droit d'un Auteur qui a entrepris une Hiſtoire Univerſelle des Plantes. Mr. Raïus s'eſt donc propoſé de les ramaſſer toutes dans ce troiſiéme Tome, qui n'eſt, comme il l'a intitulé, qu'un ample ſupplement des deux pre-

miers. Il joint ordinairement à la description qu'il fait des Plantes une exacte instruction sur leurs usages, soit pour la nourriture, soit pour la Medecine, soit pour les Arts & les Mecaniques.

Un Ouvrage de cette nature demandoit une table exacte, c'est aussi à cette partie de son Livre qu'il a donné un soin particulier. Il a crû enfin devoir faire imprimer dans leur entier à la fin de son Histoire, un recueil des Plantes de l'Isle de Luzon & des autres Philippines, composé par George Joseph Camellus Jesuite, & un Ouvrage du Sçavant Mr. Tournefort intitulé, *Corollaire des Institutions sur la Botanique.*

On ne peut s'empêcher de loüer la reconnoissance de nôtre Auteur, qui n'a pas voulu laisser ignorer au Public le nom de ceux qui l'ont aidé dans la composition de son Livre. Mr. Hans Sloane, Mr. Petiver, & Mr. Sherardus, sont les trois Sçavans amis à qui il reconnoît avoir le plus d'obligation. Avec un tel secours il se promet d'avoir aussi bien

réüssi qu'on peut l'attendre d'une exactitude infinie, d'une application infatigable, & des lumieres de plusieurs sçavans Hommes unis ensemble dans un même dessein.

Article XLIV.

BIBLIA SACRA. *LA SAINTE Bible selon l'Edition vulgate, corrigée par l'ordre des Souverains Pontifes Sixte V. & Clement VIII. distinguée par versets, avec des notes tirées des meilleurs Interpretes, une nouvelle Chronologie, & une Table Geographique, par Messire Jean Baptiste du Hamel, Prêtre & ancien Professeur Royal.* A Paris chez Denis Mariette, Jean Baptiste de l'Espine, & Jean Mariette, ruë Saint Jacques 1706. *in folio, sans les Préfaces & les Tables, les Prolegomenes sont 31. pages, la Geographie 9. la Chronologie 12.*

De peur qu'on n'attribuë un jour à plusieurs Auteurs les Ouvrages d'un seul homme, il est bon d'avertir que Mr. du Hamel

à qui nous devons cette Edition de la Bible, eſt-ce même Mr. du Hamel diſtingué parmi ceux qui écrivent en Latin le plus élegamment, parmi les Anatomiſtes, les Aſtronomes, les Philoſophes, & les Théologiens. C'eſt à l'éclairciſſement de l'Ecriture Sainte qu'il a conſacré toutes ſes connoiſſances, réſolu de conſommer dans un travail ſi utile, une vie toûjours occupée au ſervice du public & à la défenſe de la Religion.

Il fit imprimer à Paris en 1699. l'Aſtronomie Phyſique, *Aſtronomia Phyſica* in 4°. & un traité des Metéores, & des corps qu'on tire de la terre en la foüillant, *de Meteoris & foßilibus*, auſſi in 4°. en formes de Dialogues.

En 1663. un traité du rapport de l'ancienne Philoſophie à la nouvelle. *De conſenſu veteris & novæ Philoſophiæ*, réimprimé à Oxfort en 1668. & à Roüen en 1675.

En 1666. Il traduiſit en Latin le traité des droits de la Reine.

En 1668. Mr. de Perefixe Archevêque de Paris l'obligea d'écrire

quelques Differtations sur les privileges d'un Monastere ; elles parurent la même année.

En 1670. Il publia à Paris le traité des Proprietez des corps. *De corporum affectionibus.*

En 1673. le traité du corps animé. *De corpore animato*, & la même année un traité de l'ame humaine. *De Mente humana.*

Sa Philosophie parut la premiere fois en 1678. en quatre volumes in 12. pour la seconde fois en 1681. en 6. volumes in 12. pour la troisiéme fois en 2. volumes in 4°. & pour la quatriéme fois en 6. volumes in 12.

Tous ses Ouvrages Philosophiques ont été imprimez à Nuremberg en quatre volumes in 4°.

Le succés qu'avoit eu sa Philosophie fit souhaiter qu'il donnât un cours de Theologie ; la grandeur du travail ne l'effraya point, le cours de Théologie positive & speculative, parut en 1691. sous le titre de *Theologia speculatrix & practica*, en sept volumes in 8°.

Il en a depuis donné un abregé en 5. volumes in 12. Il avoit exercé

l'emploi de Secretaire de l'Academie Royale des Sciences autant que ſon âge l'avoit permis : en le quittant il publia en Latin l'Hiſtoire de cette fameuſe Academie, dont la ſeconde Edition a paru en 1701. il en a achevé la continuation & prépare ſa Philoſophie à une nouvelle Edition beaucoup plus ample.

Enfin dans un âge où après tant de travaux il pouvoit joüir d'un repos glorieux, il a entrepris le plus grand de tous ſes Ouvrages : il s'eſt d'abord eſſayé ſur quelques parties de l'ancien Teſtament : on a vû paroître *les Pſeaumes & les Livres de Salomon en deux tomes avec des notes, les Prolegomenes & des notes ſur le Pentateuque, & ſur les autres Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament*, imprimées ſans le texte en deux autres volumes.

A quatre vints trois ans il a heureuſement achevé le livre dont nous parlons, qui contient une Edition du texte de l'Ecriture Sainte, qui ne cede point à l'Edition de Vitré par la beauté des caracteres & du papier, & qui ſurpaſſe cette Edition

ſi recherchée, par les notes qui manquent à celle de Vitré.

Si l'on vouloit expliquer qu'elles doivent être des Notes ſur l'Ecriture Sainte, on y demanderoit une érudition choiſie, & meſurée ſi juſte au texte qu'elle éclaircit, qu'elle n'omette rien de neceſſaire pour le faire entendre, & ne diſe rien de ſuperflu; on y voudroit de plus un ſtyle concis ſans obſcurité, élegant ſans affectation: c'eſt-là l'idée qu'on doit ſe former de la perfection qui convient à des Notes, c'eſt la juſte idée des Notes de Mr. du Hamel: il a parfaitement rempli ſon titre, il a recueilli, digeré, épuré ce qu'il a trouvé de plus raiſonnable dans les meilleurs Commentateurs. On connoît par ſes autres Ouvrages ſon talent pour abreger, & ſon goût pour le choix des Auteurs qu'il abrege. Ainſi le public peut s'aſſurer d'avoir dans le volume dont nous parlons, un chef d'œuvre d'impreſſion, & le précis de ce qui a paru de meilleur ſur l'Ecritu- Sainte.

Dans les difficultez qui partagent

les Interpretes, Mr. du Hamel ſans prendre parti rapporte fidellement les opinions differentes & les principales raiſons qui les appuyent.

Il a diviſé les Prolegomenes en quatre Diſſertations; dans la premiere ſur l'Ecriture regardée en elle même, il en établit la divinité contre les incredules, il remonte juſqu'à ſon origine & diſſipe en peu de mots les tenebres que les impies ont répanduës ſur elle. Il montre enſuite avec la derniere évidence que ce ſacré dépôt, conſervé ſoigneuſement dans tous les tems eſt parvenu juſqu'à nous, ſans aucune alteration qui ait mêlé des erreurs aux veritez qu'il nous enſeignent. Il refute par l'Ecriture même le ſentiment qui ſuppoſe, qu'Eſdras répara l'Ecriture, qu'on oſe dire avoir peri dans la déſolation de Jeruſalem par Nabuchodonoſor. Cette premiere Diſſertation finit par un troiſiéme chapitre ſur le nombre des Livres Canoniques, & des Ecrivains ſacrez.

Dans la ſeconde Diſſertation il prouve d'abord l'antiquité du tex-

te Hebreu; il croit que la langue Hebraïque est la plus ancienne de toutes les langues. La vaste érudition que le P. Thomassin a répandu dans de gros volumes, est ici judicieusement réduite à des preuves choisies, & l'on en est plus frappé. Nôtre Auteur a encore profité *de l'antiquité des Celtes du Pere Pezron.* Dans les chapitres suivans il propose avec soin tout ce que le P. Pezron, Vossius, Simon, Morin, Cappel ont dit contre l'integrité du texte Hebreu, & ce que les défenseurs du texte original ont répondu à ces sçavans Adversaires.

La troisiéme Dissertation traite des versions; & l'on y trouve rassemblé ce qu'il faudroit chercher en plusieurs volumes sur la version des Septante, les autres versions Grecques, la version Syriaque, les paraphrases Chaldaïques, la version Vulgate, & les autres versions Latines.

La quatriéme Dissertation contient des observations sur le style de l'Ecriture, & des regles pour l'interpreter. Les observations sur le

ſtyle de l'Ecriture, ſont tirées d'un Livre écrit en Anglois ſur cette matiere par le fameux Robert Boile, un des plus grands Philoſophes du ſiécle paſſé : le Livre n'eſt pas commun.

Mr. Boile ſe moque des fades plaiſanteries que les Impies ont coûtume de faire, ſur la groſſiereté & la barbarie du ſtyle des Livres Sacrez : ils devroient, dit le judicieux Philoſophe, reconnoître que les verſions les plus fidelles ne conſervent pas la beauté des expreſſions de l'Original ; il eſt impoſſible que l'arrangement des mots, l'harmonie des periodes ſubſiſte : ils devroient ſçavoir, ces critiques audacieux, que ſouvent une langue n'a point de termes qui expriment ſans les affoiblir, certaines locutions énergiques d'une autre langue. Il faudroit donc convenir de bonne foi, qu'on ne peut juger du ſtyle original de l'Ecriture par les ſeules verſions.

Quand on accorderoit, pourſuit Mr. Boile, que le ſtyle de l'Ecriture eſt populaire, ſimple & ſans art, qu'en pourroient conclure les im-

pies, ſi ce n'eſt que le Saint Eſprit a voulu s'accommoder à la portée du plus grand nombre des fidelles: mais il n'eſt pas neceſſaire d'en venir juſques-là, le ſtyle de l'Ecriture quoyque défiguré dans les verſions conſerve encore des traits qui le diſtinguent. On trouve dans les Livres ſacrez des modelles achevez des divers genres de la plus ſaine Eloquence; une majeſté proportionnée aux ſujets les plus ſublimes; une naïveté qui peint au naturel les plus petites circonſtances; une élocution toûjours proportionnée à ſa matiere; un langage digne de Dieu. C'eſt encore une reflexion de nôtre Auteur, qu'une critique temeraire blâme ſouvent dans l'Ecriture ce qui n'eſt rien moins qu'un défaut: les détails qui paroiſſent trop circonſtantiez n'en inſtruiſent que mieux, & n'en plaiſent pas moins: ce que l'on prend pour une ennuyeuſe repetition paroîtroit plein d'emphaſe, ſi l'on entroit dans le genie de l'Ecrivain; les Orientaux negligent l'uſage des tranſitions, le ſtyle en devient un peu plus dur; mais il acquiert par-

là plus de force & de rapidité : le ſtyle compaſſé languit, & cela eſt ſi vray, que les Orateurs les plus methodiques, préferent le ſtyle coupé aux periodes arrondies, quand ils veulent faire ſur l'Auditeur de fortes impreſſions.

Le chapitre ſuivant (c'eſt le ſecond de la quatriéme diſſertation) parcourt les differentes manieres d'interpreter l'Ecriture. Le troiſiéme chapitre & les deux ſuivans ſont peut-être les plus curieux de tout l'Ouvrage : L'Auteur y découvre dans un petit nombre de regles, le genie propre de la langue Hebraïque & de la langue Greque, & les tours qui ſont particuliers à chacune de ces deux langues : c'eſt le plus court moyen de porter la lumiere dans les lieux les plus obſcurs de l'Ecriture.

Le dernier chapitre traite du ſens ſpirituel de l'Ecriture. Ces quatre diſſertations ſont ſuivies de trois additions. La premiére ſur la Chronologie ſacrée. Mr. du Hamel ſe déclare dans cette addition pour la maniere d'accorder la Chronologie des

Septante avec la Chronologie de l'Hebreu & de la Vulgate proposée par le Pere Tournemine dans les memoires de Trevoux de Mars & d'Aoust 1703. C'est, à ce qu'il assure, le jugement que les sçavans ont porté de cette maniere d'établir une Chronologie fixe, qui l'à déterminé à le suivre. Le Pere Tournemine n'avoit pas alors l'honneur d'être connu de lui. La seconde addition traite de la Geographie de l'Ecriture sainte. L'Auteur loüe beaucoup ce que Mr. Sanson, le P. Gourdon Jesuite, l'ancien Abbé de la Chamoye, & le R. P. Lamy de l'Oratoire nous ont donné sur cette matiere : il adopte la dissertation de l'ancien Abbé de la Charmoye sur les bornes de la Terre sainte telle quelle a paru dans les Memoires de Trevoux : il en a mis une traduction latine à la fin de la table geographique. La derniere addition est sur les poids & les mesures.

Chaque livre de l'Ecriture sainte est précedé d'une Préface où toute la critique qui regarde ce Livre est renfermée. Aprés les tables qu'on

joint ordinairement aux éditions de la Bible, on trouve la Table Geographique tirée d'Eusebe de Cesarée; de Saint Jerôme, d'Adrichomius, de Bonfrerius Jesuite, des deux Sarasons Pere & Fils, du Pere Lubin, & du Pere Martianai Benedictin. Nous reservons la Chronologie pour la suite de cét exrrait.

ARTICLE XLV.

HOMILIA DE CORREPTIONE Fraterna, habita in Ecclesia Parochiali Sancti Sulpitii, Dominicâ secundâ Adventûs, *in* 4°. *pp.* 19. *Homelie de la Correction fraternelle pour le second Dimanche de l'Avent prononcée dans l'Eglise de Saint Sulpice de Paris.* A Paris chez Raimond Mazieres, ruë Saint Jacques à la Providence 1706. *in* 4°. *p.* 25.

L'Emotion qu'un dangereux Libelle sur la Correction fraternelle avoit excitée, à determiné Mr. le Curé de St. Sulpice à instruire son peuple sur une matiere si importante, & à prononcer en François cette Homelie composée en La-

tin il y a plus d'un an; quoy-qu'en la composant il ne pût pas avoir en vûë un libelle qui n'avoit pas encore paru. L'Homelie est une réfutation exacte du libelle, & elle joint la force des raisons à l'autorité que Mr. le Cardinal de Noailles & les premiers Magistrats du Royaume avoient employée si à propos.

Mr. le Curé de St. Sulpice convient d'abord que la Correction fraternelle est une pratique excellente & necessaire, que Jesus-Christ l'à autorisée & ordonnée, que l'Eglise s'en est servie dans tous les siécles; mais qu'il faut prendre garde à ne pas la pousser à des excés capables de violer la paix des familles, & même la tranquillité publique. C'est dans la conduite de St. Jean à l'égard d'Herode qu'il veut que l'on apprenne les sages régles de la Correction fraternelle, & les conditions qui doivent l'accompagner, afin qu'elle se fasse avec succés.

Il réduit ces conditions à quatre, que le St. Précurseur a merveilleusement observées; la Prudence, le Zele, la Justice, & l'Autorité.

La prudence de St. Jean paroît en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, qu'il s'addressa directement à lui, sans porter à des oreilles étrangeres le récit des crimes de ce Prince, accomplissant avec axactitude ce que le Sauveur a prescrit depuis: *Corripe inter te & ipsum solum:* autrement ce n'est plus une Correction mais une diffamation; c'est accuser son Frere, ce n'est pas le reprendre, en feignant d'exercer la charité, on la blesse. Ce n'est pas tout, la prudence de St. Jean éclate dans la modestie de sa Correction; point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur; *Dicebat Herodi: non licet:* Il disoit simplement à Herode: Il ne vous est pas permis: c'est le moyen de gagner celui qu'on reprend.

Enfin la prudence de St Jean paroît en ce qu'il ne s'addresse point à Herodias qu'il jugeoit incorrigible: L'iniquité, dit St. Augustin, est quelquefois si grande, qu'on ne peut appliquer la correction; *Tanta est aliquando iniquitas ut corripi non posit.* Une reprimande inconsiderée porte

le pecheur obstiné à de nouvelles fautes, & le St. Esprit nous instruit à ne pas répandre sans fruit les discours salutaires; *Ubi non est auditus ne effundas sermonem.*

Le zele du St. Précurseur pour être circonspect, n'en fut que plus pur, & n'en fut pas moins fort, quoy que bien different des saillies d'un temperament bilieux & chagrin. Il ne redouta point la perte de la faveur du Prince, mais il respecta son rang, il reprit Herode avec tant de fermeté, que les chaînes & la prison ne l'engagerent point à se dédire; mais il reprit Herode avec tant de douceur, que ce Prince continua de l'aimer & ne le condamna qu'à regret.

Si le zele de St. Jean fut accompagné de prudence & de force, il ne le fut pas moins de justice. Le crime pour lequel il reprit Herode étoit grand & constant. Reprenez vostre frere, dit le Sauveur, mais s'il a peché, *si peccaverit*, & si c'est un crime capable de le perdre, *lucratus eris fratrem tuum.*

Il faut encore que le peché soit

aussi notoire que celui d'Herode : car d'aller foüiller dans le secret des familles, de gagner les domestiques pour sçavoir ce qui se passe sous prétexte d'y apporter remede, c'est visiblement blesser la societé civile, aussi bien que la charité commune, c'est rendre la pieté odieuse. Ne cherchez point, dit St. Augustin, des défauts cachez pour les reprendre, c'est bien assez de reprendre ceux qui se présentent à vous sans les chercher ; *Non quærendo quid reprehendas, sed videndo quæ corrigas.* Autrement dit St. Thomas, vous vous érigeriez en fâcheux Inquisiteur ; *Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum.*

Il faut encore remarquer que le peché d'Herode étoit un peché d'habitude & un peché scandaleux : une faute échappée au juste, le premier transport d'une passion ne sont point la matiere d'une sage correction.

L'Autorité est sur tout necessaire dans celui qui fait la correction : elle vient ou de la superiorité qu'on a sur le pecheur, ou d'une sainteté

éclatante, c'eſt le rang ou la vertu qui la donne. Ces deux qualitez unies dans St. Jean précurſeur du Meſſie, & que l'éclat de ſes vertus fit prendre pour le Meſſie même, doivent ſe trouver à quelque degré dans tous ceux qui veulent corriger leurs freres.

Si l'Auteur qui a composé en Latin de ſemblables Homelies pour tous les Dimanches de l'année, écoute la voix du public, qui en cela eſt ſûrement celle de Dieu, il ne differera point l'impreſſion d'un ouvrage ſi profitable par ſa ſolidité, par l'uſage ingenieux des paſſages & des exemples de l'Ecriture, & par l'onction qui fait ſentir que ce n'eſt pas ſeulement dans le cabinet que l'Auteur a medité l'Ecriture.

ARTICLE XLVI.

RACCONTO DI TUTTA L'opperazione per l'élevazione, è abbaſſamento della Colonna Antonina &c. *Récit de ce qui s'eſt fait pour l'élevation, & l'abbaiſſement de la Colonne d'Antonin &c.*

Avril 1706.

Iſtorico Racconto ò ſia perfetta relatione di quanto ſi è operato nel tranſporto dell' antica Colonna Antonina &c. da Franceſco Poſterla Romano, in Roma 1705. *Relation de ce qui s'eſt paſſé au tranſport d'une Colonne antique d'Antonin avec une explication des figures & de l'Ecriture ancienne qu'on y voit.* Par François Poſterla Romain, à Rome 1705.

Iſtorico è Perfetto Ragguaglio di quanto ſi è operato per l'inalzamento è abbaſſamento d'ell' antica Colonna Antonina, &c. *Relation de la maniere dont on a élevé & abbaiſſé une Colonne antique d'Antonin, trouvée au Champ de Mars, avec une explication de la machine dont on s'eſt ſervi pour la placer, & une figure de l'une & de l'autre.* Par le même à Rome 1705.

LE Pontificat de N. S. Pere le Pape ſi glorieux déja, & marqué par tant de grands évenemens, vient de l'être encore par la découverte de la Colonne d'Antonin,

qui fait à présent un des plus beaux ornemens de Rome. Un évenement aussi considerable meritoit bien qu'on en marquât toutes les particularitez. C'est ce qu'ont fait Messieurs Posterla Romain, & de Crescimbeni, dans deux recueils dont nous donnons ici l'extrait.

La nouvelle Colonne d'Antonin fut trouvée dans le jardin des Peres de la Mission près de mont Citorio, dans le champ de Mars. Le lieu, où elle avoit été découverte, fit croire d'abord, que c'étoit la Colonne Citatodre, d'où l'on appelloit les Centuries, pour donner leurs suffrages dans l'élection des Magistrats. Mais l'Inscription & les bas reliefs la firent bien-tôt reconnoître pour celle, qui est gravée sur les Medailles d'Antonin, & que Marc Antonin & Luce Vere consacrérent à la memoire de leur Pere après son Apothéose. On revint en même-tems de l'erreur où l'on étoit depuis long-tems, que celle qui est dans la place Colonne, fût la veritable Colonne d'Antonin.

Avril 1706.

Sa Sainteté toûjours attentive à ce qui peut contribuer à l'embelliſſement de Rome, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle découverte, qu'elle donna les ordres neceſſaires pour relever la Colonne, & la tranſporter ſur la place du Mont Citorio. Monſeigneur Nicolò de Giudici Clerc de la Chambre, que Sa Sainteté avoit honoré de la direction de cette grande entrepriſe, lui demanda une Congrégation, pour déliberer ſur les differens projets, qu'on lui préſentoit, & ſur le choix d'un Architecte.

Le projet du Cavalier Franceſco Fontana ayant été préferé aux autres, on crut ne pouvoir mieux faire, que de lui en confier l'exécution. Ce choix fut generalement applaudi; car outre qu'il deſcendoit du fameux Dominique Fontana, qui avoit élevé la Colonne de Jules dans la place du Vatican, ſous le Pontificat de Sixte V. il s'étoit encore ſignalé par pluſieurs beaux Ouvrages. Il dreſſa la machine dont il avoit conçû le deſſein; & quoique le terrein fût ſi inégal & ſi

étroit qu'il paroiſſoit impoſſible de réüſſir, la Colonne fut élevée en moins de quatre heures. Mais le mauvais tems qui ſurvint en fit remettre l'abbaiſſement à deux jours de-là. Elle fut enſuite tranſportée en huit jours avec la même facilité qu'elle avoit été élevée ; & elle fut enfin poſée ſur la place du Mont Citorio, au ſon des tambours & des trompettes, & au bruit du Canon.

Nous ne nous êtendons point ici ſur les loüanges du Cavalier Fontana : les éloges, qu'il a meritez de ſa Sainteté lui répondent mieux, que tout ce que nous pourrions dire de la gloire qu'il s'eſt acquiſe. Nous dirons ſeulement, que Rome toute accoûtumée qu'elle eſt à voir réüſſir les grandes entrepriſes, a admiré l'invention de la machine dont il s'eſt ſervi, la regularité des mouvemens, & ſur tout l'addreſſe de l'Architecte, qui a ſçû ménager ſi bien le peu de terrein qu'il avoit, & prendre de ſi juſtes meſures, qu'il n'eſt arrivé aucun des accidens fâcheux qui accompagnent

 ordinai-

ordinairement ces ſortes d'entre-priſes.

On ne ſera pas fâché de voir ici une deſcription de la Colonne telle qu'elle ſe voit à préſent. Elle eſt de Granite rouge, haute d'environ 67. palmes & demie, de huit de diametre, & de 26. de circonference; & par conſequent de 14 palmes plus haute, & de 4. plus groſſe, que les plus belles Colonnes de Rome ; qui ſont celle des Thermes de Diocletien, aujourd'hui Sainte Marie des Anges ; & celle du Pantheon, aujourd'hui la Rotonde. Elle s'eſt conſervée entiere, & quoique le feu l'ait endommagée en quelques endroits, & qu'elle ſe ſoit fenduë en quelques autres, elle n'a preſque rien perdu de ſa beauté.

Le Piedeſtal eſt ſur tout conſiderable, non ſeulement pour être d'une ſeule piece ; mais encore pour être orné de bas reliefs, qui ſont d'une grande beauté. Sur une de ſes faces eſt l'inſcription ſuivante :

Divo Antonino AVG. Pio.
Antoninus Auguſtus , & Verus
Auguſtus Filii.

Sur les faces des deux côtez , qui ſont ſemblables , eſt repreſentée quelque expedition d'Antonin , ou quelque courſe. Ce ſont pluſieurs hommes à cheval , les uns armez & avec leurs drapeaux , & les autres deſarmez. Au milieu d'eux ſont deux troupes de gens de pied , qui ſemblent ſe conformer au mouvement que font les gens de cheval. Toutes ces figures ſont fort défectueuſes. Celles , qui ſont ſur la quatriéme face , & qui repreſentent l'Apotheoſe d'Antonin, ſe ſont bien mieux conſervées. On voit au milieu le Genie de l'Eternité figurée par le Soleil , & la Lune : il a les aîles étenduës , & ſemble voler vers le Ciel entre deux grandes Aigles, portant ſur ſes épaules Antonin & Fauſtine. Antonin paroît le ſceptre en main , au haut duquel eſt une petite Aigle , marque de ſon Empire ou de ſes Conſulats. Fauſtine

paroit avec un voile ſur la tête, qui eſt le ſymbole de la conſécration. Ce Genie tient dans la main gauche un globe ſemé d'étoiles, ſur lequel eſt gravé le Zodiaque avec le ſigne des Poiſſons, & du Belier, & le commencement de celui du Taureau, qui marquent le commencement & la fin de l'Empire d'Antonin, & le tems auquel étant encore particulier, il fit de ſes propres biens des largeſſes au peuple pareilles à celles, que faiſoient les Empereurs à leur avenement à l'Empire. Il y a auſſi un croiſſant vers le ſigne du Belier, & un ſerpent qui embraſſe tout le Globe. Au deſſous du Genie eſt d'un côté la Ville de Rome ſous la figure d'une femme, qui a le caſque en tête, & qui ſemble fouler aux pieds des caſques, des fléches, des piques & des boucliers, qui repreſentent les Victoires d'Antonin. Elle étend le bras droit, & ſemble montrer au doit le Genie : elle appuye le bras gauche ſur un bouclier au milieu duquel eſt une Louve qui allaite deux enfans, ſymbole de la fondation de

Rome. Il faut remarquer qu'autour du bouclier il y a un serpent avec une tête de coq, pour marquer qu'un Empereur doit joindre la vigilance à la prudence, ou peut être pour faire allusion au pays dont étoit Antonin, qui tiroit son origine de Nîmes Ville de la Gaule Narbonnoise. De l'autre côté est une belle figure d'un jeune homme demi-nud, couché, qui s'appuye du bras droit sur la terre, & du bras gauche embrasse un obelisque. Quelques-uns rapportent cette figure à quelque cirque, qu'Antonin ait fait bâtir; & quelques autres veulent qu'elle represente le Genie de l'Egypte.

Au pied de la Colomne, qui pose sur la base, se lisent ces mots Grecs: ΙΑϹΟΔΕϹ Ν̄ Υ' ΑΡΧΙΙΤΕΚΤ, qui marquent, où le nom de l'Architecte, ou les mesures dont il s'est servi.

ARTICLE XLVII.

AN ESSAY TOWARDS à propoſal &c. C'eſt-à dire, *Un Eſſai pour la réüniou de l'Egliſe Anglicane avec la Catholique, par un Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, in* 8°. A Londres chez J. Nutt. 1704.

IL y a plus d'un ſiécle que les Proteſtans honteux du Schiſme qui les tient ſéparez de l'Egliſe, cherchent à ſe réünir avec les Catholiques : Caſſandre Catholique, Grotius, & Forbés Proteſtans, ſont les premiers qui ayent propoſé des moyens pour y réüſſir : pluſieurs autres ſçavans parmi eux ont publiquement approuvé ce projet ; mais ces vains efforts ſont demeurez juſqu'à préſent inutiles.

La haine que les Proteſtans ont contre l'Egliſe Romaine, les préjugez dans leſquels ils ſont élevez, l'ignorance même du culte & des dogmes dont elle fait profeſſion, leur ôtent, pour ainſi dire, les

moyens de ſe réconcilier ſincerement avec elle.

Ces difficultez n'ont pas cependant rebuté l'Auteur de cet Ouvrage. Voici ce qui lui a donné occaſion de l'entreprendre. Il y a quelques années qu'ayant été nommé par ſes Superieurs pour prêcher un Sermon de *Viſite*, il réſolut d'y traiter un ſujet également utile & convenable à la dignité des perſonnes devant qui il devoit parler. Il choiſit donc pour cet effet, *l'Unité de l'Egliſe Catholique*. Mais le diſcours étant déja composé, un accident imprevû l'empêcha de le prononcer.

Le zele cependant qu'il a toûjours eu pour le ſalut de ſes freres, l'a engagé depuis à continuer ce deſſein : il a cherché s'il n'y avoit pas moyen de faire entrer les Anglois Proteſtans dans la Communion Catholique, il a examiné la Doctrine de l'une & de l'autre Egliſe, il a conſulté les plus habiles de l'une & de l'autre communion, enfin il n'a rien épargné pour rendre ſon projet utile.

Avril 1706.

Il prévoit que ſes freres auront de la peine à ſe rendre aux raiſons qu'il apporte pour leur réünion avec les Catholiques ; mais avant que de condamner ſon Ouvrage, il les conjure de l'examiner mûrement & ſans prévention : il aſſure ſes Lecteurs qu'il n'avancera rien ſans de bons garands : les Conciles, les Peres, les Catechiſmes publics, les Theologiens communément approuvez par les Catholiques, ſont les ſources d'où il a tiré leur doctrine.

Or l'Auteur de cet Ouvrage ſe fait fort de montrer, que cette même Doctrine telle que les Catholiques l'enſeignent, a été approuvée, ou du moins tolerée par les plus ſçavans hommes de l'Egliſe Anglicane. Et ſi cela eſt ainſi, comme il entreprend de le démontrer; il a, dit-il, tout ſujet de croire que les Proteſtans Anglois ne feront point difficulté d'embraſſer, ou du moins de tolerer une doctrine, que les plus celebres Auteurs de l'Egliſe Anglicane ont regardée comme ſaine & orthodoxe.

,, Je ſçay , dit nôtre Auteur, ,, que les Critiques ne manqueront ,, pas de s'élever contre cet Ouvra- ,, ge; ils le regarderont comme une ,, entrepriſe faite à deſſein contre ,, l'Egliſe nationale : mais je puis ,, proteſter devant Dieu, continue- ,, t'il, que mon deſſein eſt de tra- ,, vailler à l'honneur de cette même ,, Egliſe, dans laquelle j'ay été éle- ,, vé : car quelle honte de voir au- ,, jourd'hui l'Angleterre ſéparée ,, de toutes les ſocietez Chrétien- ,, nes, d'y voir autant de Religions ,, differentes, qu'il y a de Sectes dans ,, le reſte du monde.

,, Durant les premiers ſiecles de ,, l'Egliſe, les Chrétiens unis dans ,, une même créance en faiſoient ,, toute la gloire ; on voyoit en ces ,, heureux tems les Egliſes particu- ,, lieres profeſſer une même Foy : ,, c'eſt cette unité de Foy qui fait le ,, caractére propre de l'Egliſe pri- ,, mitive ; c'eſt elle qui eſt encore ,, aujourd'huy la marque la plus vi- ,, ſible de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. ,, On ne doit donc pas s'étonner ſi ,, je travaille de mon mieux à réta-

„ blir cette unité de Foy; trop heu-
„ reux ſi je puis contribuer à un ou-
„ vrage également ſalutaire à l'Egli-
„ ſe & à l'Etat.

Avant que d'entrer dans la diſcuſſion des points controverſez, le Miniſtre Anglois établit des régles, pour juger de ce qui peut raiſonnablement empêcher les Proteſtans d'embraſſer la Communion Catholique : ces régles ſont tirées d'un ſermon prêché à Guildhall en 1674. par Mr. Sharp Archevêque d'York.

1°. Il ne faut pas, dit ce ſçavant Prélat, confondre les articles de Foy avec les opinions de l'Ecole; ces opinions ſont arbitraires, & chacun eſt en droit de propoſer & de ſoutenir les ſiennes.

2°. Les erreurs en matiere de doctrine, & les abus en fait de mœurs ne peuvent être un juſte ſujet de ſe ſéparer d'une Egliſe, tandis que ces erreurs & ces abus n'y ſont point autoriſez.

3°. Il arrive pour l'ordinaire qu'on diſpute plus ſur des termes & des phraſes, que ſur le ſens exprimé par ces termes. Il faut donc ſe faire ici

une loy de ne jamais contester sur des paroles, pourvû que les deux partis conviennent du sens.

4°. Il est tout a fait déraisonnable de reprocher aux Catholiques les consequences absurdes que nous tirons quelquefois de leurs principes. Ils sont les premiers à desavoüer ces consequences, & nous devons les en croire sur leur parole.

5°. Nous voyons que l'Eglise Romaine a des préceptes, qui ne se trouvent point formellement marquez dans l'Ecriture Sainte: ces préceptes sont pour nous un sujet de scandale; mais je maintiens qu'ils ne doivent pas nous empêcher d'entrer dans la Communion de cette Eglise: car enfin ou ces préceptes regardent les choses qui sont en elles mêmes bonnes & licites, ou qui sont mauvaises & défendues: si elles sont mauvaises, il faut necessairement qu'elles soient condamnées dans l'Ecriture; si elles sont bonnes, je ne vois pas comment le précepte les peut rendre illicites.

6°. Il n'y a donc que deux raisons qui doivent nous empêcher d'em-

brasser la communion d'une Eglise; 1°. lorsqu'elle nous oblige de reconnoître pour une verité de Foy ce que nous sçavons certainement être une erreur; 2°. lorsqu'elle exige de nous certaines pratiques manifestement contraires à la parole de Dieu.

Or j'ose assurer, dit l'Auteur de ce livre, qu'il n'y a point d'Eglise Chrétienne au monde, qui puisse raisonnablement prétendre que sa communion soit licite sans admettre ces régles. Ce sont celles dont nous nous servirons dans l'examen des articles controversez entre l'Eglise Romaine & la nôtre.

Du Pape. Lorsqu'on parle parmi les Protestans de l'autorité du Saint Siége, ils s'en forment des idées tout a fait déraisonnables. On ne s'étonne pas que le peuple ignorant & grossier donne dans ces visions; mais on a de la peine à pardonner aux Sçavans, qui faute d'éxaminer cette matiere ne dinstinguent point ce qui est de Foy d'avec ce qui est de pure opinion.

Le Ministre Anglois examine en peu de mots ce qui peut faire de la

peine aux Proteſtans touchant l'infaillibilité du Pape. Il ſuit preſque en tout les déciſions de l'Egliſe Gallicane. Il prétend que le Concile de Florence & celui de Trente ont abandonné cette queſtion aux diſputes des Theologiens; que Richer, Launoy, & quelques autres Ecrivains Catholiques n'ont tout au plus attribué au St. Siege qu'un pouvoir limité; que ces Docteurs n'ayant jamais été cenſurez pour leurs ſentimens, il eſt permis dans l'Egliſe Romaine de regarder l'infaillibilité du Pape comme une opinion, ſur laquelle l'Egliſe n'a rien prononcé.

Il examine enſuite ſi le pouvoir que les Catholiques attribuent aux ſouverains Pontifes s'étend à dépoüiller les Princes de leurs Etats. C'eſt ici une pierre d'achoppement pour les Proteſtans; mais rien n'eſt plus déraiſonnable que cette injuſte accuſation: car s'il eſt vray que quelques Ecrivains particuliers ont oſé dire, que le Pape pouvoit détrôner les Princes, il eſt ſûr que la foule des Docteurs a été du ſentiment contraire. l'Egliſe Gallicane,

les plus celebres Universitez de France, des Theologiens de tous les pays, ont combattu cette doctrine. On en peut voir une longne liste dans Roffensis. *

Il est vray que le decret de Gratien donne expressément à entendre que le pouvoir de dépoüiller les Princes de leurs Etats, est une prérogative inseparable de la dignité du souverain Pontife. Mais outre que l'autorité de ce Canoniste ne suffit point pour déclarer une chose article de Foy, les Catholiques eux mêmes ne regardent ce Decret que comme l'ouvrage d'un Auteur particulier. C'est le jugement qu'en ont porté Veron, Antoine, Augustin Archevêque de Taragone, Bellarmin, Canus, & plusieurs autres.

La pratique au reste de quelques Papes, qui ont déposé des Souverains ne conclut rien en cette matiere. Bellarmin lui même, tout dévoüé qu'il est au St. Siege, confesse ingenûment, que les Papes se peuvent tromper en des matieres de fait qui ne regardent point la Foy.

* *de pot. temp. Pap. l. 2. c. 1.*

D'ailleurs l'Egliſe de Rome n'impoſe ni ne demande d'aucun de ſes membres une telle créance. Cette doctrine n'eſt donc tout au-plus qu'une opinion de quelques particuliers, & par conſequent elle ne doit pas nous empêcher d'entrer dans la Communion Catholique.

Je ſçay, dit l'Auteur de cet ouvrage, que les Proteſtans objectent ſans ceſſe aux Catholiques, 1°. Le troiſiéme Canon du Concile de Latran, 2°. ce qui ſe paſſa au Concile de Lyon, lorſqu'Innocent IV dépoſa Frederic II.

Mais les Catholiques bien loin d'approuver ce qui ſe paſſa dans ces Conciles touchant le pouvoir de détrôner les Princes, les condamnent en termes formels. Pour ce qui eſt de Frederic II. Ils diſent que ſa dépoſition n'étoit qu'une ſentence judiciaire qu'on regarde ſi peu comme une régle de Foy, que l'Egliſe Gallicane a rejetté le ſixiéme livre des Decretales, où Boniface VIII. avoit inſeré une ſentence pareille.

Ils ne ſe croient pas plus obligez de recevoir le troiſiéme Canon du

Concile de Latran ; voici pourquoi: 1°. Il y a, disent-ils, raison de croire, que les Canons de ce Concile ont été falsifiez. Roffensis est de ce sentiment, & Bramhall un des plus sçavans hommes de l'Eglise Anglicane en convient. 2°. Ce Canon ne parle que des Feudataires, & il a été fait du consentement des Princes souverains dont les Ambassadeurs étoient présens à ce Concile. 3°. Ce Canon ne regarde que la discipline. Or il est certain que les Catholiques n'ont jamais crû que de tels Canons fussent des régles de leur Foy.

Nous passerons icy quelques autres points de moindre consequence, qui ne laissent pas cependant de faire quelque peine aux Protestans : ils pourront consulter là dessus la pratique universelle des Catholiques pour s'en éclaircir.

Il ne reste donc, continuë l'Auteur, qu'un seul article touchant le Pape qui puisse nous éloigner de la Communion Catholique ; c'est celui qui regarde *cet Episcopat universel, & ce pouvoir suprême*, que St. Gregoire condamna autrefois en la per-

ſonne de Jean Patriarche de Conſtantinople. Il eſt vray, continue-t-il, que ſi ces prétentions étoient reconnues de tous les Catholiques, nous ne pourrions pas nous y conformer; mais nous voyons que non ſeulement l'Egliſe Gallicane, mais que des Nations entieres s'y oppoſent. Il eſt cependant hors de doute, ajoute ici le Miniſtre Anglois, que l'Evêque de Rome a une certaine préeminence de dignité, de rang, & même d'autorité ſur tous les autres Evêques, les Theologiens Proteſtans en conviennent. Jacques I. dans un diſcours fait au Parlement en 1603. avoüe *que l'Egliſe de Rome eſt la premiere de toutes les Egliſes, que le Pape eſt le Patriarche d'Occident, qu'il eſt le premier des Evêques, comme St. Pierre étoit le premier des Apôtres.* Or il eſt évident que la Liturgie de l'Egliſe Anglicane donne à St. Pierre la Superiorité & l'autorité ſur tous les autres. Il eſt vray que quelques ſçavans Proteſtans en propoſant une Communion Catholique, n'accordent tout-au-plus au Pape qu'une ſuperiorité de rang,

qui ſelon nôtre Auteur *ne ſerviroit de rien à étouffer les Schiſmes qui déſolent l'Egliſe* : mais d'un autre côté Thorndik, Grotius, de Dominis &c. aſſurent qu'on ne peut raiſonnablement lui conteſter une vraye & legitime autorité ſur tous les autres Evêques. Melancthon eſt de ce même ſentiment, comme on peut voir dans ſa lettre 74.

De tout ce qu'on vient de dire nôtre Auteur conclut, qu'il n'y a que les ennemis de la paix qui puiſſent trouver dans cette doctrine des obſtacles à leur réünion avec les Catholiques.

De l'invocation des Saints. Pour effacer les fauſſes idées que les Proteſtans ſe forment de la doctrine de l'Egliſe Romaine touchant l'invocation des Saints, le Miniſtre Anglois l'expoſe ici telle qu'elle eſt enſeignée par les Catholiques. Ils reconnoiſſent, dit-il, que Dieu ſeul eſt le principe & le diſpenſateur des graces qui nous ſont neceſſaires, qu'il n'y a point d'autre Médiateur que Jeſus-Chriſt, que nous ne devons point eſperer de ſalut que par

le merite de ſes ſouffrances & de ſa mort. Le Concile de Trente, les Theologiens, les Catechiſmes, les livres ſpirituels, tous conviennent de cette doctrine. De dire donc, comme nous faiſons, qu'ils abandonnent Jeſus Chriſt pour mettre toute leur confiance dans les Saints, c'eſt une conſequence que nous tirons de leur doctrine ; mais c'eſt une conſequence que les Catholiques deſavoüent. Il eſt vray que le Concile de Trente condamne ceux qui oſent dire, que *l'Invocation des Saints eſt injurieuſe à la dignité du Mediateur.* Mais il enjoint en même tems aux Paſteurs d'inſtruire le peuple, que *quand il s'addreſſe aux Saints pour obtenir des graces de Dieu, ce doit toujours être par Jeſus-Chriſt ſon Fils.*

Aprés avoir ainſi expoſé la doctrine Catholique, on demande s'il eſt permis d'invoquer les Saints? Mr. Montaigu d'abord Evêque de Chicheſter & enſuite de Norwich répond qu'oüi. *On ne peut nier*, dit-il, *que les Saints dans le Ciel ne ſoient des Mediateurs d'interceſſion & de priere.* Il avoüe que *c'étoit le ſenti-*

ment unanime de toute l'antiquité ....
Les Catholiques, continue-t-il ne font point d'injure à la mediation de Jesus-Christ en disant : Sainte Marie priez pour moy : Saint Pierre priez pour moy &c.

Il est clair que cette doctrine ne peut pas être un obstacle à la rëünion des Protestans avec les Catholiques; puisque plusieurs habiles Theologiens, & un des plus grands Evêques de l'Eglise Anglicane ne font point difficulté de l'admettre comme tres-orthodoxe.

Nous pouvons joindre à cet article un autre qui y a quelque rapport : c'est celui qui regarde le culte dû aux Saintes Images. La seule exposition de la doctrine Catholique est capable de lever les difficultez que les Protestans se forment là dessus. Le concile de Trente déclare en termes exprés, *qu'il faut rendre aux Images l'honneur & la veneration qui leur est dûe ; mais il ne faut pas croire qu'il y ait en elles aucune divinité ou vertu, pour laquelle on les doive réverer, &c.* Ainsi lorsqu'on trouve dans les livres de dévotion les mots

de vertu , de grace , de ſalut , &c. On les doit entendre dans le ſens du Concile. Il faut cependant avoüer ici, qu'il s'eſt gliſſé quelquefois des abus en cette matiere ; mais l'Egliſe Romaine bien loin de les autoriſer, les condamne formellement dans le même Concile.

Voyons maintenant , dit nôtre Auteur , ſi dans cette Doctrine il y a quelque choſe qui puiſſe éloigner les Proteſtans de la Communion Catholique. Les termes, dit Grotius , dont l'Egliſe Romaine ſe ſert pour exprimer le culte qu'elle rend aux Images, paroiſſent durs & ſcandalizent les Proteſtans ; mais ſelon nôtre troiſiéme régle , on ne doit jamais diſputer des expreſſions, lorſque les deux partis conviennent du même ſens.

Or il eſt évident que l'Egliſe Anglicane reconnoit , *qu'il faut rendre un culte du moins exterieur aux choſes Saintes* ; les Ordonnances de la Reine Elizabeth & du Roi Jacques I. en font foi. Mr. Lawd Archevêque de Cantorbery , dans un diſcours aux Chevaliers de la Jartie-

re, aſſûre que par un ſtatut de cet Ordre, ils ſont obligez de faire une profonde inclination toutes les fois qu'ils paſſent devant l'Autel, *Domino Deo & altari ejus*, ce ſont les termes de ce ſtatut. D'ailleurs Meſſieurs Montaigu & Pocklington ne croïent pas que les Proteſtans doivent abolir l'uſage des Saintes Images. *Nos meilleurs Ecrivains*, dit le premier, *n'ont jamais cenſuré Saint Gregoire, pour avoir dit que les Images excitoient ſouvent de pieuſes affections dans le cœur de ceux qui les conſidérent..... les Proteſtans eux-mémes s'en ſervent encore aujourd'hui pour rallumer leur ferveur.*

De l'Euchariſtie. Comme la queſtion de la préſence réelle de JESUS-CHRIST au Saint Sacrement, en décide pluſieurs autres que l'on propoſe en cette matiere; Le Miniſtre examine d'abord le ſentiment de l'Egliſe Anglicane touchant ce grand Myſtere; il ſuppoſe que la Doctrine Catholique eſt aſſez connuë. Voici donc ce qu'il nous apprend de la créance des Proteſtans.

Le Catechiſme dont on ſe ſert

communément en Angleterre, montre clairement, que *les fidelles reçoivent à la Sainte Table le vray corps & le vray sang de Jesus-Christ.* La suite de ce Catechisme fait assez entendre, que sous le mot de *fidelles*, on comprend tous ceux qui reçoivent les espéces consacrées.

La Reyne Elizabeth n'a jamais douté de la présence corporelle. Mr. Hooker & quelques autres Theologiens, assurent que c'étoit en ce tems-là le sentiment commun de l'Eglise Anglicane.

Jacques I. l'Evêque Andrews, Casaubon &c. étoient persuadez de cette même verité; le Lecteur peut consulter la réponse à l'Apologie de Bellarmin. *De*, Hoc est, dit l'Evêque Andrews, *fide firmâ tenemus, quod dicat præsentiam in quam credimus, nec minus quam vos veram.*

Messieurs, Montaigu, Bilson, Lawd, Morton, Radley, Kens, Parker &c. Tous Prélats distinguez dans l'Eglise Anglicane reconnoissent la présence réelle, aussi-bien que les Catholiques. *Toute la difficulté*, dit le premier, *regarde la ma-*

niere dont Jesus Christ est présent; c'est cette maniere qui fait le sujet de nos disputes.

A Dieu ne plaise, dit l'Evêque Bilson, que nous niyons que le corps & le sang du Sauveur soient réellement présens; c'est une verité que nous enseignons aux autres.

M. Morton prétend, que *la dispute qui est entre les Catholiques & les Protestans, ne regarde point la présence réelle, les deux partis en conviennent.*

Je conviens avec vous, dit Mr. Ridley, *que le vrai Corps de Jesus-Christ se trouve au Sacrement de l'Autel.... nous differons seulement dans la maniere d'expliquer ce mystere.*

Tous les autres que nous avons citez, ne contestent point aux Catholiques Romains la chose même, mais seulement la maniére. Ils conviennent tous de la présence, mais plusieurs nient que le Sauveur soit présent sous les espéces par Transsubstantiation.

Andrews, Forbés, Thorndik &c. reconnoissent que *Jesus-Christ est tellement présent dans l'Eucharistie que les fidelles doivent l'y adorer.*

Avril 1706.

Pour ce qui eſt de la maniére de cette préſence, les Proteſtans conviennent en general avec les Catholiques, que c'eſt d'une maniere incomprehenſible à l'eſprit humain &c. Il y a même, dit nôtre Auteur, des Controverſiſtes des deux Egliſes, qui deſcendant dans un détail plus particulier, expliquent ce myſtere à peu prés de la même maniére: le Lecteur peut voir ce qu'en diſent d'un côté Holden, p. 116. & Veron c. 5. & de l'autre, Taylor, & Forbés.

La grande & l'unique difficulté en cette matiere, demeure cependant encore indéciſe; c'eſt celle qui concerne la Tranſſubſtantiation. Pour l'éclaircir nôtre Auteur propoſe ici en peu de mots la Doctrine des Catholiques, & enſuite il examine ce qu'en ont écrit les Proteſtans Anglois. L'Egliſe Romaine avoüe d'abord que le mot de Tranſſubſtantiation ne ſe trouve point dans l'Ecriture, mais elle prétend que le ſens que les Catholiques veulent exprimer par ce mot, s'y doit trouver par une conſequence

 legitime

legitime & necessaire. Le Ministre montre donc ici ce que l'on entend dans l'Eglise Catholique par ce terme, *Transsubstantiation.* Il fait voir ensuite que plusieurs Docteurs tres-celebres de l'Eglise Anglicane admettent que la Transsubstantiation est du moins possible. *Il y a des Protestans*, dit Forbés, *qui prétendent, mais sans raison que Dieu ne peut pas changer la substance du pain & du vin dans le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Thorndik va encore plus loin, il ne croit pas seulement la chose possible, il assure que *la substance du pain est réellement changée dans celle du Corps de Jesus-Christ.*

Il paroit par les écrits de feu Mr. Parker Evêque d'Oxford, qu'il étoit persuadé qu'il ne reste après la consecration que les accidens du pain & du vin, & que la substance en est changée en celle du Corps du Sauveur.

Il seroit inutile de joindre ici l'authorité de Mr. Montaigu, on sçait que ce Sçavant Prélat, n'a jamais douté de la Doctrine Catholique touchant la Transsubstantia-

tion. Il l'a établie ſolidement en montrant que les Peres des premiers ſiécles de l'Egliſe, l'ont enſeignée de la même maniere qu'elle eſt profeſſée aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine.

Il n'eſt pas neceſſaire de ſuggerer ici aux Lecteurs, les refléxions que fait nôtre Auteur ſur ce que l'on vient de dire. Elles ſe préſentent naturellement à l'eſprit. Des perſonnes infiniment diſtinguées dans l'Egliſe Anglicane approuvent la Doctrine des Catholiques, elles n'y trouvent rien à redire. Il eſt donc permis de la ſuivre. C'eſt la conſequence qu'en tire le Miniſtre, & certainement la conſequence eſt juſte. Mais comme l'extrait que nous donnons ici eſt peut-être déja trop étendu, nous reſerverons à un autre mois la ſeconde Partie de cet Ouvrage.

ARTICLE XLVIII.

TRAITE' DES INSTRUCTIONS du Calendrier Universel & perpetuel, qui démontre la juste & veritable durée des révolutions du Soleil & de la Lune. Ouvrage necessaire à l'Eglise & utile à tout le monde, par Mr. Michel Touraine Prêtre Curé de Margency. A Paris chez la veuve Vaugon ruë de la Huchette vis à vis l'Ange 1705. *in 8°. 256. pages.*

IL y a trente ans que Mr. le Curé de Margency travaille au Calendrier : c'est lui-même qui nous en assûre dans le Livre qu'il donne au public. Il s'est proposé dans son Ouvrage de montrer que le Calendrier Gregorien est rempli d'erreurs ; & il l'a fait, à ce qu'il dit, d'une maniere si plausible, qu'un Docteur de Sorbonne ayant lû & examiné avec soin son Livre, lui donna par écrit le témoignage qui suit :

Mirum, quo stupore teneantur tot

hominum millia, qui quotidie Calendario utuntur ita, uti reformatum fuit anno redemptæ gentis 1582. *nec in eo deprehendunt innumeros, quibus ſcatet, errores.*

Meſſieurs de l'Academie des Sciences ont du Calendrier Gregorien, un ſentiment bien different de celui de Mr. Touraine. Voici les propres termes, dont il ſe ſont ſervis en parlant de ce Calendrier dans l'Hiſtoire de 1701. page 110. *Un Ouvrage de ce genre le plus grand & le plus vaſte, qui ait jamais été entrepris, ſeroit aſſez parfait avec un ſeul défaut; & il l'eſt encore beaucoup plus, lors qu'à juger ſelon l'équité, on peut ſoutenir qu'il ne l'a pas.*

Si Mr. le Curé de Margency & ſon Approbateur avoient été un peu plus verſez dans l'Aſtronomie, ils auroient parlé du Calendrier Gregorien, comme en parlent les Meſſieurs de l'Academie; & le premier n'auroit eu garde de faire paroître ſon nouveau Calendrier, ni le ſecond de l'approuver.

Ce qui les a trompez, c'eſt qu'ils ſe

ſont imaginez, que dix-neuf années ſolaires Aſtronomiques égaloient précisément 235 lunes ; ce qui n'eſt pas vrai, puiſque 235 lunes ſurpaſſent de près de deux heures, 19. années ſolaires Aſtronomiques ; d'où il arrive qu'en 1000 ans ces deux révolutions different de plus de quatre jours.

Comme le nouveau Calendrier roule ſur ce principe, il eſt manifeſte que le principe étant faux, toutes les prétenduës démonſtrations de Mr. Touraine ſont pareillement fauſſes.

ARTICLE XLIX.

CARTA QUE EL ILLUSTRISSIMO Señor Don Luis Belluga, Obiſpo de Cartagena, eſcrive à los Fieles de ſu Opiſpado &c. in 4°. C'eſt à dire, *Lettre écrite par l'Illuſtriſſime Seigneur D. Loüis Belluga Evéque de Cartagene, aux Fidelles de ſon Diocéſe &c.*

Demonſtracion legal y Politica para de l'engaño de la plebe, por el excellentiſſimo Señor Arco-

bispo de Zaragoça &c. in 4°. C'est-à-dire, *Instruction Pastorale de l'Excellentißime Seigneur Archevêque de Saragosse, &c.* in 4°.

LE public est déja instruit du zele que font paroître les Evêques d'Espagne, pour le service de leur legitime Souverain Philippe V. On sçait que ces Illustres Prélats n'onr rien omis pour rendre inutiles les desseins des Ennemis : mais malgré les sages précautions qu'ils ont prises, ils voyent que les libelles séditieux répandus en Espagne, ne laissent pas de faire impression sur le simple peuple. Quelques Prêtres même gagnez par les Emissaires des Ennemis ont la temerité d'insinuer à leurs penitens les damnables maximes contenuës en ces Libelles.

C'est pour remedier à ce mal, que l'Archevêque de Saragosse, & D. Loüis Belluga Evêque de Cartagene & de Murcie, viennent de faire imprimer des Lettres Pastorales, addressées aux Fidelles de leurs Dioceses. Ils y montrent l'obligation indispensable où sont les Espagnols, de s'opposer aux ennemis de l'Etat. La foi qu'ils ont promise à Dieu, la fidelité & l'obeïssance dûës au Roi, le zele qu'ils doivent avoir pour la Religion, & leurs propres interêts les engagent à soûtenir aux dépens même de leur vie, les droits in-

contestables qu'à Philippe V. sur la Couronne d'Espagne.

I. On ne peut nier, dit l'Evêque de Murcie, que nous n'ayons tous prêté le serment de fidelité le jour du Couronnement de sa Majesté. Toutes les Provinces, les Villes, les Communautez, le Royaume entier à prêté ce serment. Or faire un tel serment, c'est prendre Dieu à témoin qu'on ne reconnoîtra point d'autre Souverain, que celui que le Ciel a mis sur nos têtes ; que nous exposerons & nos vies & nos biens, pour la conservation de sa personne sacrée &c.

Non, mes Freres, continuë cet Illustre Prélat, nous ne pouvons manquer à cette promesse faite à Dieu, sans commettre un parjure tres-abominable à ses yeux. Vous sçavez ce qu'il dit lui-même par la bouche du Prophete Malachie : *Je me hâterai de venir pour être Juge & témoin contre les parjures.*

L'Ecriture Sainte nous déclare avec quelle séverité le Seigneur punit ce crime. Sedecias viola le serment qu'il avoit fait à Nabuchodonosor : Dieu se servit de ce Prince Infidelle pour faire éclater sa vengeance contre Sedecias. Saül manqua à la parole qu'il avoit donnée aux Gabaonites ; lui & tout son peuple en furent punis. &c.

L'histoire profane nous fournit aussi d'étranges exemples, de la vengeance que

Dieu tire des parjures. On ſçait ce qui arriva à Uladiſlas Roi de Hongrie : ce Prince avoit pris Dieu à témoin, qu'il ne feroit pas la guerre à Amurates : il fauſſa peu de tems après ſa foi, & perit malheureuſement avec toute ſon armée.

Les Theologiens conviennent, qu'un ſerment quoi qu'extorqué par crainte, ne laiſſe pas d'obliger ceux qui l'ont fait. Les Iſraëlites étoient perſuadez de cette verité, comme on le peut voir dans le livre de Joſué.

Il eſt vrai que les Rebèlles prétendent juſtifier leur conduite ſéditieuſe en publiant, que le droit qu'a l'Archiduc ſur la Couronne d'Eſpagne eſt inconteſtable, que l'Infante Marie Thérefe ayant renoncé à la Couronne, & que cette renonciation ayant été acceptée par tous les Etats de ce Royaume, le petit fils de cette Princeſſe n'y peut avoir aucune prétention légitime : c'eſt le langage ordinaire des ſéditieux de ce tems.

Mais les perſonnes éclairées découvrent aiſément le défaut de ce raiſonnement; car 1°. il eſt certain que la Princeſſe Marie Thérefe pouvoit bien en particulier renoncer à la Couronne d'Eſpagne ; mais les Juriſconſultes ſoûtiennent que cette Renonciation ne peut ſubſiſter au préjudice de ſes enfans.

2°. Suppoſons que ce principe ſoit douteux ; au moins eſt-il certain que Philippe

V. eſt arriére-petit-fils de Philippe IV. qu'il eſt petit-fils de Marie Thérese Sœur de Charles II. Or comme tel ſelon toutes les Loix il doit ſucceder à la Couronne d'Eſpagne préferablement à l'Archiduc. Le droit de Philippe V. eſt donc en ſoy inconteſtable. Ce droit eſt appuyé ſur les Loix fondamentales du Royaume, & la prétention de l'Archiduc ſur un Acte douteux & tout au plus probable.

3°. Mais quand même la Renonciation ſeroit une loy certaine; il eſt évident qu'elle ne ſeroit valide qu'en tant qu'elle a été autoriſée par le Prince, & acceptée par les Etats pour le bien commun du Royaume. Or ſi cela eſt ainſi, peut-on nier que Charles II. n'ait eû le même pouvoir d'abroger cette loy que ſon prédeceſſeur avoit eû de l'établir? La Renonciation détruiſoit l'ordre naturel de la ſucceſſion, elle étoit contraire à toutes nos loix. Le feu Roi par l'avis de ſon Conſeil, trouve qu'elle eſt préjudiciable à ſes Etats; il la caſſe & remet les choſes à leur premier état. Le Royaume entier ſe ſoûmet à la volonté du Legiſlateur, le peuple reconnoît ſolemnellement Philippe V. pour ſon legitime Souverain: Que peut-on ſouhaiter de plus authentique?

4°. Tout le monde ſçait que l'Acte de Renonciation fut fait pour obvier à un plus grand mal: il étoit à craindre que le Mariage de Marie Thérese ne réünit un

jour le Royaume d'Espagne avec la Monarchie de France ; mais le Testament de Charles II. fait cesser cet inconvenient : La Renonciation ne peut donc plus avoir de lieu.

5°. L'Evêque de Murcie assûre, qu'il a consulté sur ce point les plus habiles Theologiens & Jurisconsultes d'Espagne, qui tous conviennent que quand même le droit de Philippe V. auroit été litigieux, la possession où il est de ses Etats rendroit ce droit incontestable.

Ajoûtez à toutes ces raisons que le Saint Siége a toûjours reconnu Philippe V. pour Roi legitime. Il reçoit ses Ambassadeurs, nomme aux Evêchez, & aux autres Benefices sur la simple présentation de Sa Majesté. Le nouveau Bref par lequel Clement XI. permet au Roi de proceder contre les Ecclesiastiques séditieux, est une marque éclatante que le Saint Pere regarde Philippe V. comme le seul & veritable heritier du feu Roi.

II. La seconde raison qui engage les Espagnols à s'opposer aux entreprises de l'Archiduc, est la fidelité qu'ils doivent au Roi Philippe V. L'Archevêque de Saragosse & l'Evêque de Murcie établissent solidement cette verité par une infinité de faits remarquables tirez de l'Ecriture Sainte, par les décisions des Theologiens, des Canonistes &c.

La fidelité, dit l'Evêque de Murcie, est

la marque qui diſtingue les Eſpagnols des autres Nations : mais on peut dire que c'eſt le caractere propre de ceux de cette Province. Alphonſe le Sage ſur le point d'être chaſſé du Trône par ſes Sujets rebelles, ſe refugia en Murcie ; il y trouva un aſyle aſſuré contre l'injuſte perſecution de ſes ennemis.

Les Anglois qui ſont les principaux Auteurs de cette guerre ſe font honneur d'être infidelles à leur Rois. Toute l'Europe a eû horreur de leurs perfidie : l'Eſpagne en particulier l'a toûjours déteſtée comme un crime abominable devant Dieu.

Mais quand même l'obligation étroite, où nous ſommes de faire paroître à préſent nôtre fidelité, ne ſeroit pas appuyée de tout ce qu'il y a de plus Sacré, je maintiens, continuë l'Evêque de Murcie, que les ſeules qualitez aimables dont nôtre jeune Monarque eſt doüé, ſuffiroient pour nous attacher inviolablement à ſon ſervice. On ſçait les dangers auxquels il s'expoſe tous les jours : d'ailleurs ſa pieté, ſon zéle pour la Religion, l'amour qu'il a pour ſes Peuples, ſont ſans doute capables de lui gagner le cœur de tous les vrais Eſpagnols.

III. Le zéle que les Catholiques doivent avoir pour la conſervation & l'accroiſſement de la Religion devroit être un puiſſant motif aux Eſpagnols de s'oppoſer aux ennemis de l'Etat. C'eſt une erreur de

croire que les Herétiques fourniſſent aux frais d'une longue & penible guerre, ſans en chercher d'autre dédommagement que la gloire de mettre l'Archiduc ſur le Trône. On ſçait certainement que le principal but de la guerre qu'ils ont entrepriſe, ne tend qu'à s'introduire dans ces Royaumes, d'y avoir la liberté du commerce &c.

Or perſonne n'ignore les maux infinis que le commerce avec les Herétiques nous a déja attirez. Lors que Philippe II. fit le voyage d'Angleterre, les Seigneurs qui étoient à ſa ſuite revinrent en Eſpagne infectez de l'Heréſie. Cette même heréſie s'étant introduite dans les Pays-Bas, en a ſouſtrait une bonne partie à l'obeïſſance de nos Rois. Les Anglois & les Hollandois ont fait ſoûlever en ce dernier ſiécle pluſieurs de nos Provinces dans les Indes &c. D'ailleurs les violences qu'ils ont commiſes depuis peu ſur nos côtes, les cruautez qu'ils y exercent tous les jours, les profanations & les ſacrileges qu'ils commettent dans les lieux Saints, les outrages qu'ils ont fait aux perſonnes conſacrées à Dieu, devroient allumer le zéle de tous les vrais enfans de l'Egliſe : nous voyons cependant, continuë D. Loüis Belluga, que les Miniſtres de l'Autel, au lieu de venger les outrages faits à Dieu & à nôtre Sainte Religion, ſont les premiers à publier que les Eſpagnols peuvent en ſûreté de conſcience ſe ſouſtraire à l'obeïſſance de Philippe

V. pour ſe joindre aux ennemis de la Religion. Mais que ces hommes ſi indignes du caractere qu'ils portent, ſe ſouviennent des menaces que Dieu fait à ceux qui ſe joignent à ſes ennemis ; *Prenez garde*, dit-il, *de ne jamais faire amitié avec les gens de cette terre*, *ce qui ne ſerviroit qu'à attirer vôtre ruine*. L'Ecriture Sainte fait entendre que les Iſraëlites, ce peuple cheri de Dieu, tombérent autrefois dans l'Idolatrie pour avoir converſé avec les Infidelles ; que Salomon pour la même raiſon avoit abandonné *ſon Dieu*, *pour adorer des Dieux étrangers* &c. Les Saints Peres, les Conciles, les Bulles des Souverains Pontifes, marquent le danger évident où on expoſe la Religion en entretenant commerce avec les Herétiques.

IV. La derniere raiſon qui oblige les Eſpagnols a être fidelles à Philippe V. eſt tirée du côté de leur propre interêt. En effet ceux qui renoncent à l'obéïſſance dûë à ce Prince, courent riſque de perdre leurs ames, leur honneur, leur bien &c. Les zélez Prélats ſont voir que ce danger eſt très-réel.

ARTICLE L.

APPARATUS AD POSITIVAM Theologiam Methodicus &c. Auctore R.P. Petro Annato. C'est-à-dire, *Introduction Methodique à la Theologie positive. Par le R.P. Pierre Annat General de la Congregation de la Doctrine Chrétienne. Seconde Edition.* A Paris chez N. Couterot 1705. *in* 4°. 2. *Tom. Tom.* 1. *pages* 524. *Tome* 2. *pages* 395.

IL y a déja quelques années, que le Livre dont nous donnons ici l'extrait a été imprimé pour la premiére fois. Si-tôt qu'il parut il eut une approbation generale ; & on le contrefit bien-tôt dans les Pays étrangers. Aussi l'on peut dire qu'il ne s'est gueres fait en ce genre, d'ouvrage qui merite mieux l'estime du public. Comme l'unique but de l'Auteur est de mettre les jeunes Theologiens en état d'étudier ce qu'on appelle aujourd'hui la *Positive* ; il n'a rien negligé de ce qui pourroit contribuer à son dessein. Il écrit avec une netteté & une methode peu ordinaire. Il paroit habile & tres-judicieux dans le choix des opinions ausquelles il s'attache. C'est pour cela que son Livre a été d'abord si

bien reçû. Cette nouvelle Edition doit encore être plus estimée que les précedentes; puisque l'Ouvrage a été retouché en plusieurs endroits, & enrichi de plusieurs choses, qui avoient été omises dans la premiere Edition.

Le P. Annat au reste n'est point de ces esprits outrez, qui pour faire valoir la Theologie Positive, s'appliquent à décrier la Scholastique. Au contraire il employe une bonne partie de son premier Livre à faire voir la necessité de l'une & de l'autre. La Positive est plus agréable & moins épineuse que la Scholastique; mais elle la suppose necessairement. Il faut être versé dans les subtilitez de l'Ecole & les entendre parfaitement, pour pouvoir entrer comme il faut dans la discussion d'un dogme, pour pouvoir découvrir les ruses & les artifices des Heretiques, pour être en état de les combattre, de les refuter. Il est rare que ceux qui ont entierement negligé la Theologie de l'Ecole, ayent autant de précision & de justesse qu'il en faut, pour penetrer certains dogmes, & pour bien démêler le mensonge d'avec la verité.

Les Heretiques des derniers siécles qui ont éprouvé combien la methode des Theologiens de l'Ecole leur étoit nuisible, en parlent avec mépris, & la rejettent comme une invention nouvelle & inconnuë aux Anciens Peres de l'Eglise. Le Pere Annat soûtient au contraire que la Theo-

logie Scholaſtique a commencé dés le tems des Apôtres ; que les premiers Peres de l'Egliſe s'en ſont utiliment ſervis contre les Herétiques ; que c'eſt à tort que les Novateurs attribuent ſon origine, les uns à Saint Jean Damaſcene, les autres à Pierre Lombard, ou à Saint Thomas. Il eſt vrai, continuë nôtre Auteur, qu'avant ces grands Hommes la Scholaſtique étoit moins parfaite, & qu'on ne lui avoit pas encore donné la forme & la methode qu'elle a aujourd'hui ; mais il eſt certain qu'elle étoit en uſage dés les premiers ſiécles de l'Egliſe.

Nôtre Auteur montre enſuite la difference qu'il y a entre une opinion Theologique & un dogme de Foi. Il ne ſe contente pas d'en donner des définitions claires & exactes ; il tire de ces définitions comme d'autant de principes, des conſequences qui doivent être inconteſtables parmi les Catholiques. Mais comme il ne ſuffit pas à un Theologien de ſçavoir préciſement ce qui eſt de Foi, le P. Annat explique dans les chapitres ſuivans, ce qui lui eſt contraire : il fait voir qu'il n'y a que la ſeule Egliſe Catholique, qui puiſſe juger des differens qui ſurviennent en matiere de Religion, que quand elle parle tous les Chrétiens doivent l'écouter avec une entiere ſoumiſſion, & ſe conformer en tout à ſes déciſions.

Le ſecond Livre traite de l'Ecriture

Sainte. On y trouve des remarques curieuſes & ſolides, touchant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Il ſeroit impoſſible d'expoſer ici en détail tout ce qui eſt contenu dans ce Livre. On peut dire ſeulement en general, que le P. Annat y a ramaſſé en peu de mots les choſes les plus neceſſaires à ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Écriture.

Dans le troiſiéme tome le P. Annat entreprend d'expliquer ce que les Catholiques entendent par le mot de Tradition. Il en fait voir les differentes eſpeces, & il établit contre les Heretiques, que la Tradition ne contient pas moins la parole de Dieu que l'Ecriture Sainte. Mais s'il eſt vrai que la Tradition Divine eſt une régle certaine de nôtre Foi, d'où vient donc que l'Egliſe s'attribuë le droit d'abroger de certaines traditions autoriſées par les Apôtres ? Pour répondre à cette objection des Herétiques, nôtre Auteur fait voir la difference qu'il y a entre les Traditions qui regardent immediatement la Foi, & celles qui ne regardent que la Diſcipline. Il avoüe que l'Egliſe ne peut pas changer les Traditions Apoſtoliques, qui regardent immediatement la Foi ; mais il ſoutient qu'elle a toûjours crû pouvoir abroger les Traditions Apoſtoliques, qui ne regardent que la Diſcipline ; & il prouve que ç'a toûjours été là l'uſage conſtant de l'Egliſe. Ce ne ſont pas au reſte les ſeuls

Chrétiens qui dans la Loi Nouvelle admettent une Tradition. Les Juifs dans l'ancienne Loi se croyoient obligez de garder les Traditions de leurs Peres. Nôtre Auteur explique au long les differentes sortes de Traditions reçûes parmi eux.

Le quatriéme Livre est le plus long de tous. Le P. Annat après y avoir expliqué, quelle est dans l'Eglise l'autorité des Saints Peres & des Saints Docteurs, vient à chacun en particulier. Il fait d'abord un éloge historique de leur vie ; ensuite il donne la liste de leurs Ouvrages, & distingue avec soin les Ouvrages qui sont veritablement d'eux, des autres qu'on leur attribuë faussement.

Le cinquiéme Livre est sur les Conciles ; Le sixiéme sur l'autorité de l'Eglise, que l'Auteur montre être infaillible dans les décisions des faits dogmatiques : Le dernier enfin contient l'histoire abregée de toutes les herésies, qui ont troublé l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'à ces derniers tems.

ARTICLE LI.

DIVERSES OBSERVATIONS *Astronomiques faites à Marseille dans l'année* 1705.

OBservations *des Satellites de Jupiter.*

Le 2. Janvier, Soir.

Tems vrai

à 8h. 59'. 14". Le premier Satellite éloigné de Jupiter de son Diametre.

à 9h. 3'. 22". Le premier Satellite touche le bord Oriental de ♃.

à 9h. 9'. 46". Le premier Satellite sur le disque de ♃, & lui fait éclipse. Mais la Lunette n'étoit pas assez longue pour observer l'ombre du Satellite sur ♃. Elle étoit de 18 pieds.

Le 3. Janvier, Soir.

Tems vrai

à 6h. 16'. 12". Le 1er. Satellite éloigné de son diametre du bord Occidental de ♃.

à 6h. 21'. 0". Il paroit toucher ce bord.

à 6h. 25' 52". Il est entierement caché sur le bord Occidental de ♃ vers l'extremité de la grande bande Septentrionale.

à 9h. 23'. 21". Emersion du premier Satellite de ♃ vers l'extremité Orientale de la grande bande Meridionale. Donc depuis son occultation jusqu'à son émersion ce Satellite a employé à passer derriere ♃, 2h. 57'. 29".

Le 7. Janvier, Soir.

Tems vrai

à 9h. 14'. 0". Le premier Satellite éloigné de son diametre du bord Oriental de ♃.

à 9h. 18'. 23". Il paroit toucher à l'extremité Meridionale de la grande bande Meridionale.

à 9h. 23'. 14". Il est entierement caché par ce bord de ♃.

Le 10. Janvier, Soir.

Tems vrai.

à 11h. 10'. 8". ☌ du 2d. & du 4e. Satellite de ♃. Latitude du 4e. Meridionale, Latitude du 2e. Septentrionale. Le 4e. s'approchoit, le 2d. s'éloignoit.

à 11h. 19'. 36". Emersion du premier Satellite.

Le 12. Janvier, Soir.

à 5h. 48'. 2". Emersion du premier Satellite de ♃.

Le 19. Janvier, Soir.

à 7h. 39'. 34". Emersion du premier Satellite de ♃.

Le 26. Janvier, Soir.

à 9h. 33'. 6". Emersion du premier Satellite hors l'ombre de ♃.

Le 6. Mars, Soir.

à 8h. 9'. 15". Emersion du premier Satellite hors de l'ombre de ♃.

Le 19. Septembre, Matin.

à 5h. 9'. 8". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Jupiter, observée avec une Lunette de 18 pieds à 2 verres

convexes, comme toutes les précédentes.

Le 28. Septembre, Matin.

à 1^h. 34'. 3''. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃. La Lunette de 13 pieds 6 pouces.

Le 5. Octobre, Matin.

à 3^h. 30'. 16''. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃ : la Lunette de 18 pieds comme dans toutes les observations suivantes.

Le 13. Novembre, Matin.

à 1^h. 57'. 26''. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃.

Le 20. Novembre, Matin.

à 3^h. 52'. 19''. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃.

Le 29. Novembre, Matin.

à 0^h. 11'. 20''. Immersion du premier Satellite dans l'ombre de ♃. Le Ciel n'a pas été favorable pour en observer un plus grand nombre.

Le 28. Novembre, Soir.

Conjonction de la Lune & de Saturne.

Ayant remarqué que la ☾ passeroit assez prés de ♄, on prit leurs hauteurs Meridiennes, & celle d'Aldebaram, & on marqua le tems de leurs passages par le Meridien pour avoir leur ascension droite & leur déclinaison.

Tems vrai.

à 10h. 28'. 48".	Hauteur Merid. apparente du bord inferieur de la Lune. 61°. 11'. 0".
à 10h. 33'. 50".	Hauteur Merid. apparente de ♄. 60°. 39'. 30".
5'. 2".	Difference des tems.
	Diff. des hauteurs. 31'. 30".
à 12h. 0' 1".	Hauteur Merid. appar. d'Aldebaram. 62°. 34'. 20".

Observation des bassesses de la Mer pour la réfraction.

Le 15e. Janvier la Mer quoi qu'elle fût grosse, fut trouvée basse au-dessous du niveau de la sale de l'observatoire de 0°. 15'. L'air étoit fort pur.

Le 1er. Mars 1705.

Le Matin à 7h. ayant pointé la Lunette du quart de Cercle là où la mer sembloit toucher le Ciel elle a été trouvée basse au-dessous de l'horizon de 13'. 30".

Vers le Midy elle a été trouvée basse de 14'. 10".

Le soir au coucher du Soleil, là où le Soleil se couchoit dans la Mer, elle a été trouvée basse de 13'. 30".

L'observation a été faite avec exactitude : beau ciel. Difference dont la surface de la Mer paroissoit haussée le matin & le soir plus que vers le midy. 40".

Avril 1706.

Le 2. Mars, le Soir.

La Mer a été trouvée basse là où le Soleil paroissoit s'y plonger comme hier de 13'. 30".

A mesure que le disque du ☉ paroissoit se plonger dans la Mer, il se faisoit de part & d'autre un refoulement de lumiere sur la Mer, qui faisoit paroître le Soleil comme un bonnet rouge, qui seroit serré par le bas & auroit laissé un bord de trois doits tout au tour ; son disque paroissoit déchiré comme hier, quoi que l'horizon fut plus net hier qu'aujourdhui, la réfraction n'a pas paru plus grande.

Le 6. Mars.

à $1^h. 30'$. aprés midy la Mer fut trouvée basse de 14.' 20".

Le ciel étoit fort serain, & l'air purifié par un vent violent de Nord-Oüest qui avoit soufflé le 5^e^.

à $5^h. 15'$. du soir la Mer paroissoit haussée dans la Lunette du quart de Cercle, qui avoit été arrêtée & fixée de 14'. 20".

Et elle ne paroissoit basse que de 13'. 35".

La réfraction auroit donc haussé la Mer plusque vers le Midy de 45".

Au coucher du ☉ là où il sembloit se plonger dans la Mer elle a encore paru basse de 13'. 35".

Le 7. Mars.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'. 25".

Sur les 4. heures du soir elle étoit
basse de 13'. 35".
Le vent de Sud-Est rendoit l'air embrumé & la Mer grosse.

Le 8. Mars.

Avant le coucher du Soleil la Mer parut basse seulement de 13'. 25".
Le vent de Sud-Est rendoit l'air plus épais à l'horizon ; ainsi la réfraction a été plus forte qu'on ne l'avoit encore trouvée.

Le 22. Mars, le Soir.

Le Mer étant agitée par un vent de Nord-Oüest assez frais, elle n'a paru basse avant le coucher du ☉, que de 13'. 0".
Ayant réiteré l'observation à 6h. 19'. le ☉ étant couché, elle a encore paru plus basse de 13'. 0".

Le 23. Mars, Matin.

à 7h. 45'. la Mer a été trouvée basse de 14'. 0".

Le 9. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit basse seulement de 13'. 10".

Le 13. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit basse de 13'. 10".
Vers le Midy elle étoit basse de 13'. 45".

Le 13. Octobre.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'. 0".

Le 15. Octobre.

à 5h. 31'. du Soir la Mer étoit basse de 13'. 10".

Observation de l'Equinoxe du Printems.

Le 20. Mars, hauteur Merid. appar. du bord super. du Soleil. 46°. 50'. 45".
Veritable hauteur Meridienne du centre du Soleil. 46°. 33'. 47".
Par un très-grand nombre d'observations la hauteur de l'Equinoxial a été trouvée de 46°. 41'. 0".
Donc déclinaison Meridionale du Soleil. 7'. 13".

Le 21. Mars.

Hauteur Merid. appar. du bord superieur du Soleil. 47°. 13'. 45".
Veritable hauteur Merid. du centre du Soleil. 46°. 56'. 47".
Donc déclinaison Septentrionale du Soleil. 15'. 47".
Et mouvement du Soleil en déclinaison en 24^h. 23'. 0".

Donc par le calcul on a le moment de l'Equinoxe à Marseille le 20. Mars, à 7^h. 31'. 49". du soir.

Observations des Solstices pour l'obliquité de l'Ecliptique.

Le 21. Juin.

Hauteur Merid. appar. du bord superieur du Soleil. 70°. 26'. 0".
Veritable hauteur du centre du Soleil. 70°. 9'. 53".
Hauteur de l'Equinoxial. 46°. 41'. 0".
Donc l'obliquité de l'Ecliptique. 23°. 28'. 53".

Le 21. Decembre.

Hauteur Merid. appar. du bord ſuper. du Soleil.	23°. 31′ 0″.
Hauteur Merid. veritable du centre du Soleil.	23°. 12′. 29″.
Hauteur de l'Equinoxial.	46°. 41′. 0″.
Donc l'obliquité de l'Ecliptique.	23°. 28′. 31″.
Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Juin.	70°. 9′. 53″.
Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Decembre.	23°. 12′. 29″.
Donc diſtance des Tropiques.	46°. 57′. 24″.
Moitié, obliquité de l'Ecliptique.	23°. 28′. 42″.

Ces Obſervations ont été faites avec ſoin : il paroît qu'il faut ſe tenir à cette derniere détermination ; le quart de cercle de 3. pieds de rayon a été verifié avant ces Obſervations.

Obſervation d'une tache vûë dans le Soleil le 13. *Avril* 1705. *à midy.*

On ne mettra dans toutes ces Obſervations que la difference en aſcenſion droite des taches & du centre du Soleil, & la difference en déclinaiſon pour être plus court.

Avril 1706.

Tems.

Le 13. le Soleil a paſſé par le Meridien en 2'. 9".

Difference en aſcenſion droite dont la tache précedoit le centre du Soleil. 23". $\frac{1}{2}$

Difference en déclinaiſon de la tache & du bord ſup. 55".

Le 14. Avril.

Difference en aſcenſion droite dont la tache précedoit le centre. 45". $\frac{1}{6}$

Difference en déclinaiſon de la tache & du bord Superieur. 59".

La tache étant fort prés du bord Oriental le 16. Avril, on ne pût pas la voir avec la Lunette du quart de Cercle, au foyer de laquelle ſont des ſoyes qui ſe croizent à l'angle de 45^{d}. dont on s'eſt ſervi à la maniére de Mr. Caſſini, pour avoir ces differences en aſcenſion droite & en déclinaïſon ; ce qu'on a auſſi obſervé dans les Obſervations ſuivantes.

Cette tache étoit unique & preſque de figure ronde, lorſqu'elle étoit proche du centre du Soleil.

Obſervations des taches vûës dans le Soleil en Octobre 1705.

Le 5e. Octobre. Tems.

Le Soleil a paſſé par le Meridien en 2'. 10".

Difference en aſcenſion droite

dont le centre précedoit la tache. 41″.
Difference en déclinaiſon de la tache & du bord inferieur. 30″.

Le 6. Octobre.

Difference d'aſcenſion droite. 30″.
De declin. de la tache & du ☉. 34″.

Le 11. Octobre.

Difference en aſcenſion droite dont le centre précedoit la tache. 35″.
Difference de la déclinaiſon de la tache & du bord inferieur. 60″.
Le 12e. le ciel fut couvert de nuages.

Le 13. Octobre. Tems.

Le Soleil paſſa le Meridien en 2′. 11″.
Difference en aſcenſion droite, dont la tache précedoit le centre. 52″. ½
Difference en déclinaiſon de la tache & du bord Superieur. 56″. ½

On a ceſſé de voir ces taches depuis ce jour-là ; il y en avoit deux, on s'eſt attaché au milieu de la tache la plus Occidentale qui étoit la plus groſſe, hors le 11e. Octobre qu'on prit le milieu des deux taches. Elles étoient à peu-prés de la figure d'un cœur, & paſſoient toutes deux en 4 ſecondes de tems par le cercle horaire.

Le même jour on commença à voir d'autres taches plus Orientales & plus Meridionales. Tems.
Le Soleil paſſa par le cercle horaire 7′. aprés midi en 2′. 11″.

Diff. en asc. droite, dont le centre précedoit les taches. 10″.30‴.

Difference en déclinaison du milieu de la plus grosse tache au bord inferieur du Soleil. 45″.30‴.

Le 14. Octobre.

On n'observa pas ces dernieres taches, on les vit pourtant par une Lunette de 18 pieds de la même figure que le 13ᵉ : mais les taches qu'on avoit commencé d'observer le 5e. Octobre ne paroissoient plus ; elles avoient passé depuis le 13ᵉ. dans la partie posterieure du Soleil.

Le 15. Octobre. Tems.

Le Soleil a passé par le Meridien en 2′. 11″.

Diff. en asc. droite dont la tache précede le centre. 12″. $\frac{1}{2}$

Diff. en décl. de la tache & du bord inferieur. 57″.

Depuis le 16ᵉ. jusqu'au 20ᵉ. Octobre le ciel fut presque toûjours couvert pendant le jour, ainsi on ne put observer ces taches plus long tems : la plus grosse étoit de figure d'un Rhombe. Il y en avoit cinq autres plus petites & plus Meridionales. La 2ᵉ. la 3e. & la 4e. formoient un angle fort obtus, & étoient un peu plus Orientales que la 1ʳᵉ. & la derniere laquelle étoit fort petite.

Observation d'une tache qui a commencé à paroître dans le Soleil,

Le 4e. Novembre 1705.

Tems.

Le Soleil a passé par le Meridien en 2'. 17".

Diff. en asc. droite dont le centre du ☉ précedoit la tache. 53". ½

Diff. en décl. de la tache au bord inferieur. 38".

Le 5. Novembre.

Diff. en asc. droite dont le centre précedoit la tache 47".

Diff. en décl. de la tache & du bord inferieur. 42".

Le 7. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en 2'. 16".

Diff. en asc. droite dont le centre précedoit la tache. 29".

Diff. en décl. de la tache au bord inferieur. 45".

Le 10. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en 2'. 17".

Diff. en asc. droite dont la tache précedoit le centre. 5". ½

Diff. en décl. de la tache au bord inferieur. 62".

Le 11. Novembre.

Le Soleil a employé le même tems à passer par le Meridien.

Difference dont la tache précedoit le cen-

tre en aſcenſion droite. 17″. $\frac{1}{2}$
Difference en décl. de la tache au bord inferieur. 64″.

Le 13. Novembre.

Le Soleil a encore paſſé par le Meridien en 2′. 17″.
Diff. d'aſc. droite dont la tache précedoit le centre. 46″. $\frac{1}{2}$
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur. 60″.

Le 14. Novembre.

Le Soleil a employé à paſſer par le Meridien. 2′. 18″.
Diff. en aſc. droite dont la tache précedoit le centre. 56″.
Diff. en décl. de la tache au bord ſuperieur. 53″.

Le ciel ayant été couvert du depuis, on n'a plus vû cette tache ni aucune autre. En comparant le mouvement & la figure de cette tache avec celle du 13^e^. Avril, on a lieu de croire que c'eſt la même, qui dans l'intervalle de 212. jours, a fait 8 révolutions au tour du Soleil, chacune de 26 jours, 20ʰ. 26′. 20″. La figure étoit la même.

ARTICLE LII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE COPENHAGUE.

LEs Rois de Dannemark sont Grands-Maîtres de deux Ordres, l'un appellé de l'Elephant, l'autre qui sert de degré pour parvenir à l'Ordre de l'Elephant se nomme de Danebrog. Il paroît ici une Histoire fort curieuse de l'Ordre de l'Elephant intitulée, *Breviarium Equestre, seu de illustrissimo & inclytissimo Equestri ordine Elephantino, ejusque origine, progressu, ac splendore hodierno tractatus, collectus ex antiquis diplomatibus, bullis, numismatibus, insignibus, præcipuè autem ex posthumo & manuscripto Ivari Hertzholmii codice in Epitomen redacto, variisque additamentis ac observationibus illustrato & continuato à Jano Bircherodio Jani filio. Hauniæ ex Regiæ Majestatis & Universitatis typographæo.*

Essai d'une Histoire de la Chevalerie, ou Traité de l'illustre & très-noble Ordre de l'Elephant, de son Origine, de son progrés, & de sa splendeur présente, recüeillie des Actes anciens, des Bulles, des Medailles & autres monumens, & principalement d'un Ouvrage posthume & Manuscrit d'Ivarus Hertzholm abregé, éclairci, augmenté & continué par Janus Bircherod

fils de Janus. A Copenhague de l'Imprimerie du Roi & de l'Université. 1704. *in* 4°. *pages* 104.

On n'a rien épargné pour l'impression & l'ornement de ce Livre. Mr. Bircherod de son côté n'omet rien de ce qu'on peut sçavoir de l'Elephant ; il a foüillé jusque dans les Langues les moins connuës : il est assez embarrassé à fixer le commencement de l'Ordre dont il traite, dont on attribuë l'institution à Christierne IV. à Frederic II. à Frederic I. à Jean, à Christierne I. & à Canut VI. C'est pour ce dernier sentiment que l'Auteur se déclare. L'Ordre s'appelloit autrefois l'Ordre de la Sainte Vierge, & les Chevaliers portoient son Image. Ce n'est que depuis que le Royaume est devenu Lutherien qu'on a rendu l'Ordre tout profane, en ôtant aux Chevaliers cette marque de Christianisme. Frederic II. donna à l'ordre un nouvel éclat, le feu Roi Christierne IV. en dressa la régle divisée en cinquante Articles, qui fut publiée l'an 1693.

D'ALLEMAGNE.

Je vous envoye la liste de quelque Livres qui me sont tombez entre les mains.

Johannis Dolæi tractatus novus nunquam antehac editus, De furiâ podagræ lacte victâ & mitigatâ.

Traité nouveau de Jean Dolæus, sur le

moyen d'addoucir par le lait les fureurs de la goutte, imprimé pour la premiere fois.

Rabbi Mosis Majemonidis Constitutiones de jurejurando Latinè redditæ, & notis illustratæ à J. Christiano Dithmaro.

Les loix du jurement par Rabbi Moïse fils de Majemon, traduites en Latin par J. Chrétien Dithmarus avec des remarques.

Adr. Beïer Advocatus rerum opificialium peritus, sive processus mechanicarum causarum forensis absolutus.

L'Avocat des Artisans, ou maniere de proceder dans les procés survenus à l'occasions des métiers, par Adrien Beier.

Gaspardi Henrici Hornii Jurisprudentia feudalis Longobardo Teutonica, in 4°.

Du droit des Fiefs selon les Coûtumes Lombardes & Allemandes, par Gaspard Henry Hornius.

Vitæ aliquot Principum sæculi XVI. ab Anonymo quodam conscriptæ; editæ à Barth. Christ. Richardo. 8°.

Vies de quelques Princes du 16e. siécle écrites par un Auteur Anonyme; publiées par Barthelemi Christien Richard.

Gothofredi Vockerodt exercitationes Academicæ, sive commentatio de Eruditorum Societatibus, & variâ re litterariâ.

Dissertations Academiques de Godefroy Vockerodt, ou Traité des Societez de Gens de lettres, & de quelques autres points qui regardent la Litterature.

Joh. Nicolaus de Sepulchris veterum Hebræorum.

Traité des Sepulchres des anciens Hebreux, par Jean Nicolaus, *in* 4°. avec plusieurs figures.

DE MADRIT.

Le Sieur Vincent Mariner a fait imprimer depuis peu une Lettre, dans laquelle il rend compte au public de ses études : Le Lecteur sera bien-aise d'en voir ici l'Extrait.

Il proteste d'abord que ce n'est pas l'envie de passer pour Sçavant qui l'a engagé à écrire. Il sçait que la science enfle, & que les vrais Sçavans doivent être humbles. Mais comme le Ciel lui a donné en naissant une imagination vive, une memoire heureuse, un esprit aisé & penetrant ; il se croit obligé d'informer le monde de l'usage qu'il a fait de ses talens.

Il s'est appliqué depuis son enfance à l'étude des Langues, & il se flatte de *n'y avoir pas mal réüssi.* Il prévoit qu'on n'ajoûtera pas grande foy aux magnifiques témoignages qu'il rend au public de son propre merite. Cét artifice de quelques Auteurs n'impose guéres au Public. Mais aussi ne veut-il pas qu'on l'en croye sur sa parole : Il est prêt à donner la preuve de ce qu'il avance.

Voici donc les progrés qu'il prétend

avoir faits dans la langue Latine.

1°. Il peut dire sans se vanter, qu'il a écrit très-facilement *en tout genre de Vers*: Il n'y a point de sujet sur lequel il n'en fasse *de très-beaux*: ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il les compose avec tant de rapidité, que les meilleurs Scribes ont de la peine à le suivre: Une seule chose l'embarrasse en cet exercice; c'est que la multitude des pensées differentes qui se présentent en foule à son esprit, ne laisse pas le tems aux Scribes de les mettre toutes par écrit. Il en regrette *de très fines* qui lui sont malheureusement échapées.

2°. Il a acquis une telle habitude de faire d'*excellens Vers*, qu'il s'oblige à traduire en un instant la Prose la plus difficile.

3°. Il traduit sur le champ les endroits les plus embarrassez des Auteurs Espagnols; il leur donne le tour & toute l'élegance des meilleurs Auteurs Latins. Il a sur tout un talent rare pour les Vers rétrogrades.

Si on en croit Mr. Mariner, il n'a pas moins d'habileté dans la Langue Grecque. Il a traduit en Vers Latins tous les Ouvrages d'Homere, d'Hesiode, de Theocrite, de Lycophron, d'Appollonius de Rhodes &c. Et comme les Scoliastes Grecs sont des Auteurs d'une grande érudition, il les a tous traduits en Prose Latine.

Le travail de ce Sçavant ne s'est pas bor-

né aux seuls Poëtes, il a pris la peine de mettre en Latin une infinité d'autres Ouvrages, dont le récit paroîtroit fabuleux, s'il n'avertissoit ses Lecteurs, qu'il garde très-soigneusement ses Ouvrages dans son Cabinet. Il peut y montrer à quiconque auroit la curiosité plus de trois cens cinquante mille Vers Latins ou Grecs, qu'il garantit *être très-élegans.* Il a quarante deux Panegyriques en Vers Latins, dont le moindre est de mil cinq cens Vers. Il a composé en Vers hexametres trente huit Hymnes ou Cantiques sacrez de cinq à six cens Vers chacun. Il a plus de huit mil Epigrammes tant Grecques que Latines, tréze Dissertations, neuf déclamations, un grand nombre de Dialogues, de Lettres, & d'autres menus Ouvrages. Il trouve que le Poëme qu'il a fait, *de Mortis cogitatione*, est son chef-d'œuvre. Si quelque personne zelée vouloit faire les frais de l'impression, il est convaincu que cet Ouvrage seroit capable de convertir bien du monde.

Mr. Mariner paroît aussi très-content de la Guzmaneïde : c'est un Poëme qu'il a composé à l'honneur du Duc de Medina Sidonia, & il assûre ici ses Lecteurs, que si Dieu le conserve en santé, il achevera dans peu la vie d'Alexandre le grand tirée d'Arrien.

Il avoüe qu'il ne s'est pas appliqué à la Langue Hebraïque ; il croit cependant en sçavoir autant que plusieurs de ceux qui

passent pour être Sçavans en cette Langue &c.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il n'a pû encore trouver d'Imprimeur pour aucun de ses Ouvrages : mais il se console dans l'esperance que quelque grand Prince rendra enfin justice à son merite.

Dom Garcias Aznar Bellez avertit le public qu'il y a dans le Convent des Peres Trinitaires Déchaussez à Madrit un grand nombre de Manuscrits très-curieux. En voici la liste : Quatre tomes d'Eustathius, la Batrachomyomachie, l'Iliade en deux tomes, Hesiode avec des Scholies de Proclus, de Moscopulus Tzetzes, de Jean Diacre, & celles d'un autre Auteur inconnu, Euripide avec les Scholies d'Arsene Archevêque de Malvaisie, Lycophron, Pindare, Sophocle, Theocrite, les Commentaires de Proclus Diadocus sur le premier Livre d'Euclide, les Ouvrages d'Aristote en quatorze mil quatre cent vint une feüilles de papier, Quintus Calaber, Hippocrate de *prisca Medicina*, Philostrate, Philon *de numero septenario*, Porphyre, *Quæstiones Homericæ*, avec un petit Ouvrage intitulé *de Antro Homeri*, le Livre de Julien l'Apostat *de Regno*, *Poemata varia, de rebus Ferdinandi* en trois tomes, *Varia sive Melpomene*, la Logique, la Rhetorique, & la Poëtique d'Aristote traduites en Espagnol, un Carême en Vers, & autres Ouvrages en deux mil cinq cent & onze

feüilles de papier : de ſorte qu'on peut dire de cette Bibliotheque :

Quot ſub ſtelligero flammeſcunt ſydera mundo
Provida Muſœo tot dedit aſtra polo.

Cet Ecrivain auroit fait plaiſir au public, en donnant la liſte de ces Manuſcrits, de lui apprendre auſſi s'ils ſont anciens, & en quel tems à peu prés ils ont été écrits.

DE VERONE.

On a imprimé ici un recüeil ſur la Geomance, *Faſciculus Geomanticus.* Eſt-ce pour être un monument, que dans les ſiécles les plus éclairez & dans les païs les plus ſages, il ſe trouve toûjours des eſprits foibles ſuſceptibles des curioſitez les plus inſenſées? Sans ce Livre la poſterité croiroit-elle, qu'au dix-huitiéme ſiécle en Italie il y a eû des hommes perſuadez de toutes les folies, que les devins de profeſſion débitent?

DE ROME.

Il paroit ici pluſieurs rélations du débordement du Pô. On y lit un évenement très-ſingulier. Les eaux ont épargné un enfans dans ſon berceau, & l'ont pouſſé à terre.

D'ANGLETERRE.

Les Grecs qui méprisoient avec tant de hauteur les Barbares, auroient-ils crû vraisemblable, qu'un jour un habitant d'Albion mettroit en lumiere l'Ouvrage d'un de leurs plus celebres Mathematiciens, qui ne se seroit conservé que dans la traduction qu'en auroit fait un Arabe? C'est à peu-prés comme si l'on prédisoit à Mr. de la Hire qu'un jour un Iroquois fera reparoître ses Ouvrages conservez dans une traduction Tartare. Voila cependant le cas arrivé. La Gréce plongée dan une affreuse ignorance, les Sciences aussi cultivées en Angleterre qu'elles le furent autrefois dans la Gréce & ensuite dans l'Empire des Arabes. Le traité du fameux Apollonuis de Perge *De sectione rationis*, dont l'original est perdu va s'imprimer à Oxfort, avec une Version Latine par les soins de Mr. Halley sur le Manuscrit peut-être unique d'une traduction Arabe. On y verra l'Analyse dont se servoient les Anciens Geometres, qu'on connoissoit à peine; parce qu'il n'en restoit aucune trace, que dans quelques fragmens de Pappus.

D'UTRECHT.

Le Livre de Mr. Reland sur la Religion Mahometane *De Religione Mohammedica*, *Avril* 1706.

eſt diviſé en deux parties : la premiere eſt un abregé de la Theologie Mahometane traduit ſur un Manuſcrit Arabe avec des Remarques : l'autre eſt un examen de quelques erreurs fauſſement attribuées aux Mahometans. Le Livre eſt imprimé ici chez Guillaume Broedelet 1705. *in* 8°. Les prinpales erreurs ſur leſquelles il diſculpe Mahomet ſont 1°. d'avoir crû Dieu corporel & d'une figure ronde : la mépriſe de ceux qui imputent aux Mahometans une penſée ſi abſurde, ne vient que de l'équivoque d'un mot Arabe qui ſignifie rond & eternel. 2°. De croire qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Religions. Mahomet n'a jamais promis le Salut qu'aux croyans, c'eſt à dire à ſes Sectateurs : mais il a dit que Dieu offroit le ſalut indifferemment à tous les hommes, pourvû qu'ils ſe convertiſſent & devinſſent Mahometans. 3°. De ne promettre pour recompenſe de la vertu que des plaiſirs charnels. Mahomet, il eſt vrai, s'eſt accommodé au genie groſſier & voluptueux des Arabes dans la deſcription de la felicité ; mais il a mis clairement le ſouverain bien dans la vûë de Dieu, & enſeigné que le plaiſir qui naîtra de cette vûë, dégoutera de tous les autres plaiſirs. 4°. Il eſt faux qu'il ait exclu les femmes de ſon paradis. 5°. Il eſt encore faux qu'il permette de violer la parole donnée aux Infidelles. Mr. Relane dans ſa préface déclame avec beaucoup de vehemence contre le peu

de zele de ses freres les Protestans, qui negligent de travailler à la conversion des Mahometans avec lesquels ils trafiquent : il exhorte les Etats à proposer une recompense de mille florins à chacun de ceux qui s'appliqueront à la conversion des Infidelles, & il ne doute pas qu'un moyen si Evangelique d'enflammer le zéle n'eut son effet.

DE LA HAYE.

On a traduit en Flamand les Aventures de Dom Quixote de la Manche.

Il a paru presque en même-tems deux Ouvrages sur l'art militaire. L'un est de Mr. Goulon Ingenieur & General des armées de l'Empereur. Il est imprimé chez Van-bulderen in 8°. sous le titre de *Memoires peur l'attaque & la défense d'une place.*

L'autre aussi imprimé chez Van-bulderen, est une traduction assez obscure du livre Flamand du feu Baron Cochorn. Voici le titre de la traduction Françoise : *Nouvelle fortification tant pour un terrein bas & humide que sec & élevé, representée en trois manieres sur le contenu interieur de l'hexagone à la Françoise ; où l'on fait voir quelle est la force des fossez secs modernes, & de ceux qui sont pleins d'eau, avec une methode moderne de fortifier les places maritimes, aussi-bien que celles qui sont situées sur les rivieres, &*

comment elles doivent êtres bâties, comme auſſi l'attaque de chaque methode comparée tant en ſa force particuliere qu'en ſa défenſe à la pratique de fortifier les places à la Françoiſe. 1706. *in* 8°. *pages* 262. L'ouvrage meriteroit qu'un homme du metier entreprit d'en donner une traduction plus exacte & plus à la Françoiſe.

Je me ſuis fort ennuyé à lire le Commentaire de Mr. Vitringa ſur l'Apocalypſe : il eſt dans le goût des Commentateurs viſionnaires, qui trouvent dans ce Livre ſacré l'hiſtoire de toute l'Egliſe, & ſur tout la prétenduë réformation. Il perd beaubeaucoup d'érudition à juſtifier des alluſions ſans convenance, & des rapports forcez. Les ſages Proteſtans ſe moquent de ces Commentaires ; cependant ils ſe multiplient à la honte de la raiſon humaine. Après avoir lû Alcazar, Grotius, Hammond, Pouſſines, Peliſſon, feu Mr. de Meaux, Meſſieurs de la Chetardie & de Verſé, on écrit comme Mede, du Moulin, & Mr. Jurieu.

DE PARIS.

Les remarques ſur la nouvelle Edition du Dictionnaire Hiſtorique de Moreri, font ſouhaiter que l'Auteur continuë ſa critique : il écrit bien & quoi qu'il ait fait quelques fautes en reprenant celles du

Dictionnaire, il montre de la lecture, & du goût.

Le Traité de la Police par Mr. de la Mare est imprimé chez Cot. l'Auteur a épuisé la matiére.

F I N

Avril 1706.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1706.

ARTICLE XXXVIII. HISTOIRE *des Arts, leur Origine, leur progrés, leur chute, & leur rétablissement &c.* pag. 521

ART. XXXIX. *Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix aux nouveaux Réunis de son Diocése, sur l'Eucharistie.* p. 554

ART. XL. Prima Lettera indirizzata à la Dottissima &c. *Premiere Lettre du Marquis d'Orsi à l'occasion de son Livre intitulé, Considerations sur la Maniere de bien penser.* pag. 564

ART. XLI. *Traité du Droit & des Prérogatives des Ecclesiastiques dans l'administration de la Justice seculiére, par Mr. Nicolas Petit-pied.* pag. 578

ART. XLII. *Histoire Ecclesiastique par Mr. Fleury Abbé du Loc Dieu.* pag 587

ART. XLIII. Joannis Raii Socie-

tatis Regiæ Socii, Historiæ Plantarum tomus tertius &c. *Troisiéme tome de l'Histoire des Plantes par Jean Raïus de la Compagnie Royale &c.* p. 614

ART. XLIV. Biblia Sacra. *La Sainte Bible selon l'Edition Vulgate, avec des Notes, une nouvelle Chronologie, & une Table geographique &c. par Mre. Jean Baptiste du Hamel.* p. 618

ART. XLV. Homilia de Correptione fraterna &c. *Homelie de la Correction fraternelle, par Mr. le Curé de St. Sulpice.* p. 629

ART. XLVI. Racconto di tutta l'Operazione &c. *Récit de ce qui s'est fait pour l'élevation & l'abbaissement de la Colonne d'Antonin &c.* pag. 634

ART. XLVII. An Essay towards &c. *Un Essay pour la Réunion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique par un Ministre Anglois.* p. 643

ART. XLVIII. *Traité des Instructions du Calendrier universel & perpetuel, par Mr. le Curé de Margency.* p. 665

ART. XLIX. Carta del Illustris-

ſimo Señor Don Luis Belluga Obiſpo de Cartagena &c. *Lettre de l'Illuſtriſſime Seigneur Evêque de Cartagéne aux Fidelles de ſon Diocéſe &c.* Demonſtracion legal y politica &c. *Inſtruction paſtorale de l'Excellentiſſime Seigneur Archevêque de Saragoce &c.* p. 667

ART. L. Apparatus ad Poſitivam Theologiam &c. *Introduction methodique à la Theologie Poſitive, par le* R. P. *Annat General de la Congregation de la Doctrine Chrétienne.* pag. 676

ART. LI. *Diverſes Obſervations Aſtronomiques faites à Marſeille en l'année* 1705. p. 681

ART. LII. *Nouvelles Literaires.* pag. 694

De Copenhague. ibid.

D'Allemagne. p. 695

De Madrit. p. 697

De Verone. p 701

De Rome. ibid.

D'Angleterre. p. 702

D'Utrecht. ibid.

De La Haye. p. 704

De Paris. p. 705

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1706.

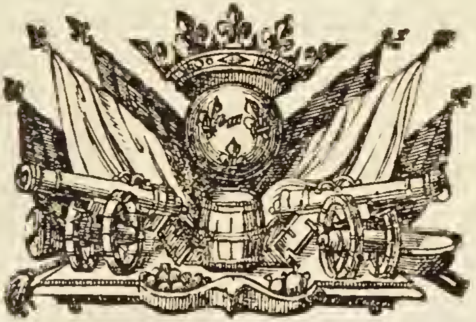

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1706.

ARTICLE LIII.

DE ORIGINE MALI Authore Guillelmo King, S.T.D. Episcopo Derensi Bremæ, &c. C'est à dire, *Traité de la cause du Mal par Mr. Guillaume King Docteur en Theologie Evêque de London-Derry.* A Bremen chez Philippe Godefroy Saurman. 1704. *in* 8°. *pages* 304.

MONSIEUR King alors Evêque de London-Derry, & à présent Archevêque du Dublin, ayant passé quelque tems à la Campagne avec

Mr. Robert Southwell, ils s'y entretinrent aſſez au long ſur la cauſe du Mal. Ce qui fut dit dans ces entretiens Philoſophiques fait le ſujet de ce livre. Il avoit déja paru à Londres, & on vient de le reimprimer en Allemagne. Mr. King a cru devoir prendre la choſe d'un peu loin, afin d'approfondir d'avantage ſa queſtion. Il commence d'abord par les principes de nôtre connoiſſance : il remonte de là juſques à la premiere cauſe, qui eſt l'être infiniment parfait. Et aprés en avoir démontré l'exiſtence, il propoſe la queſtion touchant l'origine & la cauſe du Mal.

Sans les ſens, dit-il, nous ne connoîtrions point ce qui eſt hors de nous. Les idées neanmoins, que nous nous formons des choſes exterieures avec le ſecours des ſens, ne ſont que des idées confuſes, parce qu'elles ſont trop compoſées. Pour les rendre claires, il faut les rendre ſimples, en diſtinguant dans l'objet tout ce qui peut y être diſtingué. La premiere diſtinction qu'on y doit faire eſt celle de la ſubſtance d'avec les

qualitez. La ſubſtance des choſes qui tombent ſous les ſens, eſt ce qu'on appelle la matiere. C'eſt à dire une ſubſtance étenduë, capable de mouvement & de repos, compoſée de parties, qui peuvent être ſéparées les unes des autres, mais qui ne peuvent pas ſe penetrer mutuellement. Cette notion, dit M. King, nous exprime les proprietez par leſquelles nous diſtinguons la matiere des autres choſes : mais elle n'exprime pas l'eſſence même de la matiere ; cette eſſence nous eſt inconnuë. L'eſpace eſt cette étenduë que nous nous repreſentons devoir reſter, aprés que la matiere qui l'occupe maintenant auroit été détruite.

Il importe peu de ſçavoir, ſi cet eſpace eſt quelque choſe de réel, ou s'il eſt ſeulement imaginaire. Mais il eſt important de remarquer, que ni la matiere, ni ſes qualitez, telles que ſont le mouvement & le repos, ni l'eſpace, ſuppoſé que ce fut quelque choſe de réel, n'exiſtent pas par eux-mêmes. 1. L'Exiſtence actuelle n'eſt point enfermée ni dans l'idée qu'on a de la matiere,

ni dans celle qu'on a du mouvement, ou du repos; ni même dans celle que se forment de l'espace ceux qui le regardent comme quelque chose de réel. En feignant que la matiere n'existe pas actuellement, qu'il n'y a point actuellement de mouvement ou de repos, ni même d'espace, supposé que l'espace fut quelque chose d'existant; on ne détruiroit pas l'idée qu'on a de la matiere, du mouvement, du repos, ou de l'espace. 2. Le mouvement en particulier, fut-il eternel, requerroit toûjours une cause. Car le mouvement est une action qui est reçûë dans la matiere: par tout où il y a une action, il faut qu'il y ait un Agent: la matiere n'est en mouvement, que parce qu'elle est poussée & agitée: il faut donc une cause qui la pousse & qui l'agite: la matiere ne se pousse point, ne s'agite point elle-même; puisque par elle-même elle n'est pas plus déterminée au mouvement qu'au repos. La cause du mouvement est donc hors d'elle; cette cause est ce qu'on appelle la cause premiere.

May 1706.

Nos intelligences étant aussi bornées qu'elles le sont, nous ne devons point être surpris que nous ne puissions pas comprendre les perfections de cette premiere cause dans toute leur étendüe. Neanmoins nous en comprenons assez pour sçavoir qu'elle doit existter actuellement, qu'elle est le principe actif de toutes choses, qu'elle est une, qu'elle est infiniment parfaite, que sa puissance n'a point de bornes, qu'elle est libre & intelligente, qu'elle voit tout, qu'elle agit toûjours pour une fin, & que cette fin ne peut être que d'exercer sa puissance, & de communiquer ses perfections aux creatures.

Mais si le monde est l'Ouvrage de cette premiere cause infiniment sage, & infiniment bonne; d'ou peuvent donc venir les maux qui nous accablent? C'est là proprement où M. l'Evêque de London-Derry commence à entrer en matiere.

Il y a, dit-il, trois sortes de maux dans le monde. Il y en a qui ne sont que de simples défauts & des manques de perfection. Il y en a de na-

turels, qui ſont comme les appanages de nôtre condition; par exemple les maladies, les chagrins, & les autres incommoditez de la vie. Il y en a enfin qui nous ſont libres, & qui dépendent du choix & de la volonté des hommes. Il faut trouver l'origine de ces trois ſortes de maux.

Les Epicuriens ne comprenant pas que ces maux puiſſent venir de Dieu, ont nié la Providence, & ſoûtenu avec impieté que les Dieux ne ſe méloient pas du gouvernement du monde. Les Manichéens, & pluſieurs autres Herétiques ont imaginé deux principes, l'un bon qui étoit la cauſe de tout le bien que nous voyons, l'autre mauvais qui étoit la cauſe de tout le mal que nous ſouffrons.

Et il y a encore à préſent, dit Mr. King, des perſonnes aſſez temeraires, pour dire que cette difficulté eſt inſurmontable, & que les Manichéens ont raiſonné la-deſſus plus conſequemment que les Catholiques. Si ceux qui parlent de la ſorte s'étoient donné la peine de pen-

ſer à cette queſtion, ils auroient compris d'abord qu'on ne peut raiſonner moins conſequemment que le faiſoient les Manichéens. Pourquoi ces Herétiques ont-ils imaginé leurs deux principes? parce qu'ils ne pouvoient ſe perſuader qu'un Dieu bon put faire ou même permettre le mal. Mais ſi un Dieu bon n'a pû permettre le mal; comment a-t'il pû faire un monde qui devoit donner occaſion au mauvais principe de faire tant de mal? Y a-t'il beaucoup de difference entre permettre le mal, & donner occaſion au méchant de le faire? Et ſi le bon principe ſans ceſſer d'être bon peut fournir au mauvais principe l'occaſion de faire le mal; pourquoi auſſi ne pourra t'il pas ſans ceſſer d'être bon permettre le mal? Il le peut ſans doute: & c'eſt ce que l'Auteur tâche de montrer dans la ſuite de ſon Livre.

1. Pour ce qui regarde le mal, qui n'eſt qu'un défaut ou qu'un manque de perfection, il eſt évident, dit-il, que c'eſt une choſe eſſentielle à la creature; & qu'il n'y a

que le ſeul être infiniment parfait qui en puiſſe être exempt. C'eſt à ce Seigneur ſouverain à diſtribuer à ſes creatures les degrez de perfection qu'il lui plaît & qui leur ſont convenables. Les plus viles ont toûjours quelque perfection, dont elles ſont redevables à la bonté & à la liberalité dn Createur, qui auroit pû les en priver, & les laiſſer dans le neant d'où il les a tirées.

2. Pour ce qui eſt des maux que les cauſes naturelles produiſent, ils étoient pareillement neceſſaires à cet Univers. Il ne paroît pas poſſible, que Dieu ait fait un monde materiel, ſans avoir imprimé du mouvement à la matiere, & ſans faire que les parties de cette matiere ayent des mouvemens contraires. Or dés qu'on admet dans les diverſes parties de la matiere des mouvemens contraires, il eſt neceſſaire que quelques corps particuliers ſouffrent de la contrarieté de ces mouvemens. Et bien loin de trouver à redire dans le ſyſteme du monde & dans l'arrangement de toutes les parties, nous ne pour-

rions nous lasser de l'admirer, si Dieu nous en découvroit tous les ressorts. Si quelque chose nous fait peine, & nous paroît hors de sa place; c'est que les tenebres dans lesquelles nous vivons, nous empêchent de la connoître à fonds. La multitude & la varieté des animaux est grande, & combien y en a-t'il que nous ne connoissons pas? Si dans ce grand nombre plusieurs nous paroissent inutiles; est-ce à dire qu'ils le soient en effet?

Pour ce qui est de la mort à laquelle les hommes sont sujets comme tout le reste des animaux, c'est à la verité la suite du peché de nôtre premier Pere. Mais Dieu en condamnant l'homme à la mort à cause du peché originel, n'a fait en ce point que remettre nos corps dans leur état naturel, au dessus desquels il les avoit élevez par sa grace. Il en est de même des sentimens de douleur & de joye & des autres passions. Nôtre ame n'en auroit point été tyrannizée, si nous étions demeuré dans l'état d'innocence; mais on ne peut pas dire que cela

fut dû à nôtre nature : c'auroit été un don purement gratuit, & un effet de la seule liberalité du Createur. D'ailleurs les sentimens de douleur, la faim, la soif & les autres passions sont souvent utiles aux animaux, pour leur faire éviter le mal, ou chercher le bien qui leur convient. Les tempêtes le dérangement des saisons, les maladies & les autres accidens qui arrivent dans le monde, quelque fâcheux qu'ils nous paroissent, peuvent neanmoins nous être envoyez par un Dieu plein de bonté ; car outre que sa bonté ne lui ôte pas le droit de nous châtier, il est certain que ces accidens sont ordinairement des suites necessaires du Systeme general du monde ; que Dieu n'étoit pas obligé de changer les maux auxquels ce Systeme nous expose, étant incomparablement plus petits que les biens qu'il nous procure : l'erreur même & l'ignorance sont tellement attachées à la condition de nôtre nature, qu'il falloit un miracle & un don de Dieu surnaturel pour nous en préserver. Or la bonté de Dieu ne l'obligeoit point

à faire de continuels miracles, pour éloigner de nous les choses qui nous sont desagreables ou desavantageuses, & qui d'ailleurs ne sont point incompatibles avec la vertu & la sainteté.

Enfin pour reduire en un mot ce que Mr. King dit des maux naturels, il suppose que l'univers ne fait qu'un même composé, dont toutes les creatures sont des parties necessaires; que toutes ces parties sont tellement liées ensemble, & si dépendantes les unes des autres, qu'on n'en sçauroit déranger ou anneantir aucunes, sans que toute cette grande machine de l'univers n'en souffre. Cela supposé il ne faut pas demander comment un Dieu bon a pû créer certaines creatures, qui ne nous paroissent d'aucune utilité, & qui même nous sont pernicieuses; ni comment il se peut faire qu'un Dieu bon nous envoye les divers accidens qui nous affligent tous les jours. Car ces creatures qui nous sont inutiles à nous, ou qui nous sont nuisibles, les accidens qui nous affligent, ne laissent pas d'être utiles

& necessaires au bien general de l'Univers : d'où il s'ensuit qu'un Dieu bon a pû & même a dû en quelque sorte les permettre & les produire ; puisqu'il étoit de sa bonté d'avoir plus d'égard en construisant le monde au bien general de l'univers, qu'à l'avantage particulier de quelque creature.

Reste le mal moral, qui est le peché. Quelques Philosophes, dit Mr. King, enseignent que la volonté qui n'est jamais contrainte par aucune force exterieure, ne laisse pas d'être necessairement entrainée par les appetits, en sorte qu'il n'est point en son pouvoir de ne se pas atacher à ce qui fait actuellemen le plus d'impression sur nous. Selon ce Systeme, continuë nostre Auteur, il est clair, que rien dans le monde ne se feroit par choix, que tout s'y feroit necessairement ; & que les pechez seroient des miseres attachées à nôtre nature, & non pas des fautes pour lesquelles on put nous blâmer. Ainsi l'on ne pourroit pas dire que ceux qui péchent meritent d'être repris & punis ; mais seule-

ment que les reprimandes & les punitions peuvent ſervir de frein pour empêcher qu'on ne retourne aux mêmes fautes. Ces conſequences & pluſieurs autres ſemblables, qu'on peut tirer du même principe ſont tres-dures & capables de nous éloigner de ce ſentiment. Mr. King devoit dire que ce ſentiment ne peut paſſer pour une opinion permiſe, mais que c'eſt une erreur contraire à la foi, & qui de tout tems a été anathematizée dans l'Egliſe.

On ne croit pas que les Carteſiens ſoient contents, de ce que Mr. King ajoûte; ſçavoir que tous ceux qui enſeignent que la volonté n'a aucune action, mais qu'elle ſouffre ſeulement, ne ſcauroient tenir d'autre liberté que celle dont on vient de parler; & qu'il eſt évident que ces Philoſophes ne peuvent admettre une veritable indifference.

Mais, reprend Mr. King, quand les nouveaux défenſeurs des Manichéens pourroient démontrer, que ce n'eſt point une erreur, mais une verité de dire, que l'homme commet neceſſairement le peché, leur

cauſe n'en ſeroit pas meilleure; parce qu'en ce cas il faudroit mettre le peché au nombre des miséres dans leſquelles nous tombons naturellement & par une ſuite neceſſaire du Syſteme general du monde, & qui ne nous rendent pas coupables. Ainſi on expliqueroit comment un Dieu bon peut permettre le peché, de la même maniere dont on a expliqué, comment un Dieu bon peut permettre tous les autres accidens fâcheux qui nous arrivent.

Mais Mr. King eſt bien éloigné d'avoüer que ce Syſteme ſoit veritable. Il ſoûtient aucontraire que nous ſommes veritablement maîtres de nôtre choix & de nôtre détermination, que nous n'agiſſons point neceſſairement, & que nous ſommes nous mêmes les principes & les cauſes de nôtre détermination. Il entreprend même de déveloper, comment cela ſe fait en nous; & il propoſe là-deſſus un Syſteme particulier, mais qu'il ſeroit trop long de rapporter en détail. Enſuite il demande, comment il ſe peut faire qu'un Dieu bon nous ait créez ſujets

au peché : & voici comment il résoud cette question.

Dieu ne pouvoit, dit-il, prévenir tous les pechez qu'en l'une de ces trois manieres : ou en privant toutes les Creatures raisonnables de la liberté qui leur est propre : ou en leur laissant seulement la liberté pour le bien : ou en éloignant d'elles absolument toutes les occasions de peché. Or, continue-t-il, il n'étoit pas de la bonté de Dieu de priver les Creatures raisonnables de leur liberté ; puisque cette liberté est la plus grande de leurs perfections, & la seule qui puisse les conduire d'une maniere convenable au veritable bon-heur. Supposé que Dieu leur laissât la liberté, il ne pouvoit pas borner cette liberté au seul bien, ou éloigner absolument toutes les occasions de peché, sans renverser le Systeme general du monde, & s'engager à faire de continuels miracles. Or sa bonté doit elle l'obliger à faire sans cesse des miracles ? Ne suffit-il pas pour satisfaire à cette bonté, qu'en nous laissant le pouvoir de pecher, il nous donne en même tems

les secours & les moyens necessaires pour ne pecher pas ?

Voila une partie de ce que Mr. King dit sur l'origine du mal. Il ajoute à la fin de ce traité une courte dissertation *sur les loix divines*. Cet Auteür écrit sans passion avec methode, & tâche d'approfondir tout ce qu'il traite. Quoi que son livre n'épuise pas entierement cette matiere, on peut dire neanmoins que c'est un des meilleurs qui ait été fait sur le même sujet. Peut-être seroit-il à souhaiter qu'on ne raisonnât point tant là dessus, & qu'on se contentât de croire ces quatre veritez que la Foy & la Raison nous enseignent également. 1. Qu'il n'arrive aucun mal dans le monde sans l'ordre ou la permission de Dieu. 2. Que Dieu ne peut être auteur du peché, & que nulle raison ne prouve qu'il le soit; mais que rien n'empêche qu'il ne le puisse permettre. 3. Que Dieu ne peut rien ordonner ni permettre sans de justes raisons. 4. Que ce seroit une présomption insupportable & une extrême folie de croire, que l'esprit humain puisse

penetrer tous les reſſorts de la Providence & toutes les raiſons que Dieu a de faire ou de permettre les choſes. Avec ces veritez qu'il eſt aiſé de démontrer, on répond ſans entrer dans aucun détail à toutes les objections, que peuvent faire les Manichéens & leurs partiſans.

ARTICLE LIV.

JUSTI FONTANINI Foro-julienſis in Romano Archigymnaſio publici Eloquentię Profeſſoris, vindiciæ antiquorum diplomatum adversùs Bartholomæi Germonii diſceptationem de veteribus Regum Francorum diplomatibus, & arte ſecernendi antiqua diplomata vera à falſis. Libri duo &c. C'eſt à-dire, *la Défenſe des anciens diplomes, par Mr. Fontanini, Profeſſeur d'Eloquence à Rome, contre la Diſſertation du P. Germon, touchant les Anciens diplomes des Rois de France, & l'art de faire le diſcernement entre les vrayes & les fauſſes Chartres.* A Rome 1705. chez François Gonzague

May 1706.

avec permiſſion, *in quarto* pages 309.

PEndant que le P. Mabillon compoſoit en France ſon ſupplément, pour répondre à la Diſſertation qu'on avoit oppoſée à ſon Art de la Diplomatique; Mr. Fontanini prenoit ſa défenſe à Rome, & ſe préparoit à attaquer le même Ouvrage. Cet Auteur nous aſſure, que ce n'eſt qu'avec une répugnance extreme, qu'il ſe mêle dans cette querelle, & qu'il ne s'y ſeroit point engagé, ſi Mr. l'Abbé Paſſionei ne l'avoit abſolument exigé de lui. La matiere neanmoins lui a paru ſi importante, qu'il a crû devoir dédier ſon Livre au Pape, & inſtruire Sa Sainteté du ſujet de ce Procés. Comme la Diſſertation du P. Germon étoit diviſée en deux parties, Mr. Fontanini a voulu auſſi partager ſa réponſe en deux Livres, afin de ſuivre ſon adverſaire pied à pied & de le refuter exactement.

Il expoſe dans le premier chapitre le but de la Diſſertation qu'il combat. Ce but n'étoit point caché:

l'Auteur s'en étoit expliqué clairement, en disant que son dessein étoit d'examiner, si la verité des diplomes, que le P. Mabillon propose pour modelles, & sur lesquels il établit les régles de son nouvel art de la *Diplomatique*, est aussi incontestable que ce Sçavant Benedictin se l'est imaginé. Le Professeur Italien n'a pas crû devoir s'en tenir-là, il soûtient que le dessein du P. Germon a été de s'élever contre toute l'antiquité, & contre ce qu'il y a eu de plus distingué parmi les Sçavans des derniers siécles; & qu'il s'est principalement appliqué, à prouver que les Religieux de Saint Denis, ont supposé de faux titres, pour pouvoir s'emparer de plusieurs terres qui ne leur appartenoient pas. Une accusation de cette nature meriteroit bien quelques preuves: Mr. Fontanini neanmoins n'a pas crû devoir en apporter aucune.

Il prouve dans le second Chapitre que dès le cinquiéme & le sixiéme siécle, il y avoit dans les Eglises & dans les Monasteres des Ar-

chives, où l'on gardoit les papiers qui étoient de quelque importance. Il prouve dans le chapitre ſuivant qu'on trouve encore de vieilles chartres écrites ſur de l'écorce, ſur du papier d'Egypte & ſur du parchemin; & que l'uſage de faire des donations par écrit eſt très-ancien. Il ſemble qu'il auroit pû s'épargner la peine de prouver ces trois articles, puiſque l'Auteur qu'il combat les avoit reçûs & ſuppoſez comme veritables.

Dans le quatriéme chapitre après avoir donné aux Loix de Clotaire & de Loüis le Debonnaire, citées par le P. Germon, le ſens & les Interpretations qu'il juge convenables; il parle en particulier des Chartres de l'Egliſe de Reims & de celles de ſon Païs, qui eſt le Frioul. Dans le cinquiéme il dit qu'on a de tout tems été en garde contre les fauſſaires: & ce qui doit un peu ſurprendre, il ſoûtient contre le ſentiment même du P. Mabillon, qu'il ne ſe trouve plus maintenant aucune de ces Chartres qui avoient été autrefois contrefaites. Dans le chapitre

ſuivant, il fait un crime à ſon adverſaire, de n'avoir point donné de regles pour diſtinguer les vrayes Chartres d'avec les fauſſes, dans une Diſſertation où il s'étoit propoſé de combattre le nouvel Art inventé par le P. Mabillon. Dans le ſeptiéme chapitre & les deux ſuivans, il parle aſſez au long de la décadence de la langue Latine, des caracteres Merovingiens, du ſtile & de l'orthographe des anciennes Chartres: & quoique ces trois Chapitres contiennent aſſez peu de choſes qui ſervent à la queſtion dont il s'agit, on y trouve neanmoins beaucoup d'erudition. Enfin il employe le dernier chapitre à faire voir qu'on ne peut rien conclure contre le P. Mabillon du ſilence de Doublet, ni de celui du Moine Anonyme, qui a écrit l'Hiſtoire de Dagobert premier.

Mr. Fotanini s'applique dans le ſecond Livre, à juſtifier les Chartres que le P. Germon avoit tâché de rendre ſuſpectes, ou de faire paſſer pour fauſſes. Il commence par la Chartre dans laquelle Dagobert donne la terre d'Ecoüan au Monaſ-

tére de Saint Denis : & il soûtient que ni la ressemblance parfaite de cette Chartre avec celle dans laquelle Clovis II. & Nantilde sa mere assurent contre la foi de l'Histoire, qu'ils ne sçavoient pas signer leur nom, ni le silence de Doublet & du Moine Anonyme, ni la maniere extraordinaire dont le nom de Dagobert y est orthographié, n'empêche pas qu'on ne doive regarder cette Chartre, comme une piéce dont la verité est certaine & hors de tout soupçon. Il vient ensuite au fameux Diplome de Clovis second, pour la confirmation des priviléges de Saint Denis. Le P. Sirmond, dit nôtre Auteur, a eu tort d'en corriger les solecismes. Le P. Dubois ne l'avoit pas assez examiné, lors qu'il l'a eu pour suspect, & le P. le Cointe s'est trompé en voulant qu'on en retranchât les souscriptions des Evêques. Après avoir ainsi fait le procés à ces celebres Ecrivains, il revient au P. Germon, & soûtient contre lui que Sigebert Roi d'Austrasie, a pû se trouver à l'assemblée de Clichy, dans laquelle ce Diplome a été fait,

que Radobert a été Maire du Palais ſous Clovis ſecond, & qu'il ne faut point avoir dégard à tout ce que le Moine Anonyme & Aimoin peuvent avoir dit de ce Diplome.

Pour la Chartre dans laquelle Clovis II. & Nanthilde ſa Mere atteſtent qu'ils ne ſçavent pas ſigner; quoi qu'il ſoit conſtant par l'Hiſtoire que l'un & l'autre avoient ſigné dans des actes faits dés la premiere année de Clovis, & même avant la mort de Dagobert; cette contradiction n'embarraſſe nullement Mr. Fontanini. Il eſt vrai, dit-il, que Clovis II. & Nanthilde ſa Mere, ne ſçavoient point écrire; & ils l'ont pû atteſter avec verité. Dans les Actes où on dit qu'ils avoient ſigné auparavant, ils avoient ſeulement fait une marque de leur main, & un Secretaire avoit écrit leur nom pour eux. Ce que nôtre Auteur ajoûte pour défendre un autre Diplome attribué auſſi à Clovis II. eſt encore moins ſoutenable; & il aura le chagrin d'avoir contre lui en cette occaſion, comme en pluſieurs autres, le

P. Mabillon, en faveur duquel neanmoins il écrit.

La cinquiéme Chartre est celle de Chrotilde : cette piéce est datée de la seiziéme année de Clotaire III. auquel tous les Anciens Historiens attribuent moins d'années. Mr. Fontanini juge que l'autorité de cette Chartre est préferable à celle de tous les Historiens, & qu'il faut corriger l'Histoire par la Chartre, & non pas rejetter la Chartre à cause de l'Histoire. Il seroit trop long de mettre ici en détail tout ce que Mr. Fontanini dit, pour défendre les autres Chartres que le Pere Germon avoit attaquées. Il suffit de dire qu'il n'y en a aucune qu'il ne tâche de justifier. C'est au P. Germon a examiner, si les moyens de défense que son adversaire employe sont recevables.

Tout ce que nous pouvons dire ici c'est qu'il paroît par cet Ouvrage, que Mr. Fontanini a de la lecture & de l'érudition : mais il auroit été à souhaiter, qu'il se fût un peu plus appliqué à prendre juste ce que

dit ſon adverſaire, auquel il attribuë quelquefois tout le contraire de ce qu'on lit dans ſon Livre ; & qu'il ſe fut un peu mieux accordé avec le P. Mabillon, pour la défenſe du quel il écrit, & que neanmoins il contredit très-ſouvent.

On tronve à la fin de l'Ouvrage un recüeil de quelques piéces anciennes : la plus importante eſt une lettre d'Alcuin à Eanbaud Archevêque d'York. Cette piéce n'avoit point encore paru ; elle contient une inſtruction pour ce nouveau Prélat. Alcuin lui expoſe brievement toutes les obligations de ſa charge, en l'exhortant à en bien remplir les devoirs. Mr. Fontanini s'eſt preſſé de faire paroître cette Lettre, parce qu'il a appris qu'on préparoit en France une nouvelle Edition d'Alcuin, & qu'il a été bien-aiſe de contribuer à l'enrichir. Il a joint à cette Lettre quelques notes de M. l'Abbé Paſſionei, qui ſont juſtes & ſçavantes.

ARTICLE LV.

NOUVELLE DE'COUVERTE *d'un Thermometre, cherché depuis long tems par Meßieurs de l'Academie Royale des Sciences, exemt des défauts des autres Thermometres, contenant tous les avantages qui ne se trouvent que séparément & par parties, dans ceux dont on s'est servi jusqu'à présent, récemment inventé, par Mr. Lazare Nuguet Prêtre.* A Paris 1706.

CE Thermometre est composé d'une boule de verre pleine d'air, tel que nous le respirons, & de quatre tubes cylindriques soudez & joints les uns aux autres, comme il paroît dans la Figure I. la capacité S D K est remplie de vif argent; la capacité C K contient de l'esprit de vin coloré; la partie superieure S N est vuide d'air grossier. On remplit ce Thermometre de la même maniére que le Barometre double.

La proportion qu'on a prise en-

May 1706 p.

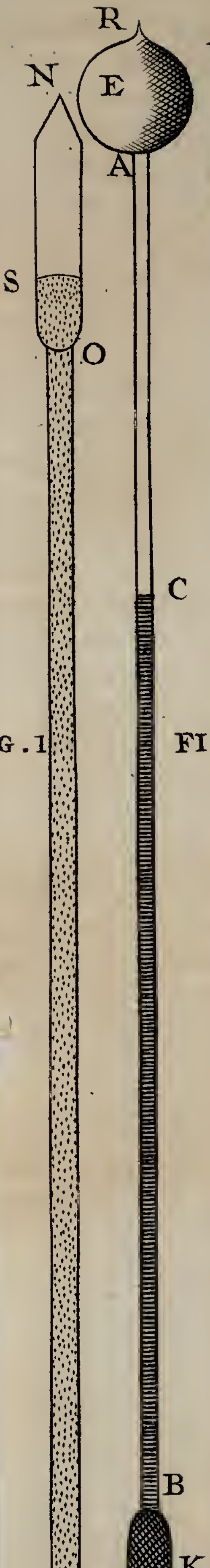

FIG. 1

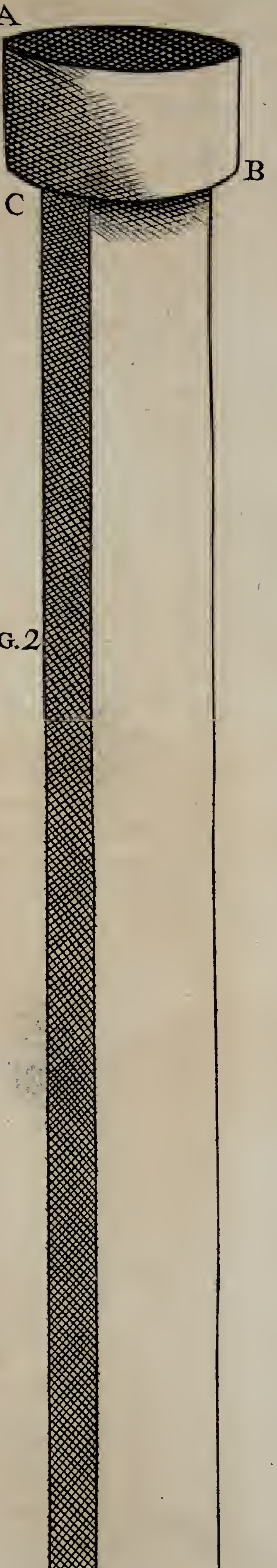

FIG. 2

tre la boule & les tubes, & entre la peſanteur de l'eſprit de vin & celle du vif argent, eſt telle que quand l'eſprit de vin eſt deſcendu juſqu'en B, qui marque les plus grandes chaleurs de l'Eté, l'air renfermé dans la boule E ſupporte environ quatre pouces de Mercure plus qu'il n'en ſoutient quand cette même liqueur eſt parvenuë en A, qui marque les plus grands froids de l'Hiver. La raiſon qui a déterminé l'Auteur de ce nouveau Thermometre à prendre cette proportion, c'eſt parce que l'air renfermé qui n'a point de communication avec l'air exterieur, acquiert par les plus grandes chaleurs de l'Eté, la force de ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'il n'en ſoûtient pendant les plus grands froids de l'Hiver. D'où il ſuit que depuis les plus grands froids de l'Hiver juſqu'aux plus grandes chaleurs de l'Eté, l'air de la boule E doit, à raiſon de l'augmentation de ſon reſſort, faire deſcendre la liqueur de A juſqu'en B, & que depuis les plus grandes chaleurs de l'Eté juſqu'aux plus grands

froids de l'Hiver, le mercure doit, à raiſon de la diminution du reſſort de l'air de la boule, faire monter la même liqueur de B juſqu'en A. L'eſpace B A contient 30 pouces de long, qu'on a diviſé en cent degrez ou parties égales, comme dans les Thermometres ordinaires, avec cette difference que la chaleur qui fait monter la liqueur dans les autres Thermometres, la fait deſcendre dans celui-ci en même proportion des degrez de chaud & de froid, mais avec beaucoup plus de promptitude & de viteſſe.

Pour avoir une régle ſûre, par laquelle on puiſſe faire condenſer également l'air des boules E dans tous les Thermometres, aprés avoir introduit la liqueur juſqu'au point C. On enfonce toute la boule dans de l'eau à la glace, & pendant que la boule eſt encore en cet état, on ſcelle hermetiquement ſon orifice R, pour faire en ſorte que la boule ſoit toute environnée d'eau à la glace par le dehors. On a fait conſtruire la machine de fer blanc A B C D, dans laquelle on fait entrer d'abord tout

le Thermometre,& enſuite on remplit cette machine d'eau à la glace, juſqu'à ce que la boule E ſoit entierement couverte de cette eau, à la reſerve de ſon orifice qu'il faut ſceller hermetiquement, pendant qu'elle eſt encore dans cette même eau.

Mr. Nuguet prétend qu'il arrive par ce moyen, que tous les Thermometres de cette nouvelle eſpéce, doivent ſe rencontrer avec une tres-grande exactitude & uniformité, à marquer les mêmes degrez de chaud dans les endroits où la chaleur eſt égale, & les mêmes degrez de froid dans les endroits où il fait également froid. En effet, dit-il, puiſque l'air ſe trouve également condenſé dans toutes les boules, pendant que la liqueur eſt dans tous les tubes préciſément au même degré qui correſpond au froid de l'eau à la glace, & que d'ailleurs les proportions entre les tubes & la boule, & entre la peſanteur du vif argent & celle de l'eſprit de vin, ſont les mêmes dans tous ces Thermometres; il eſt évident que les effets qui en ſuivent doivent être parfaitement

ſemblables & égaux en toutes choſes.

L'Auteur aprés avoir fait remarquer que le ſieur Hubin Emailleur du Roi, & Mr. Amontons de l'Academie Royale des Sciences, ont eſſayé long-tems avant lui de découvrir un Thermometre tel qu'il le propoſe, montre les raiſons qui les ont empêchez de réüſſir dans la recherche de ce Thermometre: enſuite de quoi il conclud que la difference qu'il y a entre le Thermometre des ſieurs Hubin & Amontons, & le ſien, c'eſt que celui-là eſt directement oppoſé ſelon lui à la raiſon & à l'experience; au lieu que le ſien eſt en toutes choſes conforme à l'une & à l'autre.

Enfin l'Auteur tâche de faire voir, que le nouveau Thermometre dont il s'agit n'eſt pas ſeulement exemt des défauts des autres Thermometres; mais qu'il a encore outre cela pluſieurs avantages tres-conſiderables, qui étant pris tous enſemble ne conviennent à aucun autre Thermometre en particulier. Voici les principaux.

1°. Il eſt d'une promptitude ſur-

prenante à marquer les moindres changemens de froid & de chaud.

2°. Il n'eſt jamais ſujet à ſe caſſer par les chaleurs de l'Eté, quelques grandes qu'elles puiſſent être.

3°. Tous les Thermometres de cette eſpéce s'accordent avec une tres-grande exactitude à marquer les mêmes degrez de chaleur dans les endroits où la chaleur eſt égale.

4°. Il n'eſt ſujet ni à l'évaporation de la liqueur, ni a faire l'office de Barometre & de Thermometre tout à la fois; puiſque toutes ſes extremitez ſont ſcellées hermetiquement.

5°. L'eſpace qu'il parcourt depuis le plus fort de l'Hiver juſqu'au plus fort de l'Eté, eſt d'une longueur conſiderable, ſçavoir de 30. pouces.

6°. On n'a pas beſoin d'attendre un long eſpace de tems, pour régler le mouvement de la liqueur dans chacun de ces Thermometres en particulier: car pourvû qu'on obſerve avec ſoin les proportions & les autres circonſtances rapportées dans l'explication, on peut s'aſſûrer que ce mouvement eſt tel qu'il doit être.

ARTICLE LVI.

LE GUIDE DES ETRANGERS Curieux de voir & d'apprendre ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Naples &c. Le tout tiré des meilleurs Auteurs par les ſoins de Mr. l'Abbé Pompée Sarnelli, aujourd'hui Monſeigneur l'Evêque de Biſeglia. Traduit en François & enrichi de nouvelles figures &c. Par Antoine Bulifon & dédié à Sa Majeſté Catholique Philippe V. Roy d'Eſpagne & de Naples &c. A Naples, *vol. in 12. pp.* 508.

TOut le monde n'eſt pas en état de faire le voyage d'Italie, & d'aller voir de ſes propres yeux tant de choſes, ſi capables d'exciter la curioſité des perſonnes qui ont du goût, ſur tout pour les beaux Arts. Il faut pour cela du tems, de l'argent, de la ſanté, compagnie qui convienne, & même quelque ſorte de crédit, du moins ſi l'on veut avoir l'agrément du voyage dans toute ſon étenduë. Mais il eſt aiſé à tous

le monde de lire une Rélation qui nous proméne par tout, pour ainsi dire, à nos heures perduës, sans soins, sans frais, sans dépendance. Le public est donc toûjours obligé à ceux qui prennent soin de lui communiquer ce qu'ils ont de beau chez eux, ou ce qu'ils ont vû ailleurs. Le Guide des Etrangers dont on va parler ici est de ce genre. L'Auteur est un Prélat distingué par son mérite & par son rang. Quelques traits qui lui sont échappez en divers endroits de sa narration, suffisent pour donner idée de son caractere d'esprit, & sur tout de sa candeur & de sa pieté, qualitez si aimables. Il n'étoit encore qu'Abbé lorsqu'il composa cet Ouvrage en 1686. Il s'étend particulierement sur ce qui regarde les Eglises de Naples ; c'est à dire qu'il étoit dès-lors, où il devoit être, & ce n'étoit pas pure curiosité qui l'y menoit : s'il parle en bon connoisseur de tout ce qu'il y a vû de curieux, il n'omet rien aussi de tout ce qui peut porter à la pieté. Il n'a point donné dans la délicatesse de certains réformateurs,

qui dans le ſein de l'Egliſe Catholique favoriſent l'hereſie & le libertinage, en retranchant mille choſes qu'ils traitent de ſuperſtitions, & qui étoient des motifs de dévotion autrefois ſi reſpectables à nos Peres. Il parle comme un Catholique doit parler, avec ſimplicité & avec foy, de tout ce qui nourrit encore aujourd'hui la foy du peuple de Naples; & tout ce qu'il rapporte des fondations magnifiques de la plus haute Nobleſſe Napolitaine, montre que dans cette grande Ville la foy & la dévotion ne ſont pas des vertus purement populaires.

Venons maintenant à la traduction Françoiſe. La Ville de Naples diſtinguée par mille endroits, qui l'ont toûjours fait regarder comme une des premieres Villes du monde, a merité de nos jours une nouvelle conſideration par la fidelité qu'elle a fait paroître à ſon nouveau Roi Philippe V. auſſi eſt-ce par là que le Traducteur commence ſa Lettre dédicatoire à ce Prince. Un Auteur né en France, & naturaliſé Napolitain, ne pouvoit manquer

d'être ſenſible à ce qu'exigeoit un double devoir à l'égard d'un Roi de la Maiſon de France, appellé à la ſucceſſion des Couronnes de Naples & des autres qui compoſent la vaſte Monarchie d'Eſpagne. Au reſte il y auroit peu d'équité à relever quelques fautes contre la Langue Françoiſe dans un homme, à qui l'on doit ſçavoir gré de ne l'avoir pas tout à fait oubliée : aimons-le pour l'amour de la Patrie qu'il a aimée & ſi loin & ſi conſtamment.

Neſcio quâ Natale ſolum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non ſinit eſſe ſui.

Pour ce qui regarde le fonds de ces Memoires, l'Auteur a fait ce que font tous les jours les Genealogiſtes au regard des familles anciennes. L'ancienneté de leur Origine qui les dérobe à la connoiſſance de ceux qui viennent long-tems aprés, leur ſert de titre pour dire tout ce qui leur plaît à la gloire de ces mêmes familles. Mr. l'Abbé Sarnelli s'eſt

donc crû en droit de rapporter ce qu'il a déterré des commencemens de l'ancienne Naples, comme l'Hiſtorien Romain l'a fait des commencemens de l'ancienne Rome. Suivant cela Naples ſous le nom de Parthenope étoit long-tems avant l'inſtitution des jeux Olympiques. C'eſt dommage que ceux qui remontent ſi haut, gâtent ce beau nom en le faiſant venir d'une fameuſe courtiſane, qui ſe noya, dit-on, de deſeſpoir de n'avoir pû engager Ulyſſes. Pontanus n'a pas laiſſé d'adopter cette fable l. 6. *Belli Neap.*

Vicino in monte ſepulta
Parthenope Syrenum una.

Il eſt bien plus probable que Naples fut nommée Parthenope du nom d'une jeune Princeſſe qui vint s'établir en ces quartiers, avec une Colonie d'Eubéens, c'eſt à dire de l'Iſle qu'on appelle aujourd'hui Negrepont. Naples fut d'abord ſur une hauteur, mais depuis elle fut unie avec Palepolis, ville voiſine dont parle Corneille Tacite, & cette union

qui donna à Naples une figure ovale, fut sa premiere augmentation : elle en reçût de considerables en divers autres tems sous l'Empire d'Adrien, sous celui du grand Constantin, sous Justinien, sous les Rois de la Maison d'Anjou, sous les Arragonois qui leur succedérent, & enfin sous l'Empereur Charles V. par les soins du Viceroi Dom Pedre de Tolede, qui lui donna la forme qu'elle a aujourd'hui, & en fit de l'aveu de tout le monde une des plus belles Villes de l'Europe. Aussi la memoire de ce grand homme est-elle toûjours en veneration à Naples : la ruë qui porte son nom, est très-belle, elle est pavée de pierres de tailles & embellie de Palais. Son magnifique tombeau, qui est du dessein & de la main du fameux Jean de Nole, passe pour une des plus belles pieces qu'on puisse voir en ce genre. L'Inscription est digne de Guichardini qui en fut l'Auteur. Ces deux distiques suffiront pour en juger.

Conditur hic pacis cultor, moderator & æqui,
Per quem Parthenope florida in orbe nites.
Ille fora, ille vias, ponteſque extruxit, ut urbem
Crediderint cives condere velle novam.

Cet illuſtre Vice-roy étoit fils du fameux Duc d'Albe un des plus grands hommes de ſon ſiécle. L'attachement pour le legitime Souverain, fut une de ſes qualitez eſſentielles, & elle l'eſt encore à préſent à toute ſa Maiſon, & en particulier à Mr. le Duc d'Albe qui en eſt le chef, & qui fait aujourd'hui tant d'honneur à l'ambaſſade d'Eſpagne en cette Cour.

Naples independamment des beautez qu'elle renferme, a de quoi ſurprendre les étrangers par ſa ſeule ſituation qui la préſente comme dans un bel amphiteatre. Du côté du Midy elle a la Mer de Toſcane, qui y forme un Golfe tranquille. A l'Occident elle eſt commandée par la

Montagne & le Château Saint Elme. Elle a du côté du Septention de grands & délicieux Jardins, qui offrent en tout tems d'agreables promenades. Enfin à l'Orient elle a une grande Campagne qui s'étend jusqu'aux Champs fertiles d'Acerra. En un mot Naples seroit la plus aimable demeure du monde sans le fâcheux voisinage du Mont-Vesuve, qui n'en est éloigné que de deux à trois lieuës, & qui pensa l'engloutir en 1631. sous un torrent de souffre ardent mêlé de cendres & de rochers, qu'un heureux coup de vent détourna au moment que tout le monde trembloit.

On ne dira rien de l'ancien gouvernement de Naples. Capaccio dans son histoire Napolitaine, prétend qu'elle fut République, & que les Romains se contentérent de l'avoir pour amie. Elle le fut certainement dans les tems les plus fâcheux : Témoins ces quarante coupes d'or massif d'un poids considerable, dont parle Tite-Live, que le peuple de Naples envoya à Rome, lors qu'Annibal sembloit tout faire

craindre à Rome & à ſes Alliez ; mais que Rome genereuſe même dans ſes beſoins refuſa, ſe contentant d'accepter ſeulement la plus legére, de peur de ſembler mépriſer l'amitié & le préſent par une fierté mal entenduë.

Naples toûjours libre, ou du-moins toûjours amie de Rome qui lui laiſſa quelque air de liberté, même ſous les Empereurs, tomba dans la ſuite ſous la puiſſance des Goths, qui furent contraints de la ceder à Beliſaire Capitaine de Juſtinien. Les Sarrazins l'enleverent de nouveau à l'Empire. Ceux-cy en furent chaſſez à leur tour, & eux & les Grecs ſe la diſputérent juſqu'à l'arrivée des Normands, qui s'en emparérent en chaſſant les deux partis. Les Suéves, dit le Traducteur (il devoit dire les Princes de la maiſon de Soüabe) ſuccedérent aux Princes Normands en vertu des droits de la Reine Conſtance. Le malheureux Conradin fut le dernier de ceux cy Charles I d'Anjou crut la mort de ce Prince neceſſaire pour affermir ſa nouvelle domination.

La maiſon d'Anjou regna à Naples cent quatre vints ans. Les Rois d'Arragon l'inquietérent dés les commencemens. Pierre III. qui avoit épouſé Conſtance fille du bâtard Mainfroy lui enleva d'abord la Sicile ; & Ferdinand V. acheva de lui enlever enfin toute cette belle Monarchie, que ſa fille Jeanne de Caſtille porta avec les autres états dans la Maiſon d'Autriche par ſon mariage avec l'Archiduc Philippe Pere de l'Empereur Charles V. qui fut ainſi redevable d'une bonne partie de ſa grandeur aux heureux mariages qui la formérent.

Bella gerant alii, tu felix Auſtria nube.
Hoc quod Mars aliis, dat tibi blanda Venus.

On prétend que la ville de Naples qui renferme dans ſon circuit prés de ſept lieües Françoiſes, y compris les Fauxbourgs, n'eſt pourtant que la troiſiéme ville d'Italie pour la grandeur. Mais on peut dire qu'elle eſt la premiere pour la multitude de ſes Habitans, pour les ri-

chesses & les autres avantages qui la distinguent. Outre le Château St. Elme. Il y a encore le Château de l'Oeuf, ainsi nommé à cause de sa figure ovale, & le Château-neuf bâti sur pilotis. Mr. l'Abbé Sarnelli parloit ici d'un Canon extraordinaire qu'on voyoit sur le boûlevard de ce château, & qui l'emportoit beaucoup sur la Couleuvrine de Nancy, qui est à Dunkerque. On dit que celui-cy pesoit soixante & dix catarres de Naples, & le catarre est du poids de 300.l. il portoit un boulet de six vints livres de calibre. L'Inscription *Maximilianus Romanorum Imperator* montroit qu'il avoit été fondu par ordre de ce Prince: mais on nous assûre aujourd'huy que ce canon ne subsiste plus. L'on ne parle point dans cet extrait du Tourrillon des Carmes & de quelques autres moindres fortifications, on ne fait qu'effleurer les choses.

Naples a tout ce qu'ont les Villes du premier ordre, un Mole avancé en mer de la longueur de 500. pas ou environ, avec un grand Phare pour éclairer les Vaisseaux. Il y a

aussi des Aqueducs, des Fontaines magnifiques, des Ecoles publiques dans l'endroit même où l'on prétend qu'Ulysses s'éxerça aux jeux gymniques. L'Auteur ne parle point de deux Academies de beaux Esprits : on les appelle *gl' Ardenti* & *gl'Otiosi*. Il y a aussi divers tribunaux où ressortissent les autres siéges du Royaume, de beaux Palais, entre autres celui des Vicerois, qui est un des chefs-d'œuvres du Chevalier Fontana ; les peintures & les plafonds du Bellissaire & du Garzi distinguent sur tout l'appartement qu'on nomme Belvedere.

Mais il faut avoüer que la magnificence & les richesses de Naples paroissent infiniment mieux dans les monumens que la pieté & la charité ont élevez à la Religon & pour les besoins des malheureux : peut-être ne voit-on nulle part un si grand nombre d'Eglises, dont il n'est presque aucune qui n'ait quelque chose de curieux.

La Cathedrale qui fut d'abord consacrée à Dieu sous le nom de l'Assomption de la Sainte Vierge a

été depuis dediée à St. Janvier dont elle poſſede le corps. Ce precieux dépôt repoſe dans une eſpéce d'Egliſe ſoûterraine au-deſſous du grand Autel. La grande porte de cette Cathedrale eſt fort eſtimée, parceque toute ſa peſanteur eſt ſoûtenuë par l'architrave, lequel avec ſes piliers eſt ſeulement de trois piéces de marbre. La Chapelle du treſor eſt une des plus riches de toute l'Italie ; on prétend qu'elle a bien coûté cinq cens mille écus. Sa porte ſeule qui eſt de cuivre admirablement travaillé, en a coûté trente-ſix mille : cette Chapelle a ſept autels ſoûtenus de quarante colonnes d'un beau marbre appellé *brocotello*.

Il y a vint-une Statuës de bronze qui ont coûté chacune quatre mille écus : elles ſont du Sculpteur Finelli de Carrara. Mais la Coupole eſt ce qu'il y a de plus merveilleux à cauſe de ſa hauteur & de ſa largeur. Ses peintures qui ſont du Chevalier Lanfranc la relévent beaucoup, auſſi bien que celles des angles & des arcades qui ſont du Dominicain

Jean Pierre de Bologne. Il ne faut pas oublier la principale richesse de ce tresor, qui est le Sang de S. Janvier que l'on conserve dans deux Cristaux, & qui de congelé qu'il étoit, devient liquide & semble boüillonner dés qu'on l'approche de la tête du St. Martyr. C'est une merveille dont tout le monde est témoin.

Outre la Cathedrale il y a quatre Collegiales dont les Abbez officient Pontificalement. Les Chanoines de la Cathedrale ont tous droit de porter le Rochet & la Chappe; & Innocent IV. leur accorda encore la Mitre & la Crosse. Mr. l'Abbé Sarnelli prétend qu'ils avoient anciennement le titre de Chanoines Cardinaux; & il se fonde sur une inscription qu'on voit encore dans la Cathedrale.

Raimundus Barrilius Neapolitanus Presbyter Canonicus, Cardinalis hujus Ecclesiæ &c.

Mais il y a bien de l'apparence, qu'en cet endroit comme en beaucoup d'autres, le mot, *Cardinalis*

ne ſignifie rien autre qu'un titre ou une dignité dont ce Chanoine joüiſſoit, & qui étoit une des principales de la Cathedrale.

L'Egliſe de Naples avoit un autre privilége que Clement VIII. lui a ôté; c'eſt que l'Archevêque faiſoit auſſi la ceremonie d'ouvrir la porte Sainte, aprés que l'année Sainte étoit finie à Rome.

Pour revenir aux Egliſes, celles des Réguliers meritent preſque toute la curioſité des Etrangers qui aiment les arts du deſſein. Il eſt peu de villes où la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture ayent été portées plus loin; & il n'eſt preſque point d'habiles Artiſtes, dont on ne voye des chefs-d'œuvres dans ces ſaints lieux. Preſque toutes les grandes maiſons de Naples y ont leurs Chapelles & leurs Tombeaux. Ceux du Roi Ladiſlas dans l'Egliſe des Ermites de St. Auguſtin, de la Princeſſe Biſignano dans celle de la maiſon profeſſe des Jeſuites, qui eſt une des plus belles de Naples, des Brancaccio dans l'Egliſe de St. Ange, des Sangri dans celle de Nôtre Dame

de la pieté, du Roy Robert dans l'Eglise de Ste. Claire, sont des plus magnifiques. Nous n'entreprendrons pas de parler des tableaux & des statuës rares qui sont sans nombre, presque de tous les Saints les plus connus, mais en particulier de la Reine des Vierges ; & Naples meriteroit encore par cet endroit le nom de Parthenope.

Malgré les beautez de toutes les Eglises & Maisons regulieres, la Chartreuse semble l'emporter. On aura peine à croire d'abord ce que l'on raconte, qu'un Prieur de cette maison dépensa lui seul cinq cens mille écus en Peintures, Argenterie, & ouvrages de Sculpture. Mais à en juger sur le rapport de Monseigneur l'Evêque de Biseglia, on conviendra qu'il a fallu des sommes immenses pour mettre cette magnifique Communauté dans l'état où l'on nous la represente. l'Eglise n'est pas des plus grandes, mais tout y est exquis.

Parmi une quantité d'excellens tableaux du Lanfranco, du Massimo, de Joseph d'Arpino, & d'au-

tres Peintres du premier merite qui ont, ce ſemble, travaillé à l'envi pour l'embellir, une Nativité de N. S. qui eſt du Guide attire aiſément les yeux des connoiſſeurs; on la regarde comme un chef-d'œuvre de ce grand homme, qui mourut pourtant avant que d'y mettre la derniére main. On dit que les Chartreux l'achetérent cinq mille écus, & que depuis ils en ont refuſé juſqu'à douze mille. Le pavé du chœur tout de marbre tres-bien mélangé, auſſi bien que celui de toute l'Egliſe, des Chapelles, de la Sacriſtie, & du Cloître; les Statuës anciennes & modernes de Côme Fonſago, de Jean de Nole, de Bernini l'ancien, répondent à la beauté des peintures. Le deſſein du Maître-Autel qu'on montre aux curieux promet quelque choſe d'achevé. Mr. l'Abbé Sarnelli dit qu'il doit être de pierres les plus prétieuſes, avec des feüillages de cuivre doré, qui ſerviront de baſe a des ſtatuës & à d'autres petites figures d'argent, & que le tabernacle doit être revétu d'un ſi grand nombre de diamans

& d'autres joyaux, que l'on compte déjà ſur plus de cent mille écus pour cette entrepriſe.

L'ancien & le nouveau treſor de cette Egliſe renferment de grandes richeſſes. Des connoiſſeurs cependant qui reviennent tout récemment de Naples, aſſurent que le treſor de St. Janvier, celui de l'Annonciade, & celui de la Maiſon profeſſe des Jeſuites ſont bien plus riches. On fait monter, à ſept millions celui de Saint Janvier; celui de l'Annonciade à quatre, & celui des Jeſuites à deux ou trois.

Quoy qu'il en ſoit du treſor des Chartreux, on ne ſçait ſi la maiſon n'éffface point l'Egliſe. Pour en juger nous ne dirons qu'un mot du Cloître: c'eſt un compoſé de baſes, de piedeſtaux, de friſes, de ſtatuës, de buſtes, & d'autres riches ouvrages, des plus fins marbres de Carrera, ſoutenu d'un bout à l'autre par ſoixante & quatre colonnes de marbre blanc, qui ſont des ouvrages de Fonſago, auſſi bien que le cimetiére, qui a tout ce que l'art a pû imaginer de beau pour plaire; ſi

ce n'étoit pas un cimetiére.

Nous acheverons la deſcription de cette magnifique Maiſon par celle de l'appartement du Prieur. On penſe en la liſant, à ces fameuſes Abbaïes propres à recevoir les plus grands Princes. l'appartement dont on parle a grand nombre de chambres, avec des galleries pavées de marbre, des fontaines, des cabinets couverts & découverts embellis de peintures à freſque, des ſtatuës de marbre, des colonnades, & des eſcaliers de la même pierre par où l'on deſcend à des jardins agréables ſoutenus en l'air. Tout cela joint à la belle vûë & aux tableaux de cet appartement plus rares peut être que tous les autres dont on a parlé, charme tous les étrangers qui ſurpris de tant de beautez croyent être plûtôt dans un palais que dans une chartreuſe. Auſſi les Vice-Rois de Naples viennent-ils tous les ans y dîner le jour de ſaint Martin avec toute leur Cour & la plus grande partie de la Nobleſſe Napolitaine. Entre autres tableaux l'on voit dans cet appartement un Crucifix de

Michel-Ange, qui pour travailler ſûrement d'aprés nature s'aviſa, dit-on, de faire mourir en croix un pauvre Crocheteur ; c'eſt pouſſer un peu loin ce qu'à dit Horace :

..... Pictoribus atque Poëtis
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

La charité pour les pauvres va de pair à Naples avec le zéle pour les Egliſes. Nous ne parlerons que de Nôtre Dame de l'Annonciade, qui eſt en même-tems Egliſe ſuperbe, Hôpital General, Maiſon Religieuſe, en un mot un des établiſſemens des plus ſolides & des mieux entendus, qui ait peut-être été fait dans le monde Chrétien.

Cette ſainte Maiſon a plus de deux cens mille écus de rentes, outre les liberalitez annuelles des fidelles, qui vont loin. Ces grands biens ſont régis par 5 Adminiſtrateurs, l'un deſquels eſt tiré du corps des Nobles, & les quatre autres ſont Bourgeois. Rien n'eſt plus ſagement adminiſtré : & pour commencer par l'E-

glise, elle est desservie par cent Prêtres, qui y celebrent les Divins mysteres, accompagnez de trente jeunes Clercs, avec une tres-belle & nombreuse musique, & tout le reste qui peut contribuer à la pieté. Le grand Autel de cette Eglise est une des plus belles piéces de Naples. On dit qu'il a coûté quatre vints mille écus; le cuivre doré, le marbre, le jaspe, le lapis n'y ont pas été épargnez, & l'art a surpassé la matiere. On admire sur tout deux Anges qui soûtiennent seuls le vaste poids de cet Autel. Le chœur & tout le reste de l'Eglise est digne de l'Autel, mais les richesses de la Sacristie passent tout ce qu'on en peut dire.

Les charitez de cette Maison, vont premierement aux enfans exposez, qui sont souvent le fruit malheureux du libertinage & du crime, souvent aussi le triste effet de l'indigence & de la necessité. La seule dépense en Nourrisses va, dit on, à quinze mille écus par an: on n'abandonne point ces pauvres victimes après les avoir tirées de Nourrisses, jusqu'à ce qu'on ait fait appren-

dre aux garçons quelque métier, ou même les belles lettres ſelon les differentes diſpoſitions, & l'on en voit pluſieurs entrer dans les Ordres ſacrez en vertu d'une Bulle de Nicolas I V. qui les réhabilite en cas de beſoin. Pour les filles on les tient renfermées dans l'endroit nommé le *conſervatorio* : On leur apprend tout ce qui convient à leur ſexe, & puis on les marie, ou bien on les place dans la Communauté avec les Religieuſes qui les gouvernent le reſte de leurs jours.

Cette maiſon entretient trois autres Hôpitaux, l'un pour les bleſſez, l'autre pour les malades, & le troiſiéme hors la Ville pour les convaleſcens. Elle en fait ouvrir un quatriéme à Pouzzol pour des beſoins particuliers.

Nous laiſſons, pour finir cet extrait, mille autres bonnes œuvres que fait cette admirable Maiſon, entre autres la dépenſe qu'elle fait tous les ans de plus de dix mille écus pour établir des pauvres filles de qualité. Ce que nous avons dit ſuffit. Il y a dans tant d'autres endroits

des établiſſemens merveilleux, qui montrent à ceux qui vantent en Hollande & en Angleterre la charité de la Reforme, que la Religion Catholique peut encore compter parmi les avantages qu'elle a ſur l'erreur, celui de ſoulager les pauvres & les malheureux ; & c'eſt en effet un des plus eſſentiels devoirs du Chriſtianiſme.

L'on ne doit pas omettre qu'il y a une eſpece de banque à l'Annonciade, comme dans pluſieurs autres endroits d'Italie, où l'on prête aux pauvres ſans aucun interêt juſqu'à la concurrence de certaine ſomme.

Des gens de lettres ne peuvent gueres en parlant de Naples oublier Virgile. C'eſt une opinion aſſez établie, que le tombeau de ce grand Homme eſt au deſſus de la grotte fameuſe qui conduit de Naples à Pouzzol au travers de la montagne nommée *Pauſilype.* Tout le monde ſçait cet ancien diſtique de Donat fondé ſur la tradition :

Mantua me genuit, Calabri rapuêre, tenet nunc
Parthenope, cecini pascua, rura, duces.

Pline le jeune dans sa lettre à Caninius Rufus dit, que le Poëte Silius Italicus, avoit coûtume de venir rendre ses hommages en cet endroit à ce Prince des Poëtes. On ajoûte, (& l'Epigramme de Martial le confirme) que Silius qui étoit riche avoit acheté par respect la maison qui renferme ce tombeau, aussi bien que celle de Ciceron, que des Sçavans placent à Pouzzol; mais cela ne prouve pas que ce Poëte ait en effet approché de Virgile aussi prés que ses admirateurs l'ont voulu persuader. Du moins Pline qui étoit connoisseur dit, en parlant de Silius dans la même lettre qu'on a déja citée, qu'il y avoit dans ses vers plus de travail que d'esprit. Ce Poëte aprés tout avoit assez de merite pour que Martial ait pû dire de lui:

Hæredem Dominumque sui tumulique, larisque,
Non alium mallet nec Maro, nec Cicero.

On voit plus bas du côté de la Mer le tombeau du fameux Sannazar dans l'Eglise de Nôtre Dame *del Parto.* Ce Poëte Chrétien signala sa dévotion pour le premier de nos mysteres, & par une Eglise qu'il fit bâtir sur les ruines de sa maison de campagne, & par un beau Poëme qu'il composa à l'honneur de la divine Maternité. Les vers du Tibaldeo sur ce sujet, meritent place ici :

Virginis intactæ partum, partumque videbis
Actia quem docto pectore Musa dedit.
Admirandi ambo : humanæ fuit ille saluti
Utilis, humanis hic fuit ingeniis.

Les Curieux trouveroient à redire

qu'on n'ait dit qu'un mot du Paufilype : on ajoûtera en leur faveur que les Romains percérent cette Montagne, pour faire un chemin de Naples à Pouzzol. On attribuë l'entreprise à un certain Cocceïus, dont on ne sçait rien d'avantage : on dit seulement que l'ouvrage fut fait en quinze jours par cent mille Ouvriers. L'ouverture qu'on appelle grotte, n'est pas de cent pieds en hauteur, sur trente à quarante de largeur, comme le dit l'Auteur du nouveau voyage d'Italie ; mais seulement de trente à quarante pieds sur mille pas en longueur, & dix-huit pieds dans sa plus grande largeur, qui n'est pas égale, mais qui suffit par tout pour passer deux carrosses. Du reste bien des gens prétendent que ce chemin est plus celebre qu'il n'est commode.

ARTICLE LVII.

REPONSES AUX QUESTIONS d'un Provincial. Tome second. A Rotterdam chez Reinier Leers 1706. *in* 8°. *pages* 600.

MOnſieur Baile donne tout à la fois le ſecond & le troiſiéme volume *des Réponſes aux queſtions d'un Provincial.* Ces deux tomes different du premier en ce que l'Auteur a mis dans ces nouveaux volumes moins de queſtions litteraires ou hiſtoriques, & qu'il s'y eſt fort étendu ſur des queſtions profondes qui regardent la Religion : deux de ces queſtions rempliſſent preſque tout le ſecond tome, du quel ſeul nous parlerons préſentement.

La Préface finit par quelques obſervations qui étendent ou qui rectifient neuf endroits du premier tome, & par une addition à l'Errata de ce premier tome.

Le Chapitre 68e. qui eſt le premier du ſecond tome, & les trois

chapitres ſuivans regardent quelques faits peu intereſſans, & dont la plûpart ſont plus propres pour la ſatyre que pour l'hiſtoire.

Dans le chapitre 72. l'Auteur prétend que les Livres où l'obſcenité eſt déguiſée, comme les Romans, & les nouvelles galantes, ſont plus dangereux que les Livres qui inſultent la pudeur par les plus ſales images. Il a raiſon dans le fonds ; mais il explique ce que nous avons dit ſur cela tout-à fait contre nôtre penſée.

Nous croyons les Ouvrages galans plus dangereux que les Livres entierement obſcénes, parce que mille gens qui auroient horreur d'une lecture qui choque l'honneteté naturelle, liront ſans ſcrupule des Livres, où l'on a ſoin de déguiſer l'impureté, & de ne la montrer que ſous l'apparence de la vertu ; mais nous n'avoüerons jamais en ſuppoſant qu'on liſe par exemple les Elegies de la Comteſſe de la Suze & les Contes de la Fontaine, que la lecture des contes ſoit moins dangereuſe pour la conſcience que la lecture

des élegies : le poiſon pur a plus de force que le poiſon mêlé avec une nourriture innocente ; mais on ſe défie moins du poiſon caché parmi de bons alimens, & c'eſt ainſi qu'il peut faire plus de mal. Les Ecrivains que cite Mr. Baile & qui ont parlé comme nous, ont aſſurément penſé comme nous.

Sur l'origine du mal.

On ſçait que Mr. Baile, apparemment par le même goût qui porta Iſocrate à entreprendre le panegyrique d'Heléne & de Buſiris, & Cardan à ſe charger de l'éloge de Neron, a crû une cauſe deſeſperée propre à faire briller ſon éloquence. Il a fait valoir dans ſon Dictionnaire les argumens des Manichéens, il leur a prêté de nouvelles raiſons : l'origine du mal, ſi on l'en croit eſt un écüeil dont la raiſon ne peut ſe tirer ſans le ſecours de la révelation ; & quiconque ne conſultera que les lumieres naturelles, n'accordera jamais la multitude des maux phyſiques & moraux, qui déſolent

l'Univers avec l'idée d'un Dieu infiniment bon & tout-puiſſant.

Mr. King Proteſtant de la Communion Anglicane, qui d'Evêque de Londonderri eſt devenu Archevêque de Dublin, n'a pas jugé les objections des Manichéens ſi effrayantes ; il s'eſt flatté qu'avec le ſecours de la raiſon ſeule il remonteroit à la ſource du mal phyſique & moral ; c'eſt le Livre de cet Archevêque, que Mr. Baile attaque depuis le chapitre 72. juſqu'au chapitre 93. il n'attaque pas le Livre en lui même, mais tel que les Journaux l'ont repreſenté. L'exactitude demandoit que dans une diſpute de cette importance, le Défenſeur des Manichéens ne s'en fiât pas aux Journaux : & en effet Mr. Baile auroit dans ſes objections moins inſiſté ſur certains points, ſi comme nous, il avoit conſulté le Livre même.

Le Sçavant Critique ne ſe contente pas d'accorder au Prélat Anglois, qu'à proprement parler ce n'eſt point pour ſa gloire que Dieu a créé le monde, mais pour l'avan-

tage des creatures ; il étend, il orne ce principe de réflexions ingenieuſes, de citations choiſies ſur l'amour de la gloire, qui ne peut être une perfection dans Dieu, puiſqu'il eſt une foibleſſe dans les hommes, dit Mr. Baile. Il n'eſt pas long-tems d'accord avec ſon adverſaire, & nie abſolument qu'il y ait plus de bien que de mal dans le monde. L'Archevêque Proteſtant le prouve par l'attachement qu'ont pour la vie les hommes les plus malheureux. Mr. Baile attaque de toutes ſes forces cette preuve : la crainte de la mort vient, ſelon lui, d'une aveugle prévention, c'eſt par poltronerie qu'on n'oſe ſe tuer. Bien des gens trouveront cette remarque de Mr. Baile contraire aux ſentimens naturels.

Quoi qu'il en ſoit de ces queſtions incidentes, la queſtion principale n'en dépend point ; il s'agit uniquement entre ces deux illuſtres adverſaires d'accorder les miſéres de nôtre condition avec la bonté d'un Createur tout-puiſſant. Mr. King prétend d'abord que Dieu n'a pas été obligé pour montrer ſa bon-

té d'épuiser toute sa liberalité en nôtre faveur & de rendre le monde aussi parfait qu'il puisse être : la reconnoissance pource qu'il nous a donné est juste, les plaintes sur ce qu'il nous a refusé seroient injustes, puisqu'il ne nous doit rien : il est même des imperfections inseparables de nôtre nature : il n'a pû nous faire certains biens sans nous exposer à certains maux ; il est des douleurs qui nous sont profitables ; ce qui paroît capable de nuire aux particuliers est une partie necessaire ou du moins utile à l'Univers : quoique nous n'en découvrions par les usages, nous ne devons pas prononcer qu'elle n'en a que de funestes pour le genre humain ; ce seroit assurer ce que nous ne sçavons pas ; les nations qui n'ont point vû de cheval dompté, n'imagineroient pas aisément l'utilité qu'on retire d'un animal si capable de nuire.

Qu'oppose-t'on à des raisons si solides ? Rien qui les combatte directement. L'Adversaire de Mr. King suppose le systeme des causes occasionnelles, systeme très-dou-

teux, ſur lequel cependant il appuye ſon objection comme ſur un principe univerſellement reçû. Dieu pouvoit, dit-il, joindre un ſentiment agréable aux impreſſions des corps étrangers qui cauſent aujourd'hui de la douleur. Mr. King répondra ſans doute que Dieu ne le pouvoit qu'en changeant la nature des choſes. Mr. Baile voudroit-il pour ſauver la bonté de Dieu que le feu en conſumant nôtre corps nous fit plaiſir ?

Si le ſçavant Critique avoit lû le livre du Prélat Anglois il y auroit trouvé des raiſons encore plus fortes que celles qu'il réfute. L'Archevêque de Dublin montre qu'une grande partie de nos miſéres ne vient point de la nature, mais de nos propres fautes & du déreglement de nos paſſions qui trouble l'ordre établi par le Createur : c'eſt la guerre qui par ſes ravages change en déſerts ſteriles les plus belles Campagnes : c'eſt l'intemperance qui cauſe preſque toutes les maladies : ſi l'on s'appliquoit à chercher les remedes que le Créateur nous a

préparez il en resteroit peu d'incurables : si on cultivoit la terre avec soin le dérangement des saisons causeroit rarement des famines.

Monsieur Baile ne peut souffrir que son adversaire trouve les bêtes assez heureuses, pour n'avoir pas sujet de se plaindre du Créateur : la peinture qu'il fait de leur misére est touchante, & nous n'avons pû nous défendre de la compassion qu'il tâche d'inspirer pour les inquietudes continuelles du pauvre liévre. Cependant Mr. King aura bien-tôt démonté cette batterie, s'il veut à son tour adopter contre Mr. Baile le systeme de Descartes. Si les bêtes sont privées de connoissance, elles sont incapables de douleur ; ce détour qui sûrement embarrasseroit l'Auteur, n'est pas nécessaire. Mr. King pour résoudre cette objection n'a besoin que de ses principes : pour exemter les bêtes de la douleur, il falloit changer la nature ; sans en venir-là, Dieu donne assez de preuves de sa bonté : la même réponse suffit pour découvrir l'origine de l'ignorance na-

turelle à tous les hommes.

La derniere objection de Mr. Baile est plus forte : Mr. King avoüe qu'un corps plus subtil nous exposeroit à moins de maux ; il faudra bien, ajoute Mr. Baile, qu'après la résurrection les corps sans être d'une autre nature, soient hors de l'atteinte des maladies. Dieu pouvoit suivre le même plan : s'il créoit le monde pour faire du bien aux créatures, il devoit entre tous les mondes possibles, choisir celui dont la constitution eût rendu les creatures plus heureuses. Cette objection n'est d'aucune force contre un homme qui ne s'est point interdit tout usage de la révelation ; il peut y répondre dès qu'on admet, au moins comme une hypothese vrai-semblable, les mesures que Dieu avoit prises pour le bonheur de tous les hommes, & l'infidelité du premier homme qui rompit ces mesures. Mr. King a déclaré qu'il ne renonçoit point à se servir de ces veritez, comme d'une hypothese qui satisfait plus, que la chimere des deux principes dont la contradiction saute aux yeux. La

facilité que cette hypothese donne pour concilier l'experience de nos miséres, avec la connoissance évidente d'un Dieu seul Createur de l'Univers suffiroit pour la changer en these ; quel degré de certitude humaine lui manquera ? Si on consulte la tradition de tous les peuples, tous rapportent les maux qui désolent l'Univers à un premier peché. C'est un point dans lequel toutes les fausses Religions de l'Amerique, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe conviennent avec la veritable Religion.

L'Ingenieux Défenseur des Manichéens ne se rend pas ; il prétend que ce premier peché est plus incompatible avec la bonté du Créateur que tous les autres maux.

L'Archevêque de Dublin est un genie épuré de beaucoup d'erreurs de sa Secte ; il a des idées si Catholique de la liberté, qu'il porte la force du libre-arbitre plus loin que beaucoup de Docteurs Orthodoxes. Ainsi il n'a pas de peine à se tirer des objections des Manichéens. Dieu ne devoit pas ôter la liberté à l'homme, ç'auroit été le priver d'une

perfection naturelle & necessaire, pour parvenir à son bonheur par une voye digne de Dieu, c'est à-dire, par la voye du merite; la liberté que Dieu ne devoit pas ôter à l'homme à causé le premier peché, elle cause tous les autres: voilà la veritable origine du mal moral, qui ne répugne point à la bonté de Dieu. Mr. Baile a bien vû qu'il auroit de la peine à chasser son adversaire de ce retranchement; il l'attaque de loin, il dépense beaucoup d'esprit & d'érudition, à montrer que l'homme n'en seroit pas moins heureux, quand il n'auroit pas dépendu de lui de ne le point être. L'esprit & l'érudition sont ici prodiguez en pure perte, & tous ces grands efforts tombent sur une preuve dont l'adversaire de Mr. Baile peut se passer.

Le mal, dit l'Archevêque Protestant, est physique ou moral; le physique est une suite des loix naturelle, que Dieu n'a pas dû changer; le moral est un effet du mauvais usage de la liberté, que Dieu n'a pas dû ôter à l'homme; c'est cette ré-

ponſe qu'il faut détruire directement : cela n'eſt pas aiſé, il ſera moins difficile à Mr. Baile de réfuter le Prélat Anglois ſur l'idée ſinguliere qu'il s'eſt formée de la liberté ; elle ſeroit violée ſelon lui, ſi le jugement faiſoit pancher la volonté d'un côté plus que de l'autre. Il faut, ſelon le Prélat, pour choiſir librement être dans une parfaite indifference à l'égard des objets : ce n'eſt point par raiſon que la volonté libre ſe détermine, ce n'eſt pas même par goût ; elle choiſit purement parce qu'il lui plait de choiſir, avant l'élection une choſe ne lui plaît pas plus que l'autre. Mr. Baile à raiſon de dire qu'une pareille notion de la liberté eſt contraire à nôtre propre experience ; & qu'une telle faculté ſeroit une veritable imperfection ; elle rendroit l'homme le plus indiſciplinable de tous les animaux. Nous avertirons en paſſant Mr. Baile, que les Moliniſtes ne ſont point embarraſſez de l'exemple de Dieu & des bien-heureux, quand on diſpute ſur la liberté; c'eſt au contraire de cet exemple qu'ils tirent des ar-

gumens incommodes à leurs adverſaires.

Sur la preuve de l'exiſtence Divine tirée du conſentement general des peuples.

Après deux chapitres ſur Germaine de Foix Reine d'Arragon, & ſur les mariages inégaux des Reines veuves, placez entre deux queſtions importantes pour délaſſer les Lecteurs incapables d'une longue application, Mr. Baile attaque Mr. Bernard & Nous. Il s'agit dans cette diſpute d'un point de fait & d'un point de droit. Le point de fait eſt que *tous les peuples ont eu quelque connoiſſance d'une Divinité.* Le point de droit, pour parler comme l'ingenieux Auteur, eſt que *le conſentement de tous les peuples eſt une marque de verité.*

Mr. Baile conteſte le fait 1. par l'autorité de quelques voyageurs, qui parlent de certaines Nations qu'ils ont trouvées ſans Religion, & ſans aucune idée de Dieu. Mr. Bernard a répondu qu'il ne faut pas

ſe fier aux voyageurs. Mr. Baile rétorque contre lui-même ſa réponſe; & Mr. Baile à raiſon puiſque ſans le témoignage des voyageurs on ne peut prouver le conſentement des peuples ſur l'exiſtence de Dieu. Nôtre réponſe eſt plus directe: Nous avons mis en fait que les voyageurs citez par Mr. Baile, ou ſe contrediſoient, ou s'étoient dédits, ou avoient été refutez par des voyageurs mieux inſtruits. Mr. Baile entrera, quand il lui plaira, dans la diſcuſſion de ce fait. 2. Mr. Baile prétend que l'argument tiré du conſentement des peuples demeure ſans force, à moins qu'on ne lui prouve que les habitans inconnus des Terres Auſtrales connoiſſent Dieu: n'exigera-t'il point auſſi qu'on lui produiſe des rélations de la Religion des peuples de la Lune? & voudroit il ſoûtenir ſérieuſement que l'argument devient inutile quand on le propoſe ainſi: *Tous les peuples connus ſont d'accord ſur l'exiſtence d'une Divinité; il eſt donc certain que Dieu exiſte; car on ne peut citer aucune erreur qui ſoit commune à tous les peu-*

ples connus? La réponſe de Mr. Bernard à cette même difficulté eſt agreable ; & n'en eſt pas moins ſolide. Il demande à Mr. Baile, ſi l'on peut aſſurer ſans crainte de ſe tromper, que les hommes des Terres Auſtrales ſoient des animaux raiſonnables, & ſi ce n'eſt point trop hazarder que d'affirmer qu'ils ſont ſemblables à tous les peuples connus. 3. Quand on montreroit à Mr. Baile un Dieu connu dans les Terres Auſtrales il ne ſeroit pas content; il veut encore qu'on lui prouve que les peuples n'ont jamais changé de ſentiment ſur l'exiſtence de Dieu, qu'ls n'ont point paſſé de l'athéiſme à l'Idolatrie. Il faut le ſatisfaire, nous n'employerons pour le lui montrer aucun des tours qu'il a combattus par précaution ; nous ne lui produirons que des témoins qu'il a citez lui-même, les Poëtes & les Hiſtoriens qui nous décrivent la barbarie & les vices groſſiers, dont les Nations ont été retirées par les Legiſlateurs, qui ont pris ſoin de les polir. Ces Poëtes, ces Hiſtoriens auroient-ils oublié l'athéiſme ? eſt-il

vray-ſemblable qu'il ne reſtât aucune trace de ce premier ſentiment? Il faut donc avoüer qu'un argument qu'on ne ſçauroit attaquer que par des ſuppoſitions deſtituées de tout fondement eſt une vraye démonſtration. Nous ne prétendons pas au reſte que ce genre de preuve ſoit ſuſceptible d'une certitude metaphyſique; un argument qui dépend d'un fait ne peut avoir qu'une certitude morale. Mr. Baile par une petite ſupercherie, feint qu'on veut donner la preuve qu'il attaque pour une démonſtration metaphyſique. Si quelqu'un alloit juſqu'à cet excés il faudroit l'abandonner; la démonſtration de l'exiſtence de Dieu, tirée du conſentement du genre humain, n'a point d'autre certitude que celle qui convient aux faits les plus inconteſtables, & aux veritez qui ſuivent neceſſairement de ces faits.

Nous laiſſons à Mr. Bernard le ſoin de ſe défendre ſans prévenir ſes réponſes, nous croyons pouvoir avancer qu'en reſtreignant l'argument à ce que Mr. Baile n'oſeroit nier, nous

ne lui ôterons rien de sa force. *Tous les peuples connus, dirons nous, ont eu l'idée d'une Divinité pendant tous les tems dont il nous reste quelque memoire : il est donc certain qu'il y a un Dieu, puisqu'on ne peut nous montrer aucune erreur aussi universelle & aussi durable.* Voilà de quoy exercer Mr. Baile, qu'il cherche dans ses recüeils l'exemple d'une pareille erreur : il embarrassera peut-être Mr. Bernard en lui disant que comme l'étenduë & l'antiquité ne sont pas les marques de la vraye Eglise ; ni l'antiquité ni l'étendue du sentiment des adorateurs de la Divinité ne peuvent servir à la démontrer : cette instance n'a de force que contre les Protestans ; loin de nous nuire elle nous donne lieu de leur reprocher que leurs erreurs sur la nature de l'Eglise renversent une des meilleures preuves de l'existence de Dieu.

Nôtre Auteur prend un autre tour pour détruire cette preuve : elle établit, dit-il, la pluralité des Dieux, il étend beaucoup cette instance : nous répondons en deux mots que toutes les nations idola-

tres se sont accordées à reconnoître un Dieu superieur aux autres ; il n'y en a pas eu peut être deux qui convinssent sur le nombre des Dieux subalternes : ainsi l'unité même de Dieu est en quelque façon démontrée par le consentement des peuples qui devient inutile pour établir le Polythéisme.

Aprés avoir répondu en commun à Mr. Bernard & à nous, Mr. Baile entreprend de se justifier d'une contradiction que nous lui avons imputée : nous avons prétendu qu'il établissoit, sans y penser, l'argument dont il s'agit, en avoüant que tous les hommes reconnoissent une premiere cause efficiente, un Auteur du monde. Nous avons dit que reconnoître une premiere cause efficiente c'étoit reconnoitre Dieu ; que dés qu'on entendoit les termes, on ne pouvoit admettre un Auteur du monde & nier l'existence de Dieu : nous avons ajouté que l'idée d'une premiére cause développée suffisoit pour découvrir les perfections de Dieu. Mr. Baile nous oppose certains Philosophes, (les Spi-

noſiſtes par exemple, qui admettent une premiére cauſe & qui ſont cependant de francs athées : il s'agit de peuples entiers & non pas de quelques Philoſophes. Mais quoiqu'il en ſoit ni peuples ni Philoſophes ne ſçauroient ſans une contradiction manifeſte reconnoître un Auteur du monde & nier l'exiſtence de Dieu ; Dieu & l'Auteur du monde ſont deux termes Synonymes : & que Mr. Baile ne nous diſe point que les Spinoſiſtes par le nom de premiére cauſe n'entendent que la matiére ; ils peuvent ſe joüer du reſte des hommes en abuſant du langage ordinaire ; mais s'ils penſent ce qu'expriment les termes qu'ils employent, ils ne ſe trompent que ſur l'eſſence de Dieu & ſont d'accord avec le genre humain ſur ſon exiſtence. Ainſi Mr. Baile aprés être convenu que tous les hommes reconnoiſſent une premiére cauſe efficiente ne doit plus nier le conſentement de tous les peuples ſur l'exiſtence de Dieu. Il a beau diſſimuler & forcer ſon eſprit à combattre ſes propres lumieres, les vrays

ſentimens lui échappent dans la chaleur de la diſpute.

Le reſte du ſecond tome eſt employé à relever une faute ſur Carneade, à montrer que Varaille brûlé à Turin n'a point été fondateur des Capucins, à des remarques curieuſes ſur les Vaudois, à des obſervations judicieuſes ſur les fauſſes prédictions de Mr. Jurieu & de quelques autres interprétes Proteſtans de l'Apocalypſe, à refuter une viſion du Cardinal de Cuſa & les fauſſes concluſions qu'on en a voulu tirer en faveur de l'hereſie, à raconter l'hiſtoire de ce Cardinal, celle de Jean Sforce Seigneur de Pezaro, à relever les fautes de Moreri ſur Collenucio, à examiner ſi certains Princes de la maiſon d'Autriche ont favoriſé les Proteſtans, à refuter les Auteurs qui ont oſé dire que Charle-quint étoit mort Lutherien, à juſtifier les Peres du Concile de Conſtance, contre les calomnies atroces de Mr. Jurieu. Le dernier chapitre apprend un fait des plus curieux, c'eſt la negotiation de l'Empereur Maximilien premier pour ſe

faire élire Pape aprés la mort de Jules second.

ARTICLE LVIII.

SELECTA PATRUM è Societate Jesu Carmina. Tomus alter continens Joannis Antonii du Cerceau ex eadem Societate Carmina. Lutetiæ Parisiorum apud Joannem Boudot. C'est à dire, *Choix de plusieurs pieces de Poësies composées par les Peres de la Compagnie de Jesus. Tome second contenant les Poësies du Pere Jean Antoine du Cerceau de la même Compagnie.* A Paris chez Boudot 1705. *in* 12. *pages* 313.

CE recüeil des Poësies Latines du Pere du Cerceau, qu'on avoit annoncées dans le Journal de Décembre l'an passé contient diverses piéces, dont une partie avoit déja été imprimée séparément; mais comme il n'en restoit plus d'exemplaires, & qu'on en pouvoit faire un volume raisonnable, en y joignant plusieurs autres piéces du même

Auteur qui n'avoient point encore vû le jour, on l'a preſſé de les raſſembler toutes, pour les donner au public, & c'eſt ce qu'il a fait dans ce recüeil.

Celles qui avoient déja paru ſont la Paraphraſe poëtique ſur *Balthaſar*, imprimée à Roüen en 1695 ; les *Papillons* imprimez dans la même Ville l'année ſuivante ; un autre Poëme de même nature ſur les *Poules*, imprimé à Paris en 1693, & dont il fut fait une ſeconde édition en 1696 ; & la plûpart des Odes, qui ont auſſi paru en differens tems.

Ces pieces & les autres, qui compoſent ce recüeil, peuvent ſe reduire à cinq eſpéces. Il y a des Paraphraſes ſacrées, des Poëmes dans le genre didactique, des traductions de quelque morceaux de vers François, un Poëme Dramatique ſur l'Enfant prodigue, & des Odes ſur divers ſujets.

A l'égard des Paraphraſes poëtiques, le P. du Cerceau fait remarquer dans la Préface de ſon Livre qu'on ne rend pas aſſez de juſtice à cette ſorte d'Ouvrage, ſous prétex-

te que l'Auteur n'y produit rien de lui-même, & qu'il ſemble n'y être que ſimple interpréte, à qui il n'eſt pas même permis de s'écarter de l'Original qu'il paraphraſe. Mais c'eſt en cela même, ſelon lui, que conſiſte la difficulté de cette eſpéce de Poëme, & ce qui en rehauſſe le prix: car il eſt bien plus aiſé, dit-il, de donner l'eſſor à ſon imagination, & de ſe tracer ſoi même la route à ſon gré, que de s'aſſervir aux idées d'autrui, ſur tout lors qu'on travaille ſur un ſujet, qui par ſa ſimplicité, & ſa ſechereſſe eſt plus propre à rebuter le Poëte, qu'à exciter ſa verve. Il avoüe qu'il a éprouvé cela lui-même en travaillant à ſa Paraphraſe de *Balthaſar*, & qu'il a pluſieurs fois abandonné ſon Ouvrage de dépit. C'eſt ce qui lui fait dire, que ceux qui voudront entreprendre de ces ſortes de paraphraſes, doivent faire auparavant grande proviſion, non ſeulement de tout le meuble poëtique neceſſaire aux faiſeurs de vers, mais ſur tout de patience; vertu, ajoûte-t'il aſſez rare chez les Poëtes.

May 1706.

Des Paraphrases passant aux traductions il fait remarquer, que la gêne qui y est encore plus grande en augmente aussi la difficulté: car dans les premieres, pourvû qu'on ne sorte point de la pensée, il n'est pas défendu de l'amplifier, & de lui donner tel tour qu'on veut; on le doit même souvent, & c'est ce que marque le nom de paraphrase; au lieu que dans les traductions non seulement on ne doit pas s'écarter le moindrement de l'original qu'on se propose, mais il n'est pas même permis de l'amplifier. Il faut representer la pensée telle qu'elle est dans toute l'exactitude & avec les mêmes tours, sans rien augmenter ni diminuër de la force de l'expression; ou du moins lorsque le tour, qui est bon dans une langue, ne convient pas dans l'autre, il faut rendre par une espece de compensation tour pour tour, & beauté pour beauté. Le P. du Cerceau a mis dans son recüeil trois piéces de cette nature. La premiere est la traduction du Monologue d'Auguste dans la Tragedie de Cinna de feu Mr. de Corneille.

La ſeconde eſt une autre traduction, d'une Ode palinodique du Pere de la Ruë, qui remporta le prix à Caën il y à trente cinq ans. Le traducteur avoüe qu'en mettant ces piéces Françoiſes à côté de la traduction Latine, il s'eſt donné deux dangereux voiſins; mais on peut dire qu'il ne leur fait pas deshonneur; & ceux qui confronteront le François avec le Latin, ſeront ſurpris qu'on ait pû conſerver ſi heureuſement dans une langue étrangere, & en rendant preſque vers pour vers, toutes les beautez qui ſont dans le François. Pour la troiſiéme piéce, le traducteur n'en traite pas tout-à-fait ſi honorablement l'Auteur, qui eſt Theophile, & il demande en quelque ſorte pardon au public, de l'incivilité qu'il commet à ſon égard, en lui remettant devant les yeux une piéce ſi ſurannée qu'il a fallu tirer de la pouſſiere, & arracher des dents des vers: mais il fait remarquer qu'aux termes prés, qui ſont aujourd'hui barbares, il y a beaucoup de naturel dans cette piéce, où il a reformé la derniere ſtro-

phe, qui étoit trop libre dans l'original.

Les deux Poëmes didactiques, qui sont placez entre les paraphraphrases & les traductions ont chaqu'un leur beauté. Comme les Poëmes de cette nature languissent ordinairement, si le Poëte n'a l'art d'égayer son sujet par des épisodes, à la faveur desquels ont fait passer les préceptes; l'habileté du Poëte paroît à bien choisir les siens, & à les bien placer. C'est à quoi le Pere du Cerceau a eu égard. Car dans les *Papillons*, aprés avoir fait la description de ces petits insectes volans avec une exactitude & une netteté fort grande, il fait cette réflexion: peut-être, dit-il, trouvera-t'on ridicule, qu'on s'amuse à l'aîle d'un papillon: surquoi il prend occasion de s'étendre sur la Providence & sur la Puissance Divine, qui n'éclate pas moins dans la formation des plus petits insectes, que dans celle des Lions & des Elephans, & qui a soin également des uns & des autres, qu'elle a créez en faveur de l'homme pour servir à ses be-

ſoins, ou à ſa conſolation. Comme le Poëme ſur les *Poules* avoit plus d'étenduë, l'Auteur à ménagé en deux endroits differents deux eſpéces d'epiſodes tirez du ſujet même, & qui ſervent comme d'entrepos au Lecteur. Le premier eſt ſur les combats des Coqs, & le ſecond eſt une deſcription phyſique de la maniere dont l'œuf ſe forme dans le ventre de la poule, & le poulet dans l'œuf. On eſt étonné en liſant ce dernier morceau, qu'on ait pû mettre en ſi beaux vers, & expliquer d'une maniere ſi intelligible des choſes ſi abſtraites, & qu'il eſt difficile d'exprimer bien clairement en proſe même. Quoique ce Poëme ſoit fort beau, & ait été très-goûté lors qu'il parut la premiere fois, cependant les *Papillons* l'emportent au jugement des Connoiſſeurs : auſſi n'ont-ils été faits que trois ans aprés, & il n'eſt pas étonnant qu'ils ſe reſſentent du progrés que l'Auteur a pû faire pendant ce tems-là, dans la recherche des délicateſſes de la poëſie.

Le Poëme dramatique de l'En-

ſant Prodigue à quelque choſe de ſi touchant, & le ſujet y eſt ſi bien manié, qu'on ne peut le lire ſans en être attendri. La difficulté qu'il y avoit de le traiter dans les régles, & ſans s'écarter de la loi des trois unitez, ſur tout celles du lieu & du jour, ne ſert pas peu à relever le merite du Poëte, d'avoir tellement diſpoſé ſa piéce, que tout s'y paſſe dans auſſi peu de tems, que les Acteurs en employent ſur le théatre pour le repreſenter. Le reſpect que l'on doit à la Sainte Ecriture l'a empêché de rien changer, quoique dans une parabole où cela paroiſſoit plus libre. Il a ſeulement joint cinq nouveaux perſonnages au pere & aux deux enfans, qui ſont les ſeuls mentionnez dans l'Evangile; & ces perſonnages entrent ſi naturellement dans la parabole, que loin d'y apporter aucune alteration, ils ſervent au contraire à la mieux développer. Tout cela eſt expliqué plus au long dans la Préface particuliére, que l'Auteur à miſe à la tête de ce Poëme, où il en expoſe la conduite d'une maniere qui ne laiſſe

rien à desirer , pour en avoir une parfaite intelligence. Toute la piéce est pleine de sentimens tres-tendres, & tout à fait naturels. Le stile est comme mitoyen entre Seneque & Terence ; parce que la qualité des personnages sembloit l'exiger ainsi , suivant le précepte d'Horace.

Il ne reste plus qu'à parler des Odes , qui sont en petit nombre , mais qui ne sont pas neanmoins le morceau le moins à priser de tout le recüeil. On y trouve entre autres celle , qui servit comme de tocsin contre feu Mr. Santeüil , dans un démêlé poëtique , qui fit grand bruit sur le Parnasse il y a neuf ou dix ans , & qui donna lieu à ce dernier de reprocher à l'Auteur , qu'il avoit été le premier qui eut osé l'attaquer. Comme ils s'étoient depuis parfaitement reconciliez , & qu'ils étoient même devenus très-bons amis, l'Auteur avertit dans la Préface qu'il n'auroit point imprimé cette piéce , s'il ne l'avoit vûë imprimée déja sous son nom avec la traduction Françoise qu'il en fit

vers le même-tems dans les œuvres posthumes de ce Poëte.

Pour dire un mot en general des piéces de ce recüeil, on y trouve tout ce que l'on peut souhaiter dans un excellent Poëte; un genie heureux & aisé, qui sçait prendre sans contrainte tous les differens caracteres de poësie, qui s'éleve à la grandeur, & à la noblesse des piéces Lyriques avec autant de facilité, qu'il s'abaisse à la simplicité naturelle, & élegante du poëme didactique; toûjours maître de ses pensées & de ses expressions, dans les vers même, qui permettent le moins de liberté. Enfin l'on y remarque par tout un style toûjours égal, & toûjours beau, un tour de vers coulans & harmonieux, une latinité pure & exquise, sans être recherchée. La lecture de cet Ouvrage peut beaucoup servir, pour apprendre de quelle maniere l'on doit imiter les anciens Poëtes, & pour réveiller dans nôtre siécle ce feu de la belle poësie qui commence à languir, & qui s'éteindra peut-être bien-tôt, par je ne sçai quelle honteuse indolence où l'on

eſt pour les belles lettres, dont la Poëſie fait un des plus agreables ornemens.

L'abſence de l'Auteur a été cauſe qu'il s'eſt gliſſé dans cet Ouvrage pluſieurs fautes d'impreſſion, dont quelques unes ont échapé dans l'*Errata*, & il a prié qu'on avertit ici de deux qu'on a oubliées dans l'Enfant prodigue page 204. verſ. 6. *te luctu occidis*, il faut dire *tu*. page 239. verſ. 13. le ſecond mot *te* eſt ſuperflu, & dans l'Epitre dédicatoire au 3e. vers il y a *remorſit*, il faut lire *remordit*; car quoique ce ne ſoit pas une faute de Grammaire ſelon Augelle, c'eſt toûjours une faute d'impreſſion & contre la copie de l'Auteur.

ARTICLE LIX.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini Noſtri Clementis Papæ XI. habita die Nativitatis D. N. J. C. In Baſilica Sanctæ Mariæ Majoris.

[a] SIc Deus dilexit mundum ut Filium ſuum unigenitum daret : ſic mundus neglexit Deum, ut Filium ejus unigenitum non cognoverit. [b] In mundo erat, & mundus per ipſum factus eſt, & mundus eum non cognovit. [c] Unigenitum qui eſt in ſinu Patris, quot ſæculorum vota, quot gentium ſuſpiria vocarunt, ut roris ad inſtar ante lucani placidiſſimè flueret ? [d] Rorate cœli deſuper, (una omnium vox erat) & nubes pluant Juſtum. Venit tandem [e] deſideratus cunctis gentibus, venit dum [f] quietum ſilentium contineret omnia, & nox in ſuo curſu medium iter haberet : [g] è Re-

[a] *Joan. c.3. v.16.* [b] *Joan. c.1. v.10.* [c] *Ibidem. v.18.* [d] *Iſai. c. 45. v. 8.* [e] *Aggai c.2. v.8.* [f] *Sapient. c.18. v.14.* [g] *Ibid. v.15.*

galibus ſedibus venit : nec ſecus ac [a] pluvia in vellus è cœlo deſcendens tacito in terras permeavit illapſu. Sic tamen venientem mundus eum non cognovit. Clariora idcircò Dominus mirabilis adventûs ſui dare debuit indicia, ut jam non [b] expectaretur quaſi venturus, ſed qui venerat, videretur. Hinc nox illa quâvis die ſplendidior emicuit, ut [c] videre poſſet omnis caro ſalutare Dei. Adſunt Angeli, alloquuntur Paſtores, [d] reconciliata terreſtria ſuperis conclamant. Et ſi unus pridem Gabriel [e] obumbrationem virtutis Altiſſimi ſecretò nunciaverat Virgini, multitudo nunc militiæ cœleſtis Salvatorem mundi gratulationes inter & plauſus, publicè prædicat adveniſſe. Vagit inter homines Deus: Pacificam terris Næniam concinunt Cœlites. Sed adhuc mundus eum non cognovit, ſomnoque ſepultus ingrato, nec cœleſti cantu, nec Divino vagitu excitatur. Quid ultra ſupererat Dei charitati quam ut, qui

[a] *Pſalm. 71. v. 6.* [b] *S. Cyprian. de* Nativ*it. in princip.* [c] *Luc. c. 3. v. 6.* [d] *S. Cypri. ubi ſupra.* [e] *Luc. c. 2. v. 13.*

intra se diu se dilexerat, se etiam diligeret extra se, & élevaret ad Deum, quod infra Deum erat. De nihilo creavit nos Deus, & [a] quidquid habemus, donavit; sed quia plus diliximus datum, quam datorem, & in laqueum cecidimus culpæ; ut nos non tam sibi, quam nobis recuperaret Altissimus, seipsum dedit & quid quid habebat donavit; nec sane habuit, quid amplius donaret, qui dedit fontem donorum. Misit Pater Filium suum ut redimeret servos, & servos quos redemerat, adoptaret in filios; dedit Filium in pretium Redemptionis. Se dedit totum in præmium adoptionis. Et tamen mundus eum non cognovit.[b] Jacebat in lecto mortuus Sunamitidis filius, cum olim Elisæus coarctatus in puerum calorem ei, ac spiritum vitæ oris habitu inspiravit. Incurvavit se super eum, & calefacta est caro pueri. Oscitavit puer septies, aperuitque oculos. Contrahitur itidem Dei Verbum in

[a] *S. August. in manual. c. 26. num. 1. & 2.*
[b] *4. Reg. c. 4. v. 32. & 35.*

puerum, ſuamque immenſitatem noſtræ humanitatis anguſtiis accommodat, ut exanime humanum genus calore animet, ac ſpiritu vitæ. Quantus ſane fuit is calor, [a] à quo nemo ſe abſcondit? At mundus, qui jacuerat mortuus, renuit adhuc oculos longâ nocte caligantes aperire: & mundus eum non cognovit. [b] O verè miſeros qui Deum neſciunt, etiamſi alia noverint! ô illos felices qui Deum norunt, etiam ſi alia neſciant! Ut enim per Prophetam monuit nos Dominus; [c] non glorietur ſapiens in ſapientia ſua; non glorietur fortis in fortitudine ſua, non glorietur Dives in divitiis ſuis; ſed in hoc glorietur, ſcire & noſſe me. [d] Noſſe ſcilicet Deum, conſummata juſtitia eſt; & ſcire juſtitiam ac virtutem ejus, radix eſt immortalitatis. Hæc profectò dum animo nobiſcum ſedulâ cogitatione verſamus, unuſquiſque noſtrûm, Venerabiles Fratres, dilecti Filii, ſortis ſuæ

[a] *Pſal. 18. v. 7.* [b] *Ex S. Aug. Confeſſ. lib. 5. c. 4.* [c] *Jerem. c. 9. v. 23. & 24.* [d] *Sapient. c. 15. v. 3.*

gratulans , bene sibi ominari non dubitat ; quippe natum in terris Deum fideliter agnoscentes, ac in præsepio reclinatum humiliter adorantes, mundum illum nos esse non credimus , de quo dicit Evangelium : & mundus eum non cognovit.

Caveamus tamen , Dilectissimi, caveamus, ne fidentior , quàm par est, nos animus fallat. [a] In hoc siquidem scimus, quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus : qui dicit se nosse eum & mandata ejus , non custodit ; mendax est & in hoc veritas non est. [b] Falsò dicimus nos nosse Deum , si vias ejus non diligimus, si legem ejus non implemus, si mundum, qui fugit & labitur adhuc amare non desinimus, si fugientem sequimur, si labenti inhæremus : & quia labentem retinere non possumus cum ipso labimur , quem cadentem tenemus. [c] Illi dicti sunt non cognovisse , qui amando mundum dicti sunt mundus. Inex-

[a] 1. *Joan. c.* 2. *v.*3. & 4. [b] *S. Greg. in Evang. lib* 2. *homil.* 28. [c] *S. Aug. in Joan. tract. tom* 2. *num.* 11.

cusabiles porrò nos erimus ; si mundum amare pergamus, cùm verè cum beato Gregorio nunc dicere possumus : [a] Aliquando nos mundus retraxit à Deo, nunc tantis plagis plenus est, ut ipse nos mundus mittat ad Deum. Ne igitur ille mundus dicamur, qui eum non cognovit, illum ipsum quem cognoscere volumus, plenâ priùs charitate diligamus, pietatis opera cum voce religionis conjugamus. Sequamur semitas, quas Christus in præsepio natus, in cruce mortuus, verbo & exemplo nos docuit : [b] quæcumque demùm terrena desideria fugiamus, nihilque nos delectet in infimis, qui Patrem habemus in cœlis.

[a] *S. Greg. homil. 28. circa finem.* [b] *S. Greg. in Evang. lib. 2. homil. 29. circa finem.*

ARTICLE LX.

HOMELIE DE N. S. P. LE PAPE Clement XI. prononcée le jour de Noël 1705. dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure.

DIeu a aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique ; le monde a negligé Dieu jusqu'à ne pas connoître le Fils unique de Dieu. Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, *& le monde ne l'a pas connu.* Pendant combien de siécles, & par les soûpirs de combien de Nations le Fils unique qui est dans le sein du Pere, avoit-il été appellé sur la terre, pour y descendre comme une rosée du matin ? Tout le monde s'écrioit d'une voix commune : Cieux envoyez d'en haut vôtre rosée, & que les nuées fassent descendre le juste comme une pluye. Il est enfin venu le Desiré de toutes les Nations, il est venu lorsque tout reposoit dans le silence, & que la nuit étoit au milieu de sa course. Il est venu de son thrône

Royal, & s'est insinué sur la terre comme une pluye qui tombe du Ciel sur une toison ; le monde cependant ne la pas reconnu à tant de marques de son admirable avenement : il a donc fallu qu'il en donnât de plus sensibles & de plus éclatantes. Il ne faut pas l'attendre comme un Dieu qui doit venir sur la terre; il faut le contempler comme un Dieu qui l'honore de sa présence. Delà cette nuit plus brillante que les plus beaux jours, afin que tout homme vît le salut qui vient de Dieu. Des Anges l'accompagnent, des Pasteurs l'annoncent, le Ciel réconcilié avec la terre publie qu'il est venu ; & si le seul Archange Gabriel a annoncé en secret à une Vierge que la vertu du Très-haut se répandroit sur elle comme une ombre, c'est aujourd'hui la multitude de la Milice céleste qui publie au milieu des congratulations & des applaudissemens, que le Sauveur du monde est enfin descendu sur la terre. Un Dieu enfant pleure parmi les hommes. Les Anges chantent des Cantiques de paix pour la terre,

& le monde cependant ne l'a pas encore connu. Enseveli qu'il est dans un ingrat & profond sommeil, il n'a pû encore être éveillé ni par les chants d'allegresse du Ciel, ni par les cris de ce divin Enfant. Que reste-t'il à faire à la charité de Dieu, que de s'aimer hors de lui, aprés s'être éternellement aimé au-dedans de lui-même ; & d'élever à Dieu ce qui avoit été jusques là au-dessous de Dieu. Dieu nous a créez de rien, il nous a donné tout ce que nous avons. Mais parce que nous avons plus aimé les dons de Dieu que le Dieu même qui nous les a faits, & que par là nous sommes tombez dans les piéges du peché, il s'est donné lui-même tout entier, & nous a donné avec lui tout ce qu'il possedoit, afin de nous racheter plus pour nous que pour lui. Et sans doute il ne pouvoit nous donner davantage, puis qu'il nous donnoit la source de tous les Dons.

Le Pere a envoyé son Fils pour racheter des esclaves, & faire par son adoption des enfans de ces mêmes esclaves que son Fils avoit rachetez. Il a donné son fils pour être

le prix de la Rédemption ; il s'est donné tout entier, pour le prix de l'adoption ; *& le monde cependant ne l'a pas encore connu.* Le fils de la Sunamite étoit étendu mort sur son lit, quand Elisée se reduisant à la petitesse du corps d'un enfant, lui rendit la chaleur & la vie par le souffle de sa bouche : il se courba sur cet enfant, & la chair de l'enfant fut échaufée ; alors l'enfant bâilla sept fois & ouvrit les yeux. Le Verbe de Dieu se reduit comme le Prophête à la petitesse d'un enfant ; il ajuste, pour ainsi dire, son immensité aux bornes étroites de nôtre humanité, pour ranimer par sa chaleur & par le souffle de vie toute la nature humaine ensevelie dans la mort : Et combien grande étoit cette chaleur dont personne ne peut se cacher ! mais le monde qui étoit mort refuse d'ouvrir les yeux qu'il avoit depuis si long-tems fermez dans une profonde nuit, *& le monde ne l'a point connu* : trop veritablement malheureux ceux qui connoissant tout le reste ne connoissent point leur Dieu. Heureux au con-

traire & veritablement heureux ceux qui ignorant tout le reste sont parvenus à la connoissance de Dieu. Que le Sage, dit le Seigneur par son Prophête, ne se glorifie point dans sa sagesse, que le fort ne se glorifie point dans sa force, que le riche ne se glorifie point dans ses richesses; mais qu'ils mettent toute leur gloire à me connoître. La consommation de la Justice est de connoître Dieu: connoître la justice & la vertu de Dieu, c'est la source de l'immortalité. Il n'est aucun de nous, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, qui en s'occupant d'une si consolante pensée, ne s'applaudisse de son bonheur, & n'en tire un bon augure. Reconnoissant en effet avec fidelité un Dieu né sur la terre, l'adorant avec humilité dans sa Crêche, nous avons lieu de nous flater avec une humble confiance, que nous ne sommes point ce monde malheureux dont il est dit dans l'Evangile: *& le monde ne la pas connu.*

Donnons-nous bien de garde cependant, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans; de nous aban-

donner à une confiance trompeuſe qui nous jette dans l'erreur. Si nous obſervons ſes Commandemens c'eſt par là que nous ſommes aſſurez que nous le connoiſſons : celui qui dit qu'il le connoît & qui ne garde pas ſes Commandemens eſt menteur, & il n'y a point en lui de verité.

Nous nous trompons en diſant que nous connoiſſons Dieu, ſi nous n'aimons pas ſes voyes, ſi nous n'accompliſſons pas ſa loy, ſi nous ne ceſſons pas d'aimer le monde qui fuit & qui nous échappe, ſi tout fugitif qu'il eſt nous nous opiniâtrons à le ſuivre, ſi tout fragile que nous le ſçavons nous nous appuyons toûjours ſur lui. Et parce que nous n'avons pas la force de le ſoûtenir dans ſa chute, il entraîne avec lui ceux qui ſe trouvent attachez à lui. Ceux dont il eſt dit, qu'ils ne connoiſſent pas Dieu, ſont ceux qui par l'amour qu'ils ont pour le monde, ont merité d'être appellez le monde. Nous ſerions bien inexcuſables d'aimer encore le monde, pouvant dire veritablement avec Saint Gregoire : Le monde nous a éloignez de Dieu

pendant un tems, mais il eſt maintenant ſi couvert de playes qu'il nous conduit naturellement à Dieu.

De crainte d'être ce monde qui n'a point connu Dieu, aimons de toute l'étenduë de la charité ce Dieu que nous voulons connoître. Joignons aux ſentimens de la Religion les œuvres de la pieté; ſuivons les voyes que JESUS-CHRIST naiſſant dans une Crêche, mourant ſur une Croix nous a montrées par ſa parole & par ſes exemples; fuyons tous les deſirs qui nous entraînent vers les choſes de la terre. Ne trouvons rien ici bas capable de nous attirer, nous qui pouvons nous glorifier d'avoir nôtre Pere dans les Cieux.

ARTICLE LXI.

TABULÆ CHRONOLOGICÆ Sacræ veteris & novi Teſtamenti, auctore R. P. ***. *Tables Chronologiques pour le vieux & le nouveau Teſtament par le Pere ***. dans la nouvelle Edition de la Bible, avec des notes de Mr. du Hamel*, chez Jean Baptiſte de l'épine,

Jean & Denis Mariette, *in folio*, dont on a donné l'extrait le mois passé.

CEs Tables sont l'abregé d'un nouveau systeme de Chronologie, auquel le Pere Tournemine Jesuite a travaillé dix-huit ans, & qui paroîtra dans *le Recueil des Critiques Catholiques qui ont éclairci l'Ecriture Sainte.* L'estime que meritent les maîtres de la Chronologie, n'empêche pas de convenir qu'ils n'ont pû dissiper entierement les tenebres, dont une Science si necessaire étoit enveloppée il y a deux cens ans. Le Pere Tournemine s'apperçût bien-tôt que pour trouver au juste la veritable durée des tems, & le rapport exact de l'Histore profane à l'Histore Sainte, il falloit s'ouvrir de nouvelles routes : ce ne fut pourtant qu'à regret qu'il s'éloigna de ses illustres guides : il prit long-tems ses découvertes pour des égaremens, & ne se rassûra qu'aprés avoir remarqué, que ses conjectures réunies formoient un systeme mieux lié, à ce qu'il lui sem-

bla, plus conforme au ſens naturel de l'Ecriture, & des monumens les plus certains de l'Hiſtoire profane, ſujet enfin à moins d'embarras que les ſyſtemes ordinaires. Il expoſa quelques unes de ſes nouvelles opinions dans nos Memoires; elles furent goûtées & même adoptées par des Ecrivains de differens Païs. C'eſt le ſuccés de ces épreuves qui la porté à céder aux priéres de Mr. du Hamel & des Libraires, & à conſentir que tout le plan de ſa Chronologie parut dans la belle Edition de la Bible que Mr. du Hamel donnoit au public. Nous conjurons de ſa part les Sçavans d'éxaminer rigoureuſement ce nouveau ſyſteme, & nous répondons de ſa docilité pour les raiſons, & de ſon ſilence pour les injures.

Sa methode a du moins l'avantage de la facilité; pour la comprendre il ſuffit de ſçavoir lire. Scaliger en inventant la periode Julienne, avoit fait d'une Science auſſi aiſée que l'Hiſtoire, un Art myſterieux qui n'admettoit que les Aſtronomes à la connoiſſance de ſes ſecrets. Le

Pere Salien s'en plaignit dans la Préface de ſon Manuel Chronologique, *Enchiridion Chronologicum.* Dans ce petit Ouvrage auſſi ſenſé que délicat, & qui donne la veritable idée de la Chronologie, le Sçavant Auteur des Annales ſacrées montre avec la derniere évidence l'inutilité de la Periode Julienne. Il vouloit qu'on ſe ſervit des années du monde : le R.P. Dom Pezron a jugé avec raiſon, qu'il étoit plus commode d'employer les années avant l'Ere Chrétienne. Mr. Boivin parla ſur le même ſujet il y a trois ans, dans l'Academie Royale des Inſcriptions, & ſon diſcours fut applaudi de tous les Sçavans qui la compoſent. L'Auteur du nouveau ſyſtême étoit dans les mêmes ſentimens avant que d'avoir entendu Mr. Boivin, ou lû la Préface de Salien. Il explique d'abord ſa methode : aux deux côtez de chaque année il a mis deux chiffres ; le premier au commencement de la ligne marque l'année du monde, ſelon ſon hypotheſe particuliere ; l'autre depuis le commencement de l'Ere Chrétienne marque les années

de cette Ere ; dont celle qui court eſt l'an mil ſept cens ſix. Avant cette Ere le chifre de la fin de la ligne marque les années en commençant par un, & en remontant juſqu'à la premiere année du monde. L'Auteur fait ſentir en peu de mots les avantages qu'a cette methode ſur la periode Julienne, & le moyen de rapporter toutes les manieres de ſupputer les tems, qui ont été ou qui ſont en uſage, à celle qu'il leur a préferée : il donne ainſi un moyen tres-aiſé de comparer ſa Chronologie avec les autres Ouvrages de même nature.

La premiere Table met ſous les yeux toutes les differentes opinions ſur les années du monde ; elle en contient quatre vints douze, dont la premiere ne compte que trois mille ſept cens trente neuf ans, depuis la création du monde juſqu'à l'Ere Chrétienne ; la derniere compte ſix mille neuf cens quatre vints-trois ans. Le Pere Tournemine compte quatre mille huit cens quatre vingts dix ans. Il ſe flatte d'avoir les preuves de cette durée dans

l'Ecriture Sainte : il a divisé tous les tems en neuf intervalles.

Le premier depuis la Création du monde jusqu'à la fin du Déluge; le second depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham ; le troisiéme depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la captivité de Joseph ; le quatriéme depuis la captivité de Joseph jusqu'à l'entrée des Israëlites dans la Terre promise ; le cinquiéme depuis l'entrée dans la Terre promise jusqu'à la Dédicace du Temple de Salomon ; le sixiéme depuis la Dédicace du Temple de Salomon, jusqu'à la ruine de Jerusalem par Nabucodonosor ; le septiéme depuis la ruine de Jerusalem jusqu'au rétablissement de ses murailles ; le huitiéme depuis le rétablissement des murailles de Jerusalem jusqu'à la mort du Messie ; le neuviéme depuis la mort du Messie jusqu'à la mort de Saint Jean.

La durée du premier intervalle a été de 1656 ans : c'est une opinion commune.

La durée du second intervalle a

été selon le nouveau systeme de 1077 ans.

Les preuves de cette durée sont dans une Dissertation, inserée dans nos Memoires du mois de Mars 1703. & dans la défense de cette Dissertation inserée dans les Memoires du mois d'Août de la même année.

Le troisiéme intervalle, si nous en croyons l'Auteur à duré 193. ans. La preuve en est détaillée soigneusement dans la Table. On peut l'établir en deux mots: Abraham fut appellé à 75 ans: Jacob né lorsque Abraham avoit cent soixante ans, en avoit cent sept quand Joseph fut vendu.

L'Ecriture a marqué nettement en deux articles toute la durée du quatriéme intervalle: elle compte quatre cens trente ans depuis le commencement de la captivité d'Egypte jusqu'au jour que les Israëlites sortirent d'Egypte: elle dit que leur marche a duré quarante ans; ces deux nombres joints font 470. Les difficultez que proposent ceux qui abregent le séjour des Israëlites

en Egypte, ſont prévenuës dans la Table. Il faudroit la tranſcrire ſi on ne vouloit omettre aucune découverte du nouveau Chronologue. L'Epoque de Seſoſtris merite une attention particuliere ; c'eſt le premier point de réunion entre l'Hiſtoire ſacrée & l'Hiſtoire profane L'Auteur du nouveau ſyſteme avoit déja publié dans nos Memoires des mois de Février 1703. & d'Avril 1702. ſes ſentimens ſur l'importante Epoque du regne de ce Conquerant Egyptien, qu'il fixe à l'année 1661. avant l'Ere Chrétienne.

Le cinquiéme intervalle à longtems arrêté le Pere Tournemine ; l'Ecriture en reduit ſi clairement au livre 3. des Rois chap. VI. la durée à quatre cens quatre vints ans, qu'il devroit n'y avoir parmi les Juifs & les Chrétiens qu'une ſeule opinion ſur ce point de Chronologie ; mais la difficulté de reſſerrer l'Hiſtoire des Juges & des deux premiers Rois du Peuple de Dieu, a fait recourir à des explications forcées. L'Auteur a pris le parti de s'en tenir aux

termes précis de l'Ecriture ; & sans confondre le gouvernement des Liberateurs avec le tems des servitudes, il place tous les évenemens du livre de Josué, du livre des Juges, & des deux premiers livres des Rois dans l'espace que l'Ecriture a déterminé. Il est vrai qu'une découverte qui lui est particuliére sur la judicature d'Heli & de Samson, est ce qui l'a mis en état de former de cette partie de l'Histoire sacrée, une suite naturelle & conforme à la parole de Dieu. 1. Il pense qu'Heli a gouverné vint ans avec Abesan, Ahialon, & Abdon, & qu'il continua d'exercer la même magistrature durant vint autres années après la mort d'Abdon ; quoique le peuple fut alors opprimé par les Philistins. 2. Il croit que Samson n'a commencé d'avoir quelque autorité sur le peuple d'Israël qu'après la mort d'Heli. Il se flate de pouvoir établir ces deux points par la Sainte Ecriture ; mais quand son opinion ne seroit qu'une conjecture, elle est si commode qu'on devroit l'admettre sans difficulté.

May 1706.

Le ſixiéme intervalle eſt de 428 ans, en voici la preuve : Salomon regna trente cinq ans complets depuis qu'il eut achevé de bâtir le Temple l'an quatriéme de ſon regne : il mourut au commencement de la quarantiéme annnée : la même année Jeroboam ſe revolta & uſurpa l'autorité Royale ſur dix Tribus qui renoncérent à la veritable Religion, la quatriéme année du Regne de l'uſurpateur. * Depuis ce Schiſme des dix Tribus juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem & du Temple, 390 ans ſe ſont écoulez ſelon le ſentiment de pluſieurs Interprétes qui l'ont appris du Prophête Ezechiel, chap. 4. v.4. 5. 6. Il faut corriger à l'égard de cette citation la faute que l'Imprimeur a faite dans la Table Chronologique, il y en a encore quelques autres aiſées à corriger.

La Chronologie des Rois pleine de difficultez terribles paroît liée aſſez naturellement dans la Table dont nous parlons. La Conciliation de l'Hiſtoire des Aſſyriens, des Mé-

* 2. *Paralip. chap.* 2. *v.* 47.

des, & des Perſes avec l'Hiſtoire Sainte eſt un autre écüeil de la Chronologie. Nôtre Auteur paroît avoir travaillé cette partie de ſon Ouvrage avec un ſoin particulier, & l'on ne peut nier que les nouveaux ſentimens qu'il propoſe n'applaniſſent preſque toutes les difficultez, perſuadé qu'on doit préferer Herodote à Cteſias pour l'Hiſtoire des Aſſyriens & des Médes, comme Xenophon à Herodote pour l'Hiſtoire de Cyrus: il eſt prêt de ſoûtenir l'équité de cette préference par des raiſons convaincantes. Il s'éloigne fort des opinions ou plûtôt des erreurs vulgaires ſur le tems de la ruine de Ninive, ſur le Nabucodonoſor de Judith, l'Aſſuerus d'Eſther, le Darius Méde.

Le commun des Chronologues attaché aux fictions de Cteſias, eſt étrangement embarraſſé de trouver ſous Ozias, Joatham, Ezechias, des Rois de Ninive, qu'Arbace fondateur de l'Empire des Médes aura brûlée long-tems auparavant. Si Cteſias en eſt crû, ils ſont reduits à rebâtir promptement Ninive qu'ils

ont trop tôt détruite, & à former ſans aucune autorité un nouvel Empire des Aſſyriens. Le P. Tournemine s'eſt défié de Cteſias. Herodote, Xenophon, & quelques fragmens d'Anciens Hiſtoriens, comparez avec les Ecrivains ſacrez lui ont fait connoître. 1. Que Ninive n'a été détruite qu'une fois, ſix cens dix neuf ans avant JESUS-CHRIST, la vint deuxiéme année de Joſias. 2. qu'il n'y a eu que quatre Rois des Médes; Deioce; Phraote, c'eſt l'Arphaxad de Judith; Ciaxare, c'eſt l'Aſſuerus de Tobie; Aſtiage, c'eſt l'Aſſuerus d'Eſther, le Darius Mede de Daniel, le Ciaxare de Xenophon: car le P. Tournemine prouve par l'âge de Cyrus, qu'il eſt petit fils du troiſiéme Roi des Médes & neveu du quatriéme. 3. Il fera voir que Ciaxare, Aſtiage, Aſſuerus, ne ſont pas des noms differens, mais le même nom exprimé ſelon differentes dialectes de la langue qu'on parloit alors dans la Medie; que ce n'eſt pas un nom propre, mais un nom de dignité, qui ſignifie General d'Armée, Empereur, titre affecté

par les derniers Rois Medes, que le nom propre du troisiéme de ces Rois étoit Pharnace, & le nom du quatriéme Darius.

Une autre découverte de nôtre Auteur, qu'il doit au fameux Canon des Rois de Babylone, dont Ptolomée s'est servi, c'est d'avoir trouvé dans Assaradon le Nabucodonosor de Judith ; découverte qui fixe le tems de la délivrance de Bethulie à la 28e. année de Manassés. Assaradon au reste est selon le même Auteur l'époux de Semiramis, & il espere que l'évidence de ses preuves terminera les contestations des Chronologues sur le tems auquel cette Heroïne à vécu.

Le Septiéme intervalle est dans la Table dont nous parlons de 127 ans : c'est le Canon des Rois de Babylone comparé à l'Ecriture qui détermine cette durée. C'est dans cette partie de la Chronologie de nôtre Auteur qu'on voit les actions de Nabucodonosor Conquerant superieur au grand Alexandre, disposées par années, l'Epoque du regne de Cyrus qu'on regarde avec raison

comme le nœud de l'Histoire Sainte & de l'Histoire profane établie d'une maniere incontestable, le commencement des Semaines de Daniel marqué avec la derniere précision par la découverte du veritable tems du retour d'Esdras à Jerusalem, qu'il montre avoir été la même année que Nehemie y est revenu.

Le huitiéme intervalle est de quatre cens quatre vints dix ans. L'Auteur dans cette partie de son Ouvrage, dissipe assez heureusement les contradictions apparentes des deux Livres des Machabées.

Il croit le Sauveur né l'an sept cens cinquante de la Ville de Rome le vint cinq Décembre : les raisons dont il appuye ce sentiment des Peres lui sont propres.

Il met le baptême de JESUS-CHRIST l'an vint-huit de l'Ere Chrétienne, le huitiéme de Novembre. Comme il suit le sentiment du Pere Bernard Lamy, sur les deux prisons de Saint Jean Baptiste, il n'est point obligé à déranger l'ordre des Chapitres de Saint Matthieu. Il ne nous est pas permis de

nous étendre aſſez, pour faire remarquer le nouveau jour qu'il a donné à pluſieurs endroits de l'harmonie Evangelique. Pour la mort du Fils de Dieu, il la place comme le Concile de Céſarée de Paleſtine l'an trente un de l'Ere Chrétienne, le 23. Mars, dans le tems qu'on devoit ſelon la Loi immoler l'Agneau Paſcal.

Le neuviéme & dernier intervalle, qui eſt de 67. ans, contient l'Hiſtoire Apoſtolique reduite à une Chronologie exacte. Cappell, & Pearſon ont travaillé ſur le même deſſein; leur travail n'a pas été inutile au Pere Tournemine, mais il a corrigé pluſieurs fautes qui avoient échappé à ces grands hommes. On pourra juger de l'utilité du nouveau ſyſteme, pour entendre les Prophêtes par l'explication de la prédiction d'Iſaïe chapitre 7. v. 8. *Encore ſoixante cinq ans & Ephraim ne ſera plus un peuple*: Prophetie que les Interprétes deſeſperoient preſque d'éclaircir. Le ſens que nôtre Auteur lui donne à l'année du monde quatre mille deux cens vint eſt ſi naturel, & l'é-

venement qui ſelon lui a rempli cet Oracle d'Iſaïe, eſt ſi bien marqué dans l'Ecriture, qu'on ne comprend pas comment on a cherché d'autres ſens dans les paroles du Prophête.

ARTICLE LXII.

HISTOIRE DE LA POESIE Françoiſe &c. A Paris chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques 1706. *in* 12 *pages* 336.

IL ſemble que nôtre ſiécle étoit le vrai tems de donner au Public, une Hiſtoire complette de la Poëſie Françoiſe. On pouvoit bien dans les ſiécles précedens en repreſenter l'origine & les progrés; mais il falloit attendre juſqu'à nos jours pour en découvrir toute la perfection. En effet on doit dire du regne de LOUÏS LE GRAND, par rapport à la Poëſie Françoiſe, ce que nôtre Auteur dit du regne d'Auguſte, par rapport à la Poëſie Latine; que c'eſt preciſément-là qu'il faut fixer la veritable Epoque de ſa derniere perfection.

Mr. Merveſin a crû qu'il ne ſe-

roit pas inutile de reprendre les choſes d'un peu plus haut. Il fait remonter l'origine de la Poëſie juſqu'à Moyſe. Les deux Cantiques qui nous reſtent de ce ſublime Ecrivain, ont toûjours été admirez comme d'excellentes productions d'un eſprit Poëtique, & le reſpect qu'on a pour ce grand homme ne doit pas nous empêcher de le regarder comme le premier de tous les Poëtes. David, Salomon, & d'autres Prophêtes ſe ſont formez ſur ce modelle. Les Connoiſſeurs trouvent dans leurs Ouvrages ce merveilleux & ce ſublime, qui font un des plus grands ornemens de la Poëſie. Les Arabes, les Syriens, les Egyptiens, les Perſes, & les Ioniens ont toûjours aimé les diſcours figurez & les allegories. Comme la Poëſie étoit conforme à leur inclination, ils s'y attachérent dès qu'ils en eurent connoiſſance. La Poëſie paſſa de l'Ionie dans la Gréce, & des Grecs elle ſe communiqua aux Romains. Ce ſeroit trop nous écarter dans l'abregé que nous entreprenons, ſi nous voulions conduire l'hiſtoire de la

Poësie Grecque & Latine, jusquà la perfection qu'elle acquit parmi des peuples, qui sembloient nez pour faire sortir tous les Arts de la mediocrité où ils avoient été jusqu'à leur tems. C'est l'histoire de la Poësie Françoise qu'on nous promet, & c'est à elle que nous devons nous borner.

Dés que les François eurent fondé dans les Gaules cette vaste Monarchie qui depuis plus de 1200 ans, s'est maintenuë sans aucune interruption, on y vit fleurir les Sciences & les beaux Arts. Certains Poëtes qu'on nommoit *Fatistes*, composoient de petits Ouvrages qu'ils faisoient chanter à des chœurs qui étoient accompagnez de danses. Cet amusement avoit quelque ressemblance à celui des Grecs qui donna naissance au Poëme Dramatique. On ne voit pas cependant que la Poësie ait fait aucun progrés sous les Merovingiens. Ce fut, selon nôtre Auteur, sous le Regne de Louïs le Débonnaire successeur de Charlemagne, que la langue changea dans toute la France. Ce ne fut

plus, continue-t'il, qu'un mélange bizarre de Latin, de François & de Gaulois qu'on appelloit alors Roman rustique. Cette revolution de langage, à ce que croit Mr. Mervesin, força les Muses à garder long-tems le silence ; & ce ne fut, selon lui, que sous le regne de Loüis le Jeune qu'elles commencérent à se réveiller de l'assoupissement où elles avoient langui pendant si long-tems.

Les Troubadours ou *Trouvaires* qui succedérent aux *Fatistes*, vers le commencement du douziéme siécle se distinguérent dans la Provence. La chaleur temperée du climat inspire aux habitants une agreable vivacité d'esprit, qui les rend plus propres à cultiver la Poësie. Ils n'ont pas inventé l'art de rimer; mais on ne doit pas leur refuser la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille le veritable agrément de la rime. Jusqu'à eux elle étoit indifferemment placée au commencement, au repos, & à la fin du vers. Ils la fixérent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer.

Tout devenoit favorable à la Poësie sous le regne de Philippe le hardi : il y avoit des maîtres de Rime & de versification, comme nous en avons aujourd'hui de Musique & de Danse. Lambert le Court & Alexandre de Paris s'associérent pour traduire l'histoire d'Alexandre ; ils n'employérent que des vers de douze syllabes, qu'on appella dés-lors Alexandrins du nom du Heros, ou peut-être de celui d'un des deux Poëtes. On s'apperçût qu'un vers de douze syllabes n'a point de grace quand il est récité tout d'une haleine : pour y établir un repos, on en fit deux parties que nous appellons *hemistiches*.

Il sembloit que la Poësie Françoise s'approchoit de sa perfection, cependant elle commença à déchoir sous Philippe le Bel : la fureur d'écrire des Romans en Prose l'emporta ; & l'inondation de ces sortes d'Ouvrages auroit entierement étouffé la Poësie en France, si elle n'avoit trouvé un asyle en Languedoc. En 1324. la Dame Clemence Isaure de la maison des Comtes de

de Toulouse appella dans cette Ville tous les Poëtes & les *Troubadours* du voisinage. Elle proposa une violette d'or à celui qui feroit les plus beaux vers, & donna ensuite un fonds dont le revenu devoit être employé à perpetuer l'émulation. Les Magistrats de Toulouse entrérent parfaitement dans les intentions de cette illustre Fondatrice: Ils ajoutérent deux prix, qui furent un souci & une églantine. Ceux qui jugeoient des piéces qu'on présentoit étoient appellez *les Mainteneurs de la gaye science.* On distribuoit les prix le premier jour de May ; & cette institution prit le nom de *Jeux floraux*, qu'elle conserve encore aujourd'hui. On faisoit ordinairement un chant de trois ou quatre stances, le dernier vers de la premiere devoit servir de refrain aux autres : & parce qu'on addressoit cet Ouvrage au Roi on l'appelloit *Chant Royal* : on fit ensuite des Balades, qui étoient moins longues que le Chant Roïal. C'est de ces deux espéces de Poësies que sont venus le *Lay*, le *Virelay*, le *Rondeau*, le

Triolet, & toutes les petites piéces dont le Refrain fait l'agrément.

Cet effort qu'on venoit de faire pour perfectionner la Poëſie, ſembla avoir épuiſé le genie des Poëtes François. Les Rimeurs deſeſperant de contenter l'eſprit & l'oreille, cherchoient à plaire aux yeux : ils s'appliquoient à faire differentes figures par l'arrangement des vers de toutes les eſpéces. Les uns formoient des Croix & des Triangles, les autres des Rateaux & des fourches : & c'eſt au mauvais goût de ce tems qu'on doit l'invention des Rimes batelées, couronnées, fraterniſées, & mille autres puerilitez pareilles.

François Corbeuil releva un peu la Poëſie Françoiſe de l'état miſerable où elle ſe précipitoit tous les jours : il donna à ſes vers cet ordre ſimple & naturel, que demande le genie de la langue Françoiſe. Ce Poëte eſt plus connu ſous le nom de *Villon*, qui en vieux langage ſignifie fripon. Ce titre lui fut confirmé par une ſentence du Châtelet qui le condamnoit a être pendu. Le Par-

lement fut plus indulgent,& ſe contenta en faveur de ſon genie pour les vers, de le condamner à un banniſſement perpetuel.

On ne ſçait ſi le ſuccés des Ouvrages de Villon deſeſpera les Poëtes de ſon tems, ou ſi le mauvais deſtin de l'Auteur leur rendit ſon art mépriſable : mais on ne voit pas que ſous les Regnes ſuivants la Poëſie Françoiſe ait fait de grands progrés. Ce ne fut que ſous François premier qu'on fit de nouvelles découvertes. Ce Prince aimoit la Poëſie, & s'en faiſoit quelquefois un amuſement agreable. Marguerite de Valois ſœur du Roi & Reine de Navarre, ſe faiſoit honneur de proteger les gens d'eſprit, & les bienfaits qu'ils répandoient l'un & l'autre ſur eux en attirérent beaucoup en France.

Clement Marot fut un de ceux qui ſe diſtingua d'avantage : comme il avoit l'eſprit vif, agreable & enjoüé, il fit parler les Muſes dans un ſtyle aiſé & badin ſans tomber dans la baſſeſſe. Il eſt le premier qui ait fait en François des Elegies &

des Epigrammes : mais s'il n'a pas l'honneur de l'invention des Epitaphes & du Rondeau, il a du moins celui de les avoir portez plus loin que personne n'avoit fait avant lui.

Melin de Saint Gelais parut à peu prés dans le même tems, & partagea avec Clement Marot l'encens que celui-ci s'étoit attiré tout entier jusques-là. Il sçût même donner un tour si naturel à ses vers qu'il l'emporta par cet endroit sur son rival au jugement de la Cour.

La Poësie avoit déja acquis le tour fin & naturel qui en fait le principal agrément ; mais il manquoit encore aux vers la douceur & l'harmonie, qui en font la perfection. Du Bellay s'attacha à cette partie de la versification & y réüssit assez bien. Il osa proposer les loix étroites du Sonnet, qu'il reduisit au point où nous le voyons aujourd'hui. Peu de gens ont attrapé le degré de perfection que demande cette sorte de Poësie. Mais telle est, selon la pensée de Montagne, la folie des hommes de se faire en tout des régles qu'ils ne peuvent pas suivre.

May 1706.

Au commencement du regne de Henri II. la Poësie ne brilloit pas en France. Marot avoit été chaſſé du Royaume à cauſe de ſes excés & de ſes emportemens contre la Religion. Saint Gelais joüiſſoit en repos de ſa réputation. Du Bellay avoit abſolument renoncé aux Muſes. Mais dés que ce Prince fut paiſible ſur ſon trône, il ſçût donner de l'émulation aux habiles gens.

Ronſard ſe diſtingua d'abord des Poëtes qui parurent ſur les rangs; mais à force d'entaſſer de l'érudition étrangere dans ſes piéces il ſe rendit inintelligible, & chacune de ſes productions avoit beſoin d'un commentaire. Il eſt le premier des Poëtes François qui ait donné des Odes de ſa façon, qu'on a depuis conſacrées aux ſujets heroïques.

Beleau s'apperçût du défaut qui rendoit Ronſard moins agreable. Il s'appliqua à polir ſon ſtyle & à faire des peintures naturelles de tout ce qu'il vouloit exprimer : il réüſſit ſi bien qu'on l'appella le Poëte de la nature.

Deſportes contribua beaucoup à

purger la Poësie Françoise du Barbarisme, qui s'y introduisoit de tems en tems: il se fit comme Beleau une loy d'éviter l'obscurité & l'érudition affectée de Ronsard. Il se forma sur les Poëtes Italiens & apprit d'eux à répandre dans ses vers un noble enjoüement, sans les imiter dans un brillant recherché qui est infiniment opposé au genie naturel de langue Françoise.

Du Bartas, Passerat, Bertaud Evêque de Sées, & du Perron, nous nous ont laissé à peu prés dans le même-tems des modelles, où l'on trouve une infinité de belles choses à imiter, à la reserve de quelques expressions moins pures qu'il faut pardonner à l'usage d'un siécle où la langue se perfectionnoit tous les jours.

Mais à peine Malherbe fut-il monté sur le Parnasse qu'il y établit une réforme encore plus sévere. Il en corrigea entierement le langage, & bannit des vers les *hiatus*, les enjambemens, & toutes les negligences qu'on avoit excusé jusques-là, à cause du grand nombre de loix

qui paroissoient trop gêner les Poëtes François. Ses Ovrages se répandirent bien-tôt de la Provence, où il s'étoit établi , dans le reste du Royaume , & il fut generalement reconnu comme le premier des Poëtes , qui avoit bien senti les veritables beautez de la Poësie Françoise. Mr. du Perron l'introduisit à la Cour, & le Roi dont les plus fortes inclinations n'étoient pas pour les Poëtes ne laissa pas de le distinguer.

Regnier s'abandonna à la passion naturelle qu'il avoit de ne point dissimuler les défauts qu'il remarquoit. Il étoit neveu de Desportes, & le genie Poëtique lui étoit hereditaire. Il seroit à souhaiter qu'il eut observé en écrivant , cette bien-séance dont les Muses Françoises ne s'écartent jamais sans se des-honorer. A cela prés il avoit de grandes perfections : & s'il ne fut pas assez correct ni assez reservé , on peut dire au moins qu'il travailla de genie & qu'il est un Auteur Original.

Le Marquis de Racan, & Menard Président au Présidial d'Aurillac, fu-

rent les meilleurs imitateurs de Malherbe, qui avoit fait en même-tems grand nombre de mauvais copistes.

C'est à peu près la situation où étoit la Poësie Françoise, quand on lui assura un asyle contre le mauvais goût & l'ignorance, qui l'avoient déja tant de fois obscurcie: Messieurs Gombault, Conrad, Gyri, Habert, l'Abbé de Cerisi, Malleville, Serisay, & quelques autres distinguez par leur esprit, s'assemblérent souvent pour se communiquer leurs Ouvrages; & leurs assemblées donnérent naissance à l'Academie Françoise, qui fut ensuite établie par les soins du Cardinal de Richelieu, & par un Edit de Sa Majesté.

C'est ici, comme nous l'avons remarqué en commençant cet extrait, l'heureux tems où la Poësie devoit acquerir sa derniere perfection: & on peut dire sans flater nôtre siécle, qu'il n'est point de genre de Poësie Françoise, où nous n'ayons quelque Poëte inimitable. Il semble que cette partie de nôtre extrait devroit être la plus étenduë; mais il n'est personne qui ne sçache aussi-

bien que nous, ce qu'il nous resteroit à dire là-dessus.

Le celebre Mr. de la Fontaine avoit à la verité dans l'antiquité, des modelles à suivre dans ses fables, que toute la France admire & admirera toûjours, tandis que le bon goût s'y maintiendra. S'il a manqué de quelques-unes des qualitez, qui rendoient Phedre recommandable, il en a assurément de singuliéres que Phedre n'avoit pas.

Mr. Despreaux a rendu à la Satyre la pudeur & la modestie, que Regnier avoit paru regarder comme incompatible avec la liberté que demande cette sorte d'Ouvrage.

Quoi qu'il en soit de ces deux genres de Poësie, où nous devons aux Grecs & aux Latins une partie des beautez qui se trouvent dans dans nos Ouvrages ; nous pouvons dire sans faire tort à l'antiquité, que quelques-uns de nos Poëtes se sont fait des routes nouvelles. Jamais la Gréce ni Rome n'ont porté la Tragedie & la Comedie au point où l'ont conduite Corneille, Racine, &

Moliere, aprés les nobles efforts de Rotrou & de quelques autres Ecrivains un peu plus anciens.

Le Public qui recevoit avec tant d'applaudissement les piéces de ces grands genies, & qui couroit avec tant d'ardeur à leur representation, ne fut pas insensible à un nouvel essay qu'on fit pour lui plaire. On crut qu'on pourroit unir les charmes de la Musique avec ceux de la Tragedie, & que de beaux sentimens bien chantez feroient encore plus d'impression. On ne fut pas long-tems sans conduire cette tentative à sa perfection. On n'avoit souffert jusques-là sur le Theatre François que des vers heroïques: l'Abbé Perrin essaya de faire une versification Lyrique, que Lambert mit en musique. Mais bien-tôt aprés Lully & Quinault s'étant associez, firent representer des Opera, qui enlevérent tout d'un coup les spectateurs: & quelque agrément qu'ait la nouveauté, on revient encore tous les iours avec plaisir à ces premiers chefs-dœuvre. En effet si les airs de Lully firent valoir les

Tragedies de Quinault, l'heureuſe & ſublime facilité de cet Auteur fit à ſon tour bien de l'honneur à la Muſique de Lully. Le Theatre François a encore par cet endroit bien de l'avantage ſur l'antiquité.

Auſſi devons-nous accorder à la Gréce & à Rome, de n'avoir point encore eu en France de parfaits imitateurs de l'Iliade & de l'Enéide: & quoique le Pere Lemoine ait plus approché que perſonne, de ces excellens modelles dans ſa Loüiſade; il faut avoüer qu'il eſt encore demeuré bien loin après eux. Mr. Brebeuf ne crût pas devoir ſe hazarder à entreprendre un poëme Epique; il ſe contenta de traduire la Pharſale de Lucain. Son Ouvrage, qui n'avoit point été annoncé, ſurprit agréablement le Public. Bien des gens auroient ſouhaité, qu'il eut travaillé ſur un Auteur plus accompli: mais ſes Critiques mêmes les plus déclarez n'ont pû s'empêcher de reconnoître dans lui une belle imagination, une noble hardieſſe, & de tems en tems des ex-

preſſions heureuſes qui ſurprennent & qui enlévent.

Nôtre Auteur remarque encore que les François ont un genie ſingulier pour tourner agreablement une chanſon. Non ſeulement les anciens ne leur ont point ſervi en cela de guides ; mais les Nations voiſines n'ont point encore entrepris de les imiter en ce point. Toûjours prêts à celebrer les differens évenemens qui ſe préſentent, ils devançent ſouvent les Gazetiers, & quelquefois par un Vaudeville ils piquent plus ſenſiblement que ne feroit la plus ſanglante ſatyre. Un Prince d'Italie qui a beaucoup d'eſprit eſt ſi convaincu, que nos Poëtes font des chanſons infiniment ſpirituelles ſur tout ce qui arrive, que quand on lui apprend quelque nouvelle qui regarde la France, il demande d'abord : *E la canzone?*

Finiſſons cet extrait par convenir avec nôtre Auteur, que le Parnaſſe François doit beaucoup aux femmes qui l'ont cultivé avec ſoin. Il eſt certaine eſpéce de vers, où le ſentiment s'exprime au moins auſſi naturelle-

ment par leur bouche, que par celle de nos Poëtes les plus estimez.

Ceux qui sont instruits de ce qui regarde la Poësie Françoise, trouveront qu'il manque ici bien des choses qui auroient pu leur faire plaisir : mais on ne peut pas inserer dans un extrait toutes les remarques qui sont répanduës dans un Livre, & l'on ne devroit pas d'ailleurs trouver mauvais qu'il en eut échapé plusieurs à un Auteur, qui donne le premier une Histoire universelle de la Poësie Françoise. Un Ouvrage de cette nature demande bien de la recherche & de l'exactitude, & n'arrive pas tout d'un coup à sa perfection.

ARTICLE LXIII.

AN ESSAY TOWARDS A proposal &c. C'est-à-dire. *Un essay pour la réünion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique &c. Par un Ministre de l'Eglise Anglicane.* A Londres 1704.

ON a vû la premiere partie de cet Ouvrage dans les Memoires du mois précedent. Le Ministre Anglois examine dans celle-ci les autres Dogmes, qui pourroient empêcher les Protestans d'entrer dans la Communion Catholique. Il traite ces questions avec la même methode & la même clarté. Il expose d'abord la doctrine de l'Eglise, & il fait voir ensuite que des personnes distinguées dans l'Eglise Anglicane, ont professé cette même Doctrine, ou du moins s'en sont si fort approchées, qu'il n'y a qu'une malheureuse opiniâtreté qui les puisse détourner d'éteindre le Schisme qui désole l'Eglise.

De la Messe. L'Auteur assure ici

ſes Lecteurs qu'aprés une exacte recherche du ſentiment de l'Egliſe Catholique touchant la Meſſe, il a trouvé que les Catholiques prétendent ſeulement imiter & faire la même choſe que fit le Sauveur la veille de ſa paſſion ; car c'eſt alors, diſent-ils, qu'il donna à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, le pouvoir de conſacrer le pain & le vin, & d'en changer la ſubſtance en celle de ſon corps & de ſon ſang. Il leur laiſſa en même tems un commandement exprés de ce qu'il avoit fait. Et comme c'eſt JESUS-CHRIST même que les Catholiques croyent offrir à Dieu, ils appellent communément cette oblation un Sacrifice.

Les differens noms qu'on lui donne ne doivent point faire de peine aux Proteſtans. C'eſt tantôt *un Sacrifice non ſanglant* ; parce que le Sauveur y eſt offert ſous les eſpéces du pain & du vin. Tantôt c'eſt *un Sacrifice de commemoration* ; parce qu'en l'offrant à Dieu nous rappellons dans nôtre memoire tout ce que JESUS-CHRIST ſouffrit pour

nous sur la Croix. On l'appelle aussi *un Sacrifice de Propitiation*; parce que la vertu de la mort & de la Passion de JESUS-CHRIST nous est appliquée par le moyen de cette oblation divine &c. C'est-là en peu de mots tout ce que l'Eglise Romaine enseigne aux fidelles touchant le Sacrifice de la Messe. *Conc. Trid. Bellarm. Veron &c.*

On ne disconvient pas ici que la plûpart de ceux qui font profession de la Religion Protestante, ne soient tres-éloignez d'embrasser cette doctrine Il est cependant certain que de Sçavans hommes de cette communion l'ont publiquement soûtenuë dans leurs écrits.

On trouve dans la premiere Liturgie que nous ayons eu en Angleterre depuis la Réformation, qu'on y observoit les mêmes ceremonies de la Messe, qu'on y offroit le même Sacrifice & de la même maniere qu'on l'offre aujourd'hui dans l'Eglise Romaine. Il est vray que les Lettres patentes du Roi Edoüard VI. pour autoriser cette Liturgie, portent *qu'on avoit ôté de*

la Messe des abus & des superstitions que les Papes y avoient introduites, qu'on n'y avoit laissé que la pure Doctrine de Jesus Christ, telle qu'on l'avoit apprise des Apôtres & des premiers Peres de l'Eglise. Cette Liturgie fut universellement approuvée. Tous les Prélats du Royaume la reçûrent & s'en servirent dans leurs Eglises. Sancroft Archevêque de Cantorbery l'appelle *l'Oeuvre de Dieu inspirée par le Saint Esprit* &c.

Du tems de la Reine Elizabeth & du Roy Jacques I. les Theologiens Protestans commencérent à varier sur cet Article: les uns convenoient que le corps de Jesus-Christ étoit un vrai Sacrifice; les autres le nioient, & soûtenoient hautement qu'*il falloit bannir de l'Eglise ces restes du Papisme.*

Thorndik, qui passe avec raison pour un des principaux ornemens de l'Eglise Anglicane, ne croit pas qu'*on puisse nier que le Corps & le Sang de Jesus-Christ, ne soient présens au Sacrement de l'Eucharistie independamment de la foi de celui qui reçoit les espéces..... Que le Corps*

de Jesus-Christ est un vrai Sacrifice... Que c'est le même Sacrifice qui fut offert pour nous sur la Croix.... Que ce Sacrifice est propitiatoire, impetratoire, &c.

L'Evêque Forbés ne se contente pas de dire que *le Corps de Jesus-Christ est un vrai Sacrifice.* Il prétend faire voir que *c'étoit là le sentiment unanime de toute l'antiquité.* Le Lecteur peut consulter ce qu'il a écrit sur ce sujet, *de Euch. l.3. c.1. §.10. & c. 2. §. 12.*

Nôtre Auteur finit enfin cet article par les paroles de Grotius, *l. de Christ. Sacrif.* Ce grand homme y reconnoît que le Sacrement de l'Eucharistie *est un vrai Sacrifice; que S. Augustin, Eusebe & presque tous les anciens ont reconnu cette verité; qu'il n'y a que des esprits prévenus par la nouveauté, ou aigris par la passion qui puissent y trouver à redire.*

De la Communion sous une espece. Les Catholiques ne croyent pas que les paroles de JESUS-CHRIST, *Prenez & beuvez*, renferment un commandement fait à tous les hommes, de recevoir le Sacrement sous

les deux eſpéces. Ce précepte, diſent-ils, ne regarde que les ſeuls Apôtres & leurs ſucceſſeurs. Ils avoüent cependant que les premiers Chrétiens, recevoient communément l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces ; mais ils maintiennent en même-tems que cela ne ſe faiſoit pas en vertu du précepte. C'eſt ſelon eux un point de pure diſcipline dont l'Egliſe peut diſpenſer : la raiſon qu'ils en apportent, c'eſt que la pratique de la primitive Egliſe ſur cet article à varié, ſelon les differens inconveniens qui naiſſoient de l'uſage du Calice.

Nous convenons tous, dit nôtre Auteur, que les Solitaires qui vivoient dans le déſert, les malades, les voyageurs, les enfans &c. ne recevoient que les ſeules eſpéces du pain. Caſſandre & Grotius avoüent même que du tems de Saint Leon & de ſon ſucceſſeur Gelaſe, dans quelques Egliſes particuliéres l'uſage du Calice n'étoit point permis aux Laïcs. Ajoutez à cela que l'hiſtoire Eccleſiaſtique marque qu'avant le Concile de Conſtance, quel-

ques Evêques avoient défendu dans leurs Diocéſes, de donner à la Sainte Table les eſpéces du vin. Tout l'Ordre de Cilteaux commença dés-lors à obſerver cette pratique.

Nôtre Auteur conclut de tout ceci, que la Communion ſous les deux eſpéces, n'a jamais été regardée par l'Egliſe Romaine comme une matiere de précepte. L'Egliſe Grecque, dit-il, toûjours attentive à contredire l'Egliſe Latine, n'auroit pas manqué de relever cet uſage, de donner la Communion ſous les ſeules eſpéces du pain : elle a cependant gardé un profond ſilence ſur cet article ; marque certaine qu'elle ne croyoit pas que les paroles de JESUS-CHRIST, *Prenez & beuvez*, renfermaſſent un précepte general.

Nos meilleurs Auteurs, dit le Miniſtre Anglois, ſont d'accord avec les Catholiques ſur ce point. L'Evêque Forbés prouve par la pratique de l'Egliſe primitive que les paroles, *Prenez & beuvez*, ne regardent que les ſeuls Prêtres. Meſſieurs Montaigu & White deux autres

Sçavans Prélats de l'Eglise Anglicane, avoüent que l'usage de donner la Communion sous les seules Espéces du pain, n'est point contraire à la parole de Dieu ; & par consequent, dit nôtre Auteur, selon la sixiéme régle que nous avons posée, cet usage ne doit point être un obstacle à nôtre réünion avec l'Eglise Romaine.

Du Purgatoire. Il est expressément marqué dans les 39 *articles*, que l'Eglise Anglicane a rejetté dés son établissement la Doctrine Catholique touchant le Purgatoire, comme n'étant pas suffisamment appuyée sur l'Ecriture. Il faut cependant avoüer que depuis ce tems-là, les plus Sçavans Prélats de cette Eglise, ont publiquement soûtenu qu'il étoit utile & salutaire de prier pour les morts. Sheldon Archevêque de Cantorbery, & Blanford Evêque de Worcester assurent que *la pratique de prier pour les morts est aussi ancienne que le Christianisme .... Qu'ils avoient coûtume de prier Dieu tous les jours pour le repos des ames trépassées &c. Conf. avec la Duchesse d'York.* May 1706.

Le Lecteur peut consulter les Epitaphes que Barrow Evêque de Saint Asaphe & Thorndik, Chanoine de Westminster, deux personnes infiniment distinguées dans l'Eglise Anglicane, avoient composées quelque tems avant leur mort. Voici ce qu'on lit sur la tombe du premier : *Exuviæ Isaaci Asaphensis in manum Domini depositæ.... O vos transeuntes in domum Domini, domum orationis, orate pro conservo vestro, ut inveniat misericordiam in die Domini.* Celle de Thorndik montre qu'il n'étoit pas moins convaincu de la verité Catholique : *Hic jacet corpus Herberti Torndik.... Tu Lector requiem ei & beatam in Christo resurrectionem precare.*

On voit par ces témoignages, dit le Ministre Anglois, que plusieurs personnes illustres parmi nous, ont regardé la doctrine du Purgatoire comme Orthodoxe, & tres-conforme à la créance de l'ancienne Eglise.

L'Evêque Forbés a fait un traité sur ce sujet ; il y montre que quoi qu'on ait de la peine à démontrer

cette verité par les ſeuls textes de l'Ecriture, on ne peut cependant nier que les premiers Peres ne l'aïent appriſe des Apôtres. Mr. Montaigu & quelques autres Prélats ſont de ce même ſentiment.

Il eſt vrai, dit nôtre Auteur, que les 39 *Articles* dreſſez par ordre de la Reine Elizabeth, ne nous permettent point de recevoir comme article de foi, une Doctrine qui ne ſe trouve point formellement marquée dans l'Ecriture. Mais Forbés, Montaigu, Gunning &c. répondent à cette objection. *Nôtre Egliſe, dit le premier, n'a jamais entrepris de décider par ſa ſeule autorité, les difficultez qui ſe rencontrent dans la parole de Dieu; elle a recours à la Tradition de l'Egliſe primitive, elle conſulte les premiers Peres, ces fidelles dépoſitaires des ſentimens de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres.*

L'Ecriture nous parle, dit Montaigu, du Paradis & de l'Enfer, ſi quelqu'un inferoit delà qu'il n'y a point de Purgatoire, ſon raiſonnement ne ſeroit point concluant. Car il eſt certain que nous croyons pluſieurs choſes qui ne ſont

pas expressément marquées dans l'Ecriture. Mont. app. p. 1361.

Gunning prétend que tous les fidelles sont obligez de recevoir les Traditions Apostoliques &c. *Discours sur le Carême.*

Au reste les abus qui se sont glissez de tems en tems dans l'Eglise, à l'occasion de cette doctrine du Purgatoire, ne doivent pas empêcher les Protestans Anglois d'embrasser la Communion Catholique que nôtre Auteur propose. Le Concile de Trente est le premier à condamner de tels abus, il enjoint expressément aux Evêques de les reformer. Ainsi selon nôtre seconde régle ces abus ne doivent pas être une occasion de Schisme.

Du nombre des Sacremens. Il seroit inutile d'exposer ici la créance de l'Eglise Catholique sur le nombre des Sacremens. Les plus ignorans parmi nous, dit l'Auteur de cet Ouvrage, sçavent qu'elle en admet sept; & si on rendoit justice à cette même Eglise, nous en conviendrions avec elle. Il est vrai que le Catechisme dont se sert l'Eglise Angli-

cane, *n'en reconnoît que deux absolument necessaires au salut*, les Catholiques eux-mêmes en tombent d'accord ; mais on ne trouvera pas une seule décision de l'Eglise Anglicane qui exclud positivement les autres.

La Liturgie qui parut en Angleterre du tems d'Edoüard VI. parle de la Confirmation & de l'Extreme-Onction de la même maniere qu'en parlent les Catholiques.

Mr. Montaigu qui étoit parfaitement instruit des sentimens de l'Eglise Anglicane, assure qu'il y a d'autres Sacremens que les deux dont parle le Catechisme Anglois. Calvin, dit ce Sçavant Prélat, a reconnu que l'Ordre étoit un Sacrement. *Sacramentum esse concedo inter ordinaria non numero.* Delà vient, continue-t'il, que les plus habiles Théologiens parmi les Protestans, regardent la dispute qui s'éleve de tems en tems sur cette matiere, comme une question de nom, dont les deux partis conviendroient, si on ôtoit l'embarras des termes.

De la Confession. Il se trouve quelquefois, dit le Ministre An-

glois, des ennemis de la paix qui ſemblent ſe revolter au ſeul mot de *Confeßion* : c'eſt ſelon eux un ſacrilége d'aller à un homme pour la rémiſſion de ſes péchez : c'eſt abandonner Dieu pour mettre ſa confiance dans la créature : c'eſt ouvrir une porte aux plus infames deſordres, que de ne demander pour toute ſatisfaction que le ſimple aveu que le Pénitent en doit faire au Prêtre. On entend tous les jours en Angleterre ces accuſations odieuſes, qui ne ſervent qu'à aigrir les eſprits, fomenter la diviſion, & étendre le Schiſme dans l'Egliſe.

Nôtre Auteur entreprend ici d'expliquer en peu de mots, la Doctrine de l'Egliſe Catholique touchant la Confeſſion. Il fait voir enſuite que les plus celebres Ecrivains de l'Egliſe Anglicane conviennent, que cette doctrine telle qu'elle eſt enſeignée & pratiquée dans l'Egliſe Romaine n'a rien que d'orthodoxe.

1°. La liturgie dont on ſe ſert aujourd'hui en Angleterre, oblige *les fidelles à ſe confeſſer avant que de ſe préſenter à la ſainte Table.*

2°. Les Ministres qui visitent les malades doivent leur insinuer la necessité de la Confession : *la pratique de la Confession*, dit Mr. Montaigu, *est tres-ancienne dans l'Eglise .... l'usage en est Saint, les biens qu'on en retire sont grands .... Elle est utile à tout le monde, mais necessaire aux moribonds & à ceux qui ont la conscience troublée.*

Pour ce qui est de l'absolution, la même forme dont se sert l'Eglise Romaine est en usage parmi nous. Il est vrai que plusieurs de nos Auteurs la croyent seulement *déclaratoire* ; mais d'autres comme Mr. Gomber, l'Evêque Andrews &c. soûtiennent qu'elle est absoluë & judiciaire.

De la fidelité dûë aux Souverains. On auroit de la peine à croire que les Protestans dûssent reprocher aux Catholiques, que l'Eglise Romaine ne les oblige point à garder la fidelité dûë à leurs Souverains. C'est cependant là, si on croit quelques Auteurs Anglois, un grand obstacle à leur réünion avec cette Eglise; mais rien n'est plus injuste

qu'un tel reproche. L'Eglise Romaine a constamment enseigné, que les sujets d'un Prince ne peuvent, sous quelque pretexte que ce soit, se soustraire à son obéïssance. Les enfans de cette Eglise pratiquent à la lettre cette doctrine, & si quelques Auteurs ont eu la temerité d'écrire le contraire, ils ont été dés là même abandonnez de tous les autres.

On sçait, dit nôtre Auteur, que la conspiration d'écouverte en Novembre 1605. sera éternellement la honte des Catholiques ; mais on sçait aussi que la mort cruelle que souffrit Charles I. sera toûjours l'opprobre des Protestans.

On a tort, disent les Catholiques, d'attribuër à toute une Eglise les fautes personnelles, dont elle ne peut être responsable. Tréze personnes presque toutes de la lie du peuple attentent à la vie de leur Souverain. La trame fut conduite si secrettement, que les Catholiques dispersez à la Cour & dans les differentes Provinces du Royaume n'en eurent aucune connoissan-

ce. La conſpiration fut enfin découverte, les coupables furent punis, & le crime fut également déteſté des Proteſtans & des Catholiques. Jaques I. rendit lui-même juſtice à ces derniers ; il aſſura qu'*il étoit perſuadé que ſes ſujets Catholiques ne trempoient point dans cette infame conjuration &c.* Speed, Baker, Oſborn, tous Hiſtoriens Proteſtans & dont le témoignage ne peut être équivoque, diſculpent les Catholiques de ce crime. Mais nos Proteſtans, dit l'Auteur de cet Ouvrage, comment pourront-ils ſe juſtifier du parricicide commis en la perſonne de Charles I. S'il étoit permis ici d'uſer de récrimination, les Catholiques pourroient nous objecter une infinité de faits odieux, qui marquent que la cruauté & la violence ont été de tout tems l'appanage de l'Egliſe Réformée. Poltrot, Hubert, Béze, Knox &c. en peuvent fournir des exemples.

La brieveté que nous nous ſommes propoſée dans ces extraits, ne nous permet pas de nous étendre davantage ſur les autres points contro-

verſez entre les deux Egliſes, nôtre Auteur les traite tous avec la même méthode. Il fait voir que des Proteſtans diſtinguez par leur doctrine, les ont crus Orthodoxes, que l'Egliſe Anglicane n'a jamais rejetté de ſa Communion, ceux qui profeſſoient la Doctrine Catholique ſur ces articles. Et il conclut enfin, qu'il n'y a que les ennemis de la paix qui s'oppoſent à cette unité de foi que l'Evangile demande.

ARTICLE LXIV.

DEFENSE DU PARALLELE des Italiens & des François, en ce qui regarde la Muſique & les Opera. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle. 1705. *pp.* 174.

POur voir de quoi il s'agit dans cette défenſe, il faut ſe rappelpeller que Mr. de la V. s'eſt engagé dans un Livre intitulé, *Comparaiſon de la Muſique Italienne, & de la Muſique Françoiſe*, à faire la Critique

du *Parallele des Italiens & des François*, qui ſe trouve être du même Auteur que la vie de Cromvel. La réputation de ce dernier Ouvrage pouvoit faire craindre d'attaquer celui qui l'avoit composé : mais plus il y a de peril dans une expedition plus il eſt brave d'y courir. En effet Mr. de la V. s'eſt attiré par-là une réponſe qui pourroit le piquer, s'il ne s'eſt pas déterminé à tout : cependant l'Auteur de la vie de Cromvel & du Parallele, pour montrer *juſqu'où il veut porter l'honnêteté* envers ſon adverſaire, déclare d'abord, que bien que celui-ci ait traité *d'impertinences* & de *ſotiſes*, les fautes qu'il a crû voir dans le Parallele, neanmoins lui (Auteur du Parallele) pour déſigner celles dont il dit qu'eſt rempli l'Ouvrage qu'il refute, il ſe ſervira *toûjours des expreßions les moins deſobligeantes* qu'il pourra trouver. D'ailleurs pour donner à la querelle Litteraire, plûtôt un air de plaiſanterie que de mauvaiſe humeur, il regarde dans la ſuite de ſon Livre Mr. de la V. comme un nouveau *Gentilhom-*

me de la Manche, le redresseur banal des torts. Il fonde cette Analogie sur ce que l'Auteur de la *Comparaison*, introduisant dans ses Dialogues divers personnages, a pris pour lui celui de Chevalier : car les Chevaliers sont sujets à des coups d'avanture. Le premier point à quoi l'on s'attache n'est pas des moins considerables.

L'Auteur de la Comparaison avoit parlé ainsi de l'Auteur du Parallele : *Du tems qu'il faisoit l'Histoire de Cromvel sans la sçavoir, & sans y mettre que deux veritez, comme disoit le feu Roi Jaques, p. 5.* Voilà un coup d'Essay de Chevalier qui frappe en l'air, reprend le défenseur du Parallele ; & pour le montrer il cite en particulier plus de 50 ou 60 faits dans l'Histoire de Cromvel qui sont de notorieté publique, & dont quelques-uns même ont été personnels au feu Roi Jaques : de sorte que selon nôtre Auteur Mr. de la V. n'auroit jamais voulu charger de pareilles méprises la memoire d'un grand Prince, s'il n'eût écrit plûtôt en Chevalier un peu emporté

par son feu, qu'en Ecrivain de sang rassis.

Sur le coup porté contre l'Histoire de Cromvel, il est aisé d'imaginer ceux qu'aura pû porter Mr. le Chevalier contre la Musique Italienne: Par exemple quand il soûtient que *les Italiens prononcent mal en chantant, p.* 22. Mais, demande nôtre Auteur, si les Italiens ne sçavent pas eux-mêmes prononcer leur langue, qui le leur apprendra? Sera-ce un homme qui ne l'entend point, tel que Mr. le Chevalier? De plus celui-ci avance, que *les Chanteurs Italiens serrent tous les dents, pag.* 22. Il est évident à quiconque les a pratiquez, qu'au contraire ils ouvrent la bouche excessivement: le Chevalier ajoute que dans leurs roulemens, *ils la tiennent ouverte des quarts d'heure entiers, sans remüer la langue ni les levres, p.* 22. Mais à moins qu'on n'en fasse des Magiciens, comment supposer qu'ils tiennent la bouche ouverte un quart d'heure entier sans respirer, & ce qui seroit encore plus magique sans remüer *la langue ni les levres*? Les

autres points de l'Auteur de la Comparaiſon que l'on refute toûjours en raillant, ſont à peu prés ſemblables à ceux qu'on vient de voir; par exemple, que la langue Italienne *eſt moins propre à la Muſique que l'Arabe*, p. 19. Qu'elle eſt incapable de fournir des termes vifs & expreſſifs; Que les Italiens ne ſont pas propres à l'art de la Muſique pour les Opera; Que les Italiens ſe tiennent enterrez dans l'obſcurité de leur patrie. L'Auteur du Paralle-le juge, que pluſieurs croiront qu'il y aura du ridicule à vouloir refuter ſérieuſement de pareilles propoſitions. Peut être ſeroient-elles addoucies ſi l'on entroit dans les vûes de celui qui les a avancées, & qui nous a donné lieu de croire qu'il ne prétendoit pas qu'on les prît ſi fort à la lettre. Dans un ſtyle tres-vif, c'eſt plus l'imagination ſouvent qui s'exprime, que les intentions.

Auſſi Mr. le Chevalier ſemble-t'il dire le contraire en pluſieurs endroits: mais c'eſt par-là même que l'Auteur du Parallele prétend faire

ſentir des contradictions dans ſon adverſaire ; comme quand il le reléve, en lui diſant qu'il a comparé la Muſique Italienne a des *entremets*, des *confitures*, des *daubes*, des *ſauces bien friandes*, des *vins muſcats*, de l'eau de Cette, & du Pitrepite p. 221 ; & la Muſique Françoiſe a des *potages*, des *compôtes*, des *poulardes*, du *veau de Normandie* &c. D'où Mr. le Chevalier conclut que comme la Muſique Italienne eſt la plus piquante, elle vaut mieux pour un ragout : cependant cette muſique de ragout, eſt celle dont il dit ailleurs que *les agrémens ſont fades*.

On n'épargne pas non plus l'Auteur de la Comparaiſon ſur diverſes manieres de parler, qui paroiſſent ſans conſtruction dans ſon Livre. Il y en a même qu'on n'épargne pas d'avantage, bien qu'elles ne manquent pas de conſtruction, comme celle-ci, *puiſque vous voulez que nous retournions à nos moutons, dont je m'écarterois volontiers avec Madame* &c. Le Critique ne trouve pas cette expreſſion fort heureuſe ni fort noble, non plus que les ſui-

vantes, pag. 40. *Vous prétendez donc, le beau Monsieur*, & pag. 62. *Un air long comme une Histoire.*

Les derniéres pages de ce Livre, fournissent quelque chose qui tombe sur le fonds de la question principale, si la Musique Italienne est plus parfaite que la Françoise. Nôtre Auteur la rapporte pour autoriser le parti qu'il a semblé favoriser, & pour montrer que ce n'est pas une nouveauté de dire, que la Musique est plus parfaite en Italie qu'en France. C'est la lettre de Mr. Maugars, un de nos Musiciens François, qui l'écrivit de Rome le premier d'Octobre 1639. Il trouve que les compositions de Musique en Italie, *ont beaucoup plus d'art, de science, de varieté, & d'agrément que les nôtres*, & que les Italiens sont beaucoup plus raffinez que nous dans la Musique: *mettons la main sur la conscience*, ajoute Mr. Maugars, & jugeons si nous avons des compositions semblables à celles des Italiens; & quand nous en aurions, *il faudroit pour les executer un long-tems à nos Musiciens, là où ceux d'Italie chantent tous leur*

partie à l'improviste & ne manquent jamais, quoique leur partie soit tres-difficile. De plus comme il sont presque *tous Comediens naturellement*, ils sont incomparables dans la Musique Scénique, leur façon de chanter est plus animée que la nôtre, & *ils ont des inflexions de voix que nous n'avons point. Il est vrai qu'ils font leurs passages avec plus de rudesse ; mais aussi commencent-ils à s'en corriger.* Si depuis 45 ans ils ont continué à se perfectionner pour l'execution, nos François auront bien pû de leur côté se perfectionner dans la composition.

On ne peut donc pas s'en tenir absolument à cette lettre, pour juger de l'état présent de la Musique Italienne & de la Musique Françoise. Que si l'on vouloit connoître au juste leur merite par le rapport de l'une à l'autre, il semble qu'il faudroit établir plus précisément l'état de la question ; distinguer le certain d'avec l'incertain, le goût arbitraire d'avec le goût fondé necessairement sur la nature ; la science de la Musique d'avec le secret de la mettre en

œuvre, & divers autres points qui demanderoient, & beaucoup d'usage dans cet Art, & beaucoup de réfléxion sur cet usage.

ARTICLE LXV.

SECONDE LETTRE PASTORALE DE *Monseigneur l'Evêque de Mirepoix.* Imprimée à Toulouse chez Guillaume Loüis Colomyés, *Se vend*, à Paris chez Florentin de L'Aune. 1705. *in* 4°. *pages* 159.

LEs nouveaux Catholiques ont vû, dans la premiere lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, la doctrine de la présence réelle prouvée par l'Ecriture. Cette unique régle de leur créance, qu'ils vouloient reconnoître pendant le Schisme, n'exprime & ne porte que le sens de réalité. Si neanmoins il reste encore dans leur esprit quelque prévention pour le sens de la figure, elle se dissipera sans doute, quand ils verront dans cette seconde Lettre Pastorale les mêmes passages de l'Ecriture expliquez par l'Eglise des premiers tems, comme par celle

d'aujourdhuy. L'Eglise, il est vray, s'est assemblée, elle a parlé dans le Concile de Trente; mais pour affoiblir l'autorité de ses décisions, on lui a reproché, qu'alors elle étoit tombée en ruine & en désolation. Que faire de plus raisonnable, dit „ Monseigneur de Mirepoix, que „ de consulter qu'elle étoit sur cet „ article de nôtre Religion la creance „ de l'Eglise ancienne? Se pourroit-il faire qu'elle eût perdu, si-„ tôt après son établissement, le dé-„ pôt de la doctrine que son Epoux „ lui avoit confié, sur un article si „ important? Quoi, mes Freres, „ dans le tems que s'accomplissoient „ en sa faveur toutes ces magnifi-„ ques promesses, que nous lisons „ dans l'ancien & dans le nouveau „ Testament; dans le tems que les „ Idoles tomboient de tous côtez à „ la prédication de sa doctrine.... „ dans ce tems-là, c'est-à-dire, dans „ le tems du regne de Constantin, & „ jusqu'au regne de Theodose le „ grand & de ses Enfans, elle auroit „ cessé d'être l'Epouse de Jesus-„ Christ pour devenir la prostituée

„ de l'Apocalipse! Dans ce tems là
„ elle auroit oublié la doctrine de
„ son Epoux sur le gage précieux de
„ son amour, qu'il lui laissa la veille
„ de sa mort! Dans ce tems-là elle
„ auroit substitué l'Idolatrie du
„ Pain à l'Idolatrie des Dieux du
„ Paganisme, qu'elle dettuisoit
„ alors par tout avec tant d'éclat!
„ A Dieu ne plaise que vous le
„ croyez ainsi, mes chers Freres!
„ Vos Ministres ne l'ont jamais osé
„ dire.

Si nous ne pouvons donc convenir entre nous du sens de l'Ecriture, addressons-nous aux premiers Docteurs de l'Eglise, qui ayant été plus prés de la source de la verité, & ayant vécu avant nos divisions, ne sçauroient être suspects ni d'erreur ni de partialité.

Mais c'est principalement, comme le remarque le sçavant Prélat, dans les instructions que les Peres ont faites aux Catecumenes immédiatement avant ou immédiatement après le Batême, qu'il faut chercher leur sentiment sur l'Eucharistie. Car ils n'en parloient qu'avec reserve

dans les ouvrages qui devoient être rendus publics, & dans les sermons ordinaires, où il étoit permis aux Juifs & aux Infidelles d'assister avec les Catecumenes & les Chrétiens. De-là ces expressions, qui reviennent souvent dans leurs écrits, & qui marquent qu'ils ne s'expliquoient qu'à demi : *Les Fidelles m'entendent : Ce que les Fidelles connoissent : Parlons énigmatiquement : Ceux qui ne sont pas initiez, ne m'entendent point.* Or la Providence nous a conservé de ces sortes d'instructions faites aux Catecumenes dans la circonstance de leur Batême : il y en a de St. Ambroise, de St. Cyrille de Jerusalem, de St. Gregoire de Nisse, de St. Gaudence.

Ensuite Monseigneur de Mirepoix en rapporte des extraits choisis, où ces Peres, s'expriment de la même maniére que nous faisons dans l'Eglise Catholique. Par exemple St. Ambroise, pour affermir la Foy du nouveau Batizé étonné de ne voir que du pain & du vin, au lieu des grandes merveilles qu'on lui avoit fait attendre, parle ainsi, *l. de*

initiandis c. 9. Ce qu'on reçoit à l'autel n'est pas ce que la nature a formé; mais ce qui a été consacré par la benediction, & la benediction l'emporte sur la nature: ensorte que la nature est changée & transformée par la benediction. Ce changement & cette transformation de nature, ajoute saint Ambroise, devient croyable, si l'on pense à la puissance des paroles de Jesus-Christ, qui l'opérent, & si l'on considére les divers exemples du bâton de Moyse changé en serpent, des eaux du Nil changées en sang, du monde tiré du neant, de Jesus-Christ né d'une Vierge. Enfin St. Ambroise conclut en ces termes: *Jesus-Christ dit lui même: Cecy est mon Corps: Ce Sacrement ne s'appelle que Pain avant la Benediction qui se fait par les divines paroles: mais après la consecration, il est nommé Corps de Jesus-Christ. Il dit aussi du Vin, ceci est mon Sang, & ce n'est pas ainsi qu'on le nomme avant la consecration: mais après la consécration on l'appelle Sang de Jesus-Christ. Et vous répondez, amen, c'est à dire, il est vray: croyez-le donc, comme vous le dites.*

May 1706.

Puiſque ces Inſtructions ſont le lieu propre, où trouver clairement le ſentiment des Peres touchant l'Euchariſtie ; quand ils l'auroient déguiſé ou diſſimulé par tout ailleurs, nous aurions l'aſſurance la plus grande, qu'on ſçauroit raiſonnablement demander. Mais ils ſont ſouvent ſortis de cette reſerve qu'ils avoient coutume de ſe preſcrire ; & dans tous leurs écrits ils ont laiſſé échapper des traits brillans de la verité. Peut-on parler de la réalité du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie avec plus de netteté & de force que le fait St. Chryſoſtome dans les endroits rapportez par Monſeigneur de Mirepoix ? que le font St. Auguſtin, St. Hilaire, St. Cyrille d'Alexandrie, le Concile d'Epheſe, dont le Prélat cite les paroles, & les accompagne de ſes juſtes & ingenieuſes réflexions ? Nous ne ſçaurions omettre le ſubtil raiſonnement de St. Hilaire, qui *l. 8. de Finit.* Mettant pour fondement, que l'union que nous avons avec Jeſus-Chriſt par le myſtere de l'Incarnation & par la participation

de l'Euchariſtie, eſt le ſigne, ou comme il parle, le ſacrement de l'unité qui eſt entre le Pere & le Fils; infére de la réalité du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, la conſubſtantialité du Verbe avec le Pere. Ils ſont le Pere & le Verbe, dans une unité de nature, & ce n'eſt pas une ſimple union de volonté; comme par la participation de l'Euchariſtie, Jeſus-Chriſt venant demeurer naturellement en nous, il ſe forme de nous avec luy, non une ſimple union de volonté, mais une unité de nature. *Quomodo voluntatis unitas aſſeritur? Cum naturalis per Sacramentum proprietas perfecta Sacramentum ſit unitatis.*

Qui ne ſera charmé de la maniére dont Monſeigneur de Mirepoix finit cet endroit de l'autorité des „ Peres? C'eſt-là, dit-il, ce qu'en„ ſeignoient dans le quatriéme ſié„ cle de l'Egliſe les plus celebres „ Evêques de l'Orient & de l'Oc„ cident ſur l'Euchariſtie. *Vous les* „ *voyez ici*, comme diſoit autrefois „ Saint Auguſtin (*l. 2. contra Jul.* „ *c. ult.*) aux Pelagiens dans une

„ occaſion toute ſemblable : *Vous*
„ *les voyez ici raſſemblez de divers*
„ *endroits de l'Orient & de l'Occident,*
„ *non dans une Ville où il faudroit les*
„ *aller chercher , mais dans un livre*
„ *que vous n'avez pas même la peine*
„ *d'aller chercher.* C'eſt ici comme
„ un Concile des Evêques du qua-
„ triéme ſiécle, aſſemblé par nos ſoins
„ en vôtre faveur , pour décider de
„ ce que vous devez croire ſur l'Eu-
„ chariſtie. Vous les avez entendu
„ porter ici leur ſuffrage l'un après
„ l'autre, & décider préciſément,
„ comme l'on décida à Trente du
„ tems de nos Peres. Pourriez-vous
„ ne pas acquieſcer à leur déciſion ,
„ mes Freres? *Ils n'ont dit*, non plus
„ que les Evêques que Saint Au-
„ guſtin faiſoit parler contre les Pe-
„ lagiens, *que ce qu'ils ont trouvé qu'on*
„ *diſoit dans l'Egliſe de leur tems. Ils*
„ *n'ont enſeigné que ce qu'ils avoient*
„ *appris.*

Monſeigneur l'Evêque de Mirepoix veut bien accorder aux nouveaux Catholiques, la ſatisfaction de s'informer de ce que diſent les Miniſtres de cet accord des Peres à parler

comme nous. Le celebre Mr. Basnage qui a écrit le dernier de tous dans son Histoire Ecclesiastique, l. 14. c. 5. ne répond que par des accusations contre les Peres; il est reduit à dire que leurs expressions donnent lieu de croire, qu'ils ont outré l'efficacité des Sacremens; qu'on ne pense pas toûjours juste, quand on veut relever l'importance & l'éclat d'un mystere. Mais son dernier retranchement, est la comparaison du Batême avec l'Eucharistie: comme si les expressions des Peres portoient autant à croire, que nous sommes lavez dans le sang de Jesus-Christ réellement présent dans le Bâtême, qu'à croire, que nous recevons réellement le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.
,, D'où vient donc, reprend Monseigneur de Mirepoix, si les expressions des Peres sont si précisément les mêmes sur le Batême & sur l'Eucharistie; d'où vient, que jamais il n'est venu dans l'esprit de personne, de croire que le Sang de Jesus-Christ étoit réellement présent dans le Batême, pendant
 que

„ que non-ſeulement toute l'Egliſe
„ Catholique, mais toutes les Sectes
„ ſéparées de l'Egliſe depuis le 4e.
„ ſiécle, ſont toutes unies encore au-
„ jourd'hui dans la créance de la pré-
„ ſence réelle du Corps & du Sang
„ de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſ-
„ tie? Eſt-il poſſible que ces expreſ-
„ ſions *outrées* des Peres ſur l'Eucha-
„ riſtie ayent produit un effet ſi ſur-
„ prenant ſur tout ce qu'il y a eû de
„ Chrétiens dans le monde avant
„ Beranger; & que des expreſſions
„ toutes ſemblables ſur le Batême
„ n'ayent fait entrer perſonne du-
„ rant l'eſpace de tant de ſiécles dans
„ la penſée que le ſang de JESUS-
„ CHRIST fut réellement préſent,
„ ou avec l'eau, ou ſous les apparen-
„ ces de l'eau du Batême? Il faut
„ bien, mes chers Freres, quoi qu'en
„ puiſſent dire les Miniſtres, qu'elles
„ ne ſoient pas ſi *ſemblables* ces ex-
„ preſſions, que l'on prétend égale-
„ ment *outrées*.

Aprés cette remarque ſur le langage des Peres, le Prélat en habile Théologien montre en quoi ces deux Sacremens conviennent, & en quoi ils different. Ils conviennent dans le principal de leurs effets qui

est l'incorporation au Corps mystique de JESUS-CHRIST. Mais ils différent essentiellement dans la cause qui produit cet effet. Dans l'un, c'est l'eau & la parole du Ministre ; dans l'autre, c'est le Corps même & le Sang même de JESUS-CHRIST, mais couverts des apparences du pain & du vin. Or quoi que l'Incorporation au Corps mystique de JESUS-CHRIST soit l'effet commun du Batême & de l'Eucharistie ; cependant elle est plus expressément signifiée par l'Eucharistie. Et par là on comprend, que quand Saint Augustin inculquoit la necessité de l'Eucharistie même pour les enfans ; on comprend, dis-je, qu'il ne l'entendoit que de l'effet & de la chose de l'Eucharistie, c'est à dire, de l'Incorporation au Corps mystique de JESUS-CHRIST, laquelle s'obtient aussi par le Batême. S. Fulgence *epist.* 12. & Vasqués *in 3. p. disp.* 214. ont ainsi expliqué la pensée de Saint Augustin.

ARTICLE LXVI.

ADDITION A LA VIE de Mr. de Moliere, contenant une Réponse à la Critique qu'on en a faite. A Paris chez Pierre Ribou, quai des Augustins, *in* 12. *pp.* 67.

NOus parlâmes de cette Critique le mois passé, la Réponse n'a pas tardé à venir. On la commence par éclaircir assez au

long une difficulté ſur le Ceremonial, laquelle néanmoins nous n'avions pas crû mériter autrement d'être relevée ; ſçavoir s'il ne falloit pas dire *la Vie de Moliere*, au lieu de *la Vie de Mr. de Moliere* ? Queſtion curieuſe comme on voit ! Pour ſe juſtifier contre ce que la Critique avoit avancé de l'Addition ſinguliere de l'Auteur, celui-ci témoigne qu'il croit avoir choiſi la meilleure ; *Si je me fais bien entendre*, ajoûte-t'il, *de maniere que je conſerve les caractères ; & que j'évite le languiſſant, le bas & le ſuperflu, je m'embarraſſe peu que l'on me reproche la ſingularité.* Peut-être que le Cenſeur pourroit repliquer, que c'eſt la trop grande ſingularité des termes qui empêche qu'on ne ſe faſſe entendre autant qu'on le pourroit ; car en cet endroit la même, *pourvû que je conſerve les Caractères*, l'Auteur pourroit faire entendre davantage de quels Caractéres il veut parler, de même qu'en la page 10. où il dit de ſon Cenſeur : *s'il avoit du commerce.* Qu'eſt-ce, demandera celui-ci dans ſon humeur critique que d'*avoir du commerce* en general ? & en la pag. 15. *Lui qui ſe tient ſi fort à l'antique* ; & encor p. 21. *La Vie de Moliere eſt plus raſſemblée qu'il ne ſemble* &c. *Se tenir à l'Antique*, une vie *raſſemblée* &c !

Il ſemble que ces expreſſions pour être un peu ſingulieres n'en ſont pas mieux entenduës : mais comme nôtre Auteur en re-

marque de ſemblables dans ſon Critique ; ils n'ont pas plus à ſe reprocher l'un à l'autre que s'ils étoient la même perſonne. Du reſte quand le Public ne s'accommoderoit pas de quelques expreſſions de nôtre Auteur, je ne ſçai s'il en ſeroit fort déterminé à les changer. Il déclare pag. 25. au ſujet des piéces de Theatre, que le goût du Public dégenére tous les jours, qu'*accoûtumé depuis long-tems à des traits groſſiers, il n'eſt plus ſuſceptible de délicateſſe, qu'on juge aujourd'hui avec caprice, avec ignorance.* Ce Caractére du public ne fait guéres d'honneur à ce tems-ci, s'il eſt veritable. On s'étoit bien plaint que le goût de la Litterature ſembloit dégenerer en France depuis quelques années, qu'il étoit moins vif & moins répandu qu'il y a 30 ou 40 ans, & que le goût du jeu ou de quelque choſe qui ne vaut pas mieux, paroiſſoit prendre le deſſus ; mais on ne s'étoit pas aviſé de s'en prendre au public même avec des reproches ſi vehemens.

Nôtre Auteur en répondant à une objection aſſez froide, qu'on voit dans la Critique, expoſe ici d'une maniere ingenieuſe & ſenſée les régles de la Déclamation. Il faut qu'un Acteur, dit-il, ménage ſon haleine de maniere qu'il ne la reprenne jamais dans un ſens interrompu ; qu'il ménage à propos des ſilences dans les grands mouvemens, comme on fait dans la Muſique ; Il ne doit point appuyer ſur les termes particu-

Æ·III·

Æ·III·

EXTH·REG.

Æ·III·

EX·M·P·CH·

Æ·III

EX·M·P·CH·

liers, mais ſur l'expreſſion entiére, & remarquer le mot qui détermine la penſée, afin de l'élever un peu plus que les autres. Il faut qu'il évite de paſſer ſubitement d'un ton à un autre ton éloigné, au lieu de conduire ſa voix par des intervalles inſenſibles, ou (comme on parle en muſique) par *degrez conjoints.*

Touchant les autres points de la Critique à quoi répond l'Auteur, nous entrerons volontiers dans ce qu'il inſinuë pag. 41. qu'une *foible Critique ne vaut pas la peine qu'on y réponde bien ſérieuſement.* Ainſi quoi qu'il ſe diſe piqué de celle-ci, nous ne ſçaurions croire qu'il ſe ſente fort bleſſé de la piquûre. En general il juſtifie pluſieurs faits dont on auroit voulu douter. Tout le reſte de cette Apologie eſt écrit d'un ſtyle auſſi aiſé & auſſi libre que l'Ouvrage qui y eſt défendu, & dont la lecture a fait plaiſir.

ARTICLE LXVII.

DISSERTATION SUR LES Médailles de Julien Tyran du tems de Carinus.

MOnſieur, Ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai differé ſi long-tems à vous répondre. Il faut être à ſoi pour pouvoir examiner plus de deux mille Médailles, ſur tout quand on veut en rendre compte à un homme auſſi éclairé que vous l'êtes, & qui

ne cherche que ce qui eſt rare & ſingulier. Et vous ſçavez que depuis trois mois j'ai eû des occupations indiſpenſables, qui me demandoient tout entier. Heureuſement j'ai eû quelques heures à jetter les yeux ſur mes nouvelles acquiſitions, & d'abord j'ai trouvé de quoi vous ſatisfaire. Jugez-en vous même. Comme la Medaille dont je veux vous parler, n'a point été vûë, je vous l'ai fait graver, auſſi-bien que les differens revers du même Empereur, qui ſont dans les plus riches Cabinets, qui ſont citez par les Auteurs ; & je vous les envoye.

Les deux Hiſtoriens qui portent le nom de Victor, ſont les ſeuls, qui nous apprennent quelque choſe de ce Julien dont il eſt ici queſtion, & qui eſt un de ces Tyrans, c'eſt à dire, un de ceux que quelques troupes, ou quelques Provinces de l'Empire Romain revoltées avoient choiſi & mis à leur tête, pour ſecoüer le joug des Empereurs.

L'un d'eux nous aſſure que Julien prit les armes en Afrique ſous l'Empire de Diocletien & de Maximien. *Eodem tempore Orientem Perſæ, Africam Julianus, ac nationes Quinquegentanæ graviter quatiebant.* Et l'autre dans ſon Epitome marque que Julien mourut aux environs de Verone ; *Hinc Julianus invadens imperium, à Carino in campis Veronenſibus occiditur.* Cela ne laiſſe pas d'être embarraſſant : Car ſi Julien a été défait & tué par Carinus ; il eſt évident

qu'il n'a pas pû se revolter du tems que Diocletien regnoit.

Mr. Spanheim a senti le poids de cette difficulté, & dans la crainte de reconnoître que les Historiens ne sont pas toûjours infaillibles, il a pris le parti d'admettre deux Tyrans de ce nom, & presque dans le même tems. Par là il ôte aux Sçavans tout sujet de querelle & de dispute.

Mais toutes les Médailles de Julien sont de même metal, de même fabrique, avec la même Inscription, avec les mêmes traits du visage, du même âge, sans aucune difference, IMP C M AVR IVLIANVS P F AVG. *Imperator Cæsar Marcus Aurelius Julianus Pius Felix Augustus.* Le moyen de ne pas croire que toutes ces Médailles n'ont donc été frappées que pour un seul Julien? Ce seroit autrement là une chose singuliere, & dont on ne citeroit point d'autres exemples.

Car que Caracalle, & qu'Eliogabale, que les deux Philippes ayent sur leurs Médailles une partie des choses que je viens de vous rapporter; les connoisseurs ont encore de quoi les distinguer. Caracalle n'a jamais le titre d'*Imperator* sur ses Médailles Latines, du côté de la tête, ni d'étoile dans le champ du revers, & Eliogabale a toûjours l'un & souvent l'autre. Philippe le pere est âgé; le visage du fils convient à un Prince très-jeune.

Si l'on veut donc reconnoître deux Ju-

liens Tyrans, il faut ajoûter que nous avons seulement des Médailles de celui qui s'est revolté en Italie, & que nous n'en avons point encore vû de celui, qui s'est revolté en Afrique. Combien y a-t'il de Tyrans marquez dans l'Histoire que le hazard n'a déterré que de nos jours ? *Le Marinus* de Mr. Seguin, & le *Pacatianus* du Pere Chamillart sont de ce nombre. Et puis Julien a pû être dans quelque coin éloigné de l'Afrique, & sa revolte a pû ne durer que quelque jours : seroit-il extraordinaire dans ces circonstances que nous n'eussions aucune de ses Medailles ?

Mais revenons à ma Médaille. IMP C M AVR IVLIANVS P F AVG.) (PANNONIAE AVG. dans le champ S . . . dans l'exergue X X I Γ. Comment l'expliquer ? Ces mots ne sont *ni effacez ni vagues*, pour parler le langage de vôtre ami, qu'on ait ou qu'on n'ait pas ce qui s'appelle la science des Médailles, on doit convenir ou que Julien après sa revolte en Italie a poussé ses conquêtes jusques en Pannonie, ou qu'ayant été déclaré chef d'un parti en Pannonie, il a eû la hardiesse de porter ses armes jusques à Verone, & qu'il y a été défait par les troupes des Romains.

Vous voyez combien je suis scrupuleux à m'attacher à ces Ecrivains, que leur antiquité nous rend respectables. Puisque tout autre que moy vous auroit fait sur le champ un troisiéme Julien. En effet une

Médaille avec le revers PANNONIAE AVG. eſt une preuve irrefragable que cette Province a été ſoûmiſe aux ordres de Julien. Jamais peuple ne donna ces marques de Souveraineté qu'à ceux qu'il regardoit comme ſes maîtres. Aprés tout n'abuſez pas de ma complaiſance, & avoüez du moins à vôtre tour, que *ces morceaux de métal vils & mépriſez* du vulgaire ſont d'une grande utilité pour l'Hiſtoire, & que c'eſt à leur faveur que l'on éclaircit, que l'on fixe, que l'on découvre pluſieurs faits, qui ſeroient autrement demeurez inconnus ou diſputez.

Ainſi voici en peu de mots ce que je penſe du Julien Tyran, dont nous avons ſi peu de Médailles, & avec ſi peu de revers differens. Il ſe mit à la tête des Rebelles de Pannonie. Les troupes Romaines qui étoient dans la Province, voulurent diſſiper ces commencemens d'une revolte naiſſante, & marchérent contre Julien, qui les défit, & qui publia ſes premiers ſuccés par cette Médaille, VICTORIA AVG. S.A. SXXI. Le fruit de la Victoire fut de procurer aux Pannoniens ce qu'ils avoient deſiré, l'abondance, la liberté, & la paix: c'eſt ce que ſignifie la ſeconde Médaille, FELICITAS TEMPORVM S. B. XXI, avec une Divinité qui tient un caducée. Ce qui engagea ces peuples de s'attacher de plus en plus à Julien, & de faire gloire de ſa domination. La troiſiéme Médaille

en fait foy PANNONIAE AVG. S... XXI.

Ce revers ne vous eſt point inconnu. Il eſt commun dans Trajan Déce. Auſſi y a-t'il pour cela à l'égard de cet Empereur les mêmes raiſons & preſque les mêmes circonſtances qu'à l'égard de Julien. Car Philippe au retour de la guerre qu'il venoit de faire aux Carpiens, ayant appris que Marinus avoit été proclamé Empereur dans la Mœſie, envoya Trajan Déce pour le combatre. Mais à peine Marinus eût été tué par ſes Soldats, que Déce ſe revolta lui-même, & accepta en Pannonie le titre d'Empereur que lui défera l'armée d'Illyrie qu'il commandoit. A cette nouvelle Philippe marcha à Verone où Déce s'étoit avancé. La Victoire ſe déclara pour Déce, & Philippe mourut dans Verone aſſaſſiné par ſes propres troupes. Julien marcha aſſez ſur les traces de Trajan Déce, & Carinus ſur celles de Philippe. Mais Julien n'eût pas le même ſort que Déce; au contraire il fut défait par Carinus prés de Verone, & laiſſé mort ſur le Champ de bataille.

Ces deux figures debout, dont l'une porte une eſpéce d'étendart, ſont les deux Pannonies que Trajan Déce fit mettre ſi ſouvent ſur ſes Médailles, pour marquer que c'étoit dans ces Provinces où il avoit commencé à regner. Je ne crois pas que nous puiſſions donner une autre explication à la Médaille de Julien. PANNO-

NIAE AVG. Tout eſt égal de part & d'autre : & il eſt probable que l'on a ſuivi les mêmes régles en frappant les mêmes Médailles à ces deux Empereurs.

Quoi que dans le champ de la Médaille de Julien il n'y ait que la lettre S ; & que l'autre lettre ſoit effacée ; j'oſe vous dire neanmoins, qu'il y a ou S. A. ou S. B. Car dans la Médaille VICTORIA AVG. qui eſt chez le Roi il y a S. A. & dans celle de FELICITAS TEMPORVM qui eſt dans le Cabinet du Pere Chamillard il y a S. B. Un de nos Sçavans Antiquaires dans les Médailles du ſiécle de Conſtantin explique S. A. *Spes Auguſta.* Et moy j'explique ces lettres S. B. *Sæculum Beatum* ; ce qui eſt dans le goût de ce tems-là, & conforme au BEATA TRANQVILLITAS des Médailles de Conſtantin.

Je n'ay garde d'entreprende de vous dire mon ſentiment ſur XXIΓ de l'exergue. Je devinerois tout au plus, & je vous ferois un ſyſtême qui n'auroit rien de ſûr. Souffrez donc que je vous renvoye à la page 79 du Livre dont je viens de vous parler. Que ſi vous deſapprouvez l'opinion de ce docte Antiquaire, donnez-vous la peine de travailler ſur cette matiere, & de me communiquer vos lumieres. Vous avez une ſi prodigieuſe étenduë de lecture, qu'il y a lieu d'eſperer que vous nous mettrez ſur les voyes de découvrir le veritable ſens de ces chiffres énigmatiques. Je ſuis &c.

ARTICLE LXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MONTE-FIASCONE.

LE Cardinal Barbarigo nôtre Evêque, dans le dessein de donner à son Seminaire toute la perfection dont ces utiles établissemens sont capables, & de former des Ecclesiastiques aussi propres à défendre la Religion que portez à la pratiquer, a engagé le fameux Pere Bonjour Augustin François d'y venir faire des leçons de l'Ecriture Sainte. Comme ce magnifique Cardinal a dressé dans ce même Seminaire une belle Imprimerie, il a voulu qu'elle servit à communiquer à tout le monde Chrétien les travaux du Sçavant Professeur, & c'est par son ordre que le livre suivant paroît.

Selectæ in Sacram Scripturam Dissertationes actæ in Seminario Montis-falisci, jussu S. R. E. Cardinalis Marci Antonii Barbadici Archiep. Episcop. Montis-falisci, & Corneti, & SS. D. N. Clementi XI. Pont. Opt. Max. dicatæ, ac copiosissimis indicibus auctæ & illustratæ. Auctore F. Guillelmo Bonjour Tolosano Ordinis Eremitarum S. Augustini, in Seminario Montis-falisci Scripturæ Sacræ Interprete. Apud Montem-faliscum 1705. *ex Typographia Seminarii.*

Disputes choisies sur l'Ecriture Sainte representées dans le Seminaire de Monte-fiasco-

May 1706.

ne par l'ordre de l'Eminentissime Cardinal Barbarigo Archevêque, Evêque de Monte-fiascone & de Corneto, dediées au très Saint Pere Clement XI. avec des Tables fort amples, par le Pere Guillaume Bonjour Toulousain de l'Ordre des Ermites de Saint Augustin, Professeur de l'Ecriture Sainte, dans le Seminaire de Monte-fiascone. De l'imprimerie du Seminaire.

DE FLORENCE.

Le Pere Pinamonti Jesuite compagnon du Pere Segneri a ressemblé par plus d'un endroit à son Maître ; il a continué avec un succés incroyable les pénibles Missions entreprises par le Pere Segneri : & ses Ouvrages qu'on va recüeillir & ausquels on joindra sa Vie, seront une preuve qu'il avoit herité de tous les talens du Saint homme qui l'avoit formé. Un livre posthume qui paroît ici convainc déja les Lecteurs de cette verité, quoi que l'Auteur n'y eut pas mis la derniere main ; c'est une méthode de conduire les ames dans la voye de la perfection.

Il Direttore ò vero metodo da potersi tenere per ben regolare le anime nella via della Perfezzione cavato dalla dottrina dé Santi, è dà Maëstri della Medesima perfezzione, da Gio. Pietro Pinamonti Sacerdote della Compagnia di Giesu, Opera postuma. All' Altezza Reale di Cosimo III. Gran-Duca di Toscana, in Firenze 1705. in 12. pages 479.

May, 1706.

DE MILAN.

Le Pere Thomas Leva Jesuite, Poëte & Philosophe distingué, employe le talent qu'il a pour la Poësie à rendre la Philosophie & la Mathematique moins séches. C'est le veritable usage du langage des Dieux ; il ne devroit être employé que par la raison & en faveur de la verité : c'est dégrader un Art si noble & si utile, que de le réduire à faire valoir des mensonges, ou à dire pompeusement des bagatelles.

DE VENISE.

Mr. Manfredi dont les Chansons Italiennes sont estimées, vient de publier un Ouvrage considerable : c'est une réfutation du Livre de Mr. Quarteroni sur le Calendrier dont l'extrait a été donné dans les Memoires du mois de Juillet 1704. On nous mande, que l'Auteur dans une Addition de deux pages imprimées en Italique à la fin de son Livre, marque qu'il n'est pas content de nous. Et voici comme on s'en exprime : Je ne suis pas surpris que Mr. Manfredi vous pousse assez vivement ; puisqu'il raconte au long son different avec vous, & qu'il convient qu'on peut le regarder comme l'aggresseur. Ne vous détournez pas de vos occupations pour lui répondre ; tous vos Lecteurs sont en état de vous justifier par eux-mêmes. M. Manfredi vous accuse de ne pas exposer fidellement la doctrine des Auteurs ; il en cite deux exemples. Vous avez, dit-il, avancé

dans l'extrait du livre de Mr. Quarteroni, qu'il avoüoit que Clavius n'avoit pas suivi exactement le projet du Calendrier dressé par Lilius : il a cherché à ce qu'il assûre avec un soin extrême cet aveu dans l'Ouvrage du Mathematicien Romain : il l'a cherché jusques *dans le titre & sur le dos du Livre* ; il ne l'a point trouvé. Voyez combien les hommes jugent differemment. De ce que je n'aurois trouvé dans la défense de Clavius composée par un Auteur sçavant & exact, aucune réponse à l'objection la plus ordinaire qu'on fasse à Clavius, j'aurois conclu que Mr. Quarteroni convenoit du fait, & disputoit en le supposant vrai : c'est ainsi que vous avez raisonné, c'est ainsi que les personnes desinteressées penseront, & Mr. Quarteroni probablement ne desavoüera point l'exposition que vous avez faite de sa doctrine.

Autre faute que vous reproche vôtre adversaire : Vous avez, dit-il, imaginé que Mr. Bianchini employoit neuf lettres dans son Cycle ; il a eu beau l'appeller Octogramme, vous y avez ajoûté de vôtre chef une lettre, *& les Dieux l'ont souffert* ! Ce reproche m'a surpris : j'ai cherché l'extrait que vous avez donné de la Table Pascale de Mr. Bianchini. J'ai vû d'abord dans les Memoires du mois de Février 1704, que vous avez fait graver la table de cet habile homme avec les huit lettres seulement, & j'ay lû tout l'extrait plus d'une

fois sans pouvoir deviner surquoi Mr. Manfredi fonde son accusation. Je ne vois que ces paroles de la page 303. *à chaque épacte est jointe une de ces neuf Lettres Romaines :* J. L. M. N. O. P. Q. R. S. c'est le seul endroit où vous parliez de neuf lettres ; mais le sens de ces paroles saute au yeux, on ne peut s'y méprendre ; & il y a une extrême difference entre dire, que des neuf lettres Majuscules Romaines destinées à ces usages, Mr. Bianchini en employe quelques-unes, & dire qu'il employe neuf lettres. Comment vous attribue-t'il une pareille supposition ? il a dû lire dans nôtre extrait jusques à sept fois, que la table de M. Bianchini est octogramme. J'attends sur cela un éclaircissement de Mr. Manfredi. Voila les deux seuls exemples qu'il allegue de vôtre infidelité à rapporter les sentimens des Auteurs : il faut bien qu'il n'en ait pas rencontré de plus décisifs. Cependant on ne devroit pas être surpris de vous voir tomber dans quelque méprise. Le sens des Auteurs n'est pas toûjours clair : Mr. Manfredi lui-même n'est pas exempt de ces fautes d'inadvertance : Dans l'Addition dont je vous parle, il vous impute d'avoir dit dans vos Memoires du mois d'Avril 1704. page 651, que Mr. Serra vous a écrit une longue Lettre contre lui : vous n'avez point dit que la Lettre fut de Mr. Serra : il voudroit que Mr. Serra eût marqué par qui il a envoyé à Mr. Bianchini la Lettre qui a cau-

ſé tout le different. M. Serra a dit en termes exprés dans ſa déclaration devant des Notaires, qu'il s'étoit ſervi de la voye ordinaire.

M. Manfredi ne peut s'excuſer, qu'en avoüant qu'un Lecteur diſtrait ne voit pas quelquefois ce qui eſt dans le Livre qu'il lit, & qu'il y voit quelquefois ce qui n'y eſt pas. Vous n'aurez pas beſoin de cette excuſe, à moins qu'on n'apporte des preuves de vôtre negligence plus claires que celles que vôtre adverſaire propoſe.

Soyez encore plus en repos pour le fonds du procés : ne craignez pas que l'on condamne *de ſuppoſition* une piéce que ſon Auteur a reconnu devant des Notaires ; & laiſſez tranquillement le public comparer les raiſonnemens ſubtils de vos ingenieux adverſaires, aux actes authentiques que vous avez donnez dans les Memoires du mois d'Avril 1704. *page* 651. *& ſuivantes.*

DE MADRIT.

Il paroît ici un Livre in folio de 672 pages intitulé. *Succeſſion del Rey N. S. D. Phelippe V. en la Corona de Eſpaña, Diario de ſus viages &c.* C'eſt à dire Avenement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne, contenant un Journal de ſes voyages &c.

On doit cet Ouvrage à D. Antonio de Ubilla & Medina, Marquis de Rivas, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Secretaire d'Etat pour les affaires d'Italie &c. Il

est imprimé chez Garcias Infanzon en 1704.

L'Auteur ne prétend pas écrire une histoire complette des premieres années du regne de Philippe V. Il se contente de donner des Memoires fidelles qui pourront être utiles à ceux qui entreprendront un jour d'écrire l'Histoire de ce Prince. En effet on y trouve tout ce qui s'est passé de considerable depuis le jour que Philippe V. fut declaré Roi d'Espagne jusqu'à son retour de Milan.

Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Livres. Dans le premier l'Auteur établit le droit incontestable qu'a Philippe V. sur la Couronne d'Espagne. Il décrit de quelle maniére ce Prince fut d'abord proclamé Roi. On y trouve aussi un Journal de son Voyage de Versailles à Madrit; les Cérémonies qui furent gardées lorsque ses Sujets lui prêtérent le Serment de fidelité; Son entrée publique dans la Capitale de ses Etats; les fêtes & les réjoüissances qu'on y fit à cette occasion &c. Le second Livre contient les Traitez du Mariage du Roi, le voyage de la Reine depuis Turin jusqu'à Barcelone, celui du Roi à Barcelone, & son retour à Madrit.

L'Auteur décrit dans le troisiéme Livre le voyage que Sa Majesté fit en Italie, son entrée dans Naples, les superbes fêtes que le peuple lui donna dans cette Capitale, son application à régler les affaires publiques &c. On y a aussi ajoûté ce qui se passa

de plus considerable en Espagne durant l'absence du Roi.

Le quatriéme Livre n'est qu'un Journal du voyage que le Roi fit de Naples à Milan, & de Milan à son armée, le Marquis de Rivas est persuadé que rien ne peut contribuer d'avantage à la gloire de ce Monarque, qu'une description fidelle de la Campagne que Sa Majesté Catholique fit en Lombardie : aussi peut-on dire qu'il n'en a omis aucune circonstance.

Cet Ouvrage est tres-estimé, & certainement il merite de l'être : le style en est aisé, les descriptions naïves : le détail, où entre l'Auteur, des moindres actions de Philippe V. attache le Lecteur.

D'ANGLETERRE.

Un Anglois né dans la Virginie en a donné au public une histoire, ou la Description du païs tel qu'il étoit avant la venuë des Européens, & tel qu'il est aujourd'hui est précedée d'une narration détaillée avec soin de l'établissement des Anglois dans cette contrée. Le Livre est in 8°. de 291. pages écrit en Anglois & imprimé à Londres chez P. Parker. J'ai été frappé de l'opposition de la Medecine des Virginiens à la nôtre. Pour éviter le rhumatisme, ils se jettent dans l'eau glacée encore dégoutans de sueur : un goût aussi bizarre les porte à préferer l'eau des étangs aux claires fontaines. L'Auteur traite à fond de la

Religion des Virginiens, & il dément certains faiseurs de Rélations qui ont parlé de ces barbares comme d'un peuple Athée. On assure ici que Lombrail Libraire d'Amsterdam imprime la traduction Françoise de cette Histoire : le même Libraire a imprimé une traduction Françoise *des Sermons du Docteur Tillotson Archevêque de Cantorbery.* Ces Sermons tant admirez en Angleterre ne paroissent point admirables dans la traduction. Un Ouvrage bien écrit dans la langue de l'Auteur demande un Traducteur habile. Il faut plus d'art à proportion pour rendre dans une Version toutes les beautez de l'original que pour composer l'original même : n'est-ce point cette difficulté qui détermine les beaux esprits à composer plûtôt qu'à traduire ?

DE HOLLANDE.

Kuyper a réimprimé *la traduction des Odes d'Horace par le Pere Tarteron Jesuite* : Horace y conserve toutes ses beautez.

La Nouvelle Edition des Ouvrages de *Vossius* en six tomes est achevée.

On acheve une Edition plus ample des Ouvrages d'*Erasme.* Blaeu réimprime les Ouvrages de *Cocceius*, & *le Quintilien Variorum* : il aura de la peine à égaler la premiere impression de ce Livre.

DE PARIS.

Le premier tome du *Traité de la Police*

par Mr. de la Mare a été reçû du public avec empressement, l'Auteur épuise la matiere.

On parle d'imprimer au Louvre un pareil Ouvrage sur *les Monnoyes.*

Josse vend *un recüeil des procedures de l'Officialité.*

Voici le titre d'un livre propre du tems ; *L'Art militaire François pour l'Infanterie.*

Jean Mariette vient d'achever l'impression *de la Vie des Saints Peres du Désert & des Saintes solitaires d'Orient & d'Occident par Mr. de Villefore*, qui consacre à la pieté une des plus délicates plumes de France. Mariette aussi bon Graveur qu'habile Imprimeur, a joint à chaque Vie une planche du meilleur goût : ce Livre sera recherché des Curieux & des Dévots.

Il paroît un *nouveau Thermometre de Mr. Nuguet Prêtre :* il est de la figure des Barometres doubles : une des branches contient du vif argent & l'autre de l'esprit de vin coloré : sur cette seconde branche répond une boule de verre remplie d'air grossier, dont le ressort venant à augmenter par la chaleur fait baisser l'esprit de vin & monter le vif argent ; & lorsqu'il diminuë par le froid le vif argent descend & fait monter la liqueur : l'air exterieur n'a point de communication avec les liqueurs renfermées dans ce Thermometre : ceux qui l'ont vû en ont paru satisfaits.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1706.

ARTICLE LIII. DE Origine Mali &c. *Traité de la Cause du Mal, par Mr. Guillaume King Evêque de London-Derry.* Page 707

ART. LIV. Justi Fontanini Vindiciæ antiquorum Diplomatum &c. *La Défense des anciens Diplomes, par Mr. Fontanini, & l'art de discerner les vrayes & les fausses Chartres &c.* p. 723

ART. LV. *Nouvelle découverte d'un Thermometre exempt des défauts des autres, & contenant tous leurs avantages, par Mr. Lazare Nuguet Prêtre.* p. 731

ART. LVI. *Le Guide des Etrangers curieux de voir ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Naples, par Mr. l'Abbé Sarnelli aujourd'hui Evêque de Biseglia.* pag. 738

ART. LVII. *Réponses aux Questions d'un Provincial, Tome second.* p. 764

ART. LVIII. Selecta Patrum è Societate Jesu Carmina &c. *Choix de plusieurs piéces de Poësies composées par les Peres Jesuites, Tome second.* p. 784

ART. LIX. Homilia S. D. N. Clementis Papæ XI. habita die Nativitatis D. N.

J. C. &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël 1705.* p. 795
ART. LX. *La même Homelie en François.* p. 801
ART. LXI. Tabulæ Chronologicæ Sacræ &c. *Tables Chronologiques pour le Vieux & le Nouveau Testament &c.* page. 807
ART. LXII. *Histoire de la Poësie Françoise &c.* p. 812
ART. LXIII. An Essay towards &c. *Essay pour la réünion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique par un Ministre Anglois. Seconde Partie.* p. 840
ART. LXIV. *Défense du Parallele des Italiens & des François à l'égard de la Musique & des Opera.* p. 856
ART. LXV. *Seconde Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix.* page. 864
ART. LXVI. *Addition à la Vie de Mr. de Moliere & Réponse à la Critique qu'on en a faite.* p. 874
ART. LXVII. *Dissertation sur les Medailles de Julien Tyran.* p. 877
ART. LXVIII. *Nouvelles Literaires.* page. 884
De Monte-fiascone. ibid.
De Florence. p. 885
De Milan. p. 886
De Venize. ibid.

De Madrit. p. 889
D'Angleterre. p. 891
De Hollande. p. 892
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1706.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1706.

ARTICLE LXIX.

LA CONFORMITE' DE LA FOY *avec la Raison, ou défense de la Religion contre les principales difficultez répanduës dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Baile.* A Amsterdam chez Henry des Bordes, M. DCCV. *in* 12. *pag.* 390. *sans la table.*

LA Religion Chrétienne ne devroit avoir ni ennemis, ni contradicteurs. Elle nous offre une béatitude éternelle, une consolation necessaire

pour addoucir les peines d'une vie si courte dans sa durée, si incertaine dans ses évenemens, si vaine dans ses projets, traversée par tant de maux, troublée jusques dans ses plaisirs, inquiette jusques dans son repos, fade dans la prosperité, insupportable dans la misere : & qu'on ne dise point que l'esperance dont la Religion nous flate n'est pas solide ; le Christianisme doit mettre l'esprit dans une parfaite quiétude, quand on le voit soûtenu de tous les argumens necessaires à l'établissement d'une verité. Les experiences de la Physique, les principes de la Morale, l'esprit de l'homme, sa liberté, sa conscience, tout se joint avec la révelation. D'un autre côté l'antiquité de la vraye Religion, sa durée au milieu de tant de révolutions, la sublimité de ses dogmes, la Sainteté de ses Loix, la pureté de son Culte, l'accomplissement des Prophéties, la certitude, le nombre des miracles, la constance des Martyrs, tous ces rayons aboutissent au même centre, & forment un point de lumiére qu'on ne sçauroit ne pas

ſentir, pour peu qu'on ouvre les yeux. Auſſi la Religion n'éprouveroit-elle aucune contradiction, ſi elle n'enſeignoit que des veritez ſpéculatives, l'eſprit ne ſe rebuteroit point de l'obſcurité des myſteres. Les ſyſtémes qu'on oppoſe à la Religion ne renferment-ils pas autant de difficultez que ce qu'elle propoſe de plus incompréhenſible? mais elle ne ſe contente pas d'inſtruire l'eſprit, elle veut encore reformer le cœur. La grandeur de ſon entrepriſe arme contre elle les paſſions; voilà l'origine de l'incredulité. On ne peut renoncer aux voluptez criminelles, on veut vivre dans le crime, la Religion ne le permet pas & devient un joug accablant. La mauvaiſe éducation des enfans contribuë auſſi à répandre l'incredulité: on craint, ce ſemble, d'approfondir avec eux les matiéres de la Religion; on ſe contente de leur en donner des idées ſuperficielles; & d'exiger d'eux un attachement à la foy qu'il faudroit leur perſuader. Comme on n'a poſé aucun fondement ſolide dans leur eſ-

prit, les exhortations à la vertu, dont on les fatigue, jusqu'à les ennuyer, portent à faux, & ne font impression sur eux qu'autant que la crainte & la vigilance les rendent efficaces. Quand ils voudroient s'instruire de la Religion, les études, souvent inutiles, dont on charge leur esprit, ne leur en laissent guére le tems: ils entrent dans le monde comme dans un champ de bataille, où la Religion est attaquée de toutes parts, & ils y entrent sans armes. Là ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on espére, ce qu'on redoute, ce qui plaît, ce qui choque, conspire à détourner de la Religion & de ses maximes: toûjours poussez, toûjours sollicitez, comment de jeunes gens pourroient-ils résister, & qu'opposeroient-ils aux coûtumes tyranniques, au langage empesté du monde? si la conviction de leurs devoirs n'est dans leur esprit ni aussi pleine, ni aussi lumineuse qu'elle le devroit être, ils se rendront bientôt à la corruption generale, & pour calmer une conscience allarmée, ils prendront volontiers des leçons

d'impieté, & manqueront rarement de maîtres.

C'est donc un grand malheur que l'on n'ait pas plus de soin d'instruire la Jeunesse sur la Religion ; c'en est un plus grand que des Auteurs celebres donnent des armes au libertinage. Mr. Jaquelot ne veut point juger des intentions de Mr. Baile, mais il condamne absolument sa methode détablir la necessité de croire, sur l'opposition de la revelation à la raison, & il croit devoir prendre un tout autre tour pour rendre la Religion respectable. Son Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiére aprés avoir établi & l'existence de Dieu, & l'inspiration des Saintes Lettres, il parcourt les principaux points de la Religion revelée, se contentant de les proposer dans les termes de l'Ecriture, & fait sentir par de courtes reflexions combien ils sont conformes aux Lumiéres de la raison.

D'abord il donne une idée generale de la Religion par rapport aux regles de nôtre conduite, & prouve les cinq veritez suivantes : 1. Dieu

veut qu'on obéïsse à ses Commandemens : 2. Il promet de grandes recompenses à ceux qui obéïssent : 3. Il pardonne aisément les fautes d'infirmité : 4. Il punit les pechez de malice : 5. Il pardonne aux pecheurs qui se repentent. Il montre ensuite que la Religion révelée nous donne une idée de Dieu très-conforme à ce que les lumieres naturelles nous découvrent des perfections du Créateur ; & que certaines expressions qu'employe l'Ecriture & qui ne répondent pas à ces idées, sont assez expliquées par ce qu'on lit en mille endroits des Livres Saints ; & que le Saint Esprit n'a choisi ces expressions que pour rendre plus sensibles & plus touchantes les promesses, & les menaces, & pour remuer plus fortement l'esprit de l'homme, qui dans cette vie n'est presque accessible que par l'imagination.

Il distingue les objets de nôtre foy que nous pouvions connoître sans révelation, de ceux que la Religion seule pouvoit nous découvrir. Ce qu'il dit du mérite de la mort de

Jesus-Christ pouvoit être mieux tourné. Le Chapitre ſuivant qui eſt le dernier de la prémiere partie, & dans lequel l'Auteur a renfermé ce qu'il vouloit dire ſur l'Incarnation & ſur la Trinité, contentera davantage les Lecteurs intelligens.

Dans la ſeconde partie l'Auteur s'eſt propoſé de répondre aux objections qui lui ont paru meriter quelque attention. Celles qu'il réſout dans les deux premiers Chapitres contre la maniere dont Moyſe a raconté la création du monde, contre le choix du peuple Juif à l'exception de toutes les autres nations, & contre les loix Ceremoniales preſcrites à ce peuple ; ces objections ſont foibles, & Mr. Jaquelot en s'y attachant, leur a fait trop d'honneur. Pour les difficultez de Mr. Baile contre la liberté, le nom d'un Auteur ſi celebre ne permettoit pas de les negliger, Mr. Jaquelot n'a rien oublié pour y ſatisfaire. Mr. Baile dans ſon *Dictionnaire* à l'article d'*Helene*, s'étoit exprimé avec beaucoup de confiance ſur la ſervitude de nôtre volonté : *Les per-*

sonnes, (ce sont ses termes) *les personnes qui ont étudié avec soin les ressorts & les circonstances de leurs actions , & qui ont bien réflechi sur les progrés du mouvement de leur ame , doutent de leur franc-arbitre , & viennent même jusqu'à se persuader que leur raison & leur esprit sont des esclaves, qui ne peuvent résister à la force qui les entraine où ils ne voudroient point aller.* Il allegue pour preuves de cet annéantissement de la liberté, Helene & Medée , sans oublier le passage d'Horace :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Mr. Jaquelot consent que ces grands genies dont parle M. Baile , le traitent de mauvais Philosophe qui n'a pas étudié les ressorts de l'ame; il est rentré en lui - même & n'y a rien apperçû de ce que ces Messieurs sentent. Tout ce qu'il a remarqué c'est qu'à la verité nous ne voulons jamais sans que quelques raisons nous determinent; mais que 1°. nous examinons la nature & le poids des

raiſons oppoſées, avant que de nous déterminer. 2°. Que nous avons la force de ſuſpendre l'effet des raiſons qui nous déterminent, tandis que l'examen & la deliberation durent. 3°. Que nous ſommes preſque toûjours maîtres d'empêcher l'effet de ces raiſons, quand il nous prend envie de faire preuve de nôtre liberté & de l'empire que nous avons ſur nous. 4°. Qu'enfin les raiſons de quelque poids qu'elles puiſſent être, ne nous font agir que lorſque nous conſentons de ſuivre l'impreſſion qu'elles nous donnent. Mr. Jaquelot ſoûtient qu'il ne ſe peut faire, que chaque homme ne remarque dans ſoy ces preuves de la liberté, & la voix publique eſt pour lui.

Mr. Jaquelot pouvoit remarquer que l'experience contraire alleguée par les ennemis de la liberté, vient peut-être de leur facilité à ſuivre comme les bêtes, tous les inſtincts naturels; le peu d'uſage qu'ils font de leur liberté, leur en a rendu l'exiſtence obſcure; eſclaves volontaires de leur cupidité, ils prennent leur lâcheté à réſiſter aux paſſions,

pour une impuissance de les combattre. Peu à peu la coûtume se change en nature, & les habitudes forment une espece de necessité : tandis qu'ils ont consulté la raison ils se sont crûs libres ; ils ne doutent de ce pouvoir qu'après qu'ils en ont long-tems abusé, pour se livrer au crime, & qu'ils ont presque étouffé les remords. Ce que nous disons est assurément plus qu'une conjecture; Mr. Jaquelot & Mr. Baile doivent l'approfondir.

Mr. Jaquelot ne se contente pas d'avoir prouvé la liberté par le sentiment que nous en avons; il prétend qu'on ne peut douter de son existence, quand on reconnoît la sagesse du Créateur. L'Univers s'il n'y avoit aucun être intelligent, seroit semblable à un Palais superbe bâti dans un désert inhabitable. Ce seroit une magnifique inutilité, si tous les êtres intelligents eussent été determinez à la seule perception des objets, de même que nôtre œil : Dieu n'en auroit pas retiré plus de gloire que d'un monde tout materiel. Un être intelligent sans liberté n'est qu'une

pure machine incapable de glorifier Dieu, ny de lui plaire par elle-même. Pour concevoir d'une maniére aisée le dessein de Dieu dans la création du monde, il faut se souvenir de ce peintre qui se cachoit derriere ses tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; c'est ainsi que Dieu après s'être peint dans ses ouvrages, a créé des êtres capables de l'y reconnoître, & de l'aimer d'un amour de choix, tout autre amour est indigne de Dieu.

Mr. Jaquelot dans les Chapitres suivans traite de l'origine du mal, & refute tous les argumens que l'Auteur du *Dictionnaire Critique* a prêtez aux Manichéens; quoique nôtre Auteur eût pû donner à quelques unes des objections de son ad-adversaire, des réponses plus directes que celles qu'il a choisies, que ses raisonnemens ne soient pas tous d'une égale force, & qu'il y ait dans tout son Ouvrage plus de paroles que d'ordre. Le Manichéïsme a dans lui un dangereux adversaire qui pense nettement, qui s'exprime avec beaucoup d'élegance, &

qui n'a été éloigné du but ; que par les faux principes de la reforme où il a eu le malheur de naître, & où il vit plus honnête homme que ſa Religion ne comporte.

Nous avons été obligez de parler plus d'une fois des difficultez propoſées par Mr. Baile ſur l'origine du mal. Sans entrer dans aucun détail ſur cette matiére rebatuë, nous ferons part au Lecteur d'une ſaillië de Mr. Jaquelot vive mais ſenſée contre le ſyſtéme des cauſes occaſionnelles. Eſt-ce donc, s'écrie-t'il, „ qu'il faut croire que la figure „ d'un coin de fer ne contribuera „ rien à fendre le bois ? eſt-ce que „ la figure des pores d'un pommier „ ne ſervira de rien à former le ſuc „ de la terre, de telle ſorte qu'il „ produira une pomme ? oüi, dira-„ t'on, ces choſes ſont de quelque „ utilité parce qu'à l'occaſion du „ coin de fer ou des pores du pom-„ mier, Dieu fend le bois & pro-„ duit une pomme. Cette hypo-„ theſe détruit la ſageſſe que Dieu „ a fait paroître dans la création : „ la raiſon ne ſçauroit aſſez admirer

„ la nature des êtres créez si pro-
„ portionnée à leurs actions. Vient-
„ on ensuite à entendre dire que
„ les Créatures n'ont pas la vertu de
„ produire la moindre action, que
„ Dieu fait tout immediatement à
„ leur présence ; l'admiration de
„ la sagesse de Dieu, conçûë à la vûë
„ des Créatures que l'on croyoit
„ ornées de qualitez, de proprietez,
„ de forces pour produire les effets
„ qu'on leur attribuoit ; cette ad-
„ miration cesse entiérement, tout
„ cela tombe comme un Palais en-
„ chanté, on se retrouve dans le
„ néant, les termes de Créatures
„ inanimées, insensibles, immobiles
„ ou capables de mouvement, bru-
„ tes ou intelligentes, necessaires ou
„ libres, ne sont plus que des noms ;
„ Dieu fait tout à leur occasion :
„ le soleil n'éclaire pas davantage
„ que la terre : les hommes ne sont
„ que de simples témoins de leurs
„ propres actions. Que si on veut
pousser cette inaction jusqu'à la vo-
lonté, quelles affreuses consequen-
ces se présentent ! Dieu fera seul
toutes les actions criminelles, & les

reprouvez seront damnez, parce-qu'il a plû à Dieu de les faire à leur occasion, sans qu'ils y eussent aucune autre part. Voilà une objection vivement poussée, & qu'on n'aille pas s'imaginer que Mr. Jaquelot suive en la proposant une aveugle prévention contre la Philosophie nouvelle. Il en adopte volontiers les principes, & se déclare sans ménagement, pour l'opinion qui ne distingue point les bêtes des machines.

Le Chapitre dixiéme de cette seconde partie traite à fond de l'accord de la raison avec la Foi. Voici l'abregé de ce Chapitre : Il n'y a rien de plus dangereux, ni plus capable de détruire la Religion que de prétendre qu'elle soit toûjours contraire à la raison, & qu'il faille pour recevoir la Religion, abandonner la raison sans retour, & abjurer le sens commun pour se mettre à l'abri de la Foi. La raison fait l'essence de l'homme, c'est une faculté qui lui a été donnée pour diriger ses actions, elle est à l'ame ce que l'œil est au corps. La Religion

n'exige pas de nous que nous renoncions à être hommes pour devenir fidelles. Si on examine la nature de la foi, quelle est sa superiorité sur la raison, & les services que la raison rend à la foi, on trouvera entre elles plus de rapport qu'on n'y suppose de contrarieté.

1°. Il faut se servir de la raison pour connoître les preuves de la révelation : ce seroit en vain qu'on objecteroit que la grace est necessaire pour cela, parce que la grace de quelque nature qu'elle soit, ne nous persuade point sans raison. La grace ne fait pas des fanatiques, & la raison est necessaire pour discerner la parole de Dieu.

2°. Quand l'autorité de Dieu est bien établie il ne faut pas croire que la raison doive se retirer, & qu'elle ne soit plus d'aucun usage. Elle nous confirme dans la soumission à la foi, à l'égard de plusieurs articles dont elle nous découvre la possibilité & la convenance, & même à l'égard des articles qui nous paroissent incompréhensibles, en nous marquant ellemême les bornes qu'elle

ne peut passer. 3°. Elle nous fournit des principes si clairs & si lumineux, que l'obscurité des conséquences ne peut plus nous empêcher de les admettre sans les comprendre ; elle agit alors sur l'objet de la foi, comme elle agit quelquefois sur des veritez qui sont de son ressort, la divisibilité de la matiere à l'infini, par exemple... 4°. Dans le cas de la contradiction apparente entre une verité revelée & une verité connuë par les lumieres naturelles, la raison sert à les concilier, en expliquant la verité revelée, ou en découvrant l'incertitude de la verité naturelle : c'est un moyen de sortir des pieges que tend l'incredulité.

Mr Jaquelot s'en sert avec avantage dans le reste du Livre : sa maniére d'expliquer le mystére de l'Incarnation est prise des Théologiens Catholiques, mais il l'expose très-nettement. Les autres articles sur lesquels il répond aux objections du Pyrrhonien introduit par Mr. Baile, sont la Trinité, la Création, l'Immortalité de l'ame, la Prédesti-

nation. Il discute ce dernier point avec toute l'exactitude possible.

Pour accorder l'efficacité des Decrets de Dieu avec la liberté ; il a recours à la connoissance infinie que Dieu à du cœur humain, & du rapport qu'ont certains objets, certaines conjonctures, avec le consentement futur.

A l'égard de la prédestination, de ce que Dieu nous propose la gloire Céleste comme une recompense, il conclut que Dieu ne peut nous y conduire par des moyens qui nous ôtent le merite en nous ôtant la liberté ; cette conclusion est démontrée, & le principe dont il la tire est évident dans l'Ecriture : il ne faut que l'ouvrir pour se convaincre que l'Eternité bien-heureuse est promise aux Justes comme un prix de leurs vertus. Une grace irresistible détruiroit absolument la condition que Dieu exige ; elle nous rendroit vertueux sans merite, & par consequent incapables de la recompense promise. Toute l'œconomie du salut est renversée par l'erreur des Prédestinatiens : nôtre Auteur croit que

cette erreur reſte dans la ſpeculation, & que tout le monde dans la pratique ſuppoſe le pouvoir d'accepter ou de rejetter la grace : c'eſt ainſi qu'en uſent ceux qui cherchent ſincerement leur ſalut : nous l'avoüons, car le Calviniſme & le Janſeniſme ſont incompatibles avec le ſoin du ſalut : il ne faut pas cependant ſe hâter de conclurre que ces erreurs n'influent point dans la conduite de ceux qui les profeſſent ; ils s'en ſervent pour étouffer les remords, & pour s'abandonner tranquillement au crime. C'eſt le ſeul uſage qu'on puiſſe faire d'une Doctrine ſi contraire aux principes de la Morale & aux maximes de l'Evangile. Mr. Jaquelot a ſes raiſons pour traiter cette erreur plus doucement ; elle eſt encore la dominante parmi les prétendus réformez, & il n'oſe propoſer les penſées des Arminiens qu'avec un peu de reſerve. Il ne la pouſſe pas cependant cette reſerve juſqu'a diſſimuler l'impoſſibilité d'exhorter à la penitence, en ſuppoſant la grace irreſiſtible & refuſée à pluſieurs. Son livre finit par

une histoire abregée de la Religion, & par un systéme abregé de l'ame & de la liberté, mieux arrangé que le reste du livre. Nous avons omis une reflexion tres sensée de la Préface; la voici : Les inventeurs des Systéme impies se tromperoient beaucoup, s'ils attribuoient à la force de leurs raisonnements les pernicieux effets de leurs ouvrages. Les libertins reçoivent avidement ce qui authorise leurs desordres : une fade raillerie, une mauvaise pointe, tout leur est bon; le seul titre d'un livre suffit pour pervertir cent debauchez qui n'y entendent pas un mot. De là vient le prompt succés des livres dangereux, on n'a pas le même empressement a faire valoir les Apologies de la Religion.

ARTICLE LXX.

LES VOYAGES DE LIONNEL Waffer, contenant une description tres exacte de l'Isthme de l'Amerique, & de toute la nouvelle Espagne, traduits de l'Anglois par Monsieur de Montirat Interprete des

Langues, avec des Cartes Geographiques tres exactes & tres curieuses. A Paris chez Claude Cellier ruë St. Jacques à la toison d'or. *in 12. pag.* 398.

CE Livre qui a été estimé & imprimé plusieurs fois en Angleterre conserve tous ses avantages dans la traduction Françoise. Il a peut-être plus qu'aucun autre les deux qualitez essentielles à cette sorte d'ouvrage. Il plaît & il instruit. C'est à ces deux chefs qu'on rapportera ce qu'on en va dire dans cet extrait. Au reste on doit avertir le public, que quoique le livre ait pour titre *Les voyages de Lionnel Waffer*; la partie pourtant qui n'en est pas la moins considérable, & qui concerne la nouvelle Espagne, appartient de droit à un Negotiant de Lima, de qui Waffer lui-même reconnoît de bonne foi la tenir. Un Ecrivain aussi sincére & aussi droit, merite créance plus qu'un autre. Waffer l'est quelquefois un peu trop. Nous quitâmes, dit-il en un „ endroit, le Capitaine Scharp, en

„ qui nous ne trouvions ny capaci-
„ té, ny courage. Cela eſt net & ſans équivoque. Il paroît que Waffer n'a pas voulu groſſir ſa Relation, puiſqu'il renvoïe ſouvent à celle qu'a fait le fameux Dampier de ſon voïage au tour du monde. Mais il ſe plaint que Dampier qui a ſi bien détaillé l'expedition de la Mer du Sud, n'y ait point parlé de lui : tous les hommes ſont delicats ſur l'article de la gloire.

Aprés ces petites remarques, il eſt temps de ſuivre Waffer. Son premier voïage n'a rien de curieux, auſſi en fut-il tres mécontent. Il partit d'Angleterre pour Bantam, & s'en revint. Il s'embarqua une ſeconde fois en 1679. & ce ſecond voyage fut fertile en avantures. On ne les donne pas toutes pour des veritez inconteſtables. N'eſt il pas permis aux voyageurs d'embellir un peu leur hiſtoire.

Aprés quelque ſéjour à la Jamaïque il s'embarque de nouveau, fait quelques excurſions, & prend terre enfin à l'Iſthme de l'Amerique. Un accident qui l'arrêta aprés quelques

Jours de marche, l'exposa à plusieurs autres qu'il raconte avec le plaisir qui accompagne le souvenir des maux passez. Il étoit assis sur la terre auprés d'un homme peu experimenté, qui faisoit sécher de la poudre à Canon sur une assiette d'argent. Le feu y prit & brûla un genoüil de Waffer, de maniere qu'on découvroit l'os. La necessité où étoit le blessé de suivre ses compagnons, augmenta son mal & ses douleurs. Les maux n'arrivent point l'un sans l'autre. Un Negre qui lui servoit de valet, le vola & s'enfuit avec ses hardes & ses drogues. Dans cette extremité il fut contraint de rester dans l'Isle de Darien, tandis que ses compagnons regagnoient la Mer du Nord.

Destitué de tout autre secours, il s'abandonne aux Indiens Sauvages, qui le guérissent avec des pâtes composées d'herbes en forme de cataplâme, qu'ils étendoient sur une feuïlle de plantain. La joye de se voir gueri étoit bien temperée par la faim, & bien plus encore par la crainte d'être à toute heure mis à

mort par ces mêmes Indiens, qui ne l'avoient guéri ce ſemble que pour le faire mourir plus cruellement. Le bûcher étoit déjà préparé pour Waffer & pour quatre compagnons de ſa fortune, lorſque Lacenta Chef de ces Sauvages, paſſa heureuſement par le lieu du ſupplice, & les delivra. Ce ne fut que pour les livrer a de nouveaux dangers, dans une route pénible & inconnuë, où ils furent au bout de quelques jours abandonnez de leurs guides, dans un païs marécageux, par un déluge d'eaux ſans autre proviſion qu'une poignée de Mahis, qui même leur manqua bientôt. Ils paſſent des Riviéres profondes ſur des radeaux, vont & reviennent ſur leurs pas, nuit & jour en allarmes. Ce que Waffer rapporte de la triſte ſituation où il ſe trouva, ſur tout une certaine nuit, au milieu d'un terrible orage mêlé d'éclairs & de tonnerres affreux, eſt d'un homme qui ſçait peindre ſes maux, & les faire ſentir aux autres : le voici preſque mot-à-mot.

„ J'entrai, dit-il, dans le creux

„ d'un arbre que j'eus le bonheur
„ de rencontrer ; & aſſis ſur un
„ nœud qui s'y trouva, je fis mille
„ réflexions, toutes plus triſtes les
„ unes que les autres : je me repen-
„ tis cent fois d'être ſorti de Lon-
„ dres, & d'avoir quitté le repos
„ dont j'y jouïſſois, pour faire un
„ voyage ſi perilleux. Je me diſois
„ que c'étoit une grande folie aux
„ hommes de quiter leur pays, pour
„ ſatisfaire leur avarice ou leur cu-
„ rioſité. J'attendois le jour avec
„ impatience, frappé à toute heure
„ de frayeurs mortelles cauſées par
„ le bruit que faiſoient en tom-
„ bant de grands arbres emportez
„ par les torrens, & qui venant don-
„ ner avec violence contre celui où
„ j'étois, le faiſoient trembler. Avec
„ quelle ardeur n'implorois-je pas
„ alors le ſecours du Ciel ! Il m'aida,
„ j'apperçûs l'étoile du matin : je
„ commençay à eſperer : le jour
„ vint, la pluye & les éclairs ceſſé-
„ rent, les eaux s'écoulerent, le So-
„ leil ſe leva. Je ſortis de mon arbre
„ pour chercher mes camarades,
„ mais je ne vis perſonne. J'eûs beau

„ les appeller de toute ma force, les
„ échos ſeuls répondirent à ma voix.
„ Quelle fut alors la vivacité de ma
„ douleur! J'enviay le ſort de mes
„ compagnons que je croyois noyez,
„ & poſſedé de mon deſeſpoir, je
„ me laiſſay tomber par terre com-
„ me un homme mort.

Waffer fut bientôt relevé par ſes compagnons, qui ſortirent des arbres où ils s'étoient refugiez comme lui, & tous enſemble réſolurent de regagner quelque plantation ou habitation d'Indiens. Ils en furent bien mieux reçûs que la premiere fois ; & aprés ſix ou ſept jours de repos, ils ſe remirent en marche avec de fidelles guides, pour s'approcher de la Mer du Nord. Lacenta qui avoit été leur liberateur, voulut encore être leur bien facteur. Il les reçût dans ſon Château ſitué ſur une montagne qui porte des arbres, dont le tronc a juſqu'a douze pieds de diametre. Mais ce n'eſt rien en comparaiſon de ceux du Mexique dans la Province de Nicaragua, qui ſont ſi gros, dit-on, que douze hommes ſe tenant par la main ont peine

à les embrasser, & si hauts qu'il se perdent dans les nuës. C'est une jolie histoire, si elle est véritable, que ce qu'on dit des arbres de la forêt d'Oaxaca dans le même Mexique; que l'anné 1654 Dom Juan de Tabora donna sous le tronc d'un, qui formoit une espece de pavillon, un magnifique repas à l'Evêque de Guatimala. On avoit dressé dessous une table pour douze personnes assises dans douze fauteüils, servie par autant de valets; & deux buffets garnis de toutes sortes d'argenteries & autres choses necessaires à une grande Fête.

Pour revenir à Lacenta, il retint & régala de son mieux Waffer & ses compagnons. Vaffer qui étoit Chirurgien fit une Saignée qui le mit en grand credit auprés des Indiens & de leur Chef. La maniére de saigner de ces Sauvages est tres-capable de guérir, si la peur guérissoit. Le malade s'assied tout nud sur une pierre dans la riviére. Celui qui fait l'operation est armé d'un petit arc, d'où il décoche promptement des fléches délicates sur toutes les parties du

corps ; & ſi quelqu'une de ces flé-ches , qu'on a la précaution d'arrê-ter , de peur qu'elles ne penetrent trop avant, vient a percer une veine, dont le ſang ſorte goutte à goutte, auſſi tôt tout les ſpectateurs applau-diſſent & marquent leur joye par des danſes.

Il étoit queſtion de ſaigner une des femmes de Lacenta , qui avoit la fiévre. Waffer la ſaigna à la ma-niere d'Europe avec un ſuccés qui le fit regarder comme un homme au deſſus des autres hommes. Il fut porté en triomphe ſur les épaules des Indiens de plantation en planta-tion ; & les autres opérations égale-ment miraculeuſes qu'il fit, le firent preſque adorer de ces pauvres peu-ples , dont la ſimplicité le divertiſ-ſoit en particulier lui & ſes cama-rades.

Son grand mérite penſa le faire naturaliſer Indien. Il alloit vétu à l'Indienne , c'eſt à dire tout nud. Lacenta le mettoit toûjours de ſes parties de chaſſe. Il voulut même le marier avec ſa ſœur. Waffer qui ſe trouvoit bien de reſter Anglois , ne

ſe tira de chez un Hôte ſi courtois, qu'en lui promettant ſolennellement de revenir, c'eſt-à-dire, en jurant à la maniére du Païs, ſes doigts ſur les dents, comme Lacenta l'avoit fait le premier. Il fut même obligé pour marque de l'engagement qu'il prenoit avec les Indiens, de ſe faire peindre comme eux par les peintres du Païs, qui ſont des femmes, qui lui couvrirent tout le corps de petites taches à l'Indienne ; mais il ne voulut pas ſouffrir qu'elles lui piquaſſent la peau, comme c'eſt la coûtume, pour faire entrer plus avant leur peinture. Ce fut en cet état que Waffer ſe rendit avec ſes compagnons à la mer du Nord, pour y attendre au paſſage quelques vaiſſeaux, qui ne vinrent que dix jours après, comme les Pawawers qui ſont les devins du Païs le lui avoient prédit.

Waffer qui n'étoit pas ſcrupuleux, voulut éprouver ſi ces malheureux ont autant de pouvoir ſur le Diable, qu'ils le diſent, pour le forcer à leur découvrir l'avenir. On lui en amena trois ou quatre, qui

s'enfermérent auſſi-tôt dans un endroit ſecret de la maiſon pour y faire leur diablerie. On les entendoit, dit l'Auteur, faire un bruit épouvantable tantôt de la voix, contrefaiſant celles de differens animaux, tantôt avec des pierres & des coquilles, auſquelles ils joignoient le ſon d'un mauvais tambour, & un cliquetis de gros os de bêtes, attachez avec des cordes, & puis interrompant tout-à-coup ce bruit par un profond ſilence; & tout cela pendant une groſſe heure, après laquelle le Diable ne répondant rien, ils recommencerent deux fois de ſuite les mêmes ceremonies, nous attribuant & à nos hardes qui étoient reſtées dans le logis, le ſilence obſtiné du Demon. Enfin nous les vîmes ſortir tout en ſueur. Ils s'allerent laver dans la riviére, & vinrent nous dire que le Demon avoit parlé, que dans dix jours il arriveroit deux vaiſſeaux qui tireroient deux coups de canon, mais qu'un de nos camarades perdroit la vie. Tout arriva juſte comme les devins l'avoient dit. Gobſon com-

pagnon de Waffer tomba dans l'eau, en allant joindre les Vaiſſeaux, & mourut quatre jours aprés malgré tous les ſoins qu'on prit, comme ſi le Diable, dit l'Auteur, n'eût pas voulu en avoir le démenti.

Pour Waffer il partit à trois ſemaines delà, ſur un des deux bâtimens dont on vient de parler. Il y trouva des Anglois de ſa connoiſſance qui l'avoient pris d'abord pour un Indien. On mit à la voile à l'Orient des Iſles de Sambaloés, ſur la côte de Cartagene. On donnera les mois ſuivant la ſuite de ſes voyages & de ſes obſervations qui ſont tres-curieuſes.

ARTICLE LXXI.

HISTOIRE DES LOTERIES, ou *Diſſertation critique ſur leurs uſages*, *Par M. L.* A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques à la toiſon d'or, *in* 12. *pages* 29.

IL n'a tenu qu'à l'Auteur de cette Diſſertation, de groſſir ſon Ouvrage, & d'en faire un juſte volu-

me ; car il montre que l'Hiſtoire profane, naturelle, Eccleſiaſtique & ſacrée eſt preſque par tout remplie de Loteries. On ne ſera pas fâché d'apprendre l'ancienneté & l'origine d'une choſe, qui occupe aujourd'hui tant de monde. Le principe ſur lequel roule preſque toute la Diſſertation, eſt que ce qui fait l'eſſence des Loteries, c'eſt le ſort ; & que par conſequent par tout où le ſort décide, c'eſt autant de Loteries. Ce principe une fois établi, nôtre Auteur fait voir que rien n'eſt peut-être plus ancien, ni plus univerſellement reçû que les Loteries. Il cite d'abord en preuve les Egyptiens, les Grecs, & les Romains, qui à le bien prendre faiſoient tous des Loteries dans la diſtribution des champs, des Colonies, & mêmes des plus importantes charges de la République.

Il deſcend de-là un peu vîte aux tems de Dominique Michel General des Venitiens contre les Turcs, qui fit une Loterie des noms de toutes les Villes, ſur le ſiége deſquelles ils ne pouvoit ſe détermi-

ner, & le sort tomba sur la Ville de Tyr. L'Auteur rapporte ensuite quelques endroits de l'histoire d'Angleterre, & de celle d'Arragon. Mais il remonte bien-tôt au tems de Moyse & de Josué, & c'est là qu'il trouve une Loterie autorisée de Dieu-même. *La terre*, dit le Seigneur, *sera partagée au sort entre les Tribus & les familles, & tout ce qui sera échu par le sort sera le partage du plus grand nombre ou du plus petit.* Ce fut „ alors, dit la Dissertation, que s'exer„ ça ce qu'on appelle à présent Lote„ rie dans le monde. Chacun reçût „ ce qui lui arriva, & le reçut avec „ soumission, avec joye, comme ve„ nant de la main de Dieu; & la „ prudence de Josuë satisfaisant tous „ les Israëlites, chacun fut content „ de son sort.

Nôtre Critique ne se contente pas de cette preuve, il accumule beaucoup d'érudition, pour montrer que tout ce qu'il y a jamais eu de plus auguste & de plus sacré, se faisoit pat Loterie. C'étoit une espece de Loterie qui décidoit chez les Juifs, lequel des deux boucs

seroit le bouc émissaire, ou le bouc destiné au sacrifice. C'en fut une autre qui fit Saül Roi, une autre qui découvrit que Jonathas avoit inconsiderément transgressé la loy portée par son Pere, & qui pensa faire perir ce Prince aimable. David en fit une pour établir les Prêtres des deux familles d'Aaron, chacun dans leur Ministere. On en fit une autre pour connoître ceux que le Seigneur avoit choisis pour garder les portes du Temple. L'Auteur épuise ainsi l'un & l'autre Testament en faveur des Loteries, & il veut que Saint Mathias même ait été redevable à une, de son élection en la place du traître Judas. Il se promene ensuite dans les vastes campagnes de l'histoire Ecclesiastique. Il cite Jonas dans la vie de Saint Hubert; Chifflet dans l'histoire de la conversion de Saint Eucher; Sévere Sulpice dans celle de l'élection de Saint Martin au Gouvernement de l'Eglise de Tours; Guillaume Malmes-buri Livre premier des Pontifes d'Angleterre; Robert du Mont, l'Auteur de la vie de Lan-

franc, Matthieu Paris, l'histoire des Evêques d'Auxerre, l'Abbé Guibert, le Moine Gilles, & plusieurs autres; pour montrer que les élections des Evêques dans les premiers siécles de l'Eglise, & les prognostiques ou conjectures, par où l'on essayoit de s'assurer de la conduite que devoient tenir les Ministres de l'Eglise, que tout cela, dis-je, se faisoit par le sort, & que ce sont par consequent, autant de preuves qui justifient à cet égard l'innocence des Loteries.

L'Auteur prend soin de démêler en passant certaines especes de sorts criminels, que la gentilité superstitieuse a exercez; & il avoüe, page 18. qu'il a pitié des Romains & des Grecs, ces sages du monde, lorsqu'il réflechit sur la folie de leurs augures, & sur leur maniere de connoître la volonté des Dieux.

„ Un oiseau, dit-il, vole à gau-„che, son vol est rapide; donc il „ne faut point combatre. Quelle „consequence? cet oiseau refuse „de manger; il ne faut rien entre-„prendre; le succés seroit funeste

„ à la patrie. Quelle connexion, „ entre le manger d'un oiſeau & la „ réüſſite d'une affaire ? J'aime, ajou„ te-t'il naïvement, j'aime la réponſe de cet Empereur, (il devoit dire de ce General) " qui ordonna „ de jetter l'oiſeau dans la mer, *afin* „ *qu'il boive*, dit-il, *puiſqu'il ne veut* „ *pas manger.*

Enfin à cette foule d'autoritez ſacrées & profanes, qui n'étoient pas trop neceſſaires, nôtre Auteur ajoute, pour achever d'aſſurer abſolument les ames les plus timorées, la déciſion d'un celebre cas de conſcience, qui fut propoſé vers la fin du quinziéme ſiécle, à l'occaſion de la Loterie de Bruges, & qui fut réſolu par un des plus habiles & des plus ſçavans Théologiens de ce tems-là. " C'eſt le fa„ meux Jean Briard Docteur en „ Théologie, & Vice-Chancelier „ de l'Univerſité de Louvain, natif „ de Bailleul dans le territoire d'Ath „ en Hainaut, dont les Ouvrages „ furent imprimez à Paris en 1527. „ à la fin des queſtions quodlibeti„ ques du Pape Adrien. Tout ceci

marque l'extrême exactitude de l'Auteur, qui veut apparemment que l'on puisse voir dans les sources la décision d'une question qui paroissoit, dit-il, alors importante; & quoi qu'elle le soit moins aujourd'hui, nous ne laisserons pas de rapporter le précis de ce que dit Jean Briard : aussi - bien est-ce ce qu'il y a de plus essentiel dans cette Dissertation.

Tout se reduit à deux points. Le premier met les Loteries à couvert pour le fond, & le second pour la maniere.

A l'égard du premier point, les Loteries ne sont point injustes. Elles ne blessent aucune loy ni divine ni humaine, ni naturelle ni positive.

La raison generale c'est que Dieu lui-même les a approuvées, dans la division de la Terre promise. Les Loix Humaines Civiles & Ecclesiastiques, qui défendent les jeux du hazard, ne regardent point les Loteries, où le hazard n'est point accompagné de ces excés que condamnent les Loix, & qui portent

les joüeurs de profeſſion aux derniéres extremitez, qui ruinent les familles, & font perdre le tems, la reputation, & la conſcience. Les Loteries ne ſont point non plus contre la loi naturelle : elles ne font tort à perſonne. Ceux qui ſont heureux profitent de ce que le hazard, ou plûtôt la Providence leur fait tomber. Perſonne ne s'en plaint, ni n'a droit de s'en plaindre. Tous ceux qui mettent aux Loteries ſont d'accord ſur ce point, & leur accord n'eſt point l'effet d'une neceſſité. Il eſt libre de mettre ou de ne point mettre aux Loteries ; l'eſperance d'un gain conſiderable qui eſt l'amorce des Loteries, ne les rend point criminelles; non plus que l'envie moderée d'accommoder ſes affaires, ne rend point criminel le negoce ſur terre & ſur mer, où certainement l'on ne s'engageroit pas, ſi rien n'intereſſoit.

A l'égard du ſecond point, il n'eſt perſonne qui ne ſache, de quelle maniere les choſes ſe paſſent aux Loteries. La foy publique eſt ſcellée, pour ainſi dire, de l'autorité

du Prince. La pieté, la religion, la justice s'unissent comme de concert, pour rendre les Loteries en quelque façon sacrées. On a en vûë de soulager des Hôpitaux, ou de pauvre familles, de bâtir ou de rétablir les Temples du Seigneur. Il n'est point de précaution qu'on n'apporte. Les Prélats d'un merite distingué, les premiéres personnes de l'Etat, les premiers Magistrats du Royaume sont à la tête des Loteries. Ils s'en déclarent les protecteurs & les dispensateurs.

Concluons donc avec le Théologien de Louvain, contre les gens d'une morale prétenduë étroite, que rien n'est plus innocent que le commerce des Loteries, & que comme ceux qui n'y gagnent rien, doivent se consoler de la perte modique qu'ils font, ceux qui gagnent ont toutes les raisons du monde de se réjoüir, & de remercier le Seigneur de la bonne fortune qu'il leur envoye, & que le bien qui vient par-là est de tous les biens le moins sujet à scrupule & à restitution.

ARTICLE LXXII.

ARS MEMORIÆ VINDICATA Auctore D. Joanne Brancaccio Jurisconsulto Panormitano. Accessit Artificium Poëticum ad Scripturas divinas in promptu habendas, memoriterque ediscendas accommodatum. Panormi 1702. typis Josephi Gramignani. *Défense de l'Art de la memoire par Jean Brancaccio Jurisconsulte de Palerme &c.*

On commence cet Ouvrage par de grands éloges de la Mémoire en general & par diverses Autoritez, pour faire convenir tout le monde avec Saint Augustin, que la Memoire est la mere de la Sagesse, *Memoriam Sapientiæ parentem esse.* On voit que la sagesse est prise ici par le Saint Docteur pour une vertu de l'Esprit, & pour ce qui s'appelle ordinairement *Science* : à quoi se rapporte cette Ancienne maxime, que nous ne sçavons qu'autant que la Memoire nous fournit, *tan-*

tum ſcimus quantum memoriâ tenemus ; & ce que dit Quintilien, que toutes les connoiſſances ſubſiſtent par la memoire, *Omnis diſciplina memoriâ conſtat.* Tout le monde ne ſera peut-être pas ſi perſuadé de ce qu'ajoûte l'Auteur, qu'il y a un Art particulier d'étendre & de fortifier la Memoire. Art que Simonide & d'autres Sçavans Grecs enſeignoient publiquement, mais que les Auteurs ont indiqué ſouvent par des ſymboles & des termes énigmatiques, pour n'en pas répandre trop communément le ſecret. Etoit-ce donc là une eſpece de Magie, qu'il y falut tant de myſtere ? Il n'en paroit que mediocrement dans tout cet Ouvrage, où l'on entreprend d'en reveler les ſecrets.

Pour convaincre ceux qui ne voudroient reconnoître aucun Art par rapport à la Memoire, l'Auteur demande ici : pourquoi, s'il n'y en avoit point, ceux qui ont donné des Préceptes de Rhetorique, diviſent la Memoire en Naturelle & en Artificielle ? Pourquoi les Sçavans ont-ils avoüé d'une commune voix,

que Simonide étoit l'inventeur de l'Art de la Memoire ? & pourquoi encore Platon, Ariſtote, Quintilien, Seneque, Plotin, Ciceron, Albert le Grand, Saint Thomas, & tant d'autres paroiſſent-ils faire tant de cas de cet Art ? Ciceron dit expreſſément (*ad Herenn. lib.3.*) afin que la Memoire ſoit excellente il faut la fortifier par le ſecours de l'Art, *Memoria Arte confirmanda eſt ut ſit egregia.*

C'eſt avec un pareil ſecours ajoûte nôtre Auteur, que Seneque aſſûre (*in Procem. Declam.*) avoir été en état de retenir deux mille mots de ſuite comme on les lui avoit prononcez, & plus de deux cens Vers prononcez chacun par autant de perſonnes particulieres. On a vû de nôtre tems quelque choſe de ſemblable dans la perſonne des Peres de Champs, & Menetrier Jeſuites, & de pluſieurs autres : cependant bien que les experiences faites ſur ce point, ſur tout par le Pere Menetrier ayent paru merveilleuſes, il n'alloit pas au quart des deux mille mots de Seneque : la choſe ſe per-

fectionne bien dans l'éloignement de deux mille ans. C'elt encore au secours de la Memoire Artificielle qu'on attribuë ce que on dit que fit Joseph Juste Scaliger, d'apprendre par cœur en 21 jour tous les Ouvrage d'Homere, & en quatre mois tous les Poëtes Grecs. On cite ici un grand nombre d'autres effets de Memoire d'autant plus admirables, qu'ils n'ont pour fondement, dit-on, que le secret de fixer l'imagination sur les lieux, les images, les arrangemens. Mais de quelque utilité que cela puisse être pour quelques-uns, plusieurs ont essayé en vain d'en tirer du secours, & seroient plûtôt venus à bout de se broüiller la tête à force de contention, que de se faciliter la memoire par de semblables moyens. On souhaiteroit du moins que nôtre Auteur fut entré dans un plus grand détail de la pratique, pour justifier sensiblement comment ces merveilleux effets de la Memoire, sont dûs à un artifice qui puisse être à l'usage de tout le monde.

Au lieu de cela, il employe une

grande partie de ſon livre, à faire un Catalogue des Auteurs qui ont écrit ſur l'Art de la Memoire, & à indiquer la clef pour penetrer dans les myſteres dont ils ont enveloppé leurs préceptes. Ces grands hommes étoient bien ſauvages, de vouloir retenir ainſi en captivité la ſcience, laquelle d'elle même ne cherche qu'à ſe répandre, & dont le merite augmente plûtôt qu'il ne diminue en ſe communiquant. Cependant au rapport de Mr. Brancaccio ceux qui ont écrit de la Memoire Artificielle ne l'ont guere fait qu'en chifres, & il nous donne diverſes regles pour les déchifrer; comme de lire les lettres à rebours, ainſi où l'on trouvera *O G A M I* il faudra lire *Imago*; d'ôter la premiere & la derniere lettre des mots, ainſi *ſimagon* donnera encore *Imago*, *Aloquis* donnera *loqui.* On peut s'imaginer tous les autres chifres par ceux-ci.

Touchant la pratique de la Memoire Artificielle, une des premieres regles conſiſte, dit-on ici, à ſe faire un mot particulier des lettres initiales de pluſieurs autres mots:

ainsi pour retenir cette phrase, *Illustrator Omnipotens Habitans Angelica Non Negabit Expetentibus Salutem Beatam Atque Permansuram, Tanquam Justificatis, Suis Terminis Amen.* On se fera ce mot *Johannes Baptista.* Si l'on veut retenir les 4 ordres Mineurs dont les noms sont *Ostiarius, Lector, Exorcista, Acolythus:* On trouvera ces 4 initiales dans le mot *Olea:* dans cet autre *Bocpume,* on trouvera les sept Sacremens; en sorte que les trois premieres lettres marquent les Sacremens qui ne se réiterent point, sçavoir *Baptême, Ordre, Confirmation*; les 4 autres, ceux qui se réiterent, sçavoir *Penitence, Unction, Mariage, Eucharistie.* Mais il faut avoüer que dans ces mots qui ne forment aucun sens, tels que *Bocpume*, un seul fera peut-être autant ou plus de peine à retenir que les sept autres qu'il indique, & dont on a déja des idées. On en peut juger parce que rapporte l'Auteur, pour retenir les noms des Papes du 5e. siécle; sur quoi il forme des mots Artificiels composez non-plus seulement de lettres initiales, mais

des deux premieres lettres de chaque nom comme *Inzoboce ſiletiſim fegeaſym*, qui ſignifieront *Innocent, Zozyme, Boniface, Celeſtin, Sixte, Leon, &c.*

Ce qu'il dit des Vers techniques ou artificiels eſt plus d'uſage, & ſe confirme d'avantage par l'experience, conformément à cette maxime:

Metra juvant animos, comprehendunt plurima paucis,
Et bene commemorant &c.

Auſſi n'eſt-il aucune Science ni aucun Art, qui n'y ait eû recours, pour y renfermer ſes premiers élemens, comme tout le monde le ſçait, par les Vers qu'on apprend dans la Dialectique, *Quis, quid, ubi* &c. pour retenir les Cathegories; ou par ceux-ci *Barbara, Celarent* &c. pour retenir l'ordre des Propoſitions dans les diverſes eſpeces du ſyllogiſme. Ainſi dans l'Aſtronomie pour retenir les Signes, *Sunt Aries, Taurus, Gemini, &c.* Mais il ſemble que ſi les Vers ſont trop bizarres, ils retombent dans l'inconvenient que

nous avons déja inſinué, & qu'ils revolteront plus la memoire qu'ils ne l'aideront. Celui qu'on rapporte ici pour les 5 livres de la Sageſſe pourroit être de ce Caractére :

Proverb. Eccleſiaſt. Cantic. Sapit. Eccleſiaſtic.

Il faut avoüer neanmoins que quand on les a faits ſoi-même, ou qu'on y attache ſon imagination d'une maniére particuliere, leur bizarrerie même ſert quelquefois à les retenir davantage. L'Auteur finit ſon Ouvrage par rapporter environ 220 Vers Techniques, dont il reléve la vertu, pour retenir la ſuite générale des choſes contenuës dans la Sainte Ecriture. Ils ne forment aucun ſens par eux mêmes, & ſe trouvent, à quelques mots prés, être ceux dont nous parlâmes le mois de Septembre dernier à l'occaſion d'un Livre imprimé à Paris, où ils étoient renfermez avec une ſorte d'expoſition, tel qu'eſt celui-ci :

 Percute,

Percute, Amazias, Phul, Acas, Osée
Rabsace, Scindit.

De maniere que nous ne sçavons si c'est l'Italie qui a dérobé ce tresor à la France, ou la France à l'Italie. Quoi qu'il en soit, si M. Brancaccio avoit vû ce qui est devenu commun depuis deux ou trois ans à Paris au Collége de Louïs le Grand, de retenir la suite de la Chronologie & de l'Histoire Universelle par l'usage des Vers Artificiels; il auroit eû peut-être en main la preuve la plus plausible & la plus vraye, que la mémoire s'étend & se fixe, sur une infinité de faits & d'Epoques par le moyen des Vers.

ARTICLE LXXIII.

REMARQUES CRITIQUES *ſur la nouvelle Edition du Dictionnaire de Morery donnée en* 1704. A Paris chez Raymond Maziere ruë St. Jacques à la Providence 1706. *pp.* 146.

ON a été ſurpris d'abord, de voir un ſi petit ouvrage en attaquer un auſſi immenſe que la nouvelle Edition de Morery. C'eſt moins qu'un Pigmée qui attaqueroit un Geant. Mais un Avertiſſement du livre prévient le Lecteur ſur cette diſproportion. Ce n'eſt pas, dit-on, une critique en forme qu'on y veut faire du Dictionnaire. On ajoûte que Mr. Baile aprés de grands efforts ne l'a pas conſommée, & que Mr. le Clerc qui eſt venu aprés lui n'a fait qu'*ajoûter de nouvelles fautes aux anciennes.* Mais je ne ſçai ſi Mr. Baile a ſeulement fait cette entrepriſe, & il paroît qu'il a voulu plûtôt dire dans ſon Dictionnaire tout ce qu'il jugeoit à propos, qu'éclair-

cir toutes les difficultez, & corriger toutes les fautes de Morery. Aussi trouve-t-on encore tous les jours dans celui-ci un grand nombre d'Articles importans qui ne satisfont pas, & dont M. Baile ne parle point; ce qui auroit pourtant été beaucoup plus d'usage, que l'indice de tant d'hommes Septentrionaux qui n'interessent pas beaucoup, du moins en France. Quoiqu'il en soit, on ne veut icy relever, que quelques fautes échapées à Mr. Vautier dernier *Editeur* du Morery, & qui auroient échapé à tout autre: de sorte qu'on rassemble celles-ci, dit on, afin qu'à la premiere édition, un Editeur ait plus de commodité de les mettre à profit. Voilà une grande obligation qu'il aura à l'Auteur de ces Remarques: à quoy il faut ajoûter sans doute celle qu'il aura qu'on ait fait imprimer ses fautes, afin qu'il les lise plus commodément, que si elles étoient démeurées dans un manuscrit qu'on lui eût mis entre les mains.

Celles qu'on marque ici peuvent se reduire à deux especes differen-

tes. 1°. A celles qui valoient veritablement la peine d'être relevées. 2°. A celles qui semblent plus minces.

Les premieres se trouvent bien ici au nombre de 4 ou 5 principales, telles que celle-ci: Les *Editeurs* de Morery disent dans l'article de Brisach, que cette Ville est *située sur le Rhin & qu'on y passe sur un pont de pierre*; au lieu qu'il n'y a que des ponts de bateaux. Comme cette bevûë est considerable, l'Auteur de ce petit écrit ne manque pas de faire valoir dans deux pages entiéres de son Avertissement, que cette faute ait passé dans douze éditions, & même dans celle *de M. le Clerc cet habile Géographe, qui se méle de critiquer Quinte-Curce*: Nôtre Auteur s'en applaudit au point de s'imaginer, que peut-être sans cette remarque un *Editeur de Morery qui se seroit trouvé même au dernier siége de Brisach*, ne laisseroit pas d'écrire aprés Morery, qu'on passe le Rhin à Brisach sur un pont de Pierre. Certainement c'est donner aux Remarques une étrange vertu, de les rendre

plus efficaces que le témoignage des yeux.

Une autre remarque considérable est que dans le Dictionnaire, en parlant de Catherine de Bourbon sœur de Henry IV. & Epouse de Henry Duc de Lorraine, on la fait Mere des Princesses Nicole & Claude de Lorraine : au lieu qu'elles n'étoient filles que de la 2e. Femme de Henry ; Catherine n'étant demeurée, que six mois avec lui, & en ayant été séparée à l'occasion de la diversité de leur Religion. On reprend encore le Dictionnaire d'avoir mal traduit, en parlant du Médecin Martin Akakia, le mot de *Catalaunensis* par *Catalan*, au lieu de *Chalonnois*. La méprise est grande & même *lourde*, comme s'exprime nôtre Auteur ; mais pour l'appeller *méprise cruelle*, comme il fait, il faut avoir en main de *cruelles* métaphores.

On reprend encore l'Auteur du Dictionnaire d'avoir fait plusieurs fautes au sujet de Lycurgue, dans les endroits où il est dit que ce Legislateur chassa tous les fainéans : au lieu

que le mot Grec de Plutarque ne signifie, dit-on ici, que *malfaiteurs*. Ces fautes ne tombent que sur le supplément de Morery que nôtre Auteur ne prétendoit pas d'abord d'attaquer. Ce qui tombe sur le compte du nouvel Editeur c'est, dit-on, de n'avoir parlé que de Lycurgue Legislateur, au lieu qu'il y a eû un autre Lycurgue Orateur Athénien, petit fils d'un Lycurgue que les trente Tyrans firent mourir. On accuse donc l'Editeur d'être dans la disposition de confondre les divers Lycurgues, par ce qu'il n'a fait mention que de celui qu'on a le plus interêt de connoître, sçavoir du Legislateur; mais l'Editeur ne pourra-t il point dire au contraire, que c'est être bien éloigné de confondre les Lycurgues, que d'indiquer uniquement celui qui est généralement reconnu?

On reproche à l'Editeur avec plus de justice de s'être mépris en un point de Chronologie tout récent, & d'avoir mis en 1702. la mort de Jacques II. Roy d'Angleterre arrivée en 1701. Ce sont de ces mé-

priſes dont on ne peut s'étonner, quand elles ſont rares dans des volumes immenſes, où il eſt impoſſible à l'eſprit humain d'être également attentif à lui-même. L'Auteur de ces Remarques Critiques eſt celui qui doit s'en étonner le moins; puiſque dans un ſimple opuſcule de peu de feüilles, il lui a échapé des inattentions qui valent celles-cy. Il a crû lire par exemple dans les Memoires de Trevoux ce qui n'y a jamais été. „ Une lettre, dit-il, inſerée dans „ le mois de May de ces Memoires „ 1705. impoſe à l'Editeur du nou-„ veau Dictionnaire, en lui repro-„ chant d'avoir dit, qu'Epernay „ (Ville de Champagne) n'eſt qu'un „ village, tandis que l'Editeur don-„ ne à ce lieu la qualité de Bourg; & c'eſt ce que la lettre inſerée dans les Memoires ſuppoſe manifeſtement, bien loin d'impoſer à l'Editeur, puiſque cette lettre commence ainſi: *Vous me priez de faire faire le procés a Morery, parce qu'il a donné le nom de Bourg à vôtre chére patrie &c.* Autre inattention plus ſinguliére du faiſeur de * Remarques cri-

* *p. 35.*

tiques ; il dit au ſujet de l'éloge que fait le Dictionnaire de Denys le Chartreux : *l'Eloge de ce Chartreux eſt exceſſif, il eſt juſte, je l'avouë* : trouver un éloge en même temps *exceſſif* & *juſte*, eſt-ce ſe montrer bien capable de purger Morery des imperfections qui pourroient s'y être gliſſées ?

Le reſte des Remarques de ce livre ne ſont gueres, comme nous l'avons déja indiqué, que des choſes aſſez minces, témoin la remarque ſur Gilles Boileau : Morery place ſa mort en 1671. & on prétend qu'elle eſt arrivé en 1669. Grand interêt que prendra l'univers à cette erreur du Dictionnaire !

Parmi les Remarques peu importantes dont nous parlons, on doit mettre les omiſſions qu'on reproche à l'Editeur, comme de n'avoir point parlé de l'exacte tempérance du Philoſophe Ramus comparée à la délicateſſe & à la profuſion de ceux de ce temps. On connoît bien des Philoſophes d'aujourd'hui qui ſouhaiteroient de tout leur cœur, que le faiſeur de Remarques eut

ici raiſon, à peine d'encourir ſon indignation. Ils s'en conſoleroient plus aiſément, que de la conformité trop forcée qu'ils ont avec Ramus ſur le fait de la bonne chére. Les autres Minucies de ce petit livre nous conduiroient preſqu'auſſi loin qu'il s'étend luy-même. Il finit par des loüanges peu attenduës qu'il donne au Dictionnaire ſur le chapitre des Généalogites. C'eſt peu-être l'endroit dont l'Editeur peut d'avantage ſe ſçavoir gré : mais ce n'eſt pas celui dont les gens inſtruits ayent paru le plus généralement ſatisfaits. On nous diſpenſera d'en rapporter des exemples. Du reſte quel que ſoit ce petit livre, il peut-être profitable, ne fût-ce que par le deſſein, qui pourra exciter d'habiles gens à le remplir, & par les Remarques qu'on fait ſur pluſieurs locutions obſcures & confuſes. Ce dernier avis n'eſt que trop bien fondé. Mais pour faire en ce genre un ouvrage entierement digne du public, il ſemble que ce ſeroit aſſez pour un homme d'érudition, de ſe charger d'en préparer les materiaux, & de laiſſer à un autre qui

auroit plus de beauté & de netteté d'imagination, le soin de présenter les choses au lecteur sous des idées plus gratieuses & plus arrangées. La Literature, aussi bien que l'Architecture, a ses Massons, ses Architectes, & ses Entrepreneurs; ce sont des métiers différens: il faut qu'ils concourent ensemble; mais un même homme ne sçauroit guére les faire bien tous.

ARTICLE LXXIV.

REPONSE AUX QUESTIONS d'un Provincial. Tome troisiéme. A Rotterdam chez Reinier Leers *in* 12. *pages* 1320.

MOnsieur Baile employe les trois premiers chapitres de ce volume, à détruire des faussetez avancées par beaucoup d'Historiens, touchant le Mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, & à justifier François I. sur un serment que ses ennemis lui imputérent d'avoir fait au Turc. La dispute contre M. Jaquelot commence au chapitre

CXXVIII. par des plaintes sur le titre de son livre. On croiroit en le lisant, que toutes les objections combatuës par l'Auteur *de la conformité de la foy & de la raison*, sont de M. Baile ; & cependant M. Baile prétend n'avoir interêt qu'aux difficultez qui regardent *la liberté d'indifference, ou l'origine du mal, & aux objections que le Pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes revelez.* Il est encore plus choqué de ce que M. Jaquelot se represente comme le défenseur de la Religion. M. Baile qu'on doit croire sur les intentions dans lesquelles il a écrit, n'a eu en vûë, à ce qu'il asseure, que le triomphe de la foy ; il n'a songé qu'à établir son empire sur la raison. C'est pour y parvenir plus sûrement, qu'il s'est attaché à montrer „ que les objections Philosophiques „ sur l'origine & les suites du peché „ sont si fortes, que nôtre raison „ est trop foible pour les resoudre ; „ & qu'ainsi nous devons nous re„duire à croire le Mystere de la „ Prédestination sur la seule autorité „ de Dieu, comme les Mysteres de

„ la Trinité, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie. S'il parle en ces termes de l'Eucharistie; ce n'est pas qu'il soit Catholique sur cet article; c'est qu'il soutient avec raison que la doctrine des Calvinistes sur l'Eucharistie n'est pas plus aisée à concevoir que la doctrine des Catholiques. Ceux qu'une pareille proposition surprendra ne sçavent pas que les Calvinistes sont obligez de croire, que *Jesus-Christ nous nourrit vrayement de la substance de son corps & de son sang.* Revenons aux plaintes de nôtre Auteur contre son adversaire: il lui reproche encore d'avoir dissimulé les correctifs joints aux objections proposées dans le Dictionnaire Critique, & de n'avoir point parlé des deux dissertations ajoutées à la fin du Dictionnaire,
„ pour montrer par de grands exem-
„ ples, par des autoritez venerables,
„ par le caractere de l'Evangile, &
„ par plusieurs autres moyens que les
„ Mysteres de la Religion ne dé-
„ pendent pas des maximes des Phi-
„ losophes; & qu'il faut les croire,
„ soit que la Philosophie s'en ac-

„ commode, ou qu'elle ne puisse
„ s'en accommoder, ou qu'elle puisse
„ ſe même les combattre invinciblement. Il conclut que le veritable état de la cauſe a été caché aux Lecteurs par ſon adverſaire, qu'il ne s'agit point entre eux d'attaquer la Religion ny de la défendre, mais ſeulement du meilleur moyen de la défendre, & que la diſpute ſe reduit à cette propoſition : *Eſt-il neceſſaire & poßible d'établir par des raiſonnemens ce que la foi nous enſeigne?* Mr. Baile le nie, M. Jacquelot prend l'affirmative. Aprés avoir établi ce plan de diſpute, nôtre Auteur ne regarde plus ſon adverſaire que comme un *Theologien rational*, & veut à ſon tour le rendre ſuſpect, & ſoulever contre lui le miniſtere Proteſtant. Il expoſe au long combien la Secte des Rationaux c'eſt-à-dire de ceux qui veulent rendre raiſon des myſteres, & fonder la verité revelée ſur les principes de la Philoſophie, eſt décriée dans les écoles réformées. Pour le prouver, outre des faits curieux & déciſifs, il apporte des autoritez d'un grand poids. Le fameux

Sherlok entre autres assûre *que le grand dessein de la révelation est de nous délivrer des incertitudes de la raison humaine, & de nous donner un fondement plus solide de nôtre foi; que par la révelation Dieu a voulu nous mettre à couvert de toutes les chicanneries des Philosophes, qui, lorsque leur humeur de contradiction les saisit, disputent contre les veritez les plus claires, & cherchent à répandre des tenebres sur les propositions les plus évidentes.* Mr. Baile passe encore plus loin, & avance que son affaire avec M. Jaquelot est une dispute d'Arminien à Calviniste. M. Jaquelot s'est donné pour un défenseur de la Religion, Mr. Baile se donne pour un défenseur du Synode de Dordrecht, & pour un rigide Prédestinatien, qui veut prévenir les objections accablantes qu'on pousse contre le Synode.

Mr. Jaquelot se sçaura bon gré d'avoir reduit son ingenieux adversaire, qui n'a pas jusqu'ici passé pour un Calviniste trop rigide, à se mettre sous la protection des Gomaristes. Au reste dans le dessein où paroît être nôtre Auteur, de pren-

dre en main les causes les plus desesperées, il n'est pas surprenant qu'il se transforme en Calviniste: tout son esprit est necessaire pour donner quelque vrai-semblance aux dogmes affreux des Prédestinatiens.

Aprèsavoir posé l'état de la question, Mr. Baile se jette sur la récrimination, & prétend que l'Auteur de la conformité de la foi & de la raison, ne rapporte pas fidellement la doctrine qu'il combat; qu'il étend à tous les Athées ce qui n'avoit été dit que de quelques-uns; qu'il fait dire à l'Auteur du Dictionnaire Critique sur l'immortalité de l'ame, le contraire de ce qu'on lit plus d'une fois dans le Dictionnaire. Voici une accusation plus grieve: Mr. Jurieu dés l'année 1686. avoit imprimé la Doctrine qu'on veut condamner dans Mr. Baile: pourquoi l'avoir tolerée dans le Livre de Mr. Jurieu, & l'attaquer si vivement dans le Livre de Mr. Baile? Ce n'est donc pas contre l'erreur, c'est contre la personne que le zele s'enflamme. Il nous est impossible de suivre l'Auteur dans les petis détails de ce dis-

ferend ; nous nous attacherons aux trois questions principales.

Sur la Liberté.

Mr. Baile soûtient parfaitement son personnage de Calviniste outré, qui ne reconnoît point de libre-arbitre dans l'homme ; & pour trancher tout d'un coup le nœud de toutes les difficultez qui pourroient l'embarrasser, il nie hardiment que le sentiment intime qui nous persuade que nous sommes libres en soit une preuve suffisante : les châtimens le prouvent encore moins, à ce qu'il soûtient : si l'on punit un criminel, c'est pour s'en défaire comme d'une bête farouche. Il avoit comparé la volonté à une balance qui panche necessairement du côté où le plus grand poids l'entraîne : il défend cette comparaison, en avertissant néanmoins qu'il prétend disputer & non pas décider : ainsi ce ne sont pas ses sentimens qu'il expose, c'est un rôle qu'il represente. Il est excellent Acteur, tout le monde en doit convenir ; mais il

n'eſt pas heureux dans le choix des perſonnages. Après tout quoique le ſien ſoit d'une tres-difficile execution, il le remplit à merveille, & il peut paſſer pour un modelle dans l'art de diſputer; il ſçait & il employe adroitement toutes les fineſſes de cet art; il a grand ſoin de plaindre à tout moment l'embarras de ſes adverſaires; il les loüe quelque fois; il les excuſe ſouvent de ce qu'ils répondent mal, ſur ce qu'ils ne peuvent mieux répondre: car comment réſiſter aux difficultez *accablantes* ſous leſquelles il les renverſe? Cette Rhetorique propre des diſputes n'impoſe gueres aux Lecteurs habiles; mais la plûpart des Lecteurs ne ſont rien moins qu'habiles, & ſe laiſſent aiſément perſuader à de grands airs de confiance, neceſſaires pour faire valoir les objections qu'on propoſe ici contre la liberté.

La premiere eſt une parité: *Je ſens clairement que j'exiſte, & cependant je n'exiſte pas par moi-même; donc quoi que je ſente que je veux ce qui me plaît, il ne s'enſuit pas que je le veüille*

par moi-même. Est-il possible que nôtre Auteur n'ait point apperçû, que son objection tourne en preuve contre lui ? le même sentiment qui me persuade de mon existence, me persuade que je la tiens d'autrui; & au contraire le sentiment qui m'apprend que je veux, m'apprend que j'ay pû ne pas vouloir. Que Monsieur Baile y pense, la question de la liberté sera bien-tôt finie, si la conviction interieure en décide : il l'a prévû, & pour éloigner cette décision nôtre Auteur fait son principal effort contre une preuve si naturelle : il va jusqu'à dire, que quand nous serions absolument necessitez, nous aurions le même sentiment : il nous dispensera de l'en croire sur sa parole : nous attendrons qu'il puisse établir ce fait incroyable par des experiences, & nous attendrons long-tems; car nous ne croyons pas l'exemple qu'il apporte propre à dissiper les doutes, qu'une pareille disposition fait naître.

Les Cartesiens, dit Mr. Baile, ont détrompé le monde sur l'activité

des causes secondes : on s'imaginoit agir quand on remuoit son bras, quand on voyoit un objet, quand on connoissoit une verité ; ils ont découvert que nôtre ame est un sujet purement passif à l'égard des sensations & des idées ; & si l'on n'a point poussé la chose jusqu'aux volitions, c'est à cause des veritez revelées ; car sans cela, c'est Mr. Baile qui parle, les actes de la volonté se seroient trouvez aussi passifs que ceux de l'entendement. Cet exemple n'est pas concluant : les Cartesiens n'ont pas réüssi dans le dessein de détromper le monde : on continuë de croire ce que l'on sent ; & d'ailleurs il ne faut pas pousser la passivité plus loin qu'ils la poussent, quoique selon nôtre Auteur, leurs raisons prouvent également pour l'entendement & pour la volonté. Parmi ces raisons il en choisit une qui lui paroît d'une grande force. La cause efficiente d'un effet doit le connoître, & connoître la maniére de le produire ; nôtre ame connoît aussi peu une volition qu'une idée, ou qu'un mouvement

des muſcles ; elle ignore autant la maniére dont elle veut, que la maniére dont elle connoît, ou dont elle remuë le corps : elle n'eſt donc pas la cauſe de ſes volitions, non plus que de ſes idées, ou de ſes ſenſations ; elle n'en eſt que le ſujet, tout au plus l'inſtrument. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les principes que ce raiſonnement ſuppoſe. Sans y entrer il ſuffit de répondre, que nous ſçavons parfaitement ce que c'eſt que vouloir ; nous diſtinguons ſi exactement cette operation de toutes les autres, qu'on ne conçoit pas comment on oſe avancer que nous ne connoiſſions pas nôtre volonté ni ſes actes : ſeroit-ce parce que nous n'en avons pas d'images ſenſibles ? la concluſion ne ſeroit pas juſte : on peut connoître ſans imaginer ; & l'impoſſibilité de concevoir la volonté & ſes actes ſous des figures ſenſibles, prouve ſeulement la ſpiritualité de cette puiſſance & de ſes operations.

Une autre objection que nôtre Auteur déclare abſolument inſoluble, eſt priſe de la conſervation. La

voici cette objection si terrible, à ce que Mr. Baile assûre : dans le moment de la création Dieu seul agit, la créature ne fait rien, & ne peut rien faire ; car il faut être pour agir : or la conservation est une création continuée : donc la créature n'agit pas d'avantage dans le second ni dans le troisiéme moment, que dans le premier : donc elle n'a aucune activité, elle n'est que le sujet de l'operation de Dieu : donc la liberté est une chimere. Toute cette difficulté n'est qu'un amas d'équivoques, & Monsieur Baile le voît mieux que personne : il sçait que quand on dit que la conservation est une création continuée, cela signifie seulement, que la conservation nous maintient dans les dons que la création nous a faits, & par consequent dans la faculté d'agir : il sçait qu'on ne peut agir avant que d'être, mais qu'on peut agir sitôt qu'on est : il sçait qu'on peut se servir de la faculté d'agir dans le moment qu'on l'a, & qu'ainsi être créé avec la faculté de se déterminer librement à vouloir,

& ſe déterminer librement à vouloir, ſont deux choſes que nôtre eſprit regarde comme ſucceſſives; parceque l'une dépend de l'autre: mais cette ſucceſſion eſt purement l'ouvrage de nôtre eſprit, & ne ſuppoſe aucune diſtinction réelle de l'inſtant de la création de la faculté, & de l'inſtant de ſon exercice.

La derniere objection eſt priſe de de la préſcience de Dieu. Mr. Baile lui a donné un nouveau tour: il a bien vû que rien n'étoit plus foible que cette objection, ſi l'on prétendoit qu'une action n'eſt plus libre dés qu'elle eſt prévûë. Une action ne devient pas plus neceſſaire quand on la prévoit que quand on la voit: auſſi, n'eſt-ce pas de ce côté que Mr. Baile attaque la liberté; c'eſt en prétendant avec les Sociniens que la préſcience des actions libres ſeroit impoſſible; puiſqu'on ne peut prévoir avec certitude ce qui peut ne pas être. Il ſe joüe encore ici agréablement des Lecteurs peu inſtruits, & il ſe garde bien d'employer l'heureux talent qu'il a d'éclaircir les queſtions les plus em-

broüillées, à développer les ſolutions des Théologiens ; s'il avoit daigné ſeulement les propoſer, l'objection auroit diſparu.

Qu'on diſe qu'il eſt de la perfection infinie de Dieu, que ſon eſſence qui lui tient lieu d'idée, repreſente de la maniere la plus ſimple mais la plus claire, tous les évenemens non-ſeulement poſſibles, préſens ou paſſez, mais encore futurs, tels qu'ils ſeront, qu'ils ſont, ou qu'ils ont été. Quelle contradiction renferme cette ſuppoſition, qui ne laiſſe plus aucun prétexte à l'objection?

Qu'on diſe que les actions libres n'ont point à la verité de connexion neceſſaire avec leur cauſe ; mais quelles ont cependant une connexion infaillible avec certaines diſpoſitions de la volonté, avec un certain enchaînement de circonſtances, & qu'ainſi Dieu qui les voit dans une ſuite de cauſes infaillibles, les prévoit avec une certitude infaillible.

Qu'on diſe que Dieu ayant mille moyens d'obtenir le conſentement

de la volonté ſans violer ſa liberté, voit dans le decret d'employer ces moyens le conſentement futur.

Qu'on diſe enfin que l'éternité de Dieu n'ayant point de ſucceſſion, tous les évenemens qui à nôtre égard ſont préſens, futurs, paſſez, ſont tous préſens à Dieu. L'objection reſtera ſans force. Mr. Baile ſe joüe donc quand il avance que les Scholaſtiques ne ſçavent où prendre le fondement de la prévilion des actes libres de la créature; on voit qu'ils ont à choiſir, entre quatre opinions, que Mr. Baile s'eſt bien gardé d'attaquer directement.

Sur l'accord de la Prédeſtination avec les attributs de Dieu, & l'origine du péché.

Si Mr. Jaquelot prétendoit accorder avec les attributs de Dieu la prédeſtination Calvinienne, nous entrerions dans la penſée de Mr. Baile, & conviendrions ſans peine, que la raiſon oppoſe des difficultez inſurmontables aux déciſions du Synode de Dordrecht. Mais Mr.

 Jaquelot

Jaquelot n'a prétendu défendre que des ſentimens communs à toutes les Sectes Chrétiennes ſur les myſteres de la Rédemption & de l'élection des hommes ; & il explique ces ſentimens de la maniere la plus conforme à la raiſon & à l'Ecriture. Son adverſaire ſoûtient que la difficulté ſubſiſte encore malgré ce qu'il appelle des addouciſſemens, & qu'on ne peut concilier le dogme de la Prédeſtination avec dix-neuf maximes de la Philoſophie, qu'il tâche de mettre dans tout leur jour. Il avoüe pourtant que Mr. Jaquelot auroit démonté cette batterie, ſi tout ce qu'il dit en faveur du libre arbitre étoit ſolide. Il l'eſt certainement ; Mr. Jaquelot n'a été en cela que l'interprete du genre humain, & Mr. Baile ne peut le combattre que par le plus étrange de tous les paradoxes, c'eſt à dire en voulant que l'on ſoit loüable pour avoir fait ce qu'on ne peut s'empêcher de faire. Les Bien-heureux ne meriteroient donc aucune loüange, dit Mr. Baile : non ſans doute, ils n'en meritent aucune pour la recompenſe

dont ils joüiſſent, ils en meritent pour les travaux dont ils ſont recompenſez : non, il n'y a point de merite, point de vertu ſans liberté.

L'Univers dépourvû d'êtres libres ſeroit incapable de procurer à ſon Auteur une veritable gloire, puiſqu'il ne renfermeroit point d'adorateurs dignes de Dieu. Hé bien, dit Mr. Baile, qu'on regarde le libre arbitre comme un des plus magnifiques préſens du Créateur : j'y conſens, pourvû qu'on m'accorde qu'un Dieu bien-faiſant le refuſera toutes les fois que ſa préſcience lui découvrira, que par l'abus qu'on en feroit certainement, il deviendroit funeſte.

Nous n'imiterons pas la complaiſance de Mr. Baile, & nous ne lui accorderons point que Dieu pour juſtifier ſa bonté, ſoit obligé d'ôter la liberté à tous ceux dont il aura prévû les pechez. N'a-t-il pas fait de ſon côté tout ce qu'il devoit & plus qu'il ne devoit, quand il leur a préparé, offert, donné dans le tems des ſecours tres-ſuffiſans pour ne point pecher? Ces ſecours donnez

à tous les hommes ne montrent-ils pas avec la derniere évidence, que Dieu ne veut ni le peché, ni la perte du pecheur? Pourquoi, reprend Mr. Baile, s'il ne veut point le peché, ne prend-il pour l'empêcher que des moyens suffisans si vous voulez, mais dont il prévoit l'inutilité? que n'a-t'il recours à des graces efficaces, qui sans violer la liberté empêcheroient infailliblement que l'homme ne pechât?

Nous répondons que Dieu n'a pas eû recours à des graces efficaces, parce qu'il voyoit que les pechez des impies seroient l'occasion de tant de vertus heroïques des Saints, & de la venuë d'un Dieu Sauveur, mystere si propre à glorifier Dieu, & seul capable d'épuiser sa bonté, par une communication infinie. Déterminé par ces grands motifs à choisir le systeme qu'il a pris, il a voulu permettre le peché, & cette permission reglée par sa sagesse n'interesse ni sa bonté ni sa sainteté. Sa sainteté ne s'oppose point à la permission des crimes qu'il desapprouve & qu'il punit; & sa bonté fait as-

ſez pour les hommes en leur fourniſſant des moyens ſuffiſans pour éviter le crime. La perte de ceux qui negligent de ſe ſervir de ces moyens ne peut être imputée qu'à leur propre malice. Nôtre Auteur voudroit-il que Dieu eût plus aimé des hommes diſpoſez à rejetter ſes graces, que des hommes prêts d'y conſentir; que pour ſauver les uns, il eût ôté aux autres la matiere de mille vertus? que dis-je, voudroit-il que Dieu eût aimé des hommes indignes de ſon amour plus que ſon Fils unique; & qu'il eût ſacrifié la gloire de ſon Fils aux interêts de quelques créatures inſenſibles à ſes bienfaits? voudroit-il qu'il eût répandu ſans diſtinction des graces efficaces pour empêcher la venüe d'un Dieu Sauveur, & pour n'avoir que des adorateurs d'une vertu mediocre? L'Ecriture nous apprend que tout a été créé pour les Elûs, & les Elûs pour le Sauveur, qui eſt la fin des Ouvrages de Dieu; & quoi qu'elle nous apprenne auſſi, que Dieu aime toutes ſes Créatures, elle ne nous apprend pas qu'il les aime égale-

ment : il a voulu ſincerement le ſalut de tous les hommes, il l'a mis en leur pouvoir ; mais il a aimé Jesus-Christ & les Elûs plus que les autres hommes. Cette verité bien penetrée diſſipe les obſcuritez qui nous cachent le ſecret de la Providence. Jesus-Christ eſt la ſolution de toutes les difficultez, comme le dit Tertullien auſſi ſolide qu'ingenieux en cette occaſion, *Chriſtus omnium difficultatum ſolutio eſt.*

Qu'aprés cela nôtre Auteur confonde la privation des moyens neceſſaires pour éviter le peché, avec le refus d'un moyen plus efficace que ceux que Dieu a choiſis; qu'il veüille faire croire que la ſimple permiſſion du peché précedée de ſoins veritablement ſuffiſans pour l'empêcher, rend Dieu auteur du peché, autant que le decret poſitif de procurer le peché ; qu'il affecte d'ignorer que Dieu parfaitement heureux de ſon propre fonds, n'a beſoin de rien d'exterieur, non pas même de la gloire qui lui revient des hommages d'un adorateur égal à lui; & que s'il a voulu créer le monde où de-

voit naître un Dieu Sauveur, il l'a créé sans necessité, comme sans indigence; que sa sagesse en lui montrant ce qui est le plus convenable, le dirige & ne le captive pas; que dans cette ignorance affectée l'Auteur confonde l'amour necessaire que Dieu se porte & l'amour libre de sa gloire. Ces détours embroüillent la dispute, il est vrai, mais ils laissent appercevoir qu'on n'espere plus vaincre que par des ruses. C'est dans la même vûë que le subtil disputant confond dans des digressions qui ne sont ni rares ni courtes, le dogme & les differentes manieres de l'expliquer; comme si les inconveniens de chaque maniere retomboient sur toutes les autres. Chaque défenseur de la Religion ne doit répondre que de la foi, & du tour qu'il prend pour la concilier avec la Philosophie; il peut sans préjudice de la verité abandonner à nôtre Sçavant Critique les opinions particulieres des autres Theologiens, & les idées bisarres de certains Philosophes qui ne sont rien moins que Theologiens. M. Baile a pris un

parti tres commode dans la diſpute, il n'adopte aucun principe, & ſe conſerve la liberté d'en changer tant qu'il lui plaira : cependant il charge ſon adverſaire de juſtifier tout ce que l'on a dit bien ou mal en faveur de la Théſe qu'il attaque : il eſt aiſé quand on ſuit cette methode de refuter avec avantage & de briller. Comme Mr. Baile ne veut qu'amuſer les Lecteurs par une diſpute ingenieuſe, il a dû choiſir cette maniere de diſputer : quand il voudra perſuader, il en prendra ſûrement une autre. On donnera le mois prochain la ſuite de cet extrait.

ARTICLE LXXV.

CLEMENTI XI. P. O. M. Seminarium Romanum ex Univerſa doctrina Litterarium Obſequium D.D.D. Romæ M. DCCVI. excudebat Cajetanus Zenobius. C'eſt-à-dire, *Hommage des Lettres dans tous les differens genres de Doctrine, rendu & conſacré par le Seminaire Romain au Souverain Pon-*

tife Clement X I. A Rome &c. in folio. pages 68.

CE titre dit plus que le livre ne renferme; car on n'y fait qu'indiquer en general les Théses qui ont été soutenuës dans le Collége Romain, en Theologie, en Philosophie, & en droit, dont par consequent nous n'avons rien à dire. Nous-nous bornons aux pieces contenuës dans l'imprimé.

Le Saint Pere, qui remplit aujourd'huy la Chaire de Saint Pierre, avec tant d'avantage pour l'Eglise, n'a pas crû qu'il fut indigne du Sanctuaire qui lui est confié, d'étendre ses soins sur les belles Lettres, qu'il a lui-même cultivées dés sa plus tendre jeûnesse, dans les Colléges des Jesuites. C'est là qu'a commencé ce grand merite, que toute l'Eglise admire, & dont elle espere joüir long-tems. Un exemple de cette force suffit pour faire taire tous ceux que des interêts particuliers font quelquefois crier contre l'éducation des Colléges. La protection que ce grand Pape conti-

nuë de donner au Seminaire Romain, à l'exemple de ſes plus fameux Prédeceſſeurs, meritoit du moins quelque ſorte de reçonnoiſſance de la part des Lettres; & elles ont chargé le Pere de Jouvancy, avec qui elles ont des liaiſons étroites depuis long-temps, d'en donner des marques publiques.

Ce Pere s'eſt acquité avec honneur de ſa commiſſion, par une eſpéce de fête, que les Muſes Romaines ont celebrée aux acclamations d'une Aſſemblée des plus illuſtres. La fête a conſiſté dans la repreſentation d'un Drame mêlé de ſpectacles & de danſes, qui ont été approuvées à Rome, quoyque quelques zélez ayent voulu de temps en temps les abolir ailleurs.

Le Drame eſt une piece allegorique intitulée *Theandre*. C'eſt une fiction qui développe d'une maniere également agreable, ſenſible & tendre, toute l'œconomie du grand ouvrage de la Rédemption. Dieu ſous la figure d'un grand Roy Maître de l'Univers, condamne le premier homme à la mort, pour avoir tra-

mé contre luy une inſigne trahiſon. Theandre Fils unique du Roy qui aimoit tendrement le perfide, prend la réſolution de mourir pour le ſauver, & réüſſit par un moyen ſi extraordinaire, à remettre l'homme dans les bonnes graces du Roy ſon Pere. C'eſt-à-peu prés l'idée de St. Bernard, dans le ſermon troiſiéme ſur la fête de Noël. Du moins il eſt vray-ſemblable qu'une idée a fait naître l'autre. Toute la piéce eſt tres digne de la reputation, que s'eſt juſtement acquiſe le Pere de Jouvancy. Auſſi Rome a-t'elle été du goût de Paris. En particulier le Prologue a des endroits d'une grande délicateſſe. Il en falloit beaucoup pour loüer un Pape qui ne rejette pas ſeulement les loüanges fades, comme Horace l'a dit d'Auguſte :

Cui male ſi palpêre, recalcitrat undique tutus.

mais qui eſt generalement déclaré contre toutes les loüanges, malgré tout ce qu'il fait tous les jours ſi digne d'étre loüé.

Juin 1706.

„ C'eſt une grande entrepriſe, „ dit le Prologue, de loüer un me„ rite univerſellement reconnu ; un „ merite que tout le monde loüe, „ & que ceux-là mêmes qui auroient „ le plus d'envie de le loüer, avoüent „ de bonne foi, être bien audeſſus „ des loüanges les plus flateuſes ; un „ merite autant audeſſus de la répu„ tation que les autres merites ſe „ trouvent preſque toûjours audeſ„ ſous.

Ce que dit la Religion un peu plus bas, pour engager les Acteurs à loüer Clement XI. attaque directement la modeſtie de ce Souverain Pontife, & va pour ainſi dire la forcer juſques dans ſes retranchemens.

„ Il ne veut pas qu'on le loüe : ſes „ défenſes ſur cela ſon expreſſes. „ Mais peut-il faire des défenſes ſi „ préjudiciables à la vertu ? Qu'il „ ceſſe donc de fournir tous les „ jours de nouvelles matieres de „ loüanges, qu'il cache ces traits qui „ font briller le vray merite, & que „ le faux ne peut emprunter : alors „ ſa modeſtie ceſſera d'avoir à ſouf„ frir. Mais tout puiſſant qu'il eſt,

„ il ne peut envier à la vertu les justes loüanges qui lui sont dûës.
„ Mais il trouve mauvais qu'on le
„ loüe ; cela même est une preuve
„ authentique, qu'il merite d'être
„ loüé. Quand on aime la loüange,
„ on cesse de la meriter. Il ne veut
„ pas qu'on le loüe ; mais Rome le
„ veut, & avec Rome le Monde
„ entier : & ce qui est plus que tout
„ cela, la Religion l'ordonne. Maî-
„ tre qu'il est du monde Chrétien,
„ il ne l'est pas de sa propre réputa-
„ tion. Le public a ses droits sur la
„ vertu, & personne ne peut pres-
„ crire contre ces droits. Il faut lui
„ faire violence, la Religion s'en
„ est déja bien trouvée. Où en se-
„ roit l'Eglise, si par une complai-
„ sance à son gré, l'on eut déferé à
„ sa modestie & à son humilité ?

C'est encore un trait de loüange fine que ce qu'ajoute la Religion : Qu'on ne craigne point de loüer *Clement*, j'y suis interessée, & mes droits lui sont chers.

Nous pourrions rapporter ici beaucoup d'autres endroits tirez de l'Epitre dédicatoire, & de plusieurs

pieces de vers & de prose, qui montrent que le Collége Romain a des Eleves comparables aux Maîtres, & qui font esperer que Rome rentrera sous le Pontificat présent, dans la possession où elle étoit autrefois, de donner au monde sçavant des regles & des modelles de bon goût & de politesse. Mais nous croyons aprés tout devoir ménager le Pontife, qui se ménage pourtant si peu lui-même, dans tout ce que son zele & sa sagesse lui font entreprendre pour la cause de Dieu & de l'Eglise.

Nous finissons par un morceau du Prologue, qui est un récit que fait Rome Chrétienne ; & nous croyons que les curieux de la belle & noble Latinité nous en sçauront gré.

Adsum, vocata venio, non isthæc vetus
Roma, & profana criminum
Parens, magistra erroris, & inani tumens
Fallacis aurâ gloriæ.
Augustus Orbis cui fuit; cujus sinum
Oriens capacem & Occidens
Spoliatus ac vastatus implevit. Nihil
est opibus è tantis super,

Nisi nomen,& congesta moles ruderum,
Urbis sepulcrum conditæ.
Romam implet hodie Roma destructa,& truces
Minæ Theatrorum, Arcuum,
Calcata pedibus pene jam fastigia,
pulchrumque media in urbe rus.

Le P. Jouvancy soutient jusques au bout cette même noblesse de style, & il passe de Rome d'autre fois à Rome d'aujourd'huy.

Hæc, Roma jam sunt. Fuimus. At fallor, sumus,
Majorque Roma jam sumus.
Post tot ruinas altior surgo: viget,
Cæloque par tollit caput
Sepulta toties Roma: de tumulo novam
Rediviva lucem colligo.
Melioris ævi compos,& morum arbitra,
Virtutis & veræ potens.
Religio mihi plus, bella quam & Martis labor;
Petrusque, quam Cæsar dedit.

ARTICLE LXXVI.

NOUVELLE METHODE DE *Geographie Historique, pour apprendre facilement & retenir long-temps la Geographie moderne & l'ancienne, l'Histoire moderne & l'ancienne, le Gouvernement des Etats, les interêts des Princes, leur Genealogie &c.* A Paris chez Daniel Jollet au bout du Pont S. Michel 1706 *in* 8°. *pp.* 136. & se trouve aussi chez Nicolas le Clerc ruë saint Jacques.

BIen que cet ouvrage ne fasse que paroître dans le Public, le dessein en est formé avant plusieurs autres qui ont paru depuis un temps, & qui sembloient avoir le même plan. On l'a vû manuscrit il y a long-temps chez l'Illustre Academicien qui en est l'Auteur, & dont le nom & le merite sont assez connus dans le monde. Son caractere propre comme le remarque Mr. de Fontenelle dans son approbation, est *l'extrême clarté qui y regne, & l'ordre jusqu'à présent inconnu qui y est observé.*

En fait de Méthodes, on ne peut, ce semble, rien souhaiter de plus: cependant on trouve encore ici des avantages particuliers que l'on n'auroit pas attendus, & pour les mettre dans leur jour, il ne faut qu'indiquer fidellement les vûës de l'Auteur, & ce qu'il a fait pour les remplir.

Il a appuyé d'abord tout son dessein sur des Cartes Geographiques, des Tables Genealogiques & Chronologiques, des plans de Villes & de batailles, des representations d'assemblées du Clergé, des tenuës de Dietes, de Parlemens, d'Etats &c.

Chacune de ces Cartes ou tables est accompagnée d'une ou de deux marges, qui sont des discours instructifs, pour faire entendre ce qui est representé par les Cartes ou Tables &c. Celles-cy sont de la grandeur des Cartes ordinaires: les marges sont de la même grandeur; mais elles sont aussi imprimées séparément en petit in 8°. & se vendront aussi a part.

On commence le grand dessein par les Cartes Géographiques, par-

cequ'on peut aiſément les comprendre ſans d'autre connoiſſance : au lieu que l'Hiſtoire & le Gouvernement des Etats ne s'apprend pas ſi bien, quand on ne connoît pas les pays dont il eſt parlé.

On a inſeré dans les marges en lettres Italiques & brievement, des traits Hiſtoriques & Politiques, & qui ſont propres par ce qu'ils ont de curieux, à faire retenir d'avantage ce qui eſt purement Geographique.

L'Analyſe eſt, pour ainſi dire, l'ame de cet ouvrage : car comme la multitude des objets & le mauvais ordre, eſt ce qui empêche de profiter dans ces ſortes de Sciences ; pour prévenir cet inconvenient on a mis icy par parties, dans pluſieurs Cartes differentes d'un même pays, tout ce qu'on voit enſemble dans une ſeule des Cartes ordinaires ; &c. Ce qui ſelon l'experience de nôtre Auteur, confond les idées. Ses Cartes donc ne contiennent qu'autant d'objets qu'on en peut apprendre à la fois, & ſont comme autant de leçons ſéparées pour qui voudra les

étudier ou les enseigner. Chacune de ces Cartes en a une autre toute semblable pour la figure, excepté qu'on n'y trouve plus de noms ; afin que celui qui les a appris en les lisant, les applique de luy-même sans les voir, aux figures à quoi ils conviennent : ces dernieres son nommées par l'Auteur *Cartes de Repetition*, & il en a trouvé l'usage tres grand.

Il a fait au regard des Tables, soit Chronologiques soit Genealogiques, comme au regard des Geographiques, commençant par les choses les plus simples & les plus generales, avant que d'entrer dans de plus grands détails. Nous en parlerons plus au long, quand les marges en seront données au Public ; ménageant ici ce qui nous reste d'espace, pour rapporter quelque chose des marges Geographique, qui se débitent déja, afin qu'on apperçoive de quelle exactitude & de quelle netteté elles sont.

Premiére marge de la premiére Carte de la France.

Cette Carte, dit-on, fait voir la figure de la France, les Païs & les Mers qui lui servent de bornes; sçavoir au Nord la Manche, le Pas de Calais, la Mer d'Allemagne. La Manche qui est entre la France & l'Angleterre s'étend de l'Oüest à l'Est & aboutit au Pas de Calais. Puis on ajoute en Italique : *On donne le nom de Manche à quelques Mers qui sont beaucoup plus longues que larges, faites à peu près comme une manche d'habit, & qui se glissant entre deux longues étenduës de terre, les séparent l'une de l'autre.*

Le Pas de Calais est un détroit de sept lieües de large; c'est l'endroit où l'Angleterre approche le plus de la France. On appelle détroit une espace de Mer entre deux terres, & qui communique d'une mer à l'autre; & l'on ajoute en Italique : *On se servoit autrefois du mot de Pas, pour signifier un passage, & l'on disoit, garder un Pas; on dit encore,*

le Pas de Suze. On se sert du même mot de Pas, quand on parle du détroit par où l'on passe de France en Angleterre, & on le nomme Pas de Calais, parce que c'est au Port de Calais que l'on s'embarque ordinairement pour passer en Angleterre &c. On explique de la sorte le terme de *Païs-bas* parceque la Hollande & les contrées voisines, *étoient regardées comme la partie la plus basse de l'Allemagne.*

La seconde marge de la premiere Carte, indique le nom, la maison, la Religion &c.des Souverains du Païs representé dans la Carte, par exemple : l'Angleterre est un Royaume qui avoit pour Roi Jacques II. de la Maison de Stuard : mais en 1688 il arriva dans ce Païs des revolutions qui l'obligérent à se retirer en France. En 1689 les Anglois reconnûrent pour Roi, Guillaume Prince d'Orange, qui se fit nommer Guillaume III. En Septembre 1701 mourut Jaques II. Son fils qui étoit avec lui en France prit le titre de Roi d'Angleterre, fut reconnu pour Roi par les Rois de France & d'Espagne &c.

Juin 1706.

La Hollande eſt une République Calviniſte. Pour parler plus exactement au lieu de dire, la Hollande, on dit, les Provinces unies des Païs-bas; parce qu'en effet ce ſont des Provinces qui s'unirent il y a prés de 150 ans, pour ſe ſouſtraire de la domination d'Eſpagne: mais parceque la plus puiſſante de ces Provinces eſt celle de Hollande, on dit ordinairement, la Hollande, en parlant de tout le corps de cette République. Les députez que les Provinces choiſiſſent pour repreſenter le corps de l'Etat, ſe nomment, *Les Etats Generaux des Provinces Unies*, ou ſimplement, *les Etats Generaux*: on les traite de *Hautes Puiſſances.*

La Religion établie dans le Roïaume d'Angleterre par les Loix, eſt la Calviniſte; mais les Anglois different des autres Calviniſtes, en ce qu'ils ont beaucoup de ceremonies, & qu'ils ont gardé les Archevêques, & Evêques, & le reſte de la Hierarchie &c.

Toutes ces choſes ſont communes; mais il faut les expoſer pour des commençans, & on ne le

peut faire d'une maniere plus succinte & plus claire, qu'elles le sont ici.

Il y a une Carte & une marge particuliere pour les Principautez enclavées dans le Royaume, comme le Comtat Venaissin, les Principautez d'Orange, de Dombes, de Charleville, de Monaco. Il y a aussi des Cartes & des marges pour les Rivieres, où l'on explique leur cours. Ainsi on dit de la Seine : elle a sa source au Nord de Bourgogne, passe en Champagne, traverse l'Isle de France, passe en Normandie, se jette dans la Manche, passe à Troyes, à Paris, a sur sa droite Roüen, & à la droite de son embouchure le Havre de Grace, &c.

Il y a dans ce même premier volume des marges pour les Cartes des Archevêchez & Evêchez, & deux marges pour les Parlemens; dans la seconde on ramasse en termes concis, l'Histoire des Tribunaux de la Justice de France. Elle étoit administrée sous les Rois de la premiere & de la seconde Race

par les Officiers du Roi : ſur la fin de la ſeconde les Comtes & les Ducs qui gouvernoient les Villes & les Provinces au nom du Roi, s'étant rendus abſolus, firent rendre la Juſtice par leurs Officiers. Les Seigneurs des Chateaux, bourgs, & villages, en firent autant. De-là les Juſtices Seigneuriales. Les Rois envoyérent dans la ſuite des Baillis ou Sénechaux, pour rendre juſtice à ceux qui ſe plaignoient des Juges Seigneuriaux. Si l'on ſe plaignoit des Baillis, on venoit dans les Parlemens, qui ſe tenoient une ou deux fois l'année, compoſez des Prélats & des grands Seigneurs. Les Appellations qu'on y faiſoit ſe multipliérent ſi fort, que Philippe le Bel fut obligé de rendre le Parlement ſédentaire à Paris en 1302.

Enfin le recüeil des Cartes de ce volume finit par celles des Préſidiaux & des Generalitez, dans la même méthode qui renfermera de la ſorte toutes les Sciences qu'on peut nommer *Politiques*, parce qu'elles ſervent le plus dans le commerce de la vie civile.

Juin 1706.

ARTICLE LXXVII.

DE VETERIBUS REGUM Francorum Diplomatibus, & arte ſecernendi antiqua Diplomata vera à falſis, Diſceptatio ſecunda &c. C'eſt à dire. *Seconde Diſſertation du P. Germon de la Compagnie de Jeſus, ſur les anciens Diplomes des Rois de France, & ſur l'art de diſtinguer les vrayes Chartres d'avec les fauſſes, addreſſée au R. P. Dom Jean Mabillon Benedictin.* A Paris chez Claude Rigaud ruë de la Harpe 1706. *in* 12. *pages* 409.

CEtte ſeconde Diſſertation du P. Germon contient une réponſe exacte au Supplément du P. Mabillon. L'Auteur après avoir fait remarquer qu'il avoit gardé dans ſa premiere Diſſertation, toutes les meſures d'honnêteté & de bienſéance, qui étoient dûës à l'illuſtre Adverſaire, contre lequel il écrivoit, fait ſentir modeſtement qu'on n'en a pas uſé tout à fait de même à ſon égard. Il aſſure néanmoins que

 cela

cela ne lui ſera point changer de ſtyle, & qu'en refutant le P. Mabillon avec toute la force dont il ſera capable, il reſpectera toûjours ſon âge, ſon merite & ſon érudition. Il a tenu parole, & l'on ne s'apperçoit pas dans le cours de ſon Ouvrage, qu'il ait jamais paſſé les bornes qu'il s'étoit preſcrites.

Cette Diſſertation eſt diviſée en quatre parties. Dans la premiére l'Auteur s'applique à défendre les raiſons, qu'il avoit apportées pour rendre ſuſpectes les Chartres les plus anciennes, dont le P. Mabillon a tiré ſes regles. La ſeconde eſt toute entiere ſur les Archives de Saint Denis. Il ſoutient dans la troiſiéme, que les Chartres qu'il avoit attaquées en particulier n'ont point été juſtifiées dans le ſupplément, & qu'elles demeurent convaincuës, les unes de faux; les autres d'être ſuſpectes. Il employe la quatriéme à répondre à quelques reproches qu'on lui avoit fait injuſtement. Il a ajoûté à la fin de ſon Ouvrage une petite Diſſertation, ſur

quelques anciens manuſcrits de Saint Auguſtin.

Tout l'Art de la Diplomatique roule ſur certaines Chartres anciennes, dont le P. Mabillon a tiré toutes ſes regles, & qu'il a pour cela fait graver ou imprimer à la fin de ſon Ouvrage. La verité de ces piéces a paru ſi certaine & ſi évidente à ce ſçavant Benedictin, qu'il s'eſt crû diſpenſé de la prouver. Le P. Germon n'en a pas jugé de même. Il avoit avancé dans ſa premiere Diſſertation, qu'il êtoit neceſſaire de rendre publiques les preuves qu'on avoit de la verité de ces piéces : dans la premiere partie de de celle-ci, il preſſe ſon adverſaire ſur ce point capital ; & lui fait voir par de nouvelles raiſons, que l'Art de la Diplomatique, ne ſera point parfait juſqu'à ce qu'on ait démontré la verité des pieces qui lui ſervent de fondement.

Dans les regles de la Juſtice ordinaire un ancien titre eſt préſumé véritable, dés-lors qu'on ne peut en prouver la fauſſeté. Cette préſomp-

tion ne peut avoir lieu, dit le P. Germon, par rapport aux titres qu'on prétend devoir être la regle sur laquelle on doit juger tous les autres. C'est attribuër à des anciennes Chartres un grand privilége, que de vouloir qu'elles soient autant de regles. Un privilége de cette nature ne peut leur convenir, que leur verité n'ait été prouvée incontestablement.

Deplus, continuë l'Auteur, il s'agit ici de nous donner un Art, pour discerner les vrayes Chartres d'avec les fausses. C'est à celui qui a inventé cet Art, & qui en explique les regles, de prouver qu'elles sont établies sur des fondemens solides. Ces fondemens ne peuvent être que les anciennes Chartres, gravées ou imprimées à la fin des Livres *de la Diplomatique*. Il falloit donc en démontrer la verité. Cela étoit sur tout necessaire par rapport aux plus anciennes ; parce qu'il est plus difficile qu'elles ayent été conservées jusqu'à nous, & que d'ailleurs il est certain que parmi celles qu'on prétend avoir été fai-

ces dans des tems ſi reculez, il y en a un grand nombre de fauſſes.

Le P. Mabillon avoit nié que le nombre des fauſſes Chartres fût auſſi grand qu'on voudroit le faire croire. Mais on lui montre qu'en ce point il paroît ne ſe pas aſſez accorder avec lui-même. 1°. On lui fait voir qu'il avoüe ailleurs que le nombre des fauſſaires étoit très-grand dans les ſiécles paſſez, & qu'il y en avoit eû dans toutes ſortes d'états & de profeſſions. S'il y a eû une grande multitude de fauſſaires, il y a eû beaucoup de faux actes; puiſque les uns ne ſont point ſans les autres. 2°. Le P. Mabillon dit expreſſément qu'il n'y a preſque aucune maiſon, aucune famille, aucune Egliſe ancienne, où l'on ne trouve quelque fauſſe Chartre. Il eſt donc certain que le nombre des fauſſes Chartres eſt très-grand. C'eſt ce qui fait qu'on ne doit point recevoir ſans quelque défiance les pieces qui paroiſſent anciennes; ni les croire veritables, avant que de les avoir examinées. C'eſt ce qui fait auſſi qu'on preſſe le P. Mabillon de prouver la

verité des modelles sur lesquels roule l'Art de *la Diplomatique.* Il ne l'a pas fait, continue son adversaire; & il semble même qu'il est très-difficile de le faire, par rapport aux Chartres Merovingiennes.

Dans la seconde partie le P. Germon parle du Chartrier de l'Abbaye de Saint Denis. Il en est, dit-il, des pieces qui se trouvent dans ce lieu vénérable; comme de la Généalogie des familles les plus Illustres, ou de l'Histoire des nations les plus celebres. L'origine des Nations & des Familles les plus anciennes est ordinairement mêlée de beaucoup de fables, & l'histoire de leurs premiers tems très-incertaine. On doit dire à peu-prés le même des plus anciennes Chartres de Saint Denis: il y en a un très-grand nombre de fausses, & peu d'incontestables. Des vint-sept Chartres Merovingiennes que Doublet à tirées des Archives de son Abbaye & qu'il a rendues publiques, à peine s'en trouve-t'il trois ou quatre qui ne soient pas manifestement fausses, ou du moins qui ne soient très-suspectes. C'est ce

que le P. Germon prouve fort au long.

Il compare ensuite la Collection de Doublet avec celle du P. Mabillon, & avec l'écrit du Moine Anonyme de Saint Denis, Auteur du livre intitulé, *De gestis Dagoberti primi* : & il fait voir que ces trois Ecrivains qui devroient s'accorder parfaitement ; puisqu'ils avoient tous consulté les Archives de leur Monastere, se contredisent néanmoins en plusieurs occasions, & ne s'accordent pas sur ce qu'ils nous disent de leurs anciennes Chartres.

L'Anonyme nous assûre que de son tems, c'est à dire vers le neuviéme siécle on gardoit dans le monastere de Saint Denis un privilege de Dagobert pour établir la foire de Saint Denis, que ce privilege étoit daté de la douziéme année de Dagobert, & qu'il s'étendoit à plusieurs endroits du Parisis qui étoient nommez dans la Chartre. La Chartre touchant la foire de Saint Denis qui est raportée par Doublet, & qui étoit écrite sur de l'écorce, étoit datée de la seconde année de Da-

gobert, & l'on n'y voyoit plus les noms marquez dans celle de l'Anonyme : ce n'étoit donc plus le même original. L'original même vû par l'Anonyme étoit une piéce contrefaite, puiſqu'il n'étoit point encore dans les Archives de Saint Denis du tems de Childebert III. L'Abbé de Saint Denis obligé alors de produire ſes titres primordiaux touchant la Foire & le Marché de Saint Denis, produiſit, ſelon le P. Mabillon, des titres de Clovis II. de Childeric, de Tierry, & de Clovis III. & aucun de Dagobert I. on ne croyoit donc pas alors que la foire de Saint Denis eût été établie par Dagobert. Ainſi au commencement du huitiéme ſiécle, il n'y avoit dans les Archives de Saint Denis, ſelon le P. Mabillon, aucune Chartre de Dagobert touchant le marché de Saint Denis. Il s'y en trouva une dans le neuviéme ſiécle, au rapport de l'Anonyme : mais elle étoit differente de celle que Doublet y lût au commencement du ſiecle paſſé. On peut dire à peu-prés le même de la donation du Village de Tiverny

dans l'Orleanois, & de la Terre de Lagny au Diocése de Meaux. L'Auteur aprés avoir remarqué ces contrarietez, demande à quoi on doit les attribuer.

Il refute dans la troisiéme partie les réponses du P. Mabillon aux preuves de faux, qu'il avoit apportées contre plusieurs Chartres en particulier: & il tâche de faire voir qu'aucune des Chartres qu'il avoit attaquées n'a été pleinement justifiée par son adversaire. Il apporte même de nouveaux argumens pour confirmer ceux de sa premiere Dissertation; & quelques-uns de ces argumens sont capables de faire impression. Par exemple, il est certain par l'histoire, & le P. Mabillon en convient, que le fameux Diplome daté de l'année 16. de Clovis II. ne tendoit qu'à confirmer le privilege accordé l'année précedente au Monastére de Saint Denis par Saint Landry Evêque de Paris. Cependant ce Diplome tel qu'il est dans *la Diplomatique*, ne fait mention d'aucun des articles accordez par Saint Landry, mais parle de toute autre cho-

se. L'exemplaire produit dans la *Diplomatique* n'est donc pas le vrai Original. Autre exemple, il est dit dans un second Diplome du Roi Clovis II. que ce Prince & sa Mere Nantilde ne sçavoient pas signer : & cependant Clotaire III. dans une Chartre que le P. Mabillon croit incontestable, assûre que Clovis II. son pere, & la Reine Nantilde son ayeule sçavoient signer, même avant la mort de Dagobert son grand-pere. Comment accorder cela? Troisiéme exemple. Vaudemir & Erchamberte son épouse dans une Chartre que le P. Mabillon met au nombre de celles qui doivent servir de regles, donne sous le Regne de Thierry fils de Clovis II. la Terre du Frêne à la Basilique de St. Germain l'Auxerrois; & cette Basilique n'a été bâtie que plus de trois cens ans aprés sous le Regne de Robert, au rapport de l'Historien Helgalde, Auteur contemporain. Ces nouveaux argumens & les autres, que le P. Germon employe contre les Diplomes du P. Mabillon paroissent avoir bien de la force.

La quatriéme partie eſt très courte. L'Auteur s'y applique uniquement à faire voir la fauſſeté de quelques accuſations qu'on a faites contre lui. Il prétend ſur tout qu'on n'a pû ſerieuſement l'accuſer d'en vouloir generalement à toutes les Chartres ; puiſqu'en premier lieu il a excepté expreſſément celles qui ſe gardent dans les Archives publiques, comme au Tréſor royal des Chartres, à la Chambre des Comptes & ailleurs; & qu'en ſecond lieu il n'attaque pas même toutes du celles P. Mabillon, mais ſeulement celles des Merovingiennes, & des Carlovingiennes, que ce Sçavant Benedictin a propoſées pour être la regle ſur laquelle on doit juger toutes les autres.

Le P. Germon ſe plaint auſſi du bruit que quelques perſonnes ont affecté de répandre malicieuſement contre lui ; ſçavoir qu'il n'avoit attaqué les anciennes Chartres que pour retomber enſuite ſur les anciens livres. Il n'a garde d'attribuer au P. Mabillon une calomnie ſi groſſiére : il déclare qu'il eſt bien éloigné

d'approuver la licence de certains Critiques, qui ſur des conjectures ſouvent frivoles & peu ſolides rejettent des monumens venerables, & ôtent à leurs Auteurs des Ouvrages que tous les Siécles leur avoient donnez. Il ſoûtient au contraire qu'il n'attaque certaines Chartres, que pour mieux défendre les livres qu'elles contrediſent, & il aſſûre que ſi ces piéces s'étoient accordées avec les anciens Hiſtoriens, il n'auroit jamais penſé à les rejetter.

Le P. Germon finit ſon Ouvrage par une petite Diſſertation ſur quelques anciens manuſcrits de St. Auguſtin. Le P. Mabillon a le premier entamé cette matiére dans ſon Supplément : ainſi il ne peut trouver mauvais que ſon adverſaire l'ait traitée aprés lui.

I. Le Pere Germon avoüe que les Manuſcrits ſont utiles, qu'on doit les conſerver précieuſement, & que l'on ne ſçauroit aſſez loüer ceux qui s'en ſervent utilement, pour rendre les éditions des anciens Auteurs & plus complettes & plus correctes. Mais il ajoute que ce ſeroit un

grand abus que de vouloir toûjours préferer les leçons qui ſe trouvent dans les manuſcrits, à celles que nous fourniſſent les anciennes éditions. Amerbachius, par exemple, qui a le premier entrepris d'Imprimer tout St. Auguſtin, ne l'a entrepris qu'aprés avoir fait foüiller dans les principales Bibliotheques d'Allemagne, de France, & d'Italie, & y avoir fait conſulter les meilleurs manuſcrits, qui en ce temps-là étoient mieux conſervez, & ſe trouvoient en plus grand nombre qu'à préſent. Eraſme, le P. Bourgoin, Les Théologiens de Louvain, & les autres qui ont fait de nouvelles éditions du même Saint Docteur, ont encore conſulté de nouveaux manuſcrits. Si donc il arrive que toutes ces éditions s'accordent ſur une même leçon, c'eſt une marque certaine que cette leçon ſe trouvoit autrefois dans un plus grand nombre de manuſcrits & dans les meilleurs. D'où il s'enſuit qu'à moins qu'une leçon ainſi autoriſée ne fut évidemment défectueuſe, on ne doit pas la changer ſous prétexte qu'on liroit au-

trement dans quelques manuſcrits, leſquels avoient peut-être été vûs & rebutez par ceux qui nous ont donné les premieres éditions.

II. Le P. Germon remarque que la difference des leçons vient ordinairement de l'ignorance ou de la negligence de ceux qui étoient autrefois employez à copier les livres : mais il prétend en même temps qu'il y en a auſſi quelques unes qui ne peuvent être attribuées qu'a la malice de quelques perſonnes qui les ont inſerées exprés dans les livres. Et il en apporte pluſieurs exemples, que Hincmare avoit tous ramaſſ z dans ſon livre *De non trina Deitate.* Il s'étend principalement ſur la falſification faite dans le texte de St. Hilaire par Felix Evêque d'Urgel : cet Hereſiarque s'étant rendu a Aix la Chapelle y corrompit par ſes préſens le Bibliothequaire de Charlemagne, & pour prouver qu'il y avoit en JESUS-CHRIST, outre le Fils naturel de Dieu un Fils adoptif, il choiſit un endroit ou St. Hilaire dit en parlant des Myſteres de l'enfance du Sauveur : *Carnis humilitas*

adoratur. Et au lieu de ce mot, *adoratur*, Felix ſubſtitua dans tous les manuſcrits qu'il pût avoir, celui *d'adoptatur*. La fourbe fut découverte. Alcuin Auteur contemporain la reproche à l'Heréſiarque. Hincmare qui vivoit dans le ſiecle ſuivant aſſure qu'il a vû la Rélation des Evêques qui avoient aſſiſté au Concile, ou cette fauſſeté fut découverte: & l'on a encore au Monaſtere de Corbie un ancien manuſcrit, ou l'on voit que le parchemin a été raclé, afin de ſubſtituer les deux ſyllabes, *ptatur*, à ces deux autres, *ratur*, qui y étoient auparavant. De cet exemple & de quelques autres l'Auteur conclut que les manuſcrits les plus anciens ne ſont pas toûjours les plus ſûrs; & qu'avant que de les ſuivre il faut tâcher, autant qu'on le peut, de découvrir où, & par qui ils ont été écrits.

III. L'Auteur vient en particulier aux manuſcrits des Ouvrages de St. Auguſtin, & il fait voir qu'au neuviéme Siecle Gotheſcalc & ſes amis ne faiſoient pas de ſcrupule de les corrompre en diverſes maniéres,

pour y inserer leurs opinions. C'est Hincmare qui le leur reproche en plusieurs endroits de ses ouvrages; & il apporte là dessus un fait que personne ne peut revoquer en doute. Dans un Concile des cinq Provinces de Lyon, de Reims, de Roüen, de Sens, & de Tours, il convainquit en présence de Charles le Chauve les disciples de Gothescalc d'avoir ajoûté deux lignes entieres dans un livre qu'eux mêmes reconnoissent être de St. Augustin: & il produit tout au long l'acte qui en fut lû dans ce Concile.

IV. Il avertit que ceux qui ont eu soin de la nouvelle Edition de St. Augustin se sont mépris en cet endroit, & que sans y penser, ils ont substitué la fausse leçon des amis de Gothescalc, à la veritable qui se trouvoit dans toutes les anciennes éditions, excepté dans celle de Louvain.

V. Il prétend que ceux des manuscrits de Corbie qui ont été écrits au neuviéme siecle, doivent être suspects dans les endroits où ils au-

roient des differentes leçons favorables à Gotheſcalc. La raiſon qu'il en apporte eſt que ces manuſcrits ont été écrits a Corbie du temps de Ratram Sçavant Moine de cette Abbaye, mais que tout le monde ſçait avoir été un des plus ardens défenſeurs de Gotheſcalc, & à qui nommément Hincmare reproche ſa mauvaiſe foy dans les citations qu'il faiſoit de St. Auguſtin, & de St. Hilaire.

Voila en abregé à quoi ſe reduit la Diſſertation du P. Germon ſur les manuſcrits de St. Auguſtin, dans laquelle il garde la même modération que dans le reſte de ſon Ouvrage.

Article LXXVIII.

TRAITE' DES EAUX MINERALES d'Aix en Provence. Par Mr. Louis Arnauld Docteur aggregé en la faculté de Medecine. A Avignon, & ſe vend à Aix 1705. *in* 12. *pages*. 127.

CE Traité des Eaux Minerales découvertes depuis quelques années dans la Ville d'Aix en Pro-

vence, est divisé en deux parties. La premiere contient une Dissertation sur la nature & les proprietez de ces eaux : la seconde en démontre l'utilité par quantité d'experiences, de la plûpart desquelles l'Auteur a été lui-même témoin.

Mr. Arnauld se déclare d'abord contre l'opinion de ceux qui prétendent que ces eaux sont chargées de quelque métal ou de quelque mineral, dont elles tireroient leur vertu & leurs proprietez. C'est selon lui un sentiment qu'il faut abandonner au vulgaire ignorant, & qu'un habile homme ne sçauroit approuver. Ceux qui ont étudié la nature, s'apperçoivent d'abord par la seule inspection de l'eau dont il s'agit, qu'étant legere & transparente, elle ne peut charrier avec elle du métal, qui ne manqueroit pas de la rendre plus pesante & de l'obscurcir. D'ailleurs si elle étoit impregnée de mineraux tels que sont le soulphre, le vitriol, l'alun, & autres semblables, elle ne manqueroit pas de contracter un goût & une odeur desagreable, suivant

la nature du mineral dont elle ſeroit chargée ; ce qui ne ſe rencontre nullement dans les Eaux de la Ville d'Aix, leſquelles n'ont nul goût, nulle odeur, & qui ſont auſſi legeres que les meilleures eaux communes. Enfin bien loin, ſelon nôtre Auteur, que des eaux impregnées de quelque matiere metallique ou minerale fuſſent profitables & utiles à la ſanté, elles ſeroient au contraire pernicieuſes ; & c'eſt au ſentiment de Mr. Arnauld la raiſon qui en a fait deſapprouver l'uſage à Hippocrate.

On ſera peut-être ſurpris qu'aprés des raiſons ſi convaincantes nôtre Auteur ne laiſſe pas de donner, comme les autres, aux eaux chaudes de la ville d'Aix le nom d'eaux Minerales. Mais de peur qu'on ne s'y trompe, ce qui ſeroit fort aiſé de faire, il prend la précaution d'avertir ſon Lecteur, qu'il ne les appelle pas de la ſorte, parce qu'elles contiennent des mineraux, mais parce qu'elles ſont produites à la maniere des mineraux, & dans des lieux élevez. Car il n'y a, ſelon lui, de pro-

ductions metalliques & minerales que dans le creux des montagnes; & c'est aussi de ces mêmes montagnes, que les eaux minerales tirent leur origine.

Aprés avoir ainsi détruit l'opinion de ceux qui impregnent les eaux d'Aix de metaux & de mineraux, nôtre Auteur propose son sentiment. Il reduit à deux principes tous les effets merveilleux que produisent ces eaux salutaires Le premier est un sel de nitre sulphureux & balsamique très-ami de la nature, très-propre pour addoucir toutes les aciditez qui forment la plûpart de nos maladies. Ce sel qu'on découvre dans les Eaux minerales d'Aix par le moyen de l'Analyse, n'est pas fort different du nitre dont Pline rapporte les proprietez, à la reserve qu'il n'est ni si acre, ni si mordant. Il est même si bien-faisant, qu'on peut user des eaux d'Aix qui en sont chargées, comme de l'eau commune, sans en craindre aucun mauvais effet. La seconde cause de l'excellence des eaux minerales de la Ville d'Aix, se doit prendre de la nature de l'air & du

climat d'où ces eaux tirent leur origine. Ce ne peut être selon nôtre Auteur qu'aux lieux élevez qui sont auprés de la Ville. L'air y est si pur & si salutaire, que tout ce qui croît dans ce terroir est plus estimé, que ce qui vient aux environs. La piqûre même des scorpions si mortelle par tout ailleurs, n'y est pas dangereuse. Quelques-uns avoient crû jusques ici sur une ancienne Tradition, que ce privilege avoit été accordé à Saint Maximin premier Evêque de la ville d'Aix; mais nôtre Auteur, sans blâmer cette pieuse credulité, aime mieux attribuer cet avantage à la bonté du climat, qui refuse en quelque sorte, de rien produire & de rien nourrir, qui puisse nuire à ses Habitans.

Pour ce qui regarde la chaleur des eaux minerales & les autres remarques d'Antiquité qu'on a faites à la découverte des eaux chaudes d'Aix, où nôtre Auteur ne dit rien, dont nous n'ayons déja parlé, dans l'extrait que nous avons fait de quelques autres Traitez sur la même matiere, où bien même il le passe en-

tierement sous silence ; & se bornant à la qualité de Medecin dont il est revétu , il abandonne le reste aux Curieux, aux Antiquaires, & aux Historiens.

Il ne nous reste rien à ajoûter de la seconde partie qui n'est qu'un récit circonstancié de quantité de maladies toutes differentes dont on a reçû une guerison parfaite par le moyen des Eaux minerales de la ville d'Aix. Un Auteur qui veut rendre recommandables ces eaux ne sçauroit prendre une meilleure voye, que de representer à ses Lecteurs les guerisons qu'elles operent. Quelque beaux & solides raisonnemens qu'il pût employer pour prouver qu'elles doivent être salutaires ; eû égard à leur nature & à leur composition ; on se rend encore plus volontiers à l'experience.

ARTICLE LXXIX.

TROISIE'ME LETTRE *Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, aux nouveaux Réünis de son Diocése, touchant l'Eucharistie.*

NOus avons tâché de suivre Monseigneur l'Evêque de Mirepoix dans ses deux premieres Lettres pastorales, & d'exprimer le tour qu'il donne à ses preuves de la Doctrine de la Présence réelle. Nous-nous donnerons nn peu plus de liberté dans l'extrait de sa troisiéme Lettre ; où il répond à quelques passages des Peres, que les Ministres ont coûtume de nous objecter. On trouvera des Réponses bien pensées & bien meditées, & nous ne leur ferons rien perdre de leur force.

Il s'agit donc dans cette Lettre des passages, où les Peres parlans de l'Eucharistie, font mention de Figure, & de sens figuré. Le Sçavant Prélat entreprend de montrer, que ces expressions ne sont point

contraires, mais qu'elles ſont tres-conformes à la Doctrine Catholique ; & que loin de détruire la Réalité, elles la ſuppoſent & l'établiſſent.

Il met pour principes, 1°. Que la Doctrine de l'Egliſe Catholique eſt, qu'il y a dans l'Euhariſtie & Réalité & Figure, marquées tres-clairement dans le Concile de Trente *ſeſſ.* 13. *c.* 1. & 2. De ſorte qu'il ne faut pas s'étonner, ſi l'on trouve que les Peres dans leurs Ecrits & dans leurs Sermons, ſelon que le ſujet le porte, s'arrêtent au ſens figuré. Mais on ne les verra jamais dire, qu'il n'y a que Figure ; eux, qui en d'autres endroits ſe déclarent ſi ouvertement pour la Réalité. Sur quoi Mr. de Mirepoix rapporte des paroles memorables de Luther, de cet homme que les Proteſtans regardent comme ſuſcité de Dieu pour redreſſer l'Egliſe. Voici comme il s'exprime, *l. de defenſ. verb. cœnæ* : *Certainement c'eſt une choſe digne d'admiration, que pas un des Peres, dont le nombre eſt infini, n'ait parlé de l'Euchariſtie comme les Sacramentaires :*

pas un seul n'use de ces termes: il n'y a que du pain & du vin ; le Corps & le Sang de Jesus - Christ n'y sont pas présens. Que les Ministres apprennent qu'ils sont dans l'erreur , quand ils s'imaginent que nous insistons tellement sur la seule Réalité dans le dogme de l'Eucharistie, que nous n'y admettons nulle Figure. Il en est de ce Mystere comme de celui de l'Incarnation. Si dans JESUS-CHRIST vous ne voulez reconnoître qu'une seule Nature , soit la divine , ou l'humaine ; vous-vous embarrassez dans des contradictions , que l'union des deux Natures fait évanoüir. De même dans l'Eucharistie , en joignant la Réalité & la Figure , vous évitez des difficultez , où l'une séparée de l'autre vous jetteroit.

2°. Il faut distinguer, comme fait Saint Augustin, & comme font les Théologiens aprés lui, le Sacrement & la chose du Sacrement ; c'est-à-dire , le Signe, & la Grace produite par le Sacrement. Ainsi tout Sacrement étant un Signe , il est par consequent Figure de la chose signi-

 fiée ;

fiée : & autant de differentes graces qu'un Sacrement produit, ce ſont autant de choſes à diſtinguer, & autant de figures à remarquer en lui.

3°. Dans l'Euchariſtie, le Sacrement ne conſiſte pas ſeulement dans les eſpeces du pain & du vin, mais dans le Corps même & le Sang même de JESUS-CHRIST. Les Peres, dit Monſeigneur de Mirepoix, pag. „ 41. ſçavoient que les Sacremens „ ſont inſtituez non ſeulement pour „ ſignifier, mais encore pour pro- „ duire les Graces qu'ils ſignifient. „ Mais comme il n'y a que les eſpe- „ ces du pain & du vin, qui puiſſent „ repreſenter ces différentes Graces, „ il n'y a que le Corps & le Sang de „ JESUS-CHRIST, à qui on puiſſe at- „ tribuër la vertu de les produire. „ Il ne faut plus demander pour- „ quoi les Peres ont appellé Sacre- „ ment de l'Euchariſtie ce com- „ poſé miraculeux du Corps & du „ Sang de JESUS-CHRIST inviſible „ & glorieux, & des eſpeces ſenſi- „ bles du pain & du vin. De ce raiſonnement qui n'eſt pas particulier

à Mr. de Mirepoix, mais qui est celui de presque tous les Théologiens, le Prélat tire une consequence, que les Theologiens n'ont pas communément suivie, mais que le Pere Hardoüin a sçû employer avec avantage dans son Traité *de Sacram. altaris.* C'est que le Corps de JESUS-CHRIST contenu sous les especes du pain, & son Sang contenu sous les especes du vin sont Signe & Figure. Ils sont „ le Signe & la Figure de ce même „ corps, en tant que mort pour „ nôtre salut; & de ce même sang, „ en tant que répandu pour nous. „ Ne craignons donc point, ajoû„te Mr. de Mirepoix, de dire „ de son Corps & de son Sang ca„chez dans l'Eucharistie, qu'ils „ sont tout ensemble & le Sacre„ment & la chose du Sacrement. Le „ Sacrement, en tant que couvert „ des apparences du pain & du vin, „ il represente le Corps mort & „ le Sang répandu... L'Eucharistie „ est donc tout ensemble & le Corps „ de JESUS-CHRIST & le Sacrement; „ ou ce qui est la même chose, le

„ Signe & la Figure du Corps de
„ JESUS-CHRIST.... Ce ſont com-
„ me deux corps différens, l'un fi-
„ gurant, l'autre figuré; ou plutôt
„ le même corps conſideré de deux
„ maniéres différentes.

4°. Le Corps mort de JESUS-CHRIST & ſon Sang répandu, peuvent être conſiderez comme une victime offerte à Dieu en rémiſſion de nos péchez, ou comme une nourriture ſpirituelle de nos ames; car il faut que la victime ait été immolée, avant qu'on puiſſe s'en nourrir. Ainſi le ſacrifice interieur dans lequel l'homme s'immole à Dieu par la charité, & la nourriture ſpirituelle de nos ames, ſont deux Graces propres du Sacrement de l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire, ſignifiées par les eſpeces du pain & du vin, & produites par le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST caché ſous ces eſpéces. Ces deux différentes Graces nous ſont marquées par les paroles mêmes de JESUS-CHRIST, en Saint Luc. chap. 22. v. 19. & en Saint Jean chap. 6. v. 54. Elles ſont

representées par les especes des mêmes choses, qui furent offertes par Melchisedech en sacrifice, & qui sont la nourriture ordinaire de nos corps.

5°. Les Peres, & sur tout ceux qui ont vécu dans l'Afrique, reviennent souvent à la consideration du Corps mystique de JESUS-CHRIST. Saint Cyprien, le Docteur de l'Unité de l'Eglise, s'en est servi pour combattre le Schisme des Novatiens; & Saint Augustin, pour combattre celui des Donatistes. Or c'est encore & le Corps même de JESUS-CHRIST & son Sang même, couverts des apparences du pain & du vin, qui sont le Sacrement & le Signe de son Corps mystique; de l'Eglise Catholique dont il est le Chef, & dont nous sommes les membres; de la sainte assemblée des Fidelles, dont nous faisons partie. Les espéces du pain & du vin composé ou exprimé de plusieurs grains, signifient l'unité des Fidelles entre eux & avec leur Chef: & le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST operent en

nous par la Grace & par la charité nôtre incorporation à l'Eglise. Il ne faut donc pas s'étonner, que Saint Augustin, plein de cette pensée, dise en differens endroits que JESUS CHRIST a voulu lui-même être nôtre Signe, que les Fidelles font partie de ce qui se prend à l'Autel, qu'ils sont eux-mêmes le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST.

La premiere conclusion qui se présente à l'esprit, après ces principes posez; c'est qu'en effet il y a trois Figures à reconnoître dans l'Eucharistie, selon que la Grace nous y est donnée: Pour nous offrir à Dieu en sacrifice, & nous immoler intérieurement: Pour nourrir nos ames: Pour nous unir à JESUS-CHRIST, & nous incorporer à l'Eglise. Voilà toutes les Figures que les Protestans reconnoissent dans l'Eucharistie, & que l'Eglise y reconnoît aussi.

La seconde conclusion, c'est que ces Figures sont fondées sur la Réalité. La reception du Corps même de JESUS-CHRIST, nous communique la Grace, qui nous sacri-

fie à Dieu, qui nourrit nos ames, qui nous unit & nous incorpore à l'Eglise.

L'application de ces principes & de ces conclusions sera voir aux Protestans, que les passages des Peres, où il est le plus expressément parlé de Figure, n'excluent point la Réalité, & que le plus souvent ils la supposent. Car venons au passage de Saint Augustin, que Beranger autrefois, & ensuite Calvin, ont regardé comme le plus ferme appui de leur opinion : il est pris du Livre troisiéme de la Doctrine Chrétienne, ch. 16. *S'il y a dans l'Ecriture quelque expreßion qui défende une chose indecente, ou une action criminelle, l'expreßion n'est point figurée. Mais si elle semble commander une chose indécente, ou une action criminelle, elle est figurée.* Jesus-Christ *dit : si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, ou si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il semble commander une action criminelle ou une chose indécente : c'est donc une Figure, qui nous ordonne de communiquer à la paßion du Seigneur, & de*

conserver le tendre & utile souvenir, que sa Chair a été attachée à la Croix & percée pour nous. C'est, selon la remarque de M. l'Evêque de Mirepoix, que Saint Augustin a voulu nous apprendre, qu'il faut en mangeant réellement le Corps de Jesus-Christ, nous en nourrir spirituellement, & que la Figure est ici fondée sur la Réalité. Car la regle proposée par ce Saint Docteur ne porte pas, que la chose soit indécente ou criminelle en soi, & que par conséquent il faille absolument s'en abstenir & la délaisser; mais seulement qu'elle paroisse indécente ou criminelle. Tel fut le mariage, que le Prophete Osée par l'ordre de Dieu contracta avec une femme prostituée, & qui fut la figure de l'Union de Jesus-Christ avec l'Eglise ramassée du peuple Gentil: exemple dont se sert Saint Augustin pour éclaircir sa régle. Il suffit donc que le commandement de manger réellement le Corps de Jesus-Christ & de boire son Sang, paroisse d'abord rebutant, comme il le parut en effet aux Caphar-

naïtes, & aux Diſciples. Cela, dis-je, ſuffit pour nous faire comprendre, qu'à la Réalité la Figure eſt ajoûtée, & que la manducation Réelle doit être accompagnée de la Spirituelle.

Cet accord de la Réalité & de la Figure paroît encore dans deux paſſages, dont les Proteſtans font beaucoup de bruit : l'un eſt de Facundus Evêque d'Hermiane en Afrique, *l.9. c.5.* & l'autre tout ſemblable de Saint Auguſtin, *epiſt.23. vel 98. ad Bonif.* Qui diſent que le Batême, comme Sacrement de l'adoption des enfans de Dieu, & de la foy, peut être nommé l'adoption & la foy; de même que l'Euchariſtie eſt appellée le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, dont elle eſt le Sacrement. *Non*, dit Facundus, *que le pain ſoit proprement le Corps, ni que le calice ſoit le Sang; mais parce qu'ils contiennent le myſtere de ce Corps & de ce Sang.* Il s'agit de ſçavoir, dit Monſeigneur de Mirepoix, de quel corps & de quel ſang l'Euchariſtie contient le myſtere & eſt le Sacrement. Or Saint Auguſtin déclare,

que c'est du Corps mort & du Sang répandu de JESUS-CHRIST, en tant qu'ils sont offerts au Pere Eternel dans le sacrifice journalier de l'Eglise. Et cette explication, que donne Saint Augustin de ses propres paroles, sert à entendre le sens de celles de Facundus, qui a imité & suivi Saint Augustin. Ils disent donc du Batême, qu'il peut être appellé des noms d'adoption & de foy, comme l'Eucharistie est appellée la mort & le Sacrifice de JESUS-CHRIST. Une telle expression n'a rien qui ne convienne avec la Doctrine de la Réalité du Corps glorieux de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Car le pain sacré que nous recevons à l'Autel, c'est à dire l'Eucharistie, ou le Corps glorieux du Seigneur & couvert des apparences du pain, n'est pas proprement, mais en une certaine maniere, le Corps visible & passible, & attaché à la croix: c'est en effet le même corps de JESUS-CHRIST, mais en deux états differens, figurant & figuré. Ainsi Lanfranc, *l. de corp. & sang. Dom. c.* 14. il y a plus de six cens ans, répondoit

à Beranger ſur le même paſſage de Saint Auguſtin.

Il reſte une troiſiéme ſorte de paſſages, aſſez frequens dans Saint Auguſtin, & ſemblables à celui-ci, *Tract. 26. in Joan. Qui non manet in Christo, & in quo non manet Christus, procul dubio nec manducat spiritualiter Carnem ejus, nec bibit ejus Sanguinem; licet carnaliter & visibiliter premat dentibus Sacramentum Corporis & Sanguinis Christi.* „ Celui qui ne „ demeure point en Jesus-Christ „ & en qui Jesus-Christ ne demeu- „ re point, ne mange point ſa Chair „ & ne boit point ſon Sang ſpiri- „ tuellement, quoi qu'il preſſe cor- „ porellement & viſiblement de ſes „ dents, le ſacrement de ſa Chair „ & de ſon Sang. Or ne manger point la Chair de Jesus-Christ, & ne boire point ſon Sang ſpirituellement; ou en ôtant le mot *spirituellement*, qui ne ſe trouve point dans les Manuſcrits les plus corrects, ne manger point la Chair, & ne boire point le Sang de Jesus-Christ, c'eſt n'être point incorporé par la Grace dans l'unité du Corps myſtique de

Jesus-Christ, dont ſon Corps & ſon Sang, couverts des eſpéces du pain & du vin, & reçûs réellement à la Communion, ſont le Sacrement. St. Auguſtin s'explique ainſi lui-même dans le Traité ſuivant, *Tract.* 27. in Joan. *Faiſons ſi bien, mes Freres, que nous mangions la Chair de JESUS-CHRIST non-ſeulement en Sacrement, ce que font pluſieurs méchans; mangeons-là juſqu'à la participation de l'Eſprit; en ſorte que nous demeurions dans le Corps du Seigneur, comme ſes membres.* Lanfranc *l. de corp. & ſang. Dom. c.* 16. avoit fait la même réponſe à Beranger. Et Monſeigneur de Mirepoix l'applique, cette réponſe, au Sermon que Saint Fulgence, *epiſt.* 12. rapporte de Saint Auguſtin aux nouveaux Bâtiſez.

Nous-nous ſommes, dans cet extrait, fait un ordre, & un arrangement, qui n'eſt pas tout à fait celui du Sçavant Prélat dans ſa Lettre Paſtorale. Mais nous avons crû faire plaiſir, de mettre enſemble les principes, enſuite les concluſions qui ſuivent de ces principes, & enfin l'uſage ou l'application de ces prin-

cipes & de ces conclusions.

Cependant cette methode que nous-nous sommes prescrite, ne nous a pas permis de parler du fameux passage de Tertullien l.4. ad Marcion. c.40. *Le pain que JESUS-CHRIST prit & distribua à ses Apôtres, il le fit son corps, en disant: Ceci est mon Corps. C'est à dire, la Figure de mon Corps.* Toute la difficulté vient de la transposition des paroles; qui arrangées selon la pensée & dans le sens de Tertullien, combattent, comme le dit le Cardinal du Perron, *enseignes deployées* pour la Présence Réelle. Car puisque Tertullien au même endroit prouve, en citant Jérémie ch. 11. v.19. que le pain est la Figure du Corps de JESUS-CHRIST. Il est manifeste que les paroles, dont il s'agit, doivent s'arranger en cette maniere. Le pain que JESUS-CHRIST distribua à ses Apôtres, il le fit son Corps en disant: *Ceci, c'est à dire, la figure de mon corps, est mon corps*; le pain qui étoit déja la Figure du Corps de JESUS-CHRIST, a été fait son Corps. D'ailleurs on sçait, que de sembla-

bles tranſpoſitions ſont aſſez ordinaires à Tertullien.

Nous avons auſſi paſſé un endroit, très-digne de remarque & que nous remettons ici. C'eſt que M. l'Evêque de Mirepoix, prétend qu'il n'y a point eû d'autre conteſtation entre Paſcaſe & Ratram ; ſi-non que celui-là ne vouloit pas avoüer, que le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie eſt Sacrement & Figure ; au lieu que le Moine de Corbie ſoutenoit contre ſon Abbé, que le Corps de Jeſus-Chriſt réellement exiſtant dans l'Euchariſtie, ſignifie le même corps mort & attaché à la croix ; & que par la diſtinction de deux états differens du même Corps, on peut dire que ce ſont deux Corps, & que ce n'eſt pas le Corps mort & attaché à la croix, qui eſt dans l'Euchariſtie.

Le Prélat promet une 4e. Lettre Paſtorale pour répondre à ce que les Proteſtans objectent de Theodoret, du Pape Gelaſe, & de deux autres Auteurs, qui ſont ſans doute, Saint Jean Chryſoſtome, ou qui que ce ſoit qui a écrit la Lettre au

Moine Cesaire ; & Ephrem d'Antioche. Ceux-ci sans parler de Figure, semblent dire que le pain & le vin selon leur nature subsistent dans l'Eucharistie. Le P. Hardoüin a encore traité ce sujet doctement, subtilement, & solidement, à l'occasion de la Lettre au Moine Cesaire, & dans la défense de la même Lettre contre l'Auteur de la Bibliotheque Universelle.

ARTICLE LXXX.

PRATIQUES DE DEVOTION à l'honneur de Saint François Xavier de la Compagnie de Jesus, Apôtre des Indes & du Japon. A Dijon chez Jean Ressayre. 1706. *in* 12. *pp.* 154.

LA haute idée que les peuples ont toûjours eüe de ce Saint, est le fondement de la dévotion que l'on a pour lui, & qui est si répanduë. On nous apprend ici, que même de son vivant, les Bonzes du Japon résolurent de le mettre au nombre de leurs Dieux. Depuis sa mort

d'autres Infidelles ont fait des Voyages immenſes pour venir honorer ſon corps qui étoit demeuré entier. Quelques-uns parlérent de lui élever des Autels. Des Mahometans lui dédierent en effet une Moſquée. Le Roi de Travancor lui bâtit un ſuperbe Temple. Ces particularitez, que nous ne nous ſouvenons pas d'avoir vûës dans les Hiſtoires ordinaires de Saint François Xavier, meritent d'être remarquées. On ſçait par l'experience des diverſes contrées du monde, combien ſon interceſſion eſt puiſſante auprés de Dieu : c'eſt ce que l'on expoſe dans ce Livre, mais en quelques expreſſions avec plus de zéle que d'exactitude Théologique. Les conſequences que l'on en tire pour la pratique, ſont plus propres à être miſes en uſage par des perſonnes pieuſes, qu'à être rapportés dans des Memoires pour les Sciences & les Arts. Ce qui peut convenir ici à la Litterature auſſi-bien qu'à la Pieté, ſont des Hymnes en Vers Latins & en Vers François, à l'honneur du Saint, qu'on trouve à la fin de l'Ouvra-

ge. Il y a du feu dans les Odes Latines.

ARTICLE LXXXI.

DISSERTATION HISTORIQUE & Critique sur le Martyre de la Legion Thebéenne, avec l'Histoire du Martyre de cette Légion, attribuée à Saint Eucher, en Latin & en François, par Jean du Bourdieu, ci-devant Ministre de Montpellier, & présentement de l'Eglise de la Savoye à Londres. A Amsterdam aux dépens d'Estienne Roger 1705. *in 12. pp. 292.*

LA Ville de Turin révére comme ses Patrons trois Saints Martyrs de la Legion Thebéenne, nommez *Solutor*, *Adventor*, & *Octavius*. Mr. du Bourdieu s'étant trouvé en cette Ville en 1691. fut témoin de l'honneur extraordinaire que le peuple rendoit à ses Saints Protecteurs. Il entendit dans l'Eglise du vieux College consacrée à la memoire de ces Saints Martyrs, un Sermon qui le scandaliza. Le Jesuite qui prê-

choit, s'écria plusieurs fois, *Peuple de Turin benissez vos Liberateurs, benissez ces Saints Martyrs, qui veillent pour vôtre protection, & dont les merites & les prieres ont conservé vôtre Ville, vos Familles, & vos biens.* Ce discours n'avoit rien qui pût être blâmé par le Ministre. Le Prédicateur en attribuant aux *Priéres* des Saints Martyrs la délivrance de Turin, faisoit assez entendre au peuple, que c'est Dieu seul, de qui nous recevons les graces, quoi qu'il nous les fasse souvent à la priére & par l'intercession des Saints.

Mr. du Bourdieu fut encore surpris de voir dans l'Eglise des Jesuites, les Reliques des Saints Martyrs sur un thrône couvert d'un brocard d'or & éclairé d'un nombre infini de flambeaux. Mais ce qui le choqua infiniment, fut de voir la Cour & tous les Ordres de la Ville *adorer* l'Urne qui renferme ces Corps sacrez. Cette surprise ne fait gueres d'honneur au Ministre. Il devoit se souvenir que quoi qu'on évite ordinairement en France le terme d'*adorer*, quand il s'agit du culte dû aux

Saints & à leurs Reliques: ce terme neanmoins n'a rien en soy de mauvais. Il est souvent employé dans l'Ecriture pour exprimer les honneurs legitimes qu'on rend à de pures creatures. M. du Bourdieu devoit encore faire réflexion, que dés les premiers siécles de l'Eglise les Fidelles ont celebré avec beaucoup de dévotion la memoire des Martyrs, & qu'ils ont prié sur leurs tombeaux. Cependant ce Ministre assûre qu'il se retira de cette ceremonie, *penetré de douleur de voir la dévotion de tant de personnes occupée à honorer des Saints*: & c'est cette douleur qui lui a fait prendre le parti d'examiner les Actes des Martyrs de la Legion Thebéenne, de prouver que ces Martyrs n'ont jamais été, & que la Rélation de leur Martyre attribuée à Saint Eucher Evêque de Lyon, est une piéce supposée.

Aprés avoir ainsi exposé son dessein il s'applaudit de ce qu'il entame *un sujet tout neuf, & qui n'a encore été traité par aucun Ecrivain qui soit venu à sa connoissance.* Pour rendre

à cet Auteur la justice qu'il merite en cette occasion, il faut distinguer deux parties dans son dessein. Il soûtient premierement que les Martyres de la legion Thebéenne n'ont jamais été : cette proposition est nouvelle, & il pourroit bien être le premier, comme il se vante, qui ait eû *le courage de contredire une opinion qui étoit universellement établie.* Ce n'est donc que par rapport à cette proposition qu'il a pû avec verité s'appliquer ce mot d'un Poëte ancien :

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo ....

Car pour ce qu'il soûtient en second lieu, que les Actes de leur Martyre attribuez à Saint Eucher Evêque de Lyon ne sont pas de ce Saint Evêque ; cela n'est point si nouveau. Mr. Dupin avoit soûtenu la même chose avant lui. Mais que le Ministre de l'Eglise de la Savoye de Londres soit ou ne soit pas Auteur du systeme qu'il propose, peu

importe : Il s'agit de ſçavoir ſi les raiſons ſur leſquelles ce ſyſteme eſt appuyé ſont ſolides.

Rome, Geneve, les Lutheriens, l'Egliſe Anglicane, & generalement toutes les Societez Chrétiennes, dit nôtre Auteur, *ont ajoûté foy à l'hiſtoire de la Legion Thebéenne :* Mais ce conſentement unanime, continue-t'il, ne doit pas nous empêcher d'examiner cette Hiſtoire. Les grands hommes qui l'ont cruë avant nous ne ſont pas infaillibles : & il leur eſt quelque-fois arrivé de ſe tromper. Mr. Du Bourdieu aprés avoir poſé ce principe, entre ainſi en matiere.

Premierement, dit-il, il eſt certain que les Actes de la paſſion des ſoldats Thebéens, tels que Surius les a rapportez, & que Baronius les a ſuivis, ne ſont pas de Saint Eucher Evêque de Lyon ; puiſque ces Actes font mention de Saint Sigiſmond Roi de Bourgogne. Mr. Du Bourdieu ne nous apprend ici rien de nouveau. Le P. Pierre François Chifflet & pluſieurs autres avoient démontré la même choſe : & le P.

Pagi avoit remarqué cette faute de Baronius il y a trente ans.

Secondement, dit le même Auteur, les actes mêmes tels que le P. Chifflet les a publiez sur le Manuscrit trouvé dans le Monastere de Saint Claude, ne peuvent être attribuez à Saint Eucher de Lyon ; parce qu'il est parlé dans ces Actes d'un miracle qui arriva lors qu'on bâtissoit l'Eglise *d'Agaunum* à l'honneur des Martyrs de la Legion Thebéenne. Mais Mr. Du Bourdieu devoit remarquer premierement que cet argument ne prouve rien, à moins qu'il ne soit sûr qu'avant Saint Sigismond il n'y eût point de Basilique sur le tombeau des Saints Martyrs de la Legion Thebéenne. Secondement il devoit distinguer les Actes mêmes du Martyre des Soldats Thebéens, de l'addition qui a été mise à la fin des Actes. Ces deux piéces ne paroissent ni du même Auteur, ni de même style. L'Auteur de l'addition le donne lui-même clairement à entendre par ces paroles : *Ces deux miracles sont les seuls que j'ai crû devoir inserer dans les Actes du Martyre des*

Saints dont nous parlons. Il ſemble qu'on ne diroit point que la deſcription des deux miracles à été inſerée dans ces Actes, ni qu'elle y a été ajoûtée ; ſi cette deſcription n'étoit poſterieure aux Actes mêmes.

Mr. Du Bourdieu avant que de finir ce chapitre s'étend ſur le Concile d'*Agaunum* & répete fort au long les raiſons que le P. le Cointe de l'Oratoire a eües de dire, que les Actes de ce Concile ſont ſuppoſez. Mais la ſuppoſition des Actes de ce Concile d'*Agaunum* ne prouve rien contre la verité des Actes du Martyre des Saints Soldats Thebéens ; puiſqu'on peut dire que ce n'eſt point l'Auteur des Actes du Martyre qui a copié le Concile ; mais le faux Auteur des Actes du Concile qui a copié les Actes du Martyre.

Mr. Du Bourdieu continuant d'attaquer les Actes publiez par le P. Chifflet ſur le Manuſcrit du Monaſtére de Saint Claude, paroît douter, ſi on ſe doit fier à ce Manuſcrit, & ſi le P. Chifflet n'auroit point été de caractére à le fabriquer, ou à le

fallifier de deffein formé. Cependant il n'infifte pas fur un foupçon fi injufte & fi temeraire : & aprés avoir rejetté l'opinion du P. Theophile Raynaud, fur les deux Saints Eucher Evêques de Lyon, il entreprend de prouver que le ftyle des Actes du Martyre des Soldats Thebéens n'eft pas le ftyle de Saint Eucher : & fur cela il dit des chofes plus raifonnables. Il lui paroît beaucoup de difference entre le ftyle élegant des Ouvrages qui font inconteftablement de Saint Eucher, & celui des Actes dont il fait la critique : & il ajoûte qu'ils font de même ftyle que le Commentaire fur la Genéfe & fur le Livre des Rois, imprimé parmi les Ouvrages de Saint Eucher, qui certainement n'eft pas de lui, mais d'un Auteur pofterieur de quelques années à Saint Gregoire le Grand, dont il cite les *Morales*. Il s'en faut bien que l'argument que l'Auteur tire du mot *Primicerius* & du nombre des Soldats legionaires ne foit auffi folide que le précedent. Ce qu'il dit du miracle rapporté dans l'édition de

Chifflet, comme dans celle de Surius, & des ſentimens de courage attribuez aux Saints Martyrs eſt encore plus foible.

Mais ce qu'il ajoûte ſur la difficulté de fixer le tems du Martyre de ces genereux Soldats, & ſur le ſilence des plus Anciens Auteurs, eſt beaucoup plus fort. Aprés tout, ces raiſons prouvent ſeulement que l'Hiſtoire que nous avons de la paſſion de ces Saints Soldats eſt défectueuſe, qu'elle eſt obſcure, qu'elle eſt mêlée de quelques fables : mais quand on ignoreroit le tems & l'occaſion du Martyre de la Legion Thebéenne, cela empêche-t'il qu'il ne ſoit vrai qu'elle a en effet ſouffert le Martyre ? La multitude d'Egliſes très-anciennes bâties dans tous les païs à l'honneur de ces genereux Athletes de Jesus-Christ, ne ſuffit-elle pas pour établir d'une maniere inconteſtable la verité de leur Martyre ? Une Inſcription ancienne, une Medaille, ſont des titres ſuffiſans pour établir la verité de certains faits Hiſtoriques, qu'on ne trouve nulle part ailleurs : Et un très-grand nom-

bre de Temple qui subsistent encore, & qu'on sçait avoir été élevez dans les tems les plus reculez, ne seront pas une preuve assez sûre de la verité du Martyre de Saint Maurice & de ses illustres Compagnons. Mr. du Bourdieu n'en auroit pas jugé ainsi, si la Secte à laquelle il est attaché ne l'avoit engagé à tirer de ses preuves, des inductions que la verité & que les regles d'une exacte critique ne lui permettoient pas d'en tirer.

Article LXXXII.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE Mr. le Marquis Don Lorenzo Verzuso Beretti Landi, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, du Conseil secret de sa Majesté Catholique dans le Milanez, & son Ambassadeur auprès des Suisses & des Grisons, prononcé dans la Ville de Lucerne à la Diéte des Loüables Cantons Catholiques, alliez de l'Espagne, le 16e. Dec. 1705. traduit de l'Italien imprimé.

JE prens aujourd'hui place dans vôtre loüable Assemblée, Illustres & Puissans Seigneurs, pour m'ac-

quiter envers Vous de trois importans devoirs, dont chacun en particulier meriteroit & un Orateur & un Discours tout entier. Je vous dois des loüanges, des complimens de conjoüissance, & des remercîmens. Je dis des loüanges, pour les justes & genereuses résolutions que vous avez prises avec tant de liberté; des conjoüissances, puisque rien n'étoit plus avantageux aux interêts de vôtre Patrie; & des remercîmens enfin, à cause de la joye que vous faites assez paroître, de m'avoir rendu l'heureux instrument d'un si grand Ouvrage.

Voici le jour important, le jour fortuné, que vos invincibles Républiques ont conclu leur Traité d'Alliance avec Sa Majesté Catholique Philippe V. Roi d'Espagne mon Maître: sans que ni la Politique artificieuse, ni les menaces emportées, ni tous les moyens qu'on a mis en œuvre, ayent pû vous empêcher de donner la main à ma negociation, & d'entrer dans une Alliance utile, necessaire, glorieuse, affermie par le suffrage de vos Prédecesseurs, dont

vous ſuivez les ſages exemples.

Les veritez que j'avance ſont ſi claires, que quoique nous voyons l'Eſpagne & la France attaquées avec autant de violence que d'injuſtice ; cependant ma negociation étant auſſi avancée qu'elle l'eſt, ſans que Vienne paroiſſe le ſçavoir ; je me ſuis perſuadé que ſes Miniſtres n'oſeront pas s'y oppoſer, & qu'ils reſpecteront du moins chez vous la raiſon & le bon droit, Eux qui violent l'un & l'autre par tout ailleurs.

Ce n'eſt pas que ce ne ſoit ſe tromper bien fort, que d'attendre de la moderation du côté de Vienne, & de s'imaginer qu'il y ait aucun lieu qui ſoit à couvert de ſa violence. N'a-t'on pas vû une Lettre qui vous étoit addreſſée, & qui s'eſt répanduë enſuite par tous les Cantons ; dans laquelle le Roi des Romains vous traitoit avec un air de Maître, & avec des termes menaçans, Vous ; dis-je, qui êtes & libres & Souverains ; dans laquelle ce Prince déclaroit ſa volonté non ſeulement comme une loi, mais comme une loi Sainte ; & ſemblable à

celle qui fut autrefois promulgée sur la montagne d'Oreb au bruit des tonnerres & de la foudre ?

Après cette Lettre on a vû paroître ici un Ministre de ce Prince, pour vous expliquer plus en détail, & pour vous faire comprendre ce que signifioient les termes, *d'admiration, de ressentimens, de gain sordide, d'entreprise perilleuse, d'alliance avec ses Ennemis déclarez pour des sommes qui vous étoient déja dûës*, & quantité d'autres expressions, dont cette Lettre étoit si remplie qu'elle étoit plûtôt une proclamation qu'une Lettre.

Mais parmi tant de choses, je voudrois seulement sçavoir, pourquoi le Roi des Romains appelle les deux Monarques *ses Ennemis déclarez*. Il seroit bien aisé de faire voir que tout au contraire la Maison d'Autriche est leur ennemie déclarée. N'a-ce pas été elle, qui ne pouvant souffrir que Philippe V. mon Maître s'assît sur un trône, dont le sang & le testament du feu Roi le rendoient heritier, a levé des armées, engagé l'Empire & les autres

Puiſſances dans ſes interêts, pour uſurper la Couronne d'Eſpagne? Ce ſont deux choſes bien differentes, Illuſtres & Puiſſans Seigneurs, que de déclarer la guerre, & de la ſoûtenir; que d'attaquer, & de ſe défendre. Il eſt faux que les deux Monarques ſoient ennemis du Roi des Romains; quoi qu'une juſte défenſe les oblige d'en faire les actions. Le Roi des Romains eſt l'aggreſſeur, & par conſequent il eſt leur veritable ennemi: au lieu que les deux Rois ſont par neceſſité les ennemis de leur ennemi. Le Roi mon Maître n'a-t'il pas demandé au feu Empereur l'Inveſtiture du Milanez? n'a t'il pas fait toutes les démarches que la bien-ſéance permettoit, & qu'avoit reglées Charles II. de glorieuſe memoire? Le Roi très-Chrétien n'a-t'il pas pris toutes les meſures pour prévenir l'incendie qui ravage à préſent l'Europe? Mais tout cela n'accommodoit pas la Maiſon d'Autriche: elle a trop bien profité du ſuccés de ſes uſurpations ſur l'Autorité des Princes, & ſur les Priviléges des ſujets. Les Prin-

ces d'Allemagne ont plûtôt été trainez à la Diéte de Ratiſbonne, qu'ils n'y ont été invitez pour les affaires de l'Empire : ils commencent à devenir ſujets, on ſçait aſſez ce que je dis ; & leur Souveraineté n'a plus rien qui lui reſte, que le trompeur & ſpecieux non de *vœux*.

Le Roi des Romains ajoûte dans la Lettre dont il s'agit, *qu'il eſt tout étonné de voir* que vous puiſſiez embraſſer l'Alliance de l'Eſpagne, *pour un gain ſordide & pour un argent qui vous étoit déja dû*. Je ne veux point ici vous faire ſentir l'injure que renferme ce reproche, Illuſtres & Puiſſans Seigneurs, mon deſſein n'eſt point de vous aigrir, & je ne veux pas que vous penſiez que nous ayons du chagrin de vous voir neutres. Le Roi mon Maître à qui la juſtice de ſa cauſe auroit pû faire eſperer, que tout le monde ſe ſouleveroit contre les violences de la Maiſon d'Autriche, ne vous demande, Illuſtres & Puiſſans Seigneurs, qu'une bonne & raiſonnable neutralité. Les raiſons n'en ſont-elles pas éviden-

les ? & maintenant qu'il possede le Milanez, les heureuses Alliances tant de fois réïterées entre vous & les Maîtres de cet Etat, ne sont elles pas d'invincibles motifs de renouveller le Traité avec sa Majesté Catholique ? Dieu a tellement disposé toutes choses dans le monde, il en a si justement partagé tous les biens, que les Nations ont toutes besoin les unes des autres, & qu'elles sont liées ensemble par la necessité de se secourir mutuellement ; ce qui se trouve bien plus particulierement dans celles qui sont voisines. La Loi humaine a ensuite très-sagement ajouté, que pour s'assurer ce mutuel secours, il seroit permis de prendre ensemble les armes contre ceux qui en voudroient troubler la liberté. En effet vouloir empêcher ce commerce reciproque, c'est, ainsi que le remarque un grand Docteur, vouloir priver les hommes des avantages que la Terre leur commune mere leur fournit ; c'est vouloir leur interdire les fruits & les biens, qu'elle fait sortir de son sein avec tant de profusion ; c'est enfin vou-

loir retrancher toutes les commoditez de la vie. Je n'ai que faire de vous étaler les avantages mutuels de nôtre Alliance. Le commerce des soyes, des grains, du sel, des troupeaux, en un mot de toutes sortes de vivres & de marchandises, qui passent dans les loüables Cantons, & chez les sujets de vos Bailliages, en est une preuve bien évidente. Oüi, Messieurs, le Traité que nous avons conclu deviendra public par l'impression qu'on en fera ; & tous les Princes & les personnes sages jugeront, si vous l'avez conclu *pour un gain sordide.*

Il est vrai que le Roi sans même attendre vos instances, auroit bien voulu vous pouvoir donner d'avantage sur les pensions & sur les sommes qui vous sont dûës : mais aussi est-il vrai que par rapport aux conjonctures présentes il a donné beaucoup, & plus même, pour ainsi dire, qu'il ne pouvoit donner. Les deux Rois ne font pas la guerre avec la même facilité que la Cour de Vienne. Cette Cour donne à ses soldats en Italie pour toute

paye ; ce qu'ils pourront prendre de force par tout où ils se trouveront, & croit les avoir bien recompensez. Les Pays neutres sont ses premiers désolez par la Milice Allemande, qui eſt toûjours sans argent & souvent sans pain, & dont la solde eſt de ne garder nulle discipline. Il ne faut pas s'étonner, Illuſtres & Puiſſans Seigneurs, si mon Maître qui fournit à ses troupes une espéce de monnoye de meilleur metal, & dont les trésors s'épuisent à repouſſer de toutes parts ses ennemis, n'a pû dans les circonſtances fâcheuses où il se trouve, vous fournir les sommes qui vous sont dûës. Mais il a pourvû par des fonds aſſignez pour l'avenir, à ce que la neceſſité présente ne lui permet pas de vous donner. Et du moins ce que Sa Majeſté Catholique vous donne & vous promet, elle vous l'offre avec un visage serein, un cœur plein de bonne volonté ; avec des sentimens sincéres & dignes d'un Roi aimable & d'un veritable Allié. Ensorte que je puis ici me servir de ce beau paſſage de Seneque : *Nous joignons du*

moins à nos dons de bonnes paroles : ce n'est ni l'or ni l'argent, ni tout ce que vous pouvez recevoir de vos voisins, qui doit être regardé comme un don; c'est bien plûtôt la bonne volonté de celui qui l'offre.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que la Cour de Vienne, laquelle ne paye qui que ce soit, s'attribuë les fonctions de Procureur ou de Juge, & se met sur le pied de solliciter les dettes des autres. Elle passe encore ici plus avant, & inspirée de je ne sçai pas quelle charité, elle parle de l'argent que nous vous payons, *comme d'un argent qui vous est dû depuis long-tems.* Graces au Ciel la Cour de Vienne a sçû dire une fois la verité : car s'il est vrai, comme il l'est sans doute, que nous vous devions de l'argent pour les services que vous nous avez rendus dans le Milanez, & que la Cour de Vienne en tombe d'accord; il faut qu'elle avoüe que nous sommes les Maîtres de cet Etat.

Eh quoi! cette reflexion n'est-elle pas vraye? Vous-vous regardez les uns les autres, vous-vous parlez des

yeux, & vous les tournez ensuite vers moi. Je sens que cette explication ne vous déplaît pas ; mais suspendez, je vous prie cette legere joye, & portez vôtre attention à quelque chose de plus sérieux, c'est-à-dire à l'examen de ce terme si dur de *ressentiment*, que le Roi des Romains a employé dans sa Lettre.

Mais je m'apperçois que vous ne trouvez pas bon que je vous en parle, & que mon silence sur cet article vous sera plus agreable que mes réflexions: je n'en parlerai donc pas; mais du moins vous sçaurez que j'ai ordre de vous dire, que si les menaces de Vienne vous étonnent, les promesses & les secours des deux Rois doivent vous rassurer; que si le Roi des Romains vous enleve quelque chose, ils se chargent de vous le faire rendre; & qu'à peine aura-t'on pris le dessein de vous insulter, que vous les verrez accourir à vôtre défense. Mais au reste vous avez raison de ne rien craindre: nous sçavons tous depuis longtems que les menaces sont du style ordinaire de la Cour de Vienne. Elle

s'en sert, soit lors qu'elle exige quelque plaisir, soit lors qu'elle la reçû. Le Conseil Aulique s'est mis dans la tête de devenir le Tribunal de toute la Terre. Mais bien-tôt les menaces dont il use à l'égard de tout le Monde, auront un sort pareil aux écluses du Nil, dont le bruit continuel & toûjours le même n'étonne plus, mais endort agreablement ceux qui en habitent les bords.

Si cela est ainsi, Illustres & Puissans Seigneurs, j'imiterai vôtre prudente conduite, & je finirai mon Discours en vous faisant tous les remercîmens que je puis & que je dois, après cette glorieuse Alliance concluë & signée.

Je sçai & je puis vous marquer avec quelle reconnoissance le Roi mon Maître en apprendra la nouvelle. Je sçai quels applaudissemens & quelles loüanges auront de la bouche de Sa Majesté, vôtre amour, vôtre constance, & vôtre desinteressement : & je sçai encore qu'elle songera sérieusement à ne se pas laisser vaincre en generosité.

Demandons à Dieu pour le Roi

mon Maître vôtre Allié, une vie longue, & la victoire sur tous ses ennemis. Demandons qu'il lui naisse un Fils, qui succede un jour à son Pere dans vôtre Alliance, & qui soit heritier des sentimens qu'il a pour vous. Je suis persuadé qu'un si grand bien & si conforme à vos interêts sera dorénavant l'objet de vos vœux.

Je sens, Illustres & Puissans Seigneurs, que je passe les justes bornes : mais ce n'est pas ici la premiere fois, que mon zéle m'a emporté. Au reste puisque j'ai l'honneur d'être Ambassadeur vers vous, j'espere que le tems de m'expliquer par mes actions ne me manquera pas ; d'autant plus que je n'ignore pas quelles sont les obligations que vous m'avez imposées.

Je proteste que mon amour & mon zéle aura toute l'activité possible à vous rendre service. C'est ainsi qu'après un Traité souhaité de mon Roi, utile à vôtre Patrie, & qui rend heureuse ma negociation ; je mets, pour ainsi dire, le sceau aux loüanges, aux conjoüissances, &

aux remercîmens que je vous dois. Je suis.

A Vos Illustres & Puissantes Seigneuries Entiérement devoüé.

LE MARQUIS BERETTI LANDI.

ARTICLE LXXXIII.

GEOMETRICA DEMONSTRATIO Theorematum Hugenianorum circa logisticam seu logarithmicam Lineam ; quâ occasione plures geometricæ methodi exhibentur circa tangentes, quadraturas, centra gravitatis, solida &c. variarum curvarum ; uti infinitarum parabolarum, hyperbolarum, spiralium, &c. aliæque geometricæ veritates illustrantur. Additâ Epistolâ geometricâ ad Patrem Thomam Ceram S. J. Auctore D. Guidone Grandi Cremonensi, Monacho Camaldulensi, & in almo Pisano Lycæo Philosophiæ

Professore, ad Serenissimum Ferdinandum Tertium magnum Etruriæ Principem. Florentiæ 1701. Typis regiæ Celsit. apud Petrum Antonium Brigonei, Superiorum permissu *in* 4°. 216. *pag.* C'est-à dire. *Démonstration Geometrique des Theorémes de Mr. Hugens toutouchant la Ligne logarithmique; d'où l'on prend occasion de donner diverses Methodes geometriques touchant les tangentes, les quadratures, les centres de gravité, les solides &c. de differentes courbes, par exemple d'une infinité de paraboles, hyperboles, spirales &c. & d'éclaircir plusieurs autres veritez geometriques &c. Par D. Gui Grandi Cremonois Religieux Camaldule, Professeur de Philosophie dans le College de Pise.*

EN 1690. Mr. Hugens fit paroître à Leiden un Traité de la Lumiere auquel il joignit une Dissertation sur la cause de la pesanteur; en finissant sa Dissertation; il fit part au public des proprietez de la Ligne logistique ou logarithmique

qu'il avoit découverte. On trouvera dans le Livre dont on donne l'extrait les démonstrations de toutes ces proprietez énoncées en differens theorêmes.

Figure 1.

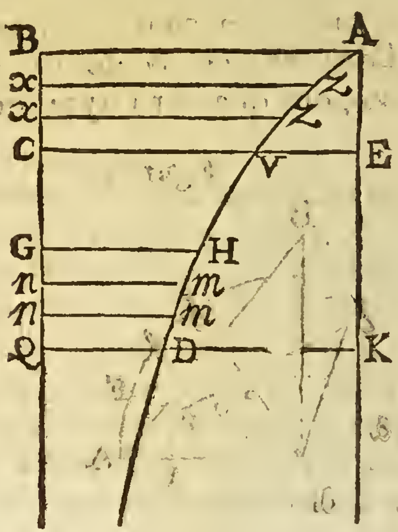

Pour concevoir ce qu'on entend par Ligne logistique. Soit dans la figure 1e. la droite B Q divisée en parties égales BC, CG, G Q &c. si les appliqués B A, C V, G H, Q D, &c. sont dans une proportion geometrique continue, la courbe A V H D &c. s'appellera logistique ou loga-

rithmique dont B Q ſera l'axe, & aſymptote en même-tems. Il eſt clair que cette courbe eſt la même que celle que le Pere Pardies de la Compagnie de Jesus donne dans ſes Elemens de Geometrie ; par laquelle il montre la maniere de trouver les Logarithmes, & dont il s'étoit ſervi pour quarrer l'hyperbole.

Figure 2.

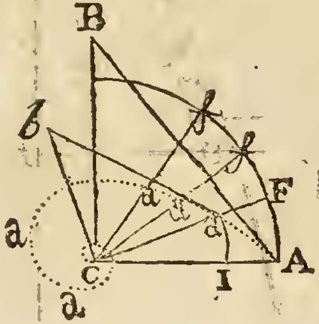

L'Auteur expoſe enſuite une ſeconde logarithmique faite en forme de Spire. Pour la concevoir, Soit dans la figure ſeconde un cercle C A F *f*. ſur lequel prenant des arcs égaux A F, F *f*, *f f* ; & du centre C tirant les rayons C A, C F,

C*f* &c. on prendra ſur ces rayons des parties C A ; C a ; C a, en proportion geometrique continuë ; la courbe A a a, eſt-ce qu'on appella logarithmique ſpirale.

Il eſt aiſé de voir que tous les rayons ſont également inclinez ſur cette courbe, & par conſequent qu'en ſuppoſant le centre de la terre au point C, les corps peſans feroient dans tous les points de cette courbe des efforts égaux.

Cette ſeconde courbe n'a point été inconnuë à Mr. des Cartes, comme il paroit par le premier tome de ſes lettres : car dans la 73. addreſſée au Pere Merſenne, il dit que la ligne dans laquelle les efforts des corps peſans ne changeroient point, devoit être une eſpéce de ligne ſpirale ; & ayant été prié d'en marquer plus en particulier la nature, il répondit dans la lettre ſuivante, que cette ligne étoit telle, que toutes ſes tangentes formeroient avec les rayons des Angles égaux, & que toutes les parties de cette courbe ſeroient proportionnelles aux rayons ; qui ſont effectivement les

proprietez qui conviennent à la logarithmique ſpirale. Venons maintenant aux Theorêmes.

Theorèmes de Mr. Hugens.

1. Les eſpaces ABCV, ABQD, ſont comme les droites E V, K D, *Figure* 3.

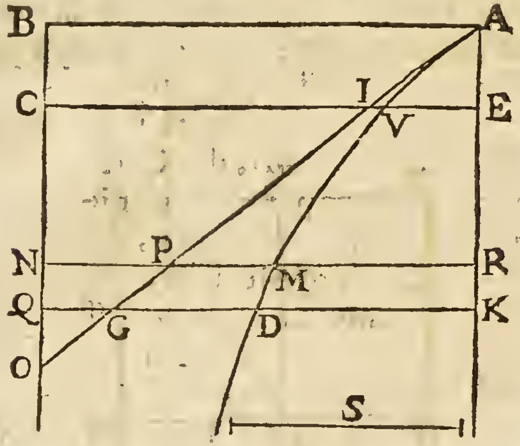

fig. 3. dans laquelle B O axe; A V D logarith. A K parallele à l'axe, BA, C V, Q D, ordonnées.

2. Les eſpaces A V E, A D K, ſont comme les droites V I, D G, fig. 3. dans laquelle O I A tangente en A.

3. L'eſpace A B Q D, eſt à l'eſpace infini qui depuis Q D s'étend

entre la Courbe & l'Asymptote, comme K D à D Q, fig. 3.

4. La soûtangente B O est toûjours de la même longueur, à quelque point de la Logistique que la tangente apartienne, fig. 3.

5. La longueur de cette soûtangente se trouve par approximation être à la partie de l'asymptote comprise entre les ordonnées de la raison double, à peu près comme 13 à 9.

Figure 4.

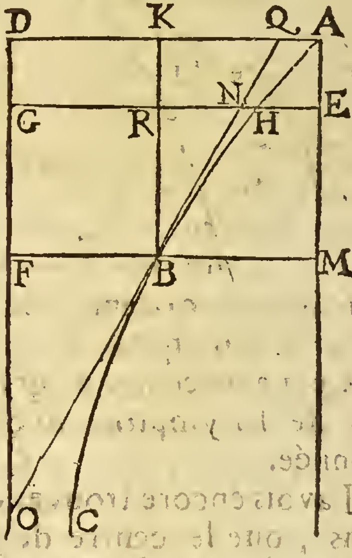

6. Les espaces trilignes A B K,

H B R, ſont entre eux comme les droites A Q, H N, fig. 4.

7. L'eſpace infini depuis l'ordonnée B F, eſt double du triangle BFO, fig 4.

8. L'eſpace A D F B eſt égal au rectangle de la ſoûtangente F O par K A, fig. 4.

9. Le ſolide que fait l'eſpace infini B F O C, en tournant au tour de F O, eſt ſeſquialtére du cone que fait le triangle B F O, en tournant au tour de F O, fig. 4.

10. Le ſolide produit par le même eſpace infini en tournant autour de l'ordonnée B F, depuis laquelle il commence, eſt ſextuple du cone que fait le triangle BFO, par ſa converſion ſur B F, fig. 4.

11. Le centre de gravité de l'eſpace infini depuis une ordonnée, eſt diſtant de cette ordonnée de la longueur de la ſoûtangente.

12. Ce même centre de gravité eſt diſtant de l'aſymptote du quart de l'ordonnée.

13. J'avois encore trouvé, dit Mr. Hugens, que le centre de gravité du premier deſdits ſolides infinis, eſt

diſtant de ſa baſe de la moitié de la ſoûtangente.

14. Que le centre de gravité de l'autre ſolide eſt diſtant de ſa baſe infinie d'une huitiéme de ſon axe.

15. On ſçait aſſez que cette ligne logiſtique ſert à la quadrature de l'hyperbole, depuis les démonſtrations du Pere Gregoire de ſaint Vincent, touchant les eſpaces hyperboliques compris entre deux ordonnées ſur une des aſymptotes; & que s'il y a deux tels eſpaces fig. 5. dont

Figure 5.

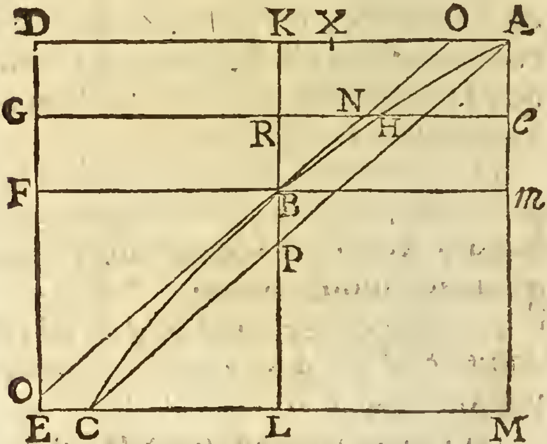

les ordonnées de l'un ſoient comme AD, à HG, & les ordonnées de

l'autre comme B F, à C E, ces eſpaces ſont entre eux comme les lignes D G à F E. Mais on n'a point remarqué, que je ſçache, que ces mêmes eſpaces hyperboliques ſont aux parallelogrammes, dont les côtez ſont les deux ordonnées ſur les aſymptotes tirées d'un même point de la ſection, comme chacune des lignes DG, F E, à la ſoûtangente F O... Et d'ici il eſt aiſé de verifier la quadrature de l'hyrperbole que j'ai donnnée dans le Traité de l'évolution des lignes courbes, qui eſt dans mon *Horologium Oſcillatorium.*

Aprés avoir expoſé les theorêmes de M. Hugens, l'Auteur en donne les démonſtrations, leſquelles ſe reduiſent pour le premier & le troiſiéme Theorêmes, au raiſonnement ſuivant, qui n'a rien de difficile pour ceux qui ſçavent les proportions.

L'eſpace infini qui ſuit AB, fig 3. eſt à l'eſpace infini qui ſuit C V, comme A B eſt à C V; & l'eſpace infini qui ſuit A B, eſt à l'eſpace infini qui ſuit Q D, comme A B, eſt à Q D :: donc l'eſpace A B C V eſt à l'eſpace infini qui ſuit C V, comme

EV à CV ; & l'espace ABQD, est à l'espace infini qui suit DQ, com-

Figure 3.

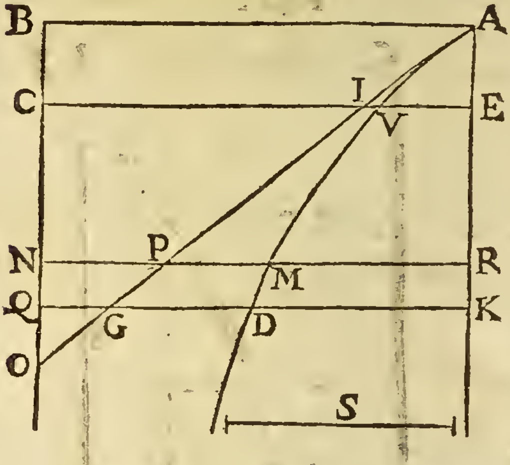

me DK est à QD : donc l'espace ABCV, est à l'espace ABQD, comme EV est à DK.

De là il suit que des rectangles qui auront même hauteur, mais dont les bases seront comme les droites EV, DK, seront entre eux comme les espaces ABCV, ABQD: & il est clair qu'on peut supposer la hauteur des rectangles égale à une ligne S; en sorte qu'ils soyent égaux aux espaces ABCV, ABQD;

 dans

dans cette ſuppoſition la ligne S ſoit appellée parametre.

Si l'on ſuppoſe, fig. 6. B O égale

Figure 6.

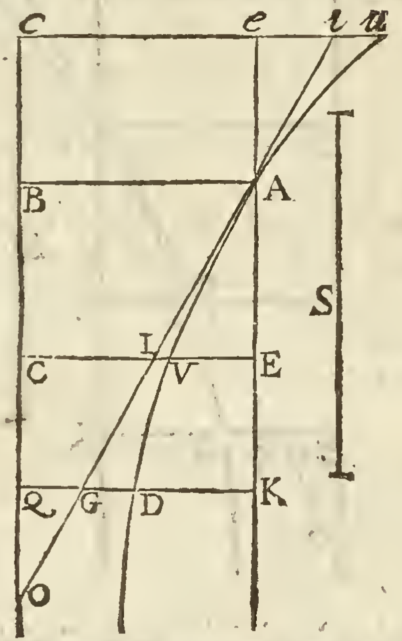

au parametre, & qu'on tire la droite O I A, cette droite touchera au point A : ainſi la tangente égale au parametre ; car qu'on prenne un point tel qu'on voudra au-deſſus ou au-deſſous du point A, & qu'on tire

l'ordonnée CIVE, les triangles OBA, IAE, seront semblables;

Figure 6.

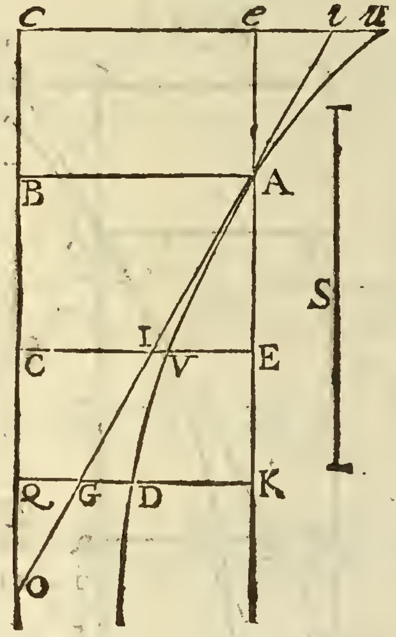

donc le rectangle OB, EI, égal au rectangle BAE: mais le rectangle BAE, au-dessous du point A est plus grand que l'espace ABCV; donc EI est plus grande que EV; donc le point I est hors la courbe. On démontrera de même que le point *i*

au-dessus du point A, est hors la courbe, en montrant que *e i* plus petite que *e u*; puisque le rectangle B A plus petit que l'espace A B *c u*. Donc O I A tangente au point A.

Après quoi il est facile de conclurre que le rectangle O B, I V, égal à l'espace A V E, & le rectangle O B, G D, égal à l'espace A D K.

Nous avons vû auparavant que l'espace A B Q D, est à l'espace infini qui suit Q D, comme D K, à D Q: or le rectangle B O, D K, égal à l'espace A B Q D; donc le rectangle B O, D Q égal à l'espace infini qui suit après Q D.

Pour montrer que les soûtangentes sont toutes de la même longueur, soient dans la 7. figure deux ordonnées B A, C V: par les points A, V, qu'on tire les tangentes A O, V Q: ainsi les soûtangentes seront B O, C Q, lesquelles doivent être égales: qu'on prenne B E infiniment petite, à laquelle on fasse C B égale, & qu'on tire les ordonnées E D, G F; les points D, F, doivent être supposez dans les tangentes: selon la nature de la courbe. B A. E D::

CV. GF :: BO. EO :: CQ. GQ. donc BO. BE :: CQ. CG. donc

Figure 7.

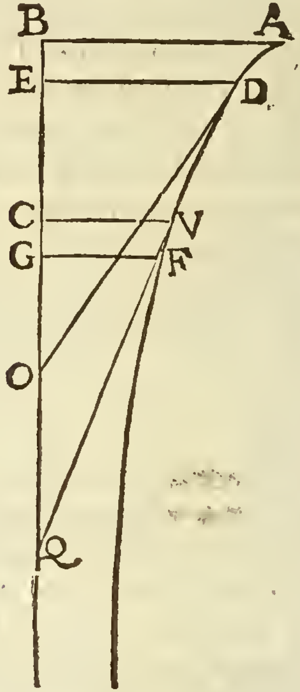

BO = CQ : par la même raiſon AO = VQ. D'où l'Auteur conclud que cette ligne eſt la même que celle qu'on a appellée *tractoriam*, ſçavoir celle que décriroit un corps peſant attaché à l'extremité A, d'une

corde AO, dont l'extremité O seroit tiré par une droite O Q, qui se trouveroit toûjours dans un même plan horizontal. Car ce poids suivroit la direction de la corde qui seroit toûjours tangente.

Le six, sept, & huitiéme Theorêmes suivent naturellement des précedens. Les autres nous obligeroient de passer les bornes d'un Extrait qu'on ne peut pas charger d'un si grand nombre de figures.

ARTICLE LXXXIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

VOus n'attendiez pas de moy des nouvelles propres à paroître dans vos Memoires. Ma Lettre cependant vous fournira un article curieux. Les Moscovites vont devenir sçavans, & les Muses semblent vouloir s'ouvrir une route vers la Tartarie. Vous sçavez qu'elles ont passé de l'Orient dans la Gréce ; de la Gréce dans l'Italie ; de l'Italie dans l'Espagne, dans la France, dans l'Allemagne, dans l'Angleterre, & dans la Suede, où les Sciences sont plus cultivées que jamais. Elles avancent vers le Nord, & le Czar Pierre Alexieuvits, c'est à dire fils d'Alexis, aujourd'hui regnant, a formé le dessein de chasser la barbarie de ses Etats. Aprés avoir parcouru l'Allemagne, la Hollande, & l'Angleterre, & s'être instruit par son propre travail de l'Architecture Navale & Militaire ; il a étendu ses soins jusqu'à l'instruction de ses Sujets. Il a permis aux Jesuites Allemans, établis dans un Fauxbourg de Moscou, d'ouvrir un Collége, où la jeunesse Moscovite vient en foule apprendre le Latin & les Mathematiques. Ce n'est pas la seule Ecole ouverte dans nôtre

Capitale : Feu Ernest Gluck Ministre Lutherien de Mariembourg prisonnier de Guerre, s'étoit acquis la faveur du Czar par son mérite. Ce Prince, à la sollicitation du Sçavant prisonnier, a fondé un Collége dans un de ses Palais, où des Professeurs choisis enseignent le Latin, le Grec, le François, l'Italien, & le Turc.

Il y a encore un autre Collége, où des Papas Grecs & Russiens, qui ont fait leurs études à Kiovic, à Padoüe, & à Rome, enseignent le Grec, le Latin, la Philosophie, & la Theologie. Bidloo celebre Anatomiste Hollandois, & d'autres Medecins Allemans cultivent la Medecine & la Chirurgie avec beaucoup d'éclat & de succés. La curiosité attire un grand monde aux Anatomies publique, pour lesquelles le Prince a fait bâtir un Théatre. Il a aussi fait bâtir un Observatoire, & dresser une magnifique Imprimerie. De Sçavans Anglois travaillent dans l'Observatoire, où ils enseignent à plus de deux cens Ecoliers l'Arithmetique, la Géometrie, & l'Art de Naviger. Théodore Polycarpou est Directeur de l'Imprimerie enrichie des débris de celle de Narva. On y a imprimé *un Systéme Arithmétique ; un Dictionnaire Esclavon, Grec, & Latin ; l'Idée de l'Ante-Christ :* Ouvrages d'Etienne Javarouski Noble Polonois, ci-devant Professeur de l'Université de Kiovic, maintenant Métropolitain de Rezan, établi par le Czar

pour faire les fonctions de Patriarche à Moſcou. Le Czar anime les Etudiants par des diſtributions d'argent, & par des Titres d'honneur, qu'il accorde à ceux qui ſe diſtinguent. On travaille par ſon ordre à une nouvelle verſion de la Bible en Eſclavon. Le Miniſtre Lutherien auroit eû beaucoup de part à cet Ouvrage, mais heureuſement pour la Religion il eſt mort. Le Prince Alexis Petrouvits héritier de l'Empire, qui a eû un Précepteur Alleman a la même inclination que ſon Pere.

DE HAMBOURG.

Le Journal Latin qui s'imprime ici tous les mois in 4°. eſt intitulé, *Nova litteraria Germaniæ.* On ne peut reprocher aux Auteurs qu'une exactitude trop ſcrupuleuſe, qui ne leur permet pas d'omettre aucune des Théſes qui ſe ſoûtiennent dans les Colleges. On les quiteroit volontiers de ce détail plus fatiguant pour les Lecteurs que pour eux-mêmes. Leur Journal d'ailleurs très-curieux ſe fera mépriſer par ces minuties, dont les Auteurs de celui qui a pour titre, *Nova litteraria maris Balthici*, leur ont donné l'exemple. Ne pouvant vous envoyer ce livre, j'aurai ſoin de vous en marquer les endroits les plus importans. Je commence par le premier tome qui a paru l'an 1703.

1. Jean Auguſte Krebs dans une Théſe en *Juin* 1706.

forme de Dissertation imprimée à Hall, compare le style de Lactance & celui de Ciceron. Il entre dans un détail qui n'omet rien. Il faudra joindre cette Dissertation aux Editions qu'on fera de Lactance. Le titre de la Dissertation est, *De Stylo Lactantii Firmiani.*

Frideric Jenichen dans une Dissertation imprimée à Lipsic intitulée, *De Deo in sensuum externorum œconomiis palpabili,* prouve l'Existence de Dieu par la structure des organes de nos sens. Il entreprend dans cette même Dissertation de justifier du soupçon d'Atheïsme, les Physiciens en genéral, & en particulier les celebres Philosophes Anaximéne, Diogénes Appolloniate, Anaxagore, Heraclite, Democrite, Aristote, & Descartes.

Zwikaw petite Ville de Misnie a la gloire de posseder dans Monsieur Chrétien Gottelf Blomberg un Protestant des plus échauffez, jaloux de toutes les fables dont on amuse le petit peuple, pour lui faire regarder le Pape comme l'Ante-Christ. Il avoit fait un Livre pour montrer que ce mot, *mysterium*, étoit sur la Mitre dont les Papes s'étoient servis jusqu'à Jules III. D'où il s'ensuivoit, selon lui, par une consequence necessaire que le Pape étoit l'Ante-Christ; puisqu'on lit dans l'Apocalypse que la Prostituée avoit sur le front écrit ce même mot, *mysterium.* Il avoit établi ce fait important par cinq raisons

décisives. La premiere que Scaliger avoit dit l'avoir appris du Connétable de Montmorency. La seconde que Sigebert de Gemblours en parloit. La troisiéme que François le Moine disoit l'avoir vû, ce mot en question, écrit sur la Mître de Clement VII. La quatriéme que Brocart l'avoit vû sur celle de Jules III. La cinquiéme que le Jesuite Lessius ne l'avoit pas nié. Un Protestant Auteur de plusieurs Livres estimez, Monsieur Hanneman, craignit qu'on n'imputât à tout son parti l'approbation d'une fable si grossiére ; il refuta le miserable Libelle de M. Blomberg. Cet Auteur ne s'est pas tû, M. Hanneman lui avoit objecté que Scaliger n'a jamais osé inserer dans ses Ouvrages ce qu'on suppose lui avoir été dit par le Connétable de Montmorency. M. Blomberg répond que Pierre du Moulin prétend avoir entendu dire à Scaliger, qu'il avoit vû le mot, *mysterium*, sur une Mître Papale : voilà une étrange variation dans le premier témoin. Mr. Blomberg n'en peut disconvenir ; mais il s'attache à prouver que Scaliger n'étoit pas bâtard : ses autres réponses à Mr. Hanneman sont de la même force. Il avoüe que Sigebert n'a rien dit de ce qu'il lui avoit fait dire, & qu'il a pris Clement Sept pour Clement Huit, en rapportant le témoignage de François le Moine. Se souvient-il que Clement Huit a vécu longtems aprés Jules Trois, sous lequel l'usage

de la Mître mysterieuse à cessé selon lui. Mais comment Brocard a-t-il vû cette Mître au tems de Jules III. qui ne s'en servoit plus selon Mr. Blomberg ? Voilà son quatriéme témoin refuté par lui-même. On voit bien que Lessius ne dût pas traiter sérieusement un pareil conte, & qu'il eût raison de s'en mocquer. Nôtre Auteur joint aux quatre témoins qu'il a cité, deux autres témoins protestans comme eux ; & fier d'un si grand avantage il insulte à son adversaire, & annonce un nouvel Ouvrage de sa façon, *Venus Mariana*. Le titre seul n'inspirera-t'il pas de l'horreur aux Protestans ? verront-ils, sans frémir d'indignation, la Mere de Dieu confonduë avec la mere de Cupidon ; le nom de la plus infame Déesse mêlé au Sacré Nom de la plus pure de toutes les Vierges ? On doit s'attendre de trouver dans ce Livre impie Mr. Blomberg aussi incredule, qu'il paroît credule dans le *mysterium papali coronæ inscriptum ens reale* ; titre qui fait allusion à celui du Livre de Mr. Hanneman, *mysterium papali coronæ inscriptum non-ens*. L'alternative de credulité & d'incredulité ne doit point étonner. Le même tour d'esprit qui porte à ne rien croire de ce que croyent les personnes sages, porte à croire tout ce qu'elles ne croyent pas. Les personnes les plus difficiles à recevoir les veritez de la Religion, sont les plus entêtées de l'Astrologie Judi-

ciaire & de l'Alchymie. Mr. Chrétien Reh-Rensee dans une Dissertation imprimée à Wittemberg sur les manieres subtiles de se donner la mort, *de subtili autochiriâ*, traite sans façon de peché mortel l'abstinence. Le bon Professeur ne sera point damné pour ce peché.

L'Ouvrage de Mr. Hederic est très-estimé, *Benjamini Hederici de Imitatione Pindareâ Commentatio. Vittembergæ.* Il est divisé en dix Chapitres. Le premier contient la vie de Pindare. Le second est un recüeil des Eloges donnez à ce grand Poëte. Le troisiéme parle de ses Interpretes, & des Editions de ses Odes. Le quatriéme répond au Titre du Livre, & le cinquiéme traite de l'Imitation de Pindare. La matiere de ses Poësies, la disposition de ses Sujets, sa Methode pour amplifier, son Elocution, la Mesure de ses Vers, sont la matiere des cinq autres Chapitres.

Voici un Ouvrage plus important: *Joannis Georgii Neumanni Disputatio de mensurâ peccatorum impletâ. Vittembergæ Typis Kreusigianis, in-4°. De la mesure des pechez.*

L'Auteur se declare contre ceux qui mettent des bornes à la misericorde de Dieu, & il les défie de lui montrer dans l'Ecriture un passage sur la mesure des pechez, qui menace d'une punition Spirituelle, & de la soustraction de toute grace. Il ne s'agit, dit-il, dans ces passages si sou-

vent citez par les Prédicateurs, que de peines temporelles, qui loin d'être le dernier terme de la misericorde de Dieu, sont un des plus ordinaires moyens qu'elle employe pour convertir les hommes.

Mr. Burcard Gottelf Struvius a déja fait paroître plusieurs tomes d'un reciieil d'Ouvrages qui étoient restez ensevelis dans la poussiére des Bibliotheques. *Acta Litteraria ex Manuscriptis eruta atque collecta. Iena in* 8°. On trouve dans le premier tome l'Ouvrage d'un Paysan nommé Nicolas Schmid. Cet Ouvrage est singulier; il contient cent trente Alphabets de diverses Langues: l'Auteur à seize ans ne sçavoit pas lire; il a travaillé au Labourage jusqu'à cinquante ans, sans que ce travail l'ait empêché dacquerir une connoissance suffisante de tant de diverses Langues, de l'Astronomie, & de la Medecine.

Mr. Struvius a aussi publié à Iena une Dissertation sur les differentes maniéres de déclarer un successeur à la Couronne, *De variis modis decernendi successorem in Regnis. Typis Krebsianis.* Ces manieres sont l'élection, le sort, l'ordre de la succession hereditaire établi par une Loy fondamentale de l'Etat, le Testament du Prédecesseur, le Choix du Prédecesseur déclaré de son vivant, (c'étoit l'usage des Perses, c'est encore celui de la plûpart des Rois de l'Orient, qui peuvent se choisir parmi leurs Enfans un Successeur à leur gré,) enfin

l'Adoption. L'Auteur traite aussi des diverses manières d'investir le Successeur. Chez les Romains une Statuë de la Fortune étoit la marque de l'Empire. Chez les Anciens François, un Drapeau & un Javelot mis dans la main du Prince élevé sur un Bouclier, le faisoit reconnoître pour Roi. Dans la suite, le Prédecesseur mourant envoyoit à son Successeur la Couronne & l'Epée Roiale. Chez les Bourguignons on donnoit au nouveau Roi la Lance de Saint Maurice. On Investit les Empereurs en leur mettant les ornemens Imperiaux. D'autres Nations regardent le seul Anneau Roial comme le signe de la Souveraineté.

Mr. George Goetzius a publié des Recherches sur les reliques de Luther, *De Reliquiis Lutheri diversis in locis asservatis.* Une des plus considerables reliques du Saint Reformateur, c'est la Tasse haute & large dont il faisoit un fréquent usage.

Le Sçavant Buddeus Membre de la Societé qui travaille à l'excellent Journal de Lipsic, a fait imprimer un Recüeil de dix Dissertations; *Parerga Historico-Theologica.* 1. *De Symbolis Eucharisticis.* 2. *De Theodotione.* 3. & 4. *De Ritibus Ecclesiæ Romanæ Judaïcis.* 5. *De Allegoriis Origenis.* 6. *De Ludovico Bavaro Imperatore.* 7. *De Ruina murorum Hierichuntinorum.* 8. *De Artibus Tyrannicis Hiero-*

nimi Savonarolo. 9. *Retractatio præcedentis Dissertationis.* 10. *Animadversiones in Librum Petri Chauvin de Religione naturali.*

Il a paru presque en même tems à Breslau deux Histoires de la Silesie : l'une a pour Auteur le Docte Hanckius : l'autre est de feu Nicolas Henelius. L'Ouvrage du premier sera divisé en trois Tomes, dont le premier & le second sont imprimez ; *Martini Hanckii de Silesiorum Nominibus ; Martini Hanckii de Silesiorum Majoribus, Vratislaviæ.* Le troisiéme suivra bien-tôt, *De Silesiorum Rebus.* Le Livre d'Henelius a pour titre, *Silesiographia renovata.*

Mr. Jean Groningius Mathematicien & Jurisconsulte celebre, est Auteur des Livres suivans, qui ne sont pas assez connus hors de l'Allemagne : *Navigatio libera, seu de jure quod pacatis ad belligerantium commercia competit.*

Bibliotheca Juris gentium exotica, Asiaticorum, Africanorum, Americanorum.

Bibliotheca Juris Gentium Europæa.

Bibliotheca universalis librorum Juridicorum.

Tous ces Livres sont imprimez ici, ainsi que le dernier Ouvrage d'une autre Jurisconsulte aussi fameux M. Gaspard Thurman.

La Bibliotheque des Marchands & des

Mariniers, Bibliotheca Mercatoria Maritima & Nautica.

Nous avons du même Auteur *La Bibliotheque des Chanoines, Bibliotheca Canonica.*

La Bibliotheque des Academiciens, où il traite de leurs droits, Bibliotheca Academica.

La Bibliotheque des hommes d'Etat, Bibliotheca Statistica.

La Bibliothéque des Duellistes, Bibliotheca Duellica.

La plûpart de ces Ouvrages sont imprimez à Hall prés de Magdebourg.

Jean Philippe Odelem a fait imprimer à Helmstad des Remarques Académiques, *Animadversiones Academicæ.* Il y soûtient que les eaux que l'Ecriture place au-dessus du Ciel, ne sont autre chose que les eaux renfermées dans les Planetes. Ce sentiment n'est pas nouveau en Allemagne.

Le Dictionnaire Hebreu de Cocceius passe pour un des meilleurs que nous ayions. Cependant M. Maïus s'est flaté de le rendre plus parfait par des Notes & un Supplément, qui sont imprimez à Francfort avec les Paralipomenes de Cocceius.

D'EDIMBOURG.

On travaille ici à une Edition des Ouvrages de Buchanan plus ample que les

precedentes. On n'épargnera rien pour la rendre parfaite.

DE LONDRES.

Les Livres nouveaux de ce pays sont: *Le Recueil de tous les Ouvrages de Richard Hooker.* Le Traité de la Police Ecclesiastique, qui l'avoit fait connoître, est fort augmenté dans cette Edition. La Vie de l'Auteur est à la tête du Recueil.

Histoire de la Consecration des Autels, par Jaques Ouven en Anglois.

L'Abregé du Systeme intellectuel de Cudvorth, par Thomas Vise.

La Paraphrase de feu Mr. Locke sur la premiére Epître aux Corinthiens. Le nouvel Interprete cherche des sens écartez dans cette Epître, & ses explications ne sont rien moins que naturelles. Il étoit difficile qu'un Socinien outré, tel que Mr. Locke, pût expliquer l'Apôtre sans lui faire violence.

Discours sur l'immutabilité des devoirs de la Religion naturelle, & la Verité de la Religion Chrétienne, par M. Clark. C'est l'Abregé de huit Sermons prêchez en 1705. selon la Fondation de Mr. Boyle. La Préface est une Refutation vehemente de ce qu'on a écrit contre l'Abregé de ses Sermons prêchez en 1704. Tous ces Livres sont écrits en Anglois.

Juin 1706.

DE BEAUNE.

La Dispute s'échauffe entre nos Medecins & ceux de Rheims sur les Vins de Bourgogne & de Champagne. On soûtient des Théses, on écrit des Livres sur cette importante question, *Quel des deux Vins doit être préferé à l'autre.* La défense du Vin de Bourgogne, *Defensio Vini Burgundiani* ne finira pas la querelle. On ne s'attend pas que vous prononciez sur ce differend, la matiére ne vous est pas assez connue : il est bon cependant que vous n'ignoriez pas que le Défenseur du Vin de Bourgogne le croit très-propre pour les Théologiens.

DE PARIS.

Il a paru depuis quelque tems des Livres, dont il est difficile de faire un extrait, & que leur utilité ne nous permet pas d'omettre entierement.

Pratique de la Jurisdiction Ecclesiastique volontaire, gratieuse, & contentieuse, par Mr. Ducas Grand Vicaire & Official de Condom, Nouvelle Edition augmentée, *in* 4°. 2. *Tomes.* Chez Jean Guignard.

Le Parfait Procureur, par Mr. Duval Avocat en Parlement, à Lyon chez Boudet.

Juin 1706.

Recüeil contenant les Edits & Declarations du Roi ſur l'établiſſement & Confirmation de la Juriſdiction des Conſuls, in 4°. à Paris chez Thierry.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1706.

ARTICLE LXIX. LA *Conformité de la Foy avec la Raiſon ; ou Défenſe de la Religion, contre les difficultez répanduës dans le Dictionnaire de Mr. Baile.* Page 895

ART. LXX. *Les Voyages de Lionnel Waffer, contenant une Deſcription exacte de l'Iſthme de l'Amerique, & de la nouvelle Eſpagne.* p. 913

ART. LXXI. *Hiſtoire des Loteries ; ou Diſſertation Critique ſur leur uſage,* p. 924

ART. LXXII. Ars Memoriæ vindicata, &c. C'eſt-à-dire, *Défenſe de l'Art de la Memoire, par Jean Brancaccio Juriſconſulte de Palerme &c.* p. 935

ART. LXXIII. *Remarques Critiques ſur la Nouvelle Edition du Dictionnaire de Morery de* 1704. p. 942

ART. LXXIV. *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial par Mr. Baile, tome* 3. page 950

ART. LXXV. Clementi XI. P. O. M. Seminarium Romanum ex univerſa Doctrina Litterarium Obſequium D. D. D. C'eſt à dire, *Hommage des Lettres en*

tout genre de Doctrine, rendu par le Seminaire Romain au Pape Clement XI. page 972

Art. LXXVI. *Nouvelle Methode de Geographie Historique, pour apprendre facilement, & retenir long-tems la Geographie & l'Histoire tant Ancienne que Moderne.* p. 979

Art. LXXVII. De Veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & arte secernendi vera à falsis &c. C'est à dire, *Seconde Dissertation du P. Germon, sur les anciens Diplomes des Rois de France, & sur l'art de distinguer les vrais d'avec les faux &c.* p. 988

Art. LXXVIII. *Traité des Eaux minerales d'Aix en Provence.* p. 1004

Art. LXXIX. *Troisiéme Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix touchant l'Eucharistie.* p. 1010

Art. LXXX. *Pratique de Dévotion à l'honneur de Saint François Xavier.* page 1026

Art. LXXXI. *Dissertation Historique & Critique sur le Martyre de la Légion Thebéenne, en Latin & en François &c.* p. 1028

Art. LXXXII. *Discours de Mr. le Marquis Don Lorenzo Verzuso Beretti Landi, Ambassadeur de S. M. Catholique auprés des Suisses & des Grisons, prononcé à la Diéte de Lucerne le 16. Decembre 1705.* p. 1037

ART. LXXXIII. Geometrica Demonstratio Theorematum Hugenianorum, circa logiſticam ſeu logarithmicam Lineam &c. C'eſt à dire, *Demonſtration geometrique des Theorêmes de Mr. Hugens, touchant la Ligne logiſtique ou logarithmique &c.* p. 1050

ART. LXXXIV. *Nouvelles Literaires.* page 1066

De Moſcou. ibid.

De Hambourg. p. 1068

D'Edimbourg. p. 1076

De Londres. p. 1077

De Beaune. p. 1078

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0623